



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Eur. 511 ^S

Mercur

-1795,20



<36633631440010

S

<36633631440010

Bayer. Staatsbibliothek

Jan. 138.

M E R C U R E F R A N Ç A I S,

HISTORIQUE , POLITIQUE
ET LITTÉRAIRE ;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

*Du décadi 10 nivôse, l'an quatrième
de la République Française.*

(Jeudi 31 décembre 1795, vieux style.)

T O M E X X.



A P A R I S,

Au bureau du Mercure, rue des Poitevins,
n^o. 18.

AVIS AUX ANCIENS SOUSCRIPTEURS.

Nous avons différé, jusqu'à ce jour, d'augmenter le prix de ce Journal, parce que nous nous proposons de faire incessamment un changement utile dans la rédaction et dans la partie typographique, et que nous espérons ; pendant cet intervalle, une amélioration dans les finances publiques, qui aurait influé sur le prix des labeurs et des marchandises de toute espèce ; mais aujourd'hui que le plan de ce Journal est fixé, que l'excessive cherté de la main-d'œuvre et des matières premières continue, que le décret du 6 de ce mois (nivôse) a porté le prix de la poste de 15 deniers la feuille en assignats à 25 sous la feuille en assignats, ou à 2 sous 6 deniers en numéraire, nous prévenons les Souscripteurs à l'ancien prix de 50 liv., pour l'année, que nous ne pourrions leur fournir le *Mercury* que jusqu'au 1^{er} pluviôse prochain. Nous les invitons à renouveler leur abonnement, à cette époque, à raison de 300 liv. pour trois mois.

Nous invitons aussi les Souscripteurs, dont l'abonnement date de ce mois (nivôse) à compléter le prix de 300 liv. pour trois mois, y compris les frais de poste.

A compter de ce jour l'abonnement est de 300 liv. pour trois mois, franc de port ; seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

La souscription pour les pays étrangers, conquis ou réunis, est actuellement en numéraire, à raison de 50 liv. pour l'année, 25 l. pour six mois, et 12 l. 10 sous pour trois mois, compris les frais de poste jusqu'à la frontière, telle qu'elle existait avant la réunion ou la conquête.

Les Souscripteurs Français qui ne voudront pas courir le hasard de la variation du prix de l'assignat, peuvent s'abonner en numéraire, comme ci-dessus.

Il faut affranchir le port des lettres et de l'argent. Celles qui renferment des valeurs doivent être chargées.

Nota. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront pas retirées de la poste.

On souscrit à Paris, rue des Poitevins, n^o. 18 ; les lettres d'avis seront adressées au citoyen GUTH.

Bayerische
Staatsbibliothek
München

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 NIVÔSE, l'an quatrième de la République.
(Jeudi 31 Décembre 1795, vieux style.)

VUES GÉNÉRALES SUR LE NOUVEAU PLAN DE CE JOURNAL.

EN redonnant au *Mercur* Français historique , politique et littéraire, la forme et le caractère qu'il n'avait pu conserver au milieu des circonstances orageuses de la révolution , nous devons instruire le Public du plan , de l'ordre et des principes d'après lesquels on se propose de le rédiger. Il n'est personne qui ne sente que les journaux qui sont le dépôt et souvent le guide de l'opinion , doivent changer à mesure que l'ordre social se perfectionne , et que l'esprit public prend une nouvelle direction.

Nous sommes parvenus à une époque où les événemens , les hommes et les choses peuvent être considérés avec une raison plus calme et d'un point de vue plus élevé. Les regards qui s'étaient fixés presque exclusivement sur les grands intérêts qui occupaient tous les esprits , commencent à se reporter sur les sciences, les arts et les lettres, comme on revoit et on embrasse un ami après une longue et périlleuse séparation. La politique même , destinée à jouer un

A 2

grand rôle chez une Nation qui a droit de s'intéresser à son gouvernement, parce que le gouvernement appartient à la Nation, la politique ne formera plus une science à part, réservée pour un petit nombre d'initiés, et renfermée dans les cabinets des cours qui en faisaient un secret, parce que le secret de leur propre existence, était dans l'ignorance des Peuples et les détours d'une artificieuse diplomatie. Dans un gouvernement libre et éclairé, il n'y a plus ni détours, ni mystères. La politique a sa théorie et ses principes : ils ne doivent pas être plus cachés que ceux des autres sciences qui ont pour objet l'intérêt et la conservation des sociétés. C'est par cette raison sans doute que dans l'édifice qui vient d'être élevé parmi nous aux connaissances humaines, l'art social et l'économie politique occupent un rang qu'on imagine bien que les instituteurs des académies en Europe n'ont pas été tentés de leur donner jusqu'à présent.

Quand des hommes sans talens et sans principes ont voulu éteindre en France les lumières qu'ils devaient craindre, quand ils ont voulu réduire la politique et l'art de gouverner au système du plus inconcevable délire et de la plus odieuse tyrannie, ils ne savaient pas que les connaissances humaines sont parvenues à un point où il est impossible de les faire rétrograder; car les despotes ont bien quelquefois le secret d'arrêter le progrès des lumières; mais il n'est pas en leur pouvoir de les faire disparaître quand leur éclat a pénétré dans tous les yeux. Ils ne savaient pas que sur la fin du dix-huitième siècle on ne fonde pas une république par les

moyens qu'employaient dans des tems de barbarie , les Omar et les Gengis pour fonder le despotisme.

C'est donc désormais par l'association des lumieres et de la liberté qu'il est permis de gouverner une Nation qui n'a été conduite à la liberté que par les lumieres. Déjà l'on apperçoit le double rapport sous lequel nous embrasserons les objets qui doivent être traités dans ce journal. En parlant des sciences, des arts et des lettres, nous ne perdrons jamais de vue que les progrès de l'esprit humain doivent tendre sans cesse à rendre les hommes meilleurs et plus heureux. En nous occupant de la politique, nous tâcherons de montrer l'esprit qu'elle doit avoir, et les maximes perverses qu'elle doit abjurer. Il nous reste à classer dans un ordre plus méthodique chacun des objets dont nous venons d'indiquer le point de vue général.

Pendant long-tems les sciences ont eu leurs journaux à part, et ces journaux n'étaient gueres lus que du petit nombre de savans qui les cultivaient. Par un préjugé nuisible aux progrès de l'esprit humain, la république des lettres formait autant de départemens qui se regardaient comme isolés, et trop souvent étrangers les uns aux autres. Mais à mesure que l'on a mieux senti les rapports qui existent entre toutes les connaissances, et les secours mutuels qu'elles peuvent se prêter, ces limites exclusives ont disparu; et puisque les sciences, les arts et les lettres sont aujourd'hui réunis dans le même temple, ils doivent l'être aussi dans les journaux qui sont les dépositaires du culte qui leur est rendu.

Ainsi, les sciences *physiques* et *mathématiques* qui découvrent les phénomènes de la nature et en calculent les lois; l'*histoire naturelle* qui s'est enrichie de tant de découvertes, qui met pour ainsi dire l'homme en société avec les êtres qui végètent, qui respirent ou qui sont inanimés; la *chimie* qui en soumettant les substances à l'analyse surprend le secret de leur formation ou de leurs propriétés, qui a reçu depuis dix ans une nouvelle création par les sâvantes théories des Priestley, des Lavoisier, des Bertholet, des Fourcroi, etc., et à qui nos arts sont redevables de tant de perfectionnement; l'*économie rurale* qui nourrit l'homme, et qui fait plus, qui lui donne des inclinations douces et morales; les *arts mécaniques* qui le vêtissent, qui le logent, et convertissent si souvent ses besoins en plaisirs; toutes ces différentes branches des sciences occuperont dans ce journal une place que leur assure le degré de leur importance et de leur utilité. Fontenelle nous a appris, dans ses *Mondes*, ce qu'un écrivain judicieux et spirituel peut répandre d'agrément et de clarté sur les matières les plus abstraites. Sans nous attacher à aucun esprit d'imitation, genre qui a produit tant de fois de si mauvaises copies, si nous parvenons à rendre l'étude des sciences plus facile, et sur-tout à la faire aimer, nous aurons atteint le but que nous nous sommes proposé.

Tout se lie dans le système des connaissances humaines. Les sciences exactes et naturelles en rendant l'esprit plus attentif aux recherches de la vérité, le préparent à l'*analyse des idées* et de l'*entendement*, à l'*art de raisonner* qui n'est autre chose que l'*art de bien connaître*; à la *moralité* qui n'est que l'*application*

du raisonnement aux actions privées, à la *science sociale* pour qui toutes les autres sciences servent d'instrumens pour le perfectionnement de l'espèce humaine, science vaste qui n'existe dans toute sa plénitude que chez les Peuples libres, et qui, graces à la Nation Française, sera comptée un jour en Europe au premier rang des études des hommes et des gouvernemens. Indiquer ces grands objets, c'est annoncer le degré d'intérêt que nous y attachons dans ce journal.

Il est impossible de séparer aujourd'hui la *littérature* et les *beaux arts* de nos occupations les plus douces. C'est par eux que la France avait acquis, entre toutes les nations, cette supériorité que lui donnaient les productions de ses écrivains, de ses artistes et de ses hommes de génie. Quelle grandeur, quel développement n'acquerront-ils pas sous l'heureuse influence de la liberté ! Dans ce champ vaste et fécond rien n'est à négliger. *Philosophie, morale, instruction publique, belles-lettres, histoire, poésie, art dramatique, musique, peinture, sculpture, gravure, architecture*, chacun de ces objets viendra alternativement payer son tribut à l'intérêt et à la curiosité publique. Nous ne négligerons point non plus les productions de la *littérature étrangère*. Nous les ferons connaître par des analyses et des traductions des morceaux les plus piquans. Il résultera de cette importation morale un avantage pour l'esprit humain dont elle facilite les progrès ; car le commerce de la pensée entre les Peuples ne doit être ni moins libre, ni moins utile que celui de leurs productions et de leur industrie.

Nous varierons les formes le plus qu'il sera possible. Analyses, dissertations, dialogues, lettres, contes, mélanges, tout ce qui pourra *plaire et instruire* sera du ressort du Mercure. Nous nous souviendrons que *diversité est sa devise*.

Avant la révolution, la critique qu'exerçaient certains journaux faisait souvent beaucoup de mal aux auteurs; elle déshonorait quelquefois le journaliste; mais elle était utile aux écrivains et au public. L'homme de talent la voyait toujours à côté de lui, et il ne dormait plus. Les lecteurs indolens étaient avertis par elle, et ce qu'ils n'auraient lu que des yeux, ils le lisaient avec toute l'attention de leur esprit. Après la publication d'un ouvrage, la publication de sa critique était un autre événement pour le monde littéraire. Aucun moment n'était perdu, aucun dégoût, aucune langueur n'étaient de durée, et les esprits étaient toujours tourmentés et fécondés. Il n'en faut pas douter, ce fut là en grande partie le principe de cette supériorité non contestée de la littérature française sur toutes les littératures de l'Europe.

Depuis la révolution, les esprits agités par de grands intérêts se sont moins occupés des formes que des choses. Mais tandis que la liberté a été en proie à l'anarchie, le goût a eu aussi la sienne. La critique a disparu, et l'on sait si jamais elle est devenue plus nécessaire. Mais si l'esprit de critique doit être sévère, nous n'oublierons pas qu'il doit être juste, et que le ton de pédantisme n'est pas moins l'ennemi de la raison que du goût. C'est cette lumière du goût et de la raison que nous tâcherons

de répandre sur toutes les matieres qui doivent composer la *premiere partie* de ce journal.

La *seconde* aura pour objet la *politique*, soit extérieure, soit intérieure.

Le tableau des événemens politiques de l'Europe acquiert chaque jour un plus grand degré d'intérêt. De toute part les faits se pressent et s'accumulent. Des causes puissantes, nombreuses et variées dont les gouvernemens commencent à entrevoir l'existence, mais dont-ils ne peuvent plus ni arrêter, ni ralentir l'action, agissent en tout lieu, à chaque instant, à l'aide des gouvernemens eux-mêmes, sur les hommes séparés ou réunis, et attaquent à la fois, soit secretement, soit d'une maniere ouverte, les anciennes idoles de la politique des nations, et les modernes chimeres de ceux qui les gouvernent. Par-tout les limites des choses, ou disparaissent, ou se déplacent comme celles des individus et des conditions; et d'une extrémité de l'Europe à l'autre, de nouvelles scènes se préparent pour de nouvelles destinées.

Il ne faut pas un extrême effort de sagacité pour sentir que le système de la politique européenne touche à une grande révolution; et que de cette révolution doit sortir un nouvel ordre de rapports entre les Peuples, plus conforme au système présent de leurs besoins et de leurs lumieres. Il suffit de connaître l'état actuel de l'opinion dans les différentes parties de l'Europe, et d'avoir réfléchi sur les événemens qui ont eu lieu dans ces derniers tems, en les rapprochant de ce qui se passe aujour-

d'hui , pour ne pas se méprendre sur les véritables causes de ces événemens , et pour en calculer l'influence probable.

C'est sous ce point de vue que nous offrirons au public les principaux faits de la politique extérieure. Nous les exposerons avec simplicité et vérité. En nous efforçant de déterminer les causes des événemens , nous en rechercherons quelquefois les conséquences prochaines ou éloignées ; nous tâcherons de ramener l'appréciation des faits à sa véritable mesure , celle de leur utilité pour l'espece humaine , et de leur accord avec le véritable objet de l'art social , la jouissance de la liberté , et l'avancement de la raison humaine.

En traçant le système de conduite des différens gouvernemens , nous chercherons à démêler et à faire saisir les vrais principes de leurs opérations et les ressorts de leur politique particulière ; nous ne négligerons aucun des traits qui constituent et font connaître l'esprit des gouvernemens et le caractère des Peuples.

Nous joindrons , autant qu'il sera possible , au tableau des événemens , les notions de STATISTIQUE qui peuvent y jeter plus de lumière , et en rendre la connaissance plus directement et plus généralement utile. Nous insérerons avec soin les divers tableaux de population , d'importation et d'exportation , des forces de terre et de mer , etc. , des divers états. Des recherches antérieures faites sur cette matière , faciliteront notre travail , et les journaux et recueils étrangers que nous espérons recevoir dans peu , nous permettront de rendre cette partie de

notre travail aussi complete qu'il sera possible dans les circonstances actuelles.

La Nation Française, par son gouvernement, par ses lois, par ses forces, est tellement liée au système politique de l'Europe, qu'elle est devenue le centre de tous ses mouvemens, et sera long-tems l'objet de son attention particuliere. Elle doit être bien plus encore celui de tous les citoyens qui la composent. Ainsi, les *travaux du Corps législatif*, les *actes du gouvernement*, les caracteres de l'*esprit public*, les opérations de nos *armées*, les *événemens* les plus intéressans, doivent trouver en nous des historiens fideles.

Mais nous bornerons-nous au simple récit des séances des deux conseils de la Législature ? Répéterons-nous ce que les feuilles de tous les jours auront publié avant nous dans le plus grand détail ? Quoiqu'il ne soit pas inutile de relire plusieurs fois, ce qui a besoin d'être relu pour être retenu, nous pourrions donner à cette partie du *Mercur* un caractere propre à lui assurer un nouveau degré d'intérêt et d'utilité. Pourquoi la critique qui s'exerce sur les productions littéraires, ne s'étendrait-elle pas jusqu'aux discussions politiques ?

Nous nous sommes faits cette question, et elle nous a conduit à l'idée de soumettre les principes, le langage et le style de tout ce qui se fera entendre dans les deux conseils du Corps législatif à un examen critique et raisonné.

On pensera peut-être que dans une Assemblée législative, il ne s'agit pas de flatter le goût par un beau langage, et que le goût ne doit pas s'établir

juge de ce qui n'est pas dit pour lui plaire. Mais il faut observer qu'en pure littérature même, le goût qui recherche de vains ornemens est un mauvais goût, que le vrai goût, aussi sévère, dans ses principes, qu'il est délicat dans ses impressions, n'est qu'un sentiment exquis de la raison, qu'il ne jouit que de ce qui donne plus d'évidence à la vérité, de ce qui rend toutes les affections de la nature plus douces ou plus énergiques; que presque toujours ce qui manque ou de précision, ou de correction, ou d'élégance dans le langage, manque aussi ou de clarté, ou de justesse dans les idées, et qu'avec des idées qui ne sont ni justes ni claires, on ne fait pas plus de bonnes lois que de bons raisonnemens; qu'en un mot, l'art de bien parler et de bien écrire, se lie par les rapports les plus intimes à l'art de bien penser qui est le grand art des législateurs.

On jugerait bien mal de nos intentions, si l'on présumait que nous voulons nous ériger en censeurs amers du Corps législatif, et lui faire perdre de la confiance et du respect dont il doit être environné; ce sont les flatteurs qui avilissent et non les pensées d'une ame droite et libre. En lisant ce journal, on reconnaîtra aisément s'il est l'ouvrage de bons ou de mauvais citoyens, et si nous sommes pénétrés de la dignité de la représentation nationale. Nous saurons toujours distinguer les législateurs du législateur, les députés du député. Si l'on doit du respect aux uns, des égards à l'autre, on doit à tous la vérité.

Tel est le plan de ce journal; telle est dans ses

différens points de vue la tâche que nous nous efforcerons de remplir ; elle est vaste et difficile ; mais dans l'association que nous avons formée , le zèle de chacun augmentera les forces de tous. Le *Mercur*e sera l'ouvrage de tous les collaborateurs , sans être celui d'aucun en particulier. Ce qui importe au public , ce n'est pas de savoir qui a fait tel article , mais si l'article l'intéresse. Il y a tant d'écrits qui valent moins que le nom de leur auteur , et tant d'autres qui peuvent s'en passer ! Ce n'est ni par crainte ni par modestie que nous avons résolu de garder l'anonyme. Quand au sentiment de soi-même , on joint le desir d'être utile , on ne doit pas plus craindre d'énoncer ses opinions dans un état libre , qu'on ne doit rougir de les avouer. Mais quand on se propose de veiller à la conservation du goût et des principes , le plus sûr garant de l'impartialité , c'est l'indépendance.

SCIENCES, LETTRES ET ARTS.

De l'INSTITUT NATIONAL et de ses premières séances.

L'ORGANISATION des anciennes académies était vicieuse. Instituées ou protégées par des rois , elles en avaient reçu toute l'influence. Il ne faut pas s'y tromper , les rois n'ont jamais favorisé les sciences , les arts et la philosophie pour le simple progrès de l'esprit humain : mais entraînés par le mouvement des idées et l'ascendant des lumières , ils ont eu l'habileté de s'en servir , comme des chefs adroits se mettent à la tête d'un mouvement populaire pour

en arrêter et diriger les effets. Il est arrivé, ce qui arrive souvent dans ce dernier cas, c'est qu'ils ont été emportés par le mouvement qu'ils voulaient maîtriser.

Il faut convenir néanmoins que leur politique n'avait rien négligé pour lutter contre cette puissance dont ils avaient reconnu le danger. Réglemens chargés d'entraves, influence dans les élections, *veto* sur les gens de lettres qui leur déplaisaient, dons, pensions, faveurs, association bizarre d'hommes de cour, d'hommes d'église, de protecteurs, d'honoraires, ils avaient tout employé pour enchaîner ou séduire les académies. Leur liberté était comme celle des autres citoyens; elles pouvaient tout faire et tout dire, pourvu qu'il ne fût question ni de la religion, ni du gouvernement, c'est-à-dire des deux seules choses qui pouvaient maintenir l'ignorance et la servitude. Heureusement que ce que les académies ne pouvaient faire en corps, leurs membres le faisaient quelquefois comme individus; et certes, ce n'était pas sans précaution ni sans danger. Mais si-tôt qu'ils étaient réunis, l'esprit de corps reparaissait, et surtout l'esprit d'académie. C'est cet esprit qui dans les sciences, les arts et les lettres posait si souvent pour regles et pour limites, les préjugés, les vœux ou la maniere de quelques savans ou de quelques artistes accrédités, qui par de petites intrigues de jalousie et de rivalité humiliaient, décourageaient, excluaient des hommes de mérite, et nuisaient, sous ce rapport, à l'avancement de l'esprit humain. Il fallait donc supprimer le régime des académies.

Mais les associations de savans et d'hommes de

lettres sont-elles incompatibles avec un gouvernement républicain? Il n'appartenait qu'au vandalisme le plus barbare de le penser. Presque toutes les sciences, et principalement celles qui ont pour objet l'expérience et l'observation, ont besoin pour se conserver et se perfectionner des efforts constans d'une réunion d'hommes qui s'en occupent sans relâche, et qui en dirigeant leurs lumières vers un foyer commun, en augmentent l'éclat et l'intensité. Il n'est pas jusqu'aux matières de goût ou de pure érudition qui ne puissent retirer de grands avantages de la communication des idées. On conçoit d'ailleurs le degré d'utilité qui pourrait résulter pour l'instruction publique, d'une association d'hommes, qui ayant porté dans chaque partie des sciences, des arts et des lettres, des connaissances approfondies, seraient plus en état d'en élever l'édifice et de seconder les vues du législateur. Les fondateurs de la constitution ont senti toutes ces vérités, et ils ont créé l'*Institut national*.

Il est divisé en trois classes, savoir; les sciences *physiques et mathématiques*, les sciences *morales et politiques*, la *littérature et les beaux arts*. Il est composé de 144 membres, et d'un nombre d'associés-correspondans soit *régnicoles*, soit *étrangers*. Le Directoire exécutif, en vertu de l'attribution qui lui a été donnée par la loi qui établit l'institut, s'est occupé de la nomination du tiers des membres qui devaient ensuite élire les deux autres tiers. En voici la liste :

PREMIERE CLASSE. *Mathématiques*; Lagrange et Laplace.

Arts mécaniques ; Monge , Prony.

Astronomie ; Lalande , Méchain.

Physique ; Cousin , Charles.

Chimie ; Bertholet , Guiton-de-Morveau.

Histoire naturelle ; d'Arcet , Hauü.

Botanique ; Desfontaines , Lamarck.

Anatomie comparée et Zoologie ; d'Aubenton , Lapepède.

Médecine et Chirurgie ; Desessarts , Sabathier.

Économie rurale et vétérinaire ; Thouin (aîné) , Gilbert.

DEUXIEME CLASSE. *Analyse des idées et des sensations* ; Volney , Lévesque de Poilli (auteur de la *Théorie des sentimens agréables*).

Morale ; Saint-Pierre , Mercier (député).

Science sociale et Législation ; Cambacérés , Daunou (députés).

Économie politique ; Sieyes , Creuzé-Latouche (députés).

Histoire ; Delille-Lasalle (auteur de la *Philosophie de la Nature* et de l'*Histoire des Hommes*), Levesque (auteur de l'*Histoire de Russie*).

Géographie ; Buache , Mentelle.

TROISIEME CLASSE. *Grammaire* ; Garat , Sicard.

Langues anciennes ; Dussaulx (député), Bitaubé.

Poésie ; Lebrun , Chenier (député).

Antiquités et Monumens ; Dupuis (député), Mongèz.

Peinture ; David , Van-Spandonck.

Sculpture ; Pajou , Houdon.

Architecture ; Gondouin , Wailly.

Musique

Ce choix a réuni les suffrages de l'opinion. On a témoigné seulement quelque surprise de voir *Garat* dans la section de la *grammaire*, quoique sûrement aucune branche de la littérature ne lui soit étrangère. Mais la manière dont il avait donné au Lycée ses leçons d'*histoire*, et sur-tout les succès étonnans qu'il avait obtenus, aux écoles normales, dans son cours de l'*analyse de l'entendement*, semblaient lui marquer sa véritable place dans l'une ou l'autre de ces sections. Aussi ce dernier a-t-il reconnu lui-même cette inconvenance, en donnant sa démission. Le Directoire l'a réparée en le nommant à la place de l'*évêque de Poilly*, mort depuis plusieurs années. Il restait une place vacante dans la section de la *grammaire*; le Directoire y a nommé le cit. *Colin*, élu depuis par l'Institut. *Volney* était parti depuis quelque tems pour les Etats-Unis d'Amérique, lorsqu'il a été élu, et le Directoire le savait. Cette circonstance est honorable pour tous les deux.

Les quarante-huit membres se sont réunis le 15 frimaire dans une des salles du Louvre. Le ministre de l'intérieur est venu installer l'Institut national, et a prononcé un discours analogue à la circonstance, plein de sagacité et de modestie. Il a recommandé particulièrement à l'attention de l'Institut, l'agriculture, les arts et le commerce, comme étant la source de la prospérité nationale. Le cit. d'Aubenton, comme plus ancien d'âge, a fait les fonctions de président; et *Chenier*, celles de secrétaire.

Dans les séances suivantes, le tiers, élu par le
Tome XX.

B

Directoire , s'est occupé de nommer les deux autres tiers qui complètent l'Institut , dans l'ordre suivant :

PREMIERE CLASSE. *Mathématiques* ; Borda , Bossut , Legendre , Delambre.

Arts mécaniques ; Leroi , Perrier , Vandermonde , Berthou.

Astronomie ; Lemonnier , Pingré , Messier , Cassini.

Physique ; Brisson , Coulon , Rochon , Lefebvre.

Chimie ; Fourcroy (député) , Bayen , Pelletier , Vauquelin.

Histoire naturelle ; Desmarest , Dolomieu , Duhamel , Lelievre.

Botanique ; Adamson , Jussieu , l'Héritier , Ventenat.

Anatomie ; Tenon , Broussonnet , Cuvier , Richard.

Médecine et Chirurgie ; Portal , Pelletan , Hallé , Lassus.

Économie rurale et vétérinaire ; Teysier , Huzard , Cels , Parmentier.

DEUXIEME CLASSE. *Analyse des idées* ; Ginguéné , Deleyre , Lebreton , Cabanis.

Morale ; Grégoire (député) , Lareveillere-Lépaux (membre du Directoire) , Lakanal (député) , Naigeon.

Science sociale ; Merlin de Douai (ministre de la justice) , Pastoret , Garan-Coulon , Baudin (des Ardennes) , (tous trois députés).

Économie politique ; Dupont (de Nemours) (député) , Lacuée (député) , Taleyrand-Perigord (ci-devant évêque d'Autun) , Rœderer.

Histoire; Raynal, Anquetil, Dacier, Gaillard.

Géographie; Regnard, Fleurieu, Gosselin, Bougainville.

TROISIEME CLASSE. *Grammaire*; Villars, Louvet (députés), Domergue, Wailly.

Langues anciennes; Silvestre Sacy, Dutheil, Lenglés, Selis.

Poésie; Deliste, Ducis, Colin d'Harleville, Fontanes.

Antiquités; Leblond, David-le-Roi, Ameilhon, Camus (député).

Peinture; Vien, Vincent, Renaud, Toney.

Sculpture; Jullien, Moitte, Roland, Dejoux.

Architecture; Pâris, Boulet, Peyre, Raymond.

Musique, Déclamation; Gossec, Prévile, Gretry, Monvel.

Quelque recommandable que soit cette liste, il faut pourtant dire ce que l'opinion en a pensé. Il y aurait quelque erreur à prendre pour juge l'amour-propre de ceux qui ayant des droits, ou croyant en avoir, ont dû se montrer peu satisfaits d'un oubli qu'ils accusent d'injustice. Nous ne parlons ici que de cette opinion qui se montre supérieure à toute considération personnelle et à tout autre motif que celui de la justice et de la gloire des sciences et des lettres. En applaudissant à la plus grande partie des choix qui ont été faits, sur-tout dans la classe des sciences exactes et naturelles, le Public a regretté qu'on n'ait pas apporté le même discernement et la même sévérité dans quelques sections particulières.

Si ce corps illustre veut acquérir une grande considération , il ne doit ouvrir ses portes qu'à ceux qui auront fait leurs preuves , et dont l'opinion publique aura marqué la place d'avance. S'il est une république où l'on doit écarter toute espèce de préférence ou de distinction qui n'est pas fondée sur le mérite et les talens , c'est sans doute la *république des lettres*. Ce nom même qu'elle faisait gloire de porter , dans des tems où la chose n'existait pas , lui rappelle l'esprit et les principes qu'elle doit avoir dans un gouvernement où l'ordre civil et politique ne reconnaît plus lui-même ni préjugés , ni condescendance. On n'a pas oublié sans doute les *honoraires* qui honoraient si peu , et les anciennes académies qui avaient la faiblesse de croire qu'elles en avaient besoin , et ceux-mêmes qui avaient la vanité de penser qu'ils pouvaient les honorer.

Quoi qu'il en soit , cet établissement n'en offre pas moins , dès son berceau , une réunion de talens et de lumières , qu'il serait difficile de rencontrer nulle part. Il prouvera aux nations étrangères que la France , qu'elles ont cru replongée dans la barbarie , peut encore s'enorgueillir de compter dans son sein une masse de savans , d'hommes de lettres et d'artistes que l'Europe entière doit lui envier.

L'Institut national a-t-il acquis dans son organisation son dernier degré de perfectionnement ? Il est une section que *Sieyès* , dans la première séance , a regretté de ne pas trouver dans la classe des sciences , c'est la *tactique de terre et de mer* ; les succès de la république ont assez prouvé combien la pratique de cet art était familière à ses généraux , pour que

sa théorie occupe une place particulière dans un établissement auquel aucune branche de connaissances ne doit être étrangère. Mais ce n'est pas tout ce qui manque à l'Institut national. Dans la troisième classe, consacrée aux lettres, on voit que la *grammaire*, les *langues*, la *poésie*, les *antiquités et monumens* ont chacune leur section. Mais la *littérature* proprement dite n'a pas la sienne. On sait que, quoiqu'elle réunisse en elle ces différentes branches, elle a néanmoins sa théorie dont les principes, inséparables du *goût* et de l'*art d'écrire*, ne sont ni moins difficiles, ni moins nécessaires que ceux de l'*art de raisonner*. L'éloquence surtout, qui ne vit, qui ne se déploie dans toutes ses forces que dans les républiques, mérite sans doute de trouver place dans notre congrès littéraire, puisqu'elle en a une si importante dans notre ordre politique.

Enfin, les amateurs et les disciples des arts peuvent regretter que la *gravure*, cet art auquel le burin des *Picard*, des *Lebas*, des *Launay*, et de tant d'autres artistes ont donné une juste célébrité, et que l'académie de peinture n'avait pas dédaigné d'admettre dans son sein, semble avoir été oubliée dans l'Institut national. On doit se souvenir que tous les beaux arts sont frères, et que tous concourant à la gloire de la même famille, ont des droits aux mêmes encouragemens. C'est en complétant et en perfectionnant l'Institut, qu'il deviendra le plus beau monument qui ait été élevé jusqu'à présent en Europe, à l'avancement et aux progrès des sciences, des arts et des lettres.

LITTÉRATURE.

ŒUVRES DE CHAMFORT, recueillies et publiées par un de ses amis. Quatre volumes in-8°. Prix, 600 liv., et 630 liv. franc de port. A Paris, chez le DIRECTEUR DE L'IMPRIMERIE DES SCIENCES ET ARTS, rue Thérèse. L'an 4^e. (1595).

PREMIER EXTRAIT.

CHAMFORT est du petit nombre des écrivains qui, avec peu d'ouvrages, ont su se faire un nom distingué dans les lettres. C'est que de tant de productions qui se succèdent, il ne reste guères que celles qui portent un grand caractère d'instruction et d'utilité, ou qui se font remarquer par la finesse des idées, les formes piquantes du style, et un goût pur, genre de mérite d'autant plus estimable, qu'il devient de jour en jour moins commun dans la littérature française. Tel a été particulièrement celui de Chamfort.

On doit remercier l'homme de lettres, dont l'amitié, attentive pour sa mémoire, a pris soin de recueillir et de mettre en ordre ce qu'il a pu retrouver des manuscrits de son ami, après sa mort. Il nous apprend que ce recueil aurait été bien plus complet si le dépôt de ses papiers eût été respecté. « Les scellés, nous dit-il, furent mis sur son appartement, et lorsqu'ils ont été levés, on a recherché en vain un grand nombre d'ouvrages précieux. Ses contes dans lesquels il avait tracé avec tant de finesse et

de talent le tableau de nos mœurs frivoles et corrompues; les épîtres de Ninon, où était encadré celui de toute la cour de Louis XIV; le joli poëme de Genève, composé dans ses derniers tems, et quelques autres productions non moins ingénieuses, ont disparu : on n'en a pu trouver ni découvrir aucune trace. Ou avant ou après l'apposition des scellés, quelqu'infidélité aura été commise; mais qui osera jamais en profiter dans aucun sens, sans déclarer par cela même l'auteur du larcin? On pourrait craindre que ces productions ne fussent perdues, un jour, pour la postérité, si l'on ne savait qu'il est plus d'une manière de ne point rendre inutile cette infidélité, en sauvant même la honte qui y est attachée.

Nous parlerons peu des ouvrages de Chamfort, qui ont paru imprimés dans divers tems, soit à part, soit dans différens recueils. Depuis long-tems le public les a appréciés. On n'a point oublié les *Éloges de MOLIERE et de LAFONTAINE*. Il peignit dans l'un, le poëte comique le plus original qui ait existé, le philosophe et l'honnête homme; et ceux qui suivent la même carrière, relisent toujours avec fruit cet ouvrage où ils trouveront des principes sains, et tant d'excellentes observations sur nos mœurs et sur la poétique de cet art difficile: il avait à peindre dans le second un talent non moins extraordinaire, la naïveté, la grace, la finesse, et cette foule de beautés qui étincellent dans un poëte, que son siècle n'osait encore reconnaître pour un homme de génie, et à qui le nôtre a donné si justement le surnom d'*inimitable*. Chamfort saisit tous les traits de ce tableau.

et en montrant dans Lafontaine, le charme de sa morale, la finesse exquise de son goût, et l'accord singulier que l'une et l'autre eurent toujours avec la simplicité de ses mœurs, il prouva que le peintre était digne du modèle. Un mérite remarquable dans ces deux éloges, et qui n'échappa point dans le tems aux hommes de goût, c'est qu'ils ne sont point écrits en style académique, quoique couronnés par deux académies.

L'éditeur des œuvres de Chamfort nous a transmis, dans la notice historique de sa vie, une anecdote assez piquante sur l'occasion de l'éloge de Lafontaine. Un homme de lettres fort connu avait composé d'avance cet éloge, et l'avait lu dans la société de M. Necker. Celui-ci, par une tournure délicate imaginée pour obliger l'auteur, engagea l'académie de Marseille à proposer l'éloge de Lafontaine, et offrit un prix de cent louis. Ni cette société, ni l'auteur ne doutaient de l'heureuse issue de ce concours. Chamfort prit la plume, et enleva la couronne. On imagine bien que le vaincu ne pardonna pas au vainqueur; dans les combats de ce genre, rarement l'amour-propre est généreux. D'Alembert avouait cependant à Chamfort, qu'il trouvait dans l'ouvrage de son concurrent, plus de littérature. Ce que vous nommez littérature, lui répondit Chamfort, c'est-à-dire, les citations, observations et annotations, tout cela est resté dans mes rognures; je me suis bien gardé de le mettre dans mon discours. Ce qu'il appelait ses *rognures*, joint à des observations nouvelles, que de nouvelles méditations sur Lafontaine lui inspirèrent, compose un commentaire presque complet,

qui est heureusement tombé dans les mains d'un littérateur estimable (le citoyen Gail, professeur du grec au collège de France), et qu'il ne tardera point à faire paraître, terminé par le citoyen Sélis.

Les succès soutenus qu'obtiennent encore aujourd'hui au théâtre, la *Jeune Indienne* et le *Marchand de Smyrne*, nous dispensent de nous y arrêter. Si l'on redonne moins souvent sa tragédie de *Mustapha et Zéangir*, cette pièce n'offre pas moins des beautés recommandables ; elle a le mérite assez rare dans notre scène moderne d'une ordonnance simple, d'un développement facile, d'un intérêt de sentiment, et d'une versification pure et harmonieuse. Peut-être que ce mérite même n'a pas peu contribué à la faire accueillir un peu froidement du public, accoutumé depuis long-tems à n'applaudir qu'à des exagérations forcées, et à des caricatures théâtrales.

Peu de discours, qu'on appelait alors de *réception* à l'académie française, ont mérité de survivre aux circonstances qui les ont fait naître. Celui de Champfort se fera toujours relire avec cet intérêt que l'on porte aux choses de goût, d'imagination et de sentiment. L'académicien qu'il remplaçait lui fournit le sujet de deux tableaux également précieux, quoique dans un genre différent. L'un est celui de la chevalerie, de cette institution extraordinaire dont l'antiquité n'offre aucun modèle, qui a imprimé à nos mœurs anciennes un caractère de grandeur et de singularité, digne d'occuper une place dans l'histoire des peuples, et sur lequel le philosophe, dans des tems de lumière et de liberté, arrêtera ses regards, comme on révoit ces mon-

mens gothiques et hardis , lors même que le goût a créé des proportions plus justes et plus belles. L'autre est le tableau touchant de l'amitié de deux freres (MM. de la Curne et de Sainte-Palaye) que la nature avait fait naître le même jour , et à la même heure , comme si elle eût voulu qu'il n'y eût pas un seul instant de leur vie , où ils aient pu cesser de se voir et de s'aimer. Nous nous souvenons encore de l'impression que produisit sur les auditeurs cette partie du discours de Champfort. Le silence profond avec lequel il fut écouté , l'attendrissement , les larmes qu'il fit répandre furent pour l'orateur un nouveau genre d'éloge auquel il dut être plus sensible qu'aux applaudissemens dont le Public avait couvert son tableau de la chevalerie. On regrette que l'éditeur n'ait pas inséré ce discours en entier. Serait-ce par une suite de cet esprit de terreur dont a été frappée pendant si long-tems la littérature , et qui existait peut-être encore lorsque cette édition a été commencée ? L'éditeur a-t-il pensé que ce qu'il a cru devoir supprimer de ce discours était inutile pour la gloire de Chamfort , ou peu convenable à l'esprit et aux idées qui subsistent aujourd'hui ? Nous répondrions que Chamfort était assez soigneux de ses ouvrages , pour ne pas craindre le reproche de négligence , sur-tout dans un discours à l'académie française , et que sans doute il a donné , depuis le commencement de la révolution , d'assez grandes preuves de son amour pour la liberté , pour n'avoir à rougir d'aucune pensée indigne de la fierté de son ame et de l'élévation de son caractere , même sous l'ancien régime.

On retrouve avec plaisir dans ce recueil quelques articles qui avaient déjà paru dans le *Mercur* qui a compté Chamfort au nombre de ses coopérateurs ; ces articles sont des extraits des *mémoires du maréchal de Richelieu* , de sa *vie privée* , des *mémoires de Duclos* , et de son *voyage en Italie*. Ces ouvrages , qui sont redevables à la révolution de leur publication anticipée , embrassent depuis les dernières années du règne de Louis XIV jusqu'à nos jours , les époques les plus intéressantes de l'histoire anecdotique et des mœurs de ce siècle. Ils devaient fournir à l'écrivain qui les avait si bien observées , des réflexions extrêmement piquantes. Aussi ces articles sont-ils moins des extraits que des supplémens à ces mêmes ouvrages.

On connaissait également le discours de Chamfort sur les académies. Il l'avait composé pour Mirabeau , qui devait le prononcer à l'Assemblée constituante. Beaucoup de gens n'ont pas pardonné à Chamfort , qui était de l'académie française , d'avoir écrit contre les académies. C'était renouveler à son égard , le même reproche qu'on avait si souvent adressé à Rousseau , d'avoir écrit contre les romans , les spectacles et la musique française , et d'avoir fait lui-même de la musique française , des comédies et des romans. Ces sortes d'inconséquences n'ont jamais prouvé autre chose , si ce n'est que pour un homme éclairé , les droits de la vérité sont indépendans de l'intérêt personnel et supérieurs à toute espece de préjugé. Chamfort est aujourd'hui suffisamment justifié aux yeux de ceux qui savent distinguer l'utilité et les avantages des sciences et des lettres , et mêmes des corps litté-

raires bien organisés, des abus sans nombre du régime des anciennes académies. Il l'aurait été bien davantage si la mort prématurée de Mirabeau lui eût permis de se livrer au travail qui devait suivre le premier, et qui était destiné à présenter le nouveau plan sur lequel devaient être institués les corps académiques. Nous devons dire cependant, que dans ce discours, Chamfort avait un peu trop cédé à cet esprit de causticité qui le tourmentait dans ces dernières années, et dont nous assignerons bientôt la véritable cause.

(La suite au prochain numéro.)

B E A U X A R T S .

*Réflexions sur l'exposition des tableaux , sculptures , etc. de l'an quatrième , adressées à un ami dans le département du ***.*

POUR vous consoler de n'avoir pas pu jouir de la vue du salon de cette année, vous voulez, mon cher ami, que je vous en trace une courte notice, et que j'y joigne mes jugemens. L'amitié prie, je dois obéir; et je le fais sans préambule (1).

Graces soient rendues aux savans et aux artistes (la commission des monumens créée en 1791) qui ont pris tant de soin, et sans autre intérêt que celui des arts, pour arracher à l'insouciance et à la cupidité les produits des arts et des sciences disséminés

(1) Je vous ai déjà envoyé le catalogue : vous y aurez recours pour les noms et les descriptions des ouvrages.

chez les religieux, les émigrés, etc. ! Graces soient encore rendues à ceux qui ont ordonné l'exposition publique de ces richesses dans le vaste *Muséum* de la galerie du Louvre ! La publicité de cette brillante collection a déjà produit un effet sensible sur le goût d'une grande portion des habitans de Paris. Oui, mon ami, j'ai été témoin plusieurs fois dans le salon, de ce respect religieux pour les arts, que l'on inocule aux Italiens dès le berceau, et dont la multitude française ne se doutait pas avant l'ouverture du *Muséum*. Déjà les gardes ont un emploi très facile à exercer ; et sans l'enfance (cette engeance est sans pitié), leur présence deviendrait inutile.

Un résultat plus avantageux de la publicité du *Muséum*, est le perfectionnement du goût des spectateurs. Nous ne sommes pas encore assez heureux pour rivaliser avec le peuple d'Athènes, chez qui un instinct et un tact habituel suppléaient aux connaissances artistiques, que l'on n'acquiert que dans les ateliers des peintres et des sculpteurs. Mais j'ai vu avec une grande satisfaction la foule se porter constamment vers les tableaux qui ont le plus de mérite, et écouter avidement le spectateur qui exprimait à voix haute ses opinions et ses jugemens. Voilà le lot des spectateurs ; faisons celui des artistes. Je ne me permettrai aucune perséverance. Il n'appartient qu'à un mauvais cœur d'affliger un savant, un artiste et une belle : c'est pourquoi je ne mettrai sous vos yeux que ceux dont les travaux auront excité chez moi un plaisir véritable, et le désir d'en devenir propriétaire, si la fortune eût dans ces instans secondé mes vœux.

— Ce n'est pas un Bélisaire, je le soutiendrai à la face de tout l'univers, disait, en frappant du pied et haussant les épaules, un grand homme sec, frisé en boucles détachées et portant une forme de chapeau sous son bras ; jamais cette aventure n'est arrivée à Bélisaire ; aucun historien... — Qui est-ce qui vous dispute ce petit délit de lèse-histoire, reprit avec feu un jeune homme en cheveux noirs et en manteau relevé avec goût ? Mais voyez comment l'artiste a exécuté cette fable qu'il a prise pour sujet de son poëme. Le lieu de la scène, l'épisode du soleil couché depuis une demi-heure, le vague des traits qu'il fallait caractériser dans ce crépuscule..... C'étaient-là de terribles données ! Hé bien, toutes ces difficultés sont vaincues... Bélisaire, ou cet illustre vieillard, offre une tête des mieux pensées et des mieux rendues... Son bâton et ses pieds... Oh, qu'ils sont aveugles ! avec quelle vérité l'enfant est posé sur son bras et sur ses épaules.... Belle imitation, sans servitude, des fils du Laocoon ! — Mais, dit avec chaleur le premier interlocuteur qui étouffait d'envie, un serpent s'attache-t-il à un membre qu'il a piqué ? — Laissez donc parler ce jeune citoyen, s'écria tout-à-la fois le groupe des spectateurs..... — Admirez, mes amis (car on aime bien vite ceux qui nous écoutent attentivement), dit le jeune homme, ce beau crépuscule, ces tons chauds, mais variés, qui donnent à tous les contours les nuances du prisme... Vernet n'a jamais rendu avec cette vérité aucun soleil couchant. — Ah Vernet ! les voilà les amateurs d'aujourd'hui, il faut jeter au feu toute l'école française, les de Troi, les Pierre, les Natoire.

— Eh ! oui , morbleu ; mais gardons Vernet , les têtes de Greuze , et revenons à Gérard... Mes amis , je vous le dis encore (il croyait l'avoir déjà dit , parce qu'il les appelait ses amis.... le bon jeune homme !) Gérard a très-bien mérité de la peinture dans cette sage composition ; mais s'il pouvait donner au bras du vieillard qui soutient seul l'enfant blessé et défaillant , l'air de la contention et de la fatigue... Si le bras droit était moins *balustre*. — *Balustre*... Bon ! monsieur est artiste ; je m'en serais douté , quoiqu'il ne soit pas envieux ; eh bien ! auriez-vous revendu ce Bélisaire , et à un prix double de l'acquisition , comme a fait un de vos émules , si le peu de fortune du jeune peintre l'avait forcé à vous le céder avant l'exposition ? — Oui , oui , j'aurais invité Isabey , et comme lui j'aurais accouru chez Gérard , pour lui rendre encore comme sa propriété le produit de la seconde vente ; car le desir d'accroître les ressources du jeune artiste , aurait pu seul déterminer le généreux propriétaire à se priver d'un si bel ouvrage. — L'air satisfait des spectateurs aurait récompensé Isabey de sa bonne action , s'il eût assisté à cet entretien.

Frappé du nom d'Isabey , je me séparai du jeune interlocuteur , et je cherchai les portraits et les dessins de ce peintre. J'avoue que les portraits me touchent peu , et qu'à l'exception d'un très-petit nombre , je ne vous en parlerai pas ; mais ceux d'Isabey sont si vrais de couleur et de dessin , que je sus bon gré à mon cœur ému par le récit du jeune artiste , de m'avoir conduit vers ses productions. Je fus plus sensible à la vue de ses dessins ; ils ont de la

chaleur, de la vie... Cependant s'il en faisait moins, s'il étudiait plus souvent la nature, s'il ne cherchait pas à plaire aux personnes qu'il peint, en leur donnant les airs affectés qu'il leur plaît d'appeler des grâces...

Baltard, le Tiers et Percier, écoutent et attendent mes jugemens sur les dessins. Ils seront contents : les crayons du premier sont de véritables pinceaux ; la transparence des eaux, l'épaisseur des forêts, la profondeur des lointains... Il peint tout. Percier donne aux bas-reliefs, aux figures détachées, aux fragmens des plus belles antiques, un air de vérité, dont la netteté et la précision font tous les frais. Les plus grandes compositions historiques ne perdent rien sous le crayon de le Tiers, et son jugement de Brutus annonce un artiste qui sait manier le pinceau.

Caton d'Utique arrachant l'appareil de sa blessure, prouve ce que je viens d'assurer. Malheureusement c'est une figure d'étude (si improprement appelée *Académie* dans l'école.) L'on voit aisément que le peintre a moins cherché à représenter ce Caton qui dans l'Énéide dicte encore des lois aux vertueux habitans de l'Elisée, qu'à faire briller ses connaissances artistelles. De la hardiesse et de l'élévation, et nous aurons un peintre de plus. — Encore Gérard ! et pour un simple portrait ! — Pourquoi pas, s'il rappelle Vandick. — Mais une seule figure, quelle pauvreté d'imagination ! — Les sots qui ont fait ou dit une balourdise se sauvent dans la foule, et les peintres médiocres cachent leur nullité derrière une *taurbe* de personnages. Oh qu'une seule figure, ~~non~~ jusqu'aux genoux, impose de soins et de

de travail ! Le spectateur la parcourt toute entière ; il tourne même autour d'elle , parce que rien ne détourne son attention. Cette aimable adolescente se présente au critique avec modestie , mais sans crainte. Elle vit , elle va rougir si vous la regardez avec un œil intéressé. Les roses naissantes mêlées aux lys de ses chairs annoncent l'aurore d'une vie que les graces embellissent déjà. A voir le fond de ce tableau et la sagesse de la pose , on le croirait peint au seizième siècle , la toile des vêtements est d'une vérité égale à celle du portrait de femme fait par son maître....

Il a donc préféré , ce David , de travailler à un portrait plutôt qu'à un tableau d'histoire ? Il a fait ce que son goût lui a inspiré. Ce doit être le seul régulateur de l'artiste. En rendant sa belle-sœur avec tant de vérité , en dérobant un enfant à François Flamand pour le placer à côté d'elle , en exprimant parfaitement les traits du visage , sans les embellir , en donnant enfin à toute sa composition de la vie et du mouvement au sein de la tranquillité et du silence , David a confirmé cet axiôme : le portrait ne saurait occuper une place dans les Muséum , qu'en sortant des mains d'un peintre d'histoire : tel Raphaël , Lesueur , Rubens , Vandeick , etc.

David a encore exposé un portrait d'homme ; mais il a assez de gloire pour laisser échapper ce faible rayon.

Ce n'est pas quitter un maître que de converser avec ses élèves. L'*Hippocrate* de Giraudet me force , à vous en parler de suite , parce que la foule m'y entraîne. Quelques spectateurs ont pris le teint jau-

nâtre des Satrapes de Darius, qui offrent des présens au médecin grec, afin de l'engager à donner des secours aux Perses malades, pour celui des pestiférés. Quelques mauvais quolibets ont propagé cette erreur. Mais vous n'en auriez pas été dupe, vous, mon ami, qui avez examiné si attentivement avec moi les envoyés de Typoo-Saïb. Vous auriez reconnu sur-le-champ des Asiatiques; et la blancheur, l'ampleur de leurs manteaux, ainsi que les boucles de leurs cheveux et de leurs longues barbes, sagement imitées des bas-reliefs de Persépolis, vous auraient dit : Voilà des Perses. Vous voyez que je m'appressantis avec complaisance sur la vérité du costume, c'est que cette belle partie, négligée par le Gnide, les peintres Vénitiens, et sur-tout par les ignobles Flamands, mais cultivée autrefois constamment par le Poussin, habituellement par Raphaël, et aujourd'hui par les peintres Anglais, forme avec le dessin le principal mérite de notre brillante école.

Belle tête d'Hippocrate ! qu'il refuse avec dignité de secourir les ennemis de sa patrie ! Ne lui aurait-il pas suffi de rejeter les présens avec la main gauche, sans les repousser avec le pied du même côté ?.... Ce double geste n'est pas très-noble.... Mais il nous a valu une savante facture de la jambe et du pied.... Je regrette encore de ne pas voir près d'Hippocrate quelques instrumens de son art (car vous savez mieux que moi que les anciens ne séparaient pas la chirurgie de la médecine); ils auraient donné le mot de l'énigme, et mieux encore, si les Satrapes eussent soutenu dans leurs bras, et présenté à Hippocrate un de leurs collègues qui aurait

été près de succomber sous le poids de la maladie et de la fatigue. Alors il n'aurait point fallu de légende : le fait eût été suffisamment indiqué. Je sème dans une bonne terre ; mon avis germera , et nous en verrons le fruit dans la première composition de Giraudet.

J'allais vous parler de Vincent , de son Guillaume Tell ; mais on expose un nouveau tableau d'histoire. Je suis curieux ; la nouveauté a presque autant d'attraits pour moi que pour l'enfance. Patientez , et vous n'y perdrez rien.

Voici la centième *charité romaine* que j'ai vue dans mes voyages , s'écrie un amateur ricaneur et dédaigneux , bien poudré , bien serré.... L'artiste n'a pas fatigué son génie inventif ! — J'allais répondre au censeur , lorsqu'une jeune femme coiffée et habillée presque à l'antique , mais avec une grande simplicité , dit à demi-voix,.... Peut-on se lasser de voir une fille prolonger si ingénieusement les jours de son père !... Je crus entendre la digne fille du malheureux Sombreuil dont les persévérantes instances sauverent son père de l'abominable Saint-Barthelémy du 2 septembre 1792. Je ne sais si j'avais raison ; mais je ne voudrais pas pour toute chose être détrompé et perdre cette douce illusion.

Le dédaigneux se tut ; la jeune femme rougit , et moi , plein de la douce ivresse du sentiment , j'étudiai ce tableau fait en un mois. Vous observerez encore sur la nouvelle école française qu'elle joint la prestesse au mérite de finir : le Bélisaire était à peine esquissé , lorsque le salon a été ouvert. Une femme , assise au clair de la lune sur l'appui d'une

grille de prison, allaite son pere au travers de cette grille. Sur son bras gauche repose son nourrisson. Voilà le sujet très-simple de cette composition. Mais *Sérangeli* lui a donné un caractère d'originalité très-piquant : il a éclairé la fille par les rayons de la lune, et le pere, avec l'intérieur de son cachot, par la faible lueur d'une lampe. D'après cet exposé, vous jugez, mon ami, de la valeur du reproche fait aux élèves de David, de copier servilement leur maître. En voilà trois dont je viens de vous entretenir, et certainement leurs compositions ne sont pas jettées dans le même moule, comme on dit vulgairement. Du reste, la femme est *guidesque*, et en la voyant on croit être dans le Muséum devant quelque ancien maître d'Italie. Le pere n'a pas également satisfait les spectateurs.

Cette charité maternelle a un pendant au salon ; c'est la tendresse maternelle du sculpteur *Julien*. A la vérité, une femme qui donne à boire à un enfant est un symbole très-vague de la tendresse des meres. Mais nous sommes déjà convenus de passer sur les qualités. Examinons cet agréable groupe. Vous vous rappelez de la charmante bergere qui menait boire sa chèvre, et des bas-reliefs que cet artiste avait faits pour Rambouillet. Ce nouvel ouvrage ne déparerait pas les premiers. La mere est d'une belle proportion ; sa chevelure est arrangée avec les graces qui caractérisent le ciseau de *Julien*. On a trouvé de l'afféterie dans la chevelure de l'enfant ; peut-être parce qu'on l'a opposé au jeune tireur-d'épine du capitolé. Mais on ne lui refusera pas de boire avec vérité, et de rappeler, sans l'avoir

copié, le jeune faune de la même collection qui se désaltère avec tant de grace. Ce précieux groupe gagnera beaucoup dans le passage de la terre au marbre ; car tout le monde s'accorde à dire que *Julien* travaille cette dure matière avec un esprit et une facilité qui laissent loin derrière lui ses émules et ses rivaux.

Vous devez être content, mon cher ami ; mais, moi, je suis fatigué de me promener si long-tems dans la foule pour reposer mes yeux. Je sors, et vais au fauxbourg du Roule voir le modèle de la Renommée qui doit être fondue en bronze et placée sur la coupole du Panthéon. Le catalogue m'apprend seulement qu'elle a 27 pieds de proportion et que *Dejoux* en est l'auteur. Pendant la route, je me rappelle du groupe colossal d'*Ajax*, enlevant *Cassandre*, et d'un bas-relief de proportion plus forte que la nature, représentant l'athlète *Egon* domptant un taureau. D'après ces travaux, j'approuve le littérateur-artiste, auteur de la *Rénovation* de la ci-devant basilique de *Sainte-Genevieve*, d'avoir demandé au ciseau de *Dejoux* le colosse qui remplacera si avantageusement la lanterne, le globe et la croix dont on a chargé servilement tous les dômes chrétiens.... Quelle est l'attitude de cette renommée ?... Vous le saurez bientôt, disais-je à mon imagination ; encore quelques pas. — Je ne puis attendre ; ne sais-tu pas que je donne un corps, des traits aux êtres les moins connus, même aux abstractions..... Ce sera donc une imitation du *Mercur*e de *Jean de Bologne*.... Le mouvement serait trop hardi pour une déesse ! Voulez-vous le *Mercur*e de *Raphaël* ?

qui est à Rome dans le palais de la Farnésine ?... J'entre dans l'atelier ; je n'y vois rien de tous ces fantômes. Une belle femme, dont les traits et la coëffure rappellent les médailles grecques , embouche la trompette de la main droite , et de la gauche présente au génie et aux vertus la palme avec la couronne de l'immortalité. Elle vole déjà ; car à peine l'extrémité d'un de ses pieds touche encore le Panthéon. Ce serait le seul lien qui la retiendrait sur la terre de la liberté , sans la draperie flottante qui se prolonge légèrement autour d'elle. Ce colosse , le seul que la France ait vu créer depuis ce siècle (car les statues équestres forment deux travaux distincts , quoique fondues d'un seul jet) attestera le haut degré où s'est élevée la sculpture française.

Je vous dirai un mot de la jeune Naiade de *Monnot*, qui se baisse pour prendre un papillon, et vous n'entendrez plus parler de sculptures. Il est fâcheux que l'artiste n'ait pas fait choix d'un meilleur modèle de tête, ou plutôt qu'il ne soit pas élevé au beau idéal que réclamait une divinité ; car le travail est bon, et le dos se développe presque avec autant de vérité et de rondeur que celui du tireur-d'épine, déjà cité, dont la pose a quelque analogie avec la figure de *Monnot*.

Tu dors, Renaud, et tu peignis Achille !... Son tableau de la liberté ou la mort , prête beaucoup à la critique par l'indécision du sujet ; le défaut de liaison entre les trois figures , la représentation gothique et chrétienne de la mort sous la forme d'un squelette , le défaut de noblesse dans la tête de la liberté , et la ressem-

blance du génie avec le Mercure de la Farnésine..... Mais on ne refusera pas à ce génie l'expression du bel âge et de la vigueur, la finesse des tons et des passages ; ni au coloris de ce tableau l'éclat et la fraîcheur. Quant au mérite d'un pinceau gracieux, Renaud nous y a accoutumés.

On retrouve ce faire agréable dans son *Mars entrant chez Vénus et désarmé par les Grâces*.... Pourquoi cependant le séjour de Vénus n'est il plus dans les bocages de Cythere ou d'Idalie ? Aurait-elle choisi un palais qui rappelle la coupole et le baldaquin de St.-Pierre ? Elle voit entrer Mars , et déjà elle a les yeux et l'attitude d'une amante satisfaite , qui n'a plus à espérer aucune étincelle du flambeau de l'amour. Le dieu des combats montre-t-il l'ardeur d'un amant empressé ? Reconnaît on des divinités dans les Grâces qui le désarment ? Ces critiques paraissent amères ; mais l'auteur de l'*Éducation d'Achille* ne pourra jamais avoir de droit à l'indulgence.

Nous n'en accorderons pas davantage à Vincent , parce qu'il est l'un des chefs de notre école. Son *Guillaume Tell* semble appartenir à l'école napolitaine. Il préfère imiter le faible Solimène aux vigoureux Lombards , aux brillants Vénitiens et aux sages Romains.... Ses couleurs sont un peu crues , dures.... Ses figures n'ont pas assez de noblesse..... Qu'il sache donc que l'on aimerait à voir sous de beaux traits le fondateur de la liberté helvétique. On lui abandonne le tyran ; qu'il le fasse ressembler à Caracalla ou à Commode ; il en est absolument le maître. Il ne l'est pas de même de précipiter ce monstre en dépit des lois de la statique. Un jeune homme

disait en le voyant : « J'ai traversé la Seine pour
 » venir au salon , et j'ai failli tomber à plat sur
 » le rivage en abordant , à cause du choc du bateau
 » contre la berge : voilà cependant Guillaume Tell
 » qui repousse la barque dans le même sens où
 » le rivage a heurté mon batelet , et le barbare Grisler
 » tombe à la renverse. » J'ai trouvé l'observation
 assez juste pour vous la conserver ; elle apprendra
 aux peintres et aux sculpteurs que les lois de la
 statique doivent entrer dans leurs études en même
 tems que les principes de l'anatomie... Du reste,
 des personnages vêtus d'habits frais et brillans sous
 le tonnerre et la pluie , des attitudes et des airs
 de visage forcés et exagérés rappellent trop le pré-
 tendu *pittoresque* des vieux maîtres de notre école.

On serait injuste de faire à la *mort de Desille*
 de le *Barbier* , le même reproche. Ce sujet suscep-
 tible d'action et d'intérêt est traité froidement. Le
 ton gris du tableau ajoute à cette froideur. Quelques
 parties rendues largement annoncent que le *Barbier*
 pourrait mieux peindre.

Faites mieux , vous aussi , *Suvée* , qui donnez de
 si bons principes à vos élèves. La *mere des Gracques* ,
 Cornélie , est bien dessinée , ainsi que les autres
 figures de votre tableau ; cette composition plaît
 par sa tranquillité analogue à la modestie de l'héroïne ;
 les ajustemens , l'architecture , tout est romain. Ce-
 pendant je trouve l'un des jeunes Gracques trop
 âgé pour être un des *joyaux* de Cornélie. Vous avez
 oublié aussi que les enfans des Patriciens portaient
 une bulle d'or (ornement rond et applati) sus-
 pendue sur la poitrine : c'aurait été là une des

caractéristiques de votre scène : les amateurs de l'antique sont fâchés de cet oubli, et ceux de la peinture auraient désiré voir sortir de vos pinceaux des tons plus chauds et moins grisâtres. Vous allez sur les bords de l'Arno et du Tibre guider nos jeunes artistes dans la carrière des beaux arts : on applaudit à ce choix, parce qu'on retrouve dans vos leçons les principes du beau, du bon et de l'honnête, qui sont inséparables pour les belles âmes.

Hercule, où es-tu ? car je ne te vois pas dans le tableau de Taillaiisson. Après avoir tué ton épouse et tes enfans es-tu resté froid et immobile ? La fureur insensée que Junon avait soufflé dans ton âme, cessait-elle avec le dernier coup porté à ces innocentes victimes ? Voilà cependant ce que m'offre cette composition.

Quelle foule dans le tableau de *Vernet* ! Que de héros a-t-il dû rassembler pour célébrer les *suntailles de Patrocle*. Vous, mon ami, dont Homère fait les plus chères délices, vous tressaillez de joie à cette annonce, vous croyez déjà reconnaître le vaillant Diomède, le bouillant Ajax, le cauteleux Ulysse, le sage Nestor, l'implacable Achille..... Hé bien ! gardez vos douces chimères et n'allez pas dans l'atelier de *Vernet*. Vous n'y verriez qu'une multitude de guerriers, froids, insignifians ; mais richement armés et tous couverts d'une pourpre éclatante. Le rouge domine même dans toutes les autres parties de cette composition. Des chars, qui devaient occuper un grand espace, sont placés dans le bas du tableau, et si bas, qu'ils ne sauraient achever leur course sans heurter les spectateurs. Aux plumes près,

dont Homère n'a jamais chargé les casques de ses héros, tous les costumes sont choisis et exécutés avec soin; ils peuvent servir de modèles et d'études. L'auteur du *triomphe de Paul-Émile* semblait avoir pris avec le public l'engagement de mieux faire, ou du moins celui de ne pas déchoir : il ne l'a pas tenu à notre grand regret. Nous l'attendons au prochain salon.

Hippolite rendu à la vie par Esculape à la prière de Diane est un ancien ouvrage de Mouricaut. Il accuse l'ancien gouvernement dont les encouragemens auraient aidé à perfectionner les talens d'un peintre qui annonçait des dispositions.

Deux académies (figures d'étude isolées) de Lafite et de Meynier, un gladiateur blessé, et *Androclès reconnu par un lion prêt à le dévorer*, annoncent la connaissance des belles proportions et l'étude de l'antique...., si la première ne faisait pas naître l'idée d'un grand croquis, et si la seconde était plus étonnée, plus chaude.

Le même peintre et Mérimée nous appellent à la fois par le fini de leurs ouvrages : l'un avec l'*Amour pleurant sur le portrait de Psyché*, et l'autre, avec la *Bacchante jouant avec un enfant*. L'Amour, placé dans l'ombre d'un bocage, fixant, sans verser de larmes, le portrait de sa jeune amante, et entouré de petits génies éclairés fortement, rappelle le tableau de Giraudet où l'on voyait la lune percer de ses rayons argentins le bosquet épais sous lequel Endymion était endormi. Zéphire entr'ouvrait les rameaux pour favoriser la curiosité de Diane. Ici on ne peut déterminer la source de la lumière; vient-elle du soleil ou de la

lune jalouse ? Les détails sont finis avec trop de soin , ce qui répand de la froideur sur la composition. On trouve d'ailleurs les petits génies inutiles et massifs.

L'enfant avec lequel joue la Bacchante est d'une proportion plus légère , et la femme a beaucoup de graces. Malheureusement une teinte rougeâtre , qui ne doit appartenir qu'aux parties éclairées par les effets de la draperie , s'étend sur toute la composition. Le paysage en est gracieux.

Le paysage m'avertit de vous parler des peintres de ce genre. *Valenciennes* avait mérité la première palme depuis quelques années ; mais la crainte du terrorisme l'a fait abandonner Paris depuis trois ans , et cette retraite semble avoir refroidi son talent. Vous vous ressouvenez de l'anecdote de Diderot : fatigué des persécutions du clergé et des grands , ce philosophe se retira dans sa patrie , à Langres. Il entretenait avec son ami d'Alembert un commerce de lettres ; mais au bout de quelques mois d'Alembert lui écrivit ces mots.... « Partez , mon cher Diderot , » revenez sur-le-champ à Paris ; votre style est déjà » gâté , et votre imagination s'est refroidie. Crai- » gnez tout d'un plus long séjour dans la province. » Réchauffez-vous , *Valenciennes* , au foyer des arts , et la couleur de votre tableau d'*Enée et Didon* deviendra plus légère. Vos anciens tableaux nous ont rendus difficiles , et vos compositions , toujours ingénieuses , nous donnent de vifs regrets.

Vous ne dédaigneriez pas , mon ami , un grand paysage de *Vander-Burch* s'il avait donné plus de fermeté à ses rochers , et à ses eaux un ton moins

bléuâtre : nous avons un paysagiste de plus.

J'ai cherché *Tonney* dans le salon , dans le catalogue , et mes recherches ont été vaines. Croit-il donc pouvoir dormir , parce qu'il est un des premiers peintres de son genre. L'estime que le public lui accorde doit être pour lui un *excitateur* continuel.

Van-Spaendonck , vous vous êtes placé auprès de *Van-Huysum* , et vous , *Vandael* , à côté de *Roëpel*. Ne vous fatiguez pas à nous donner de belles imitations de la belle nature , nous ne nous lassons pas à les admirer.

Amusez-nous aussi , intéressez-nous même quelquefois , vous qui peignez des scènes familiales , *Landon* , *Demarne* et *Sablet*. Mais n'oubliez pas que plus un genre est facile , plus on exige de vérité et de précision.

Vous êtes rebattu , me disiez-vous , il y a deux ans , des *ruines*. Hé bien , je ne vous en parlerai pas. C'est toujours la même quantité de productions , les mêmes *ruines* répétées , isolées , rapprochées , délabrées , restaurées..... , et toujours sans motif historique et sans but marqué.

Je voulais m'arrêter ici , parce que les fonctions de juge que vous m'avez imposées pesent depuis longtemps sur moi ; mais les deux figures académiques , appelées *Dédale* et *Icare* , exigent quelque attention. Elles sont effilées , non sveltes : leur couleur est imaginaire , et leur nature vague et indéterminée. Il y a plus de chaleur et de vie dans *la consternation de la famille de Priam* , après le combat d'*Achille* et d'*Hector*. Le vieux *Priam* est vivant , sa tête a une belle expression , et elle devrait seule fixer les regards , tandis

qu'ils sont partagés entre plusieurs groupes trop distincts et trop séparés.

C'est aux femmes et aux tailleurs à s'extasier sur l'unique mérite de la vérité des satins et des étoffes. *Terburg* n'attacherait pas tant, si la beauté des chairs et l'entente du clair-obscur n'étaient jointes chez lui à ce faible talent.

Adieu, mon cher ami, je tombe de lassitude, et le sommeil me gagnerait s'il fallait encore mettre sous vos yeux une *Vénus* flamande, blessée par un *Diomède* enluminé de vermillon. En choisissant une nature plus approchée de l'antique, l'auteur aurait pu faire un bon tableau. Nous applaudirons avec plaisir à ses nouveaux essais. *Geta assassiné par Caracalla dans les bras de sa mère* me réveillerait pour un instant, car mon cœur est toujours ouvert à l'espérance, et cet élève d'une bonne école (celle de *Regnault*) en fait naître une flatteuse.

Salut et fraternité.

Paris, le 15 frimaire l'an 4^e. de la République.

P. S. Si vous rencontrez notre ami l'Anglomane, et ce voisin qui n'aperçoit dans la révolution française que du sang et des échafauds, défiez-les de vous opposer sur les bords de la Tamise, ou sur les bords de la Seine, même sous le regne des Marigny, des Dangevillers, une collection de tableaux aussi riche et aussi variée.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

De Londres, le 15 décembre 1795.

LES détails relatifs aux rassemblemens du peuple à Londres sont exagérés dans les papiers-nouvelles du Continent. Ces rassemblemens, il est vrai, ont été beaucoup plus nombreux que de coutume; les hommes qui les composent agissent d'ailleurs sur un nouveau plan, et d'après de nouveaux principes. Cependant la *tour de Londres* est toujours debout pour renfermer ceux qui voudraient attaquer la monarchie. Le peuple avant de renverser la monarchie doit renverser le ministre, mais ce ministre n'est pas encore près de sa chute; il ne serait même pas impossible qu'avec de la prudence il ne parvînt à regagner la confiance et l'attachement du peuple.

Il n'en est pas moins évident pour les esprits attentifs et sans prévention qu'une grande explosion se prépare, et qu'elle va bientôt éclater si le ministère n'a la force ou l'adresse de la prévenir. Aux yeux de tout homme instruit des habitudes, des localités et de la marche de l'opinion, cette évidence résulte d'une foule de circonstances qu'il est bien difficile de faire apprécier hors de ce pays. Elle résulte aussi en grande partie du message que le roi vient d'envoyer au parlement.

Ce message est une espece de caution que M. Pitt offre à M. Wilberforce et à ses autres amis, chancellans dans leur système politique actuel à l'égard de la France, pour regagner leur appui en faveur de son administration. On y abandonne en effet dans ce message quelques-unes des difficultés élevées précédemment par le ministère anglais contre l'ouverture des négociations de paix, mais on y laisse dans toute leur force d'autres difficultés relatives à la France. Le message dit que la France doit demander la paix, et M. Pitt ajoute ensuite, après la lecture du message, qu'elle doit payer des indemnités pour les frais de la guerre. Le roi dit que le vainqueur doit se prosterner devant les vaincus; le ministre ajoute que l'offensé doit donner des indemnités à l'agresseur. Ainsi, et au même titre par lequel l'un des membres de la coalition demande des indemnités, tous les autres pourraient aussi en demander à leur tour.

Mais quoique très-évidemment la paix ne puisse être faite à de telles conditions, le message prouve, par d'autres circonstances et d'autres raisons, que la paix est prochaine. Le ministère qui reconnaît que les Anglais sont très-peu satisfaits de la guerre, sent que cette guerre ne peut être continuée qu'en alléguant de nouveaux prétextes. La guerre ne sera donc plus comme auparavant une guerre pour des alliés qui ne demandent point de secours; une guerre pour préserver l'ordre social en Europe, dont les deux tiers refusent de concourir à la guerre, ou ont depuis fait ou négocié leur paix particulière; une guerre pour donner un roi à la France qui veut une

république ; ou une guerre pour la sûreté de l'Europe contre une puissance incapable d'entretenir les rapports ordinaires de justice et d'amitié. Mais dans le conseil du roi d'Angleterre , la guerre est maintenant une guerre d'indemnité et de point d'honneur. Cet aveu montre bien toute la déraison du ministère britannique. N'ayant plus le pouvoir de tourmenter la nation par des mesures violentes , il est obligé de recourir à des moyens d'illusion ; mais comme le vœu national est décidément contraire à la guerre , sous quelque forme qu'elle puisse lui être présentée , elle ne tardera pas à sentir combien est impraticable le plan proposé par le ministère. Elle verra que c'est toujours la guerre qu'on lui offre , et non cette paix qu'elle veut et dont elle a besoin , et le ministère sera enfin obligé de faire lui-même la paix , ou de se retirer pour la laisser faire par d'autres.

Le message néanmoins aura des suites plus graves que quelques-uns des ministres anglais ne le desisent probablement. Il apprend aux Allemands , par exemple , qu'ils ne peuvent plus compter désormais sur les subsides de l'Angleterre , et après deux ou trois campagnes , les nombreuses armées de l'Allemagne , si elles restent sans subsides , ne peuvent plus vivre que de pillage ou d'oppressions intérieures ; mais l'esprit des tems modernes ne permet gueres cette manière de subsister. Les armées autrichiennes ont déjà supporté dix campagnes successives , en y comprenant les guerres de Turquie et des Pays-Bas . Elles ont le plus grand besoin par conséquent ou de subsides ou de paix. Les puissances du midi suivront

la détermination des puissances du premier ordre dont elles dépendent. Si elles tiennent à l'Espagne, elles feront immédiatement la paix; si elles tiennent à l'Autriche, elles se prépareront pour la paix, comme pour une mesure qui deviendra bientôt nécessaire.

Le message annonce de plus aux contre-révolutionnaires français que le gouvernement anglais abandonne la monarchie, et reconnaît la République. Il les avertit assez nettement par cette déclaration que leur intérêt est de ne pas prolonger davantage, par de folles résistances, par des complots ridicules, conçus sans talent, et exécutés sans moyens, un état de révolution dont ils doivent être toujours les premières et les plus odieuses victimes.

Si la paix est également désirée et par les puissances étrangères, et par les mécontents de la France, en qui la colère et la vanité n'ont pas étouffé toute raison; le ministère, le parlement et le roi d'Angleterre doivent aussi souscrire à la paix, ou s'exposer à voir une guerre civile se joindre à leur guerre étrangère.

Sans doute le gouvernement français offrant la paix à l'Angleterre aurait la sagesse et la magnanimité de lui dire : « J'aurais droit de vous demander des indemnités; mais je ne demande que le repos : soyons amis. L'humanité a trop long-tems souffert de notre inimitié. » — Si les ministres anglais proposant la paix, faisaient entendre des paroles aussi généreuses, peut-être les grandes erreurs, les mémorables injustices de ces ministres seraient-elles, si non oubliées, au moins pardonnées de part et d'autre.

Mais si la guerre continue , les deux peuples leur feront entendre un autre langage. Les Français diront : « Nous ne voulons pas traiter avec un ministère que nous méprisons et que nous abhorrons. » Ils ajouteront que leurs pertes doivent être réparées par la nation , qui en supportant si docilement la guerre de ses ministres , s'est rendue leur complice. De son côté , le peuple Anglais lui-même observera que c'est le ministère qui a renvoyé d'Angleterre les négociateurs français , venus pour prévenir la guerre. C'est ce ministère , ajoutera-t-il , qui a prétendu que les Français n'avaient pas droit de réformer leur gouvernement ; assertion , selon nous , si contraire aux principes , que nous sommes près de suivre nous-mêmes leur exemple. C'est le ministère qui a violé les lois de la nature et de l'humanité dans la conduite de la guerre , et qui par cette violation autorise véritablement les Français à réclamer des indemnités , et par rapport à l'origine de la guerre , et par rapport à la manière dont elle a été faite. Enfin , c'est ce ministère qui continue la guerre pour obtenir des indemnités , tandis que ses prédécesseurs ont pris tant de peines pour prouver combien sont frivoles dans le fait les indemnités coloniales de quelque nature qu'elles soient. Quant aux colonies de l'Amérique septentrionale , qu'avons-nous retiré de nos anciennes guerres et de tous nos projets d'indemnité ? Ne les avons-nous pas perdues par une guerre aussi extravagante que celle-ci ? Quel est le profit d'une indemnité dans les Indes occidentales , depuis que les Français ont adopté dans ces contrées une nouvelle espèce de guerre , et que le système de l'esclavage des negres a presque perdu tous

ses appuis de force et d'opinion ? Qu'est-ce qu'une indemnité dans les Indes orientales, si non un nouveau moyen de corrompre ceux à qui les libertés de l'Angleterre sont confiées ? Enfin, que serait-ce qu'une indemnité en Corse, dont George III a pris le titre pour remplacer celui de roi de France qu'il a perdu depuis quatre ans, si non une invitation aux rois d'Angleterre, d'entreprendre sans cesse de nouvelles guerres pour leur propre intérêt et leur vanité personnelle.

La Corse n'a-t-elle pas toujours été une possession onéreuse et pour Gênes et pour la France ? et la propriété de cette isle ne sera-t-elle pas plus précieuse pour les Anglais que celle de Minorque qui, plus voisine de l'Angleterre, et plus éloignée de la France que l'isle de Corse, a été prise deux fois à l'ouverture de la guerre ? D'ailleurs par quelle inconséquence ces ministres prétendent-ils donner à la Corse ce qu'ils appellent une *constitution libre* ? Si cette constitution est véritablement libre ne deviendra-t-elle pas nécessairement un principe de révolution pour l'Italie ? et cependant les ministres disent que les révolutions sont les plus grands de tous les malheurs, et que ce n'est pas trop pour les prévenir que le concours armé de tous les monarques de l'Europe. »

Mais, pourra-t-on demander, quelle est la véritable politique des ministres anglais en renfermant la paix dans de telles limites ? Peut-être leur objet est-il d'offrir un contrat entre eux et les chefs de l'opposition qui insistent sur la paix sans indemnités ? Peut-être est-ce de rendre la paix impossible, en paraissant

sant desirer de la faire ? Peut-être esperent-ils que la France leur accordera quelqu'indemnité aux dépens de la Hollande ? Ou peut-être supposent-ils que la France abandonnera une partie de ses colonies à l'Angleterre , comme un prix auquel celle-ci doit consentir à ratifier les nouvelles acquisitions de l'autre en Europe ? Il peut être utile de dire quelques mots sur ces deux derniers articles.

Quant à la Hollande, la France n'en exigera certainement aucun sacrifice ; car ce sacrifice serait contraire à la foi du traité , à la politique , à la fierté nationale. Le traité vient d'être conclu. Il est clair dans tous ses articles , et la république française ne voudra pas violer ainsi les engagements d'une première amitié. L'intérêt de la France est de s'opposer à toute cession de la part de la Hollande en faveur des Anglais , de ses plantations , factoreries , postes militaires , ces derniers sur-tout , comme le cap de Bonne-Espérance , pouvant être directement utiles à la France. Enfin , la fierté nationale la déterminera à protéger constamment le faible qui a recours à elle. La France a dans tous les tems été dirigée par ces considérations ; elle en a donné un nouvel exemple dans le cours de la révolution actuelle ; car , excepté un seul instant sous le gouvernement de Robespierre , elle n'a fait aucune tentative pour faire sa paix avec l'Autriche , en lui abandonnant la Bavière au prix des Pays-Bas.

Quant au sacrifice d'une partie de ses colonies pour conserver ses acquisitions en Europe , elle ne se montrera pas plus facile à cet égard. — Comme le territoire conquis appartenait à l'Autriche et à

L'Empire, la France n'en paiera certainement pas la valeur à l'Angleterre. Pourquoi celle-ci, lorsque les autres cessant d'avoir recours à elle voudront faire leur paix, même par le sacrifice de leur territoire, prétendrait-elle faire obstacle à la négociation, ou se faire payer pour une propriété que le propriétaire abandonne ? Cette supposition contredit d'ailleurs une autre partie du message du roi, où il dit que les intérêts de ses alliés doivent être consultés dans l'établissement de la paix générale, c'est-à-dire consultés relativement aux termes des traités par lesquels ils sont constitués alliés, et ces traités garantissent à chacun ses possessions respectives dans l'état où elles étaient lorsque la guerre a commencé.

Si le gouvernement anglais a véritablement formé l'une ou l'autre de ces spéculations, il n'a pu être conduit que par l'opinion d'un défaut absolu d'intégrité dans le gouvernement français. Mais il faut le dire avec vérité, les Français dans toute cette révolution, et dans les circonstances même où ils semblaient vouloir renoncer avec la plus hideuse affectation à tous les principes de la justice et de l'humanité individuelle, les Français ont constamment montré trop de fierté pour violer, de propos délibéré, les droits de l'honneur dans les matières de politique générale. Ils seront particulièrement fidèles aux Provinces-Unies, la seconde république étrangère de leur création, et les Hollandais leur montreront la même fidélité. C'est par ce moyen que la Hollande peut parvenir à l'entier rétablissement de ses droits. Elle n'a donc qu'un parti à prendre, et ce parti n'est pas difficile. La Hollande, quoique

non encore organisée dans son intérieur, l'est assez pour faire une guerre révolutionnaire comme celles d'Amérique et de France ; et lorsqu'un pays comme la Hollande a une fois bien conçu et bien établi son système de défense, toute conquête y est nécessairement très-difficile.

Il est possible que la Prusse soit blessée du détronement de la maison d'Orange. Mais si son ressentiment contre la Hollande le portait à des actes d'hostilité, elle en souffrirait vraisemblablement beaucoup plus que la Hollande. La Prusse a cru qu'il était convenable de faire la paix avec la France, lorsque celle-ci était seule et abandonnée à ses propres forces ; elle doit avoir plus de motifs de ne point attaquer la France et la Hollande réunies. La cour de Prusse ne peut avoir que de la répugnance à se jeter de nouveau dans une telle entreprise ; elle doit bien sentir qu'elle s'est fait de l'Autriche une ennemie implacable ; elle doit appercevoir le changement actuel d'opinion du ministère anglais, et prévoir la conduite que tiendrait un nouveau ministère composé des chefs de l'opposition qui se sont ouvertement déclarés contre tout système de rapports politiques de l'Angleterre avec le Continent, et principalement dans les circonstances présentes. L'état de la Pologne doit aussi fixer l'attention de la Prusse, et la triple alliance entre les cours impériales et l'Angleterre doit lui inspirer les plus grandes alarmes. Mais la Prusse ne doit-elle pas craindre sur-tout que l'opinion publique, fortement prononcée dans tous ses états en faveur de la dernière paix, n'ait acquis trop d'énergie pour qu'on

puisse lui opposer impunément une nouvelle déclaration de guerre ? La Prusse par conséquent ne s'ôtera pas à elle-même la satisfaction de contempler paisiblement la ruine de son ennemi ; elle verra ce que la continuation possible des hostilités prépare à la maison d'Autriche ; car, quelque cet état de guerre ne puisse subsister long-tems, il doit produire pendant toute sa durée des effets d'une grande importance.

PROVINCES-UNIES. *La Haye, le 20 décembre.*

L'espece de scission qui vient d'éclater entre les provinces de Hollande, Gueldre, Utrecht et Over-Issel d'un côté, et celles de Zélande, Frise et Groningue de l'autre, relativement à la convocation d'une convention nationale, chargée de rédiger un plan de constitution, afflige vivement les amis de la patrie, et tous les hommes qui ont quelque sentiment de justice et d'humanité. Les stadhoudériens se croient à la veille d'un triomphe complet. Pourvu que la maison d'Orange soit rétablie dans ses modernes usurpations, et les régences dans leurs fonctions aristocratiques, peu leur importe qu'une immense et longue dissension civile fasse verser des flots de sang batave, déshonore et bouleverse cet antique sol de la liberté et de l'industrie humaine, en ruine le commerce, en détruise les propriétés, et expose au milieu des tourmentes d'une guerre intérieure leur malheureuse patrie à être engloutie sous les flots de la mer. Mais, ces affreuses espérances seront déçues ; et le génie de la liberté qui a créé les Provinces-Unies les préservera de leur destruction. Les Bataves seront libres parce qu'ils veulent et savent l'être. Aux anciennes habitudes du sentiment et des formes extérieures de la liberté, de l'esprit d'ordre et de conservation, de l'amour du travail qui caractérisent cette nation, se joindront,

pour affermir sa nouvelle existence politique , les lumières de notre âge , les progrès de l'opinion publique en Europe , l'état actuel des hommes et des choses , l'assistance active et constante de ses alliés , les leçons de leur expérience politique et militaire , et sur-tout les exemples mémorables qu'ils ont offert au monde , de tant de génie et de tant d'erreurs , de tant de puissance et de tant de faiblesse.

Maintenant c'est aux bons citoyens , c'est aux hommes qui jouissent dans leur pays de la juste considération due à des services importants et à de grandes lumières , d'employer toute leur influence pour étouffer ces germes de dissension politique. C'est à eux à rapprocher par des voies conciliatrices , par des mesures fraternelles , par la considération bien sentie et bien exposée de l'intérêt général , ces membres d'une même famille que leurs ennemis communs cherchent à séparer , et que tant de motifs puissans de paix , de prospérité , de liberté , de sûreté , d'honneur , invitent à rester étroitement unis.

Peut-être , dans la discussion qui a produit le vœu de la majorité pour la convocation d'une convention , a-t-on négligé quelques-uns des moyens qui auraient pu amener les esprits à un vœu unanime. De quoi s'agissait-il en effet ? De créer un nouveau plan de constitution. Les sept états paraissaient d'accord sur ce point. Tous sentaient que leur ancienne constitution rédigée à la hâte , et pour ainsi dire les armes à la main , au milieu du camp où leurs pères combattaient le féroce duc d'Albe , et renversaient la tyrannie de Philippe II , n'avait pu être qu'une constitution provisoire , et passagère comme le moment de péril qui l'avait dictée. Tous sentaient que le plus grand malheur des Provinces-Unies , était qu'une constitution faite pour subsister quelques mois , eût acquis plus de deux siècles de durée. En un mot , tous voyaient ou pouvaient voir facilement d'après leur propre expérience et celle de leurs ancêtres , que cette constitution

était presque intimement liée à l'existence du stadhoudérat, et qu'elle ne leur promettait de les défendre de l'anarchie et de l'aristocratie organisées par elle, qu'à l'aide de l'action toujours présente de l'autorité stadhoudérienne; comme si elle eût voulu ne créer le mal que pour avoir l'occasion de créer le remède.

Les sept provinces paraissaient donc d'accord sur ce point important. Mais quatre d'entr'elles ont voulu créer une *convention* nationale, à l'exemple de la France, pour travailler à la formation d'une constitution nouvelle. Les trois autres ont voulu qu'à l'exemple des Etats-Unis d'Amérique on se contentât d'établir une simple *commission* dont l'unique emploi serait de s'occuper de ce travail, et qui cesserait d'être, immédiatement après avoir cessé de rédiger. La raison qu'on donne d'une telle résolution, est la crainte qu'une assemblée conventionnelle, dont les pouvoirs seraient illimités, ne portât plus d'enthousiasme et d'impétuosité dans ses destructions que de lumière et d'expérience dans ses créations; qu'elle n'eût en un mot plus de puissance pour le mal que pour le bien. La considération des dangers probables d'une puissance illimitée, a pu sans doute influencer beaucoup sur cette détermination. Mais on ne doit pas se dissimuler que les intrigues actives et nombreuses des stadhoudériens, et les manœuvres de la politique dure, avide et envieuse du gouvernement anglais, n'aient beaucoup contribué à cette grande division d'opinion, si funeste au commencement d'une réorganisation publique.

Quoi qu'il en soit, il semble que si les trois provinces craignaient véritablement quelque danger pour la liberté générale ou la sûreté individuelle d'une convention armée d'une puissance sans bornes, et qu'il n'existât pour elles aucun autre motif de s'opposer à la formation d'une constitution nouvelle, il était facile de tout concilier, en établissant expressément que la convention organisatrice serait nommée

uniquement *ad hoc*, et ne pourrait s'écarter en aucune manière de l'objet précis de son institution, sans usurper la souveraineté du peuple, et se mettre en état de révolte contre l'état, par le fait même de sa transgression. Par ce moyen, des hommes qui veulent franchement aller au même but auraient pu marcher ensemble dans la même route.

L'assemblée des états-généraux a décidé, comme on sait, à la pluralité de quatre provinces contre trois, que la convention nationale s'assemblerait le 1^{er}. février prochain. On a vu avec douleur l'acte de violence qui a précédé cette déclaration ; les malveillans et les traîtres espèrent bien tirer parti contre l'établissement de la liberté, de toutes les circonstances relatives à cette affaire ; mais le bon esprit de la grande majorité des citoyens, leur amour de la justice et de l'ordre, leur sentiment très-prononcé de la liberté, de l'indépendance et de la propriété nationale, sont de sûrs garans que la crainte d'un péril éloigné, qui n'est que probable, et qu'exagèrent les ennemis intérieurs et extérieurs de la patrie, et qui peut être prévenu par beaucoup de moyens et d'autorité réelle, ne les précipitera pas dans les dangers beaucoup plus imminens, et infiniment plus terribles d'une scission nationale.

Après de nouveaux débats dans l'assemblée des états-généraux, il a été définitivement décidé, à la pluralité des quatre provinces contre les trois, que la résolution du 25 novembre dernier, qui fixe le jour de l'assemblée de la convention nationale au 1^{er}. février prochain aurait son plein effet. En conséquence, les provinces sont invitées à faire les arrangemens nécessaires pour la tenue des assemblées électorales le 11 janvier. Par la même résolution, il est décidé que si les trois provinces qui se sont opposées à la conclusion d'une convention nationale veulent encore s'y conformer, elles peuvent envoyer avant le 28 décembre leurs résolutions ultérieures à cet égard, l'affaire devant être terminée le 30 de ce mois.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Le nouveau Prospectus du Mercure indique à-peu-près dans quelles vues et suivant quel plan nous rendrons compte des séances des deux conseils du Corps législatif ; mais dans cette feuille nous allons nous occuper uniquement à présenter les résultats d'un grand nombre de séances pour nous approcher de plus près de la date et du courant des journaux qui en parlent tous les jours ou plusieurs fois la semaine. On conçoit qu'il faut avoir un espace un peu libre pour se livrer à des discussions critiques.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de Chénier.

Séance du sextidi , 26 frimaire.

Sur la proposition de Ramel une commission a été chargée de la classification des dépenses fixes de la République.

Le traitement des commissaires de la trésorerie nationale et de la comptabilité a été fixé par une résolution , à six mille milliagrammes de froment.

Les notaires qui ont exercé des fonctions judiciaires ont été autorisés à reprendre leurs fonctions ; il n'y a point eu sur cela de discussion , il est même assez étonnant peut-être qu'il ait fallu une résolution.

Gilbert-des-Mollières donne lecture d'un paragraphe de l'instruction sur l'emprunt forcé, adressée par le Directoire exécutif à toutes les administrations. Le Directoire dans ce paragraphe indique aux administrations les bases qu'ils doivent prendre pour former les seize classes des prêteurs ; ces bases sont les rôles des contributions mobilière et foncière , la notoriété publique et la manière de vivre des citoyens : les fermiers et les commerçans qui ont acquis des fortunes énormes dans la révolution , ajoute le Directoire , doivent être appelés au secours du trésor public , bien plus que les propriétaires et les rentiers , qui de la classe des riches ont passé dans celle des pauvres.

Cette instruction est du Directoire exécutif , et Gilbert-des-Mollières en a lu un paragraphe pour faire connaître les intentions du Corps législatif ; cette union si parfaite entre les deux pouvoirs supérieurs de la République est pour ses destinées un présage bien favorable.

Les peres , meres , et autres parens d'émigrés dont les biens sont séquestrés , ont été autorisés à en vendre des portions jusqu'à la concurrence des sommes qu'ils doivent verser dans l'emprunt forcé.

Le conseil a ordonné l'impression et l'ajournement d'un rapport sur l'état actuel des postes et messageries fait par Ramel au nom de la commission des finances.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de Tronchet.

Séance de sextidi , 26 frimaire.

Le conseil déclare qu'il ne peut approuver la résolution tendante à prélever les droits de douane en numéraire métallique. Le motif de rejection présenté par le rapporteur de la commission (Lebrun), et qui paraît avoir déterminé le rejet, c'est que sans la résolution le conseil des Cinq-cents avait donné pour date le 20 messidor à une loi qui a été rendue le 20 fructidor. Un pareil motif ne peut paraître frivole qu'aux esprits qui le sont beaucoup eux-mêmes. La loi doit être entourée de tous les scrupules, et il n'est permis qu'au pouvoir arbitraire d'être léger et audacieux.

Dans le cours de la délibération il s'est élevé un débat entre Vernier qui a fait une longue apologie des douanes, et Dupont (de Nemours) qui a soutenu que cet établissement produit beaucoup de maux et ne produit aucun bien. Dupont (de Nemours) a parlé comme Turgot, comme Condillac, comme Smith, comme tous les hommes éclairés de l'Europe; et Vernier, qui est un bon esprit et un bon citoyen, aurait parlé de même s'il eût fait les mêmes études. Où en serions-nous donc si la naissance d'une grande république n'était pas l'époque de l'entier anéantissement de ces vieilles erreurs des vieilles monarchies.

Le conseil des Anciens approuve les résolutions relatives au traitement des commissaires de la trésorerie et de la comptabilité , et à celui des messagers d'état et des secrétaires-rédacteurs.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance de septidi , 27 frimaire.

Une nouvelle commission est formée pour présenter au conseil des Cinq-cents un nouveau projet sur les douanes.

Une commission est chargée d'examiner sur quel taux des assignats doivent être payés les arrérages des rentes foncières.

Les faits articulés par Roux sur les élections du département du Lot , ont été démentis par un député de ce même département : les pièces seules peuvent prononcer entre celui qui a allégué les faits et celui qui les a contestés ; on en a demandé l'impression , et il a été douteux un instant si elle serait ordonnée. On a parlé de dépenses , celle de l'impression de deux ou trois procès-verbaux , n'est pas ce qui peut ruiner la République ; mais fût-elle plus grande , est il de dépense qui doivent coûter à une grande nation pour acquérir une vérité importante à son ordre social.

Dumolart , au nom de la commission de la classification des lois , proposait de faire remplir par le commissaire du Directoire près le tribunal civil du département de la Seine , les fonctions de substitut du commissaire du Directoire près le tribunal criminel.

Threillard a observé que dans cette cumulation de fonctions, aucune fonction ne serait bien remplie, et la proposition a été ajournée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance de septidi, 27 frimaire.

Les Anciens approuvent la résolution qui autorise les parens d'émigrés à aliéner la portion de leurs biens qui leur sera nécessaire pour ce qu'ils devront à l'emprunt forcé; aucune réclamation ne s'est fait entendre.

Beaucoup de réclamations au contraire se sont élevées contre la résolution qui ordonnait l'apport aux archives nationales des procès-verbaux de la Fontaine-de-Grenelle, du Théâtre-Français et de l'Unité, et qui déclarait en même-tems que les députés de la Seine resteraient provisoirement dans le Corps législatif.

Portalis et Murair ont voté contre, et Cornillau et Legrand pour la résolution; Goupilleau était incertain, comme le sont souvent les bons esprits, jusqu'à ce que ce qui est bien et ce qui est vrai paraisse dans une évidente clarté. Legendre a d'abord voté pour la résolution, et sur des objections qui lui ont été faites, il a changé de vote : la résolution a été rejetée. Il peut être douteux que cette détermination du conseil des Anciens soit la meilleure qu'il eût pu prendre dans cette circonstance; mais ce qui est sans aucun doute, c'est qu'il a donné dans cette séance un modèle de la manière dont il faut discuter les ques-

tions législatives ; on y a toujours vu des esprits qui cherchaient à s'éclairer , et jamais des passions qui cherchaient à se renverser.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance d'octidi , 28 frimaire.

Le projet de résolution sur les postes et messageries est adopté. Le reste de la séance est employé à la lecture de deux messages du Directoire exécutif. Par le premier, le Directoire propose d'aliéner les bois de Compiègne , de Villers-Cotterets , ceux des émigrés , de vendre les coupes des forêts nationales et le mobilier de la République.

Par son second message, le Directoire propose de porter dans l'emprunt forcé, la cote de la 16^e. classe de 1500 liv. à 2500 liv.

C'était-là de fortes demandes , et le Directoire le savait bien ; mais les circonstances où se trouve la République sont plus fortes encore, et le Directoire les a exposées avec grandeur, avec naïveté et avec énergie. Les deux messages ont été renvoyés à la commission des finances.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance d'octidi , 28 frimaire.

Une résolution relative aux ci-devant bureaux de conciliation , portant *urgence* , est au moment d'exciter une discussion qui peut-être ne devait pas être étouffée

étouffée à sa naissance. Goupil-de-Préfeln, observe que toutes les résolutions ont été précédées jusqu'à présent d'une déclaration d'urgence, et il laisse voir la crainte que des urgences si fréquentes ne deviennent une habitude, et que cette habitude ne soit la plus dangereuse de toutes, pour un peuple qui ne peut avoir des lois sages que lorsqu'il aura des lois lentement et profondément méditées.

On n'a rien répondu à Goupil-de-Préfeln. On aurait pu lui répondre que lorsque toutes les circonstances de l'époque où nous nous trouvons sont urgentes, les lois doivent l'être aussi; que lorsque le législateur ne peut pas arrêter les événemens, il doit marcher aussi vite que les événemens; qu'en un mot, les pouvoirs sont constitués, mais que les événemens sont encore révolutionnaires, et que la sagesse ne consiste pas toujours à opposer les règles éternelles à des circonstances passagères, ce qui n'empêche pas que nous ne sachions très-bon gré à Goupil-de-Préfeln de ses observations.

La résolution elle-même, regardée d'abord comme incomplète, a été renvoyée à l'examen d'une commission.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance de nonidi, 29 frimaire.

Au nom d'une commission formée *ad hoc*, Soullignac propose d'ajouter cinq membres au nombre des juges composans le tribunal civil du département de la Seine, pour ajouter ensuite au tribunal criminel une

Tome XX.

B

troisième section , composée d'un vice - président , de quatre juges et d'un substitut du Directoire exécutif.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement de ce projet.

Une commission est nommée pour examiner les moyens de faire payer les rentes assises sur les têtes des émigrés.

Sur la motion de Crassous , le conseil ordonne qu'on lui fera demain le rapport déjà demandé sur les moyens de faire disparaître la disproportion énorme qui existe entre le prix du papier timbré qui se vend vingt sous la feuille , tandis que le papier ordinaire de la même grandeur en coûte trente.

On le sait , la Convention nationale à qui il avait été facile de prévoir que les mouvemens qui avaient précédé le 13 vendémiaire , pourraient amener dans le Corps législatif des hommes peu dignes ou peu disposés à être les représentans d'une république , a rendu le 3 brumaire un décret par lequel tous les élus des départemens étaient soumis à un examen et des formes suivant lesquelles ils auraient été élus , et des caractères personnels qu'ils apporteraient dans la nouvelle représentation nationale. Un pareil examen a nécessairement exigé du tems ; il a fallu attendre , recevoir et parcourir les procès - verbaux d'élection ; il a fallu attendre que les députés qui devaient et qui voulaient faire des déclarations en fissent , et que sur ceux qui devant en faire n'en faisaient pas , on reçût des renseignemens par d'autres voies ; mais tandis que l'exécution du décret du 3 brumaire ne pouvait se préparer qu'avec lenteur , les inquiétudes de

beaucoup de gens naissaient et se répandaient avec beaucoup de rapidité. Dans cette séance du 29, Dumolard, après avoir obtenu la parole pour une motion d'ordre, s'en est servi pour représenter que les soupçons et les incertitudes flottaient sur la tête d'un grand nombre de députés ; qu'il était tems enfin de déclarer à la France qu'il n'y a point d'*intrus* dans la représentation ; que des bruits sourds, semblables à ceux qui précèdent les tempêtes, peuvent faire craindre aux moins peureux un nouveau 31 mai, et une de ces épurations qui sont de véritables *décimations*. A ces mots, des murmures élevés de toutes parts ont étouffé la voix de Dumolard. Il voulait parler encore du 31 mai, on lui a parlé du 13 vendémiaire ; il voulait parler des terroristes, on lui a parlé des royalistes : il a demandé enfin que la commission chargée d'examiner la capacité représentative des députés se hâtât de faire un rapport si urgent, et pour ceux qui peuvent inspirer, et pour ceux qui peuvent prendre des inquiétudes. Génissieux, membre de cette commission, a pris la parole que laissait Dumolard ; et après avoir expliqué pourquoi le rapport n'était pas encore fait, après avoir présenté le décret du 3 brumaire comme la plus grande mesure de salut public qui eût été prise par la Convention ; sans nommer personne encore, il a fait entendre très-clairement que la commission en savait déjà assez pour être sûre que parmi les hommes siégeans dans la représentation nationale, il y en avait plusieurs qui ne devaient pas y siéger ; les uns, parce qu'ils en étaient *incapables* aux termes de la loi ; les autres, parce qu'ils en étaient in-

dignes et suivant la loi et suivant les sentimens les plus communs aux vrais républicains. Nommez-les, a-t-on crié à Génissieux ; et il a répondu : Ce n'est pas le moment de les nommer ; mais j'interpelle, a-t-il ajouté, j'interpelle ici mon collègue Goupilleau, qu'il dise si les députés républicains ne sont pas exposés dans cette enceinte à être assis à côté d'un homme accusé dans tous les papiers publics d'avoir été l'un des soldats de la compagnie de Jésus.

Le conseil qui sentait que beaucoup de passions allaient s'échauffer dans son sein, a ajourné le rapport de la commission, non sur la motion de Dumolard, mais sur celle de Génissieux.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance de nonidi, 29 frimaire.

Le conseil des Anciens a levé cette séance après avoir approuvé sans discussion une résolution qui fixe le traitement des commissaires du Directoire exécutif près les tribunaux.

PARIS. *Nonidi 9 nivôse, l'an 4^e. de la République.*

Il regne depuis quelque tems à Paris une fermentation sourde. Les royalistes s'assemblent à l'hôtel de Noailles. De chauds patriotes continuent de se réunir au Panthéon et dans le fauxbourg Antoine ; on entend dire aux uns et aux autres qu'il y aura nécessairement bientôt une nouvelle explosion ; peut-être que ceux qui s'expriment ainsi prennent leurs vœux pour leurs espérances.

On avait répandu qu'il devait y avoir dans la nuit du 23 au 24 un massacre de patriotes, et qu'on devait sur-le-champ se porter au Directoire. Des patrouilles plus fortes

qu'à l'ordinaire ont assuré la tranquillité publique. Les patriotes du fauxbourg Antoine se sont réunis , et ont entouré pendant toute la nuit le palais du Luxembourg.

On a arrêté dernièrement à 20 lieues de Paris un émissaire du roi de Vérone. Il était , dit-on , chamarré de cordons. On a saisi dans ses malles des instructions qui avaient été rédigées pour les sections de Paris , lors de la journée de vendémiaire. Plusieurs agens de cet émissaire ont été également arrêtés. Le prisonnier ayant avoué son émigration , a été envoyé au tribunal du département de la Seine. Son procès fait , il a été condamné à la peine de mort , et exécuté le 6. On ne s'accorde point sur le nom de cet individu ; les uns le nomment *Langéron* ; d'autres , *Gelin de la Ville-neuve* , dit *Lesage* ; d'autres , *Boisgelais*.

En observant avec quelle difficulté on obtient des renseignemens vrais sur les événemens qui se passent le plus près de nous , et les contradictions sans nombre qui en obscurcissent les circonstances , le censeur des journaux s'écrie : « Ah » *Suetone* , *Tacite* , *Xénophon* , *Dethou* , quels romans vous » nous avez transmis ! s'il en faut juger par ceux que nous » transmettons à nos neveux. »

On assure que *Mathieu Montmorency* a été arrêté le 7 sur la section de l'Ouest. — Un autre Montmorency jetté par la tempête sur les côtes de France a dû comparaître devant le tribunal criminel du département du Pas-de-Calais.

Le conseil établi par arrêté du Directoire exécutif pour prononcer sur la conduite de *Louis-Marie Tureau* , lorsqu'il commandait en chef l'armée des côtes de Brest , a déclaré à l'unanimité que cet ex-général a dignement rempli ses fonctions à cette époque , et comme homme de guerre et comme citoyen.

Le 28 frimaire , *Cormatin* a été condamné à la déportation pour avoir enfreint le traité signé à Lajaunais , et ratifié à la Mabilais par les représentans du peuple et lui. Ses

co-accusés ont tous été acquittés à l'exception de *Nicolas Jarri*, mis hors de cause pour raison de santé, sauf à statuer ultérieurement contre lui. On imprime qu'il a été distribué une somme de 800,000 liv., afin d'obtenir une sentence aussi modérée.

Marie-Thérèse Charlotte est partie le 28 frimaire à 4 heures du matin, accompagnée de la citoyenne *Souci*, fille de la citoyenne *Makan*, merc-nourrice de Louis XVI, sa gouvernante; du citoyen *Hue*, son ancien valet-de-chambre; d'un capitaine de cavalerie, d'un des gardiens de la tour du Temple, et du nommé *Caron*, garçon de service. Les préparatifs du départ ont été faits dans le secret que la prudence exigeait. Le ministre de l'intérieur fut prendre *Marie-Thérèse Charlotte* au Temple, la conduisit à son hôtel, où une voiture de louage l'attendait. On a fourré de la manière la plus convenable à ses besoins et même à ses goûts. Bientôt son échange avec les députés et autres prisonniers français sera consommé.

Il s'est élevé il y a quelques jours un débat polémique très-vif entre *Louvet*, membre du Corps législatif, et *Antonelle*, ex-juré du tribunal révolutionnaire. Celui-ci, dans de longs articles remplis d'épithètes nombreuses et singulièrement adaptées, fait tous ses efforts pour ranimer l'espoir des partisans de la Montagne, et s'est déclaré sectateur en chef de l'égalité absolue. Il veut fortement que l'on fasse entrer dans les combinaisons politiques de l'administration sociale l'ancienne doctrine de la *fraternité universelle*, et il ne doute pas qu'une nouvelle révolution ne dispose tous les cœurs à ce sentiment pur et touchant qui établirait parmi les hommes une harmonie plus précieuse sans doute, et non moins illusoire que les merveilles de la *pierre philosophale*. — *Louvet* ne croit point aux dispositions fraternelles et à la sincérité du langage de son adversaire qu'il pince assez malignement, pour en recevoir une longue parade d'épithètes injurieuses et nullement philanthropiques.

De tous les maux qui ont accompagné la révolution, qui en ont rendu la crise désastreuse, et retarderont peut-être long-tems encore son achèvement, c'est la guerre de la Vendée. Dans ces contrées principalement, l'ignorance et la superstition en ajoutant à la tenacité naturelle des vieilles habitudes et à l'opiniâtreté de l'esprit de parti, ont augmenté la résistance au nouvel ordre de choses de toute l'influence du fanatisme religieux. Comme le voisinage de la mer rend d'ailleurs plus facile pour ce pays les correspondances des émigrés et les secours de l'étranger, les ennemis de la révolution ont dû s'attacher à développer dans ce pays tous les genres de désordres susceptibles d'y faire de vastes progrès. En outre, par une coïncidence funeste avec l'ascendant des prêtres sur les esprits crédules, le brigandage des chouans que l'ancien régime n'avait pu détruire, a pris une nouvelle, et active s'est joint aux autres causes de guerre civile. — Un député, nouvellement arrivé de ces départemens, vient de publier, sur l'origine et les progrès de cette guerre, des observations dont voici quelques circonstances historiques :

« La guerre des chouans prit, dit-il, naissance, il y a deux ans, près Vitré, département d'Isle et Vilaine.

» Le noyau était formé lorsque Talmon fut attaquer Grandville. Il se grossit des débris de son armée, après la déroute du Mans. Ce cancer politique infecte aujourd'hui une grande partie de la ci-devant Bretagne, une partie de la Normandie, le Maine et l'Anjou. On trouve des chouans depuis Alençon jusqu'à l'Orient, et depuis Angers jusqu'à Vitré.

» De Rennes à Nantes, et de Vitré à Alençon, ils se mesurent souvent avec les Républicains ; mais dans le reste du pays, ils se portent, la nuit, dans les maisons isolées des patriotes, et les y massacrent sans pitié ; leurs coups se dirigent sur-tout sur les membres des autorités constituées et sur ceux par qui ils croient avoir été dénoncés.

» Il se trouve presque par-tout beaucoup de laboureurs

honnêtes qui desirent sincèrement la paix et qui sont eux-mêmes victimes.

» Boishardy , chef des chouans , s'était établi à Brehan , commune dans laquelle il est né , et située entre Lamballe et Moncontour. Il y avait attiré Cormatin , Soullignac , Sautereau et plusieurs autres qui y commettaient de continuel ravages. Après les arrêtés de Lambalais , Boishardy revint chez lui et une vingtaine de chouans qui lui servaient d'escorte , continua de commettre des assassinats. *Le Grublier* fils du citoyen *le Grublier d'Obterre* , membre de la première législature , pria le commandement d'un camp placé entre Lamballe et Port-Briex. Il fit à l'improviste des courses dont plusieurs furent longues et pénibles , mais qui eurent presque toujours d'heureux succès , parce qu'il ne cessait de poursuivre pas à pas son ennemi.

» Enfin , il parvint à exterminer Boishardy et ses adhérens. Il ne fusilla pas un laboureur , et par son affabilité et sa cordialité , il se concilia l'estime générale et rendit la paix au pays.

» Quant au régime militaire suivi dans ces contrées il est sujet à beaucoup d'inconvénients. L'usage des gardes territoriales est mauvais. Il ne tend qu'à enraciner et à prolonger la guerre civile ; ce sont des frères , des parens , des voisins qu'on arme les uns contre les autres ; quelquefois on arme une commune contre une autre. Rien n'est plus pernicieux. Il est nécessaire que ces gardes soient retirées de leurs pays et incorporées dans des bataillons disciplinés.

» Les colonnes mobiles font encore beaucoup de mal ; elles prétendent avoir carte blanche ; elles parcourent les campagnes , pillent et fusillent continuellement. Il en est de même des contre-chouans.

» Dans beaucoup d'endroits , il n'y a pas de chouans proprement dits , mais des bandes de brigands composées en partie de déserteurs , qui pillent et tuent les aristocrates comme les patriotes , etc. »

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCAD 20 NIVÔSE, l'an quatrième de la République.
(Dimanche 10 Janvier 1795, vieux style.)

L É G I S L A T I O N.

L'ON a imprimé dans plusieurs papiers publics que M. Helvétius, lors du grand succès de l'Esprit des Loix, en avait témoigné sa surprise à quelques-uns de ses amis intimes. Voici l'anecdote telle qu'on la tient de M. Helvétius. Il était l'ami du président de Montesquieu, et passait beaucoup de tems avec lui dans sa terre de la Brede pendant ses tournées de fermier-général. Dans leurs conversations philosophiques, le président communiquait à son ami ses travaux sur l'Esprit des lois. Il lui fit ensuite passer le manuscrit, avant de l'envoyer à l'impression. Helvétius qui aimait autant l'auteur que la vérité, fut affligé en lisant l'ouvrage d'y retrouver des opinions qu'il avait combattues de vive voix et par lettres, qu'il croyait d'autant plus dangereuses qu'elles allaient être consacrées en maximes politiques par un des plus beaux génies de la France, et dans un livre étincelant d'esprit, et rempli de vérités grandes et neuves. Sa modestie naturelle et son admiration pour l'auteur des Lettres Persanes lui inspirant de la défiance pour son propre jugement, il pria Montesquieu de permettre qu'il communiquât son manuscrit à un ami commun, M. Saurin, auteur de Spartacus, esprit solide et profond, que tous deux estimaient comme l'homme le plus vrai, et le juge le plus impartial. Saurin fut du même avis qu'Helvétius. Quand l'ouvrage eut paru, et qu'ils en virent le pro-

Tome XX.

F

divers succès, sans changer d'opinion, ils se turent, en respectant le jugement du public et la gloire de leur ami.

Comme quelques idées de Montesquieu ont servi depuis à fortifier de grands préjugés, et que des passions particulières les ont érigées en principes-pratiques, il est utile de mettre sous les yeux du public les jugemens que les amis de Montesquieu lui adressaient à lui-même. C'est ce qui nous a déterminés à publier les deux lettres suivantes qui paraîtront aussi à la tête de la nouvelle édition de Montesquieu par Didot, actuellement sous presse. On a ajouté au livre de l'*Esprit des lois* de cette nouvelle édition, des notes que M. Helvétius avait écrites en marge de son exemplaire, parce qu'on a pensé que l'examen critique d'une partie de l'*Esprit des lois* par l'auteur du livre de l'*Esprit* et du livre de l'*Homme*, ne pouvait qu'intéresser tous les amis de la raison et de la liberté.

Dans les numéros suivans de ce journal, nous publierons deux autres lettres de M. Helvétius, écrites peu de tems avant sa mort à l'un de ses amis. L'une contient son opinion plus détaillée sur la *constitution anglaise* qu'il avait vue de près dans un voyage fait à Londres. L'autre renferme quelques idées sur la *nécessité d'instruire le peuple*. Le public nous saura gré de lui offrir sur deux objets si importans les pensées d'un philosophe illustre, dont les écrits répandus dans toute l'Europe, traduits dans toutes les langues, lus par les hommes de toutes les classes, ont eu, et doivent avoir encore une si grande influence sur les progrès de la raison humaine.

Nous ferons paraître aussi successivement dans ce journal plusieurs pensées détachées, extraites de ses manuscrits, et dont le recueil choisi fera partie de l'édition très-soignée très-complète de ses ouvrages, qui doit sortir incessamment des belles presses de Didot.

En lisant ces différentes pièces, on les croirait écrites

pendant la révolution , tant il est vrai qu'un philosophe qui a passé sa vie à méditer sur les droits des hommes et sur les erreurs des gouvernemens , est en avant des idées de son siècle , et prévoyait les effets que doit produire infailliblement le progrès des lumières et des véritables principes de l'ordre social.

Lettre de M. Helvétius au président de Montesquieu , sur son manuscrit de l'Esprit des Loix.

Sans date.

J'AI relu jusqu'à trois fois, mon cher président, le manuscrit que vous m'avez fait communiquer. Vous m'aviez vivement intéressé pour cet ouvrage à la Brede. Je n'en connaissais pas l'ensemble. Je ne sais si nos têtes françaises seront assez mûres pour en saisir les grandes beautés ; pour moi, elles me ravissent. J'admire l'étendue du génie qui les a créées et la profondeur des recherches auxquelles il a fallu vous livrer pour faire sortir la lumière de ce fatras de lois barbares dont j'ai toujours cru qu'il y avait si peu de profit à tirer pour l'instruction et le bonheur des hommes. Je vous vois, comme le héros de Milton, patageant au milieu du chaos, sortir victorieux des ténèbres. Nous allons être, grâce à vous, bien instruits de l'esprit des législations grecques, romaines, vandales et visigothes ; nous connaissons le dédale tortueux au travers duquel l'esprit humain s'est traîné pour civiliser quelques malheureux peuples opprimés par des tyrans ou des charlatans religieux. Vous nous dites : voilà le monde comme il s'est gouverné, et comme il se gouverne encore.

F 2

Vous lui prêtez souvent une raison et une sagesse qui n'est au fond que la vôtre , et dont il sera bien surpris que vous lui fassiez les honneurs.

Vous composez avec le préjugé, comme un jeune homme, entrant dans le monde, en use avec les vieilles femmes qui ont encore des prétentions, et auprès desquelles il ne veut qu'être poli et paraître bien élevé. Mais aussi ne les flattez-vous pas trop ? Passe pour les prêtres. En faisant leur part de gâteau à ces cerberes de l'église, vous les faites taire sur votre religion : sur le reste, ils ne vous entendront pas. Nos robins ne sont en état ni de vous lire, ni de vous juger. Quant aux aristocrates et à nos despotes de tout genre, s'ils vous entendent ils ne doivent pas trop vous en vouloir ; c'est le reproche que j'ai toujours fait à vos principes. Souvenez-vous qu'en les discutant à la Brede, je convenais qu'ils s'appliquaient à l'état actuel ; mais qu'un écrivain qui voulait être utile aux hommes, devait plus s'occuper de maximes vraies dans un meilleur ordre de choses à venir que de consacrer celles qui sont dangereuses, du moment que le préjugé s'en empare pour s'en servir et les perpétuer. Employer la philosophie à leur donner de l'importance, c'est faire prendre à l'esprit humain une marche rétrograde, et éterniser des abus que l'intérêt et la mauvaise foi ne sont que trop habiles à faire valoir. L'idée de la perfection amuse nos contemporains ; mais elle instruit la jeunesse et sert à la postérité. Si nos neveux ont le sens commun, je doute qu'ils s'accommodent de nos principes de gouvernement, et qu'ils adaptent à des constitutions, sans doute meilleures que

les nôtres , vos balances compliquées de pouvoirs intermédiaires. Les rois eux-mêmes, s'ils s'éclairent sur leurs vrais intérêts (et pourquoi ne s'en aviseraient-ils pas), chercheront, en se débarrassant de ces pouvoirs , à faire plus sûrement leur bonheur et celui de leurs sujets.

En Europe, aujourd'hui la moins foulée des quatre parties du monde , qu'est un souverain , alors que toutes les sources des revenus publics se sont égariées dans les cent mille canaux de la féodalité , qui les détourne sans cesse à son profit ? La moitié de la nation s'enrichit de la misère de l'autre ; la noblesse insolente cabale , et le monarque qu'elle flâte en est lui-même opprimé sans qu'il s'en doute. L'histoire bien méditée en est une leçon perpétuelle. Un roi se crée des ordres intermédiaires ; ils sont bientôt ses maîtres , et les tyrans de son peuple. Comment contiendraient-ils le despotisme ? Ils n'aiment que l'anarchie pour eux , et ne sont jaloux que de leurs privilèges , toujours opposés aux droits naturels de ceux qu'ils oppriment.

Je vous l'ai dit, je vous le répète, mon cher ami, vos combinaisons de pouvoirs ne font que séparer et compliquer les intérêts individuels au lieu de les unir. L'exemple du gouvernement anglais vous a séduit. Je suis bien loin de penser que cette constitution soit parfaite. J'aurais trop à vous dire sur ce sujet. Attendons , comme disait Locke au roi Guillaume , que des revers éclatans , qui auront leur cause dans le vice de cette constitution , nous aient fait sentir ses dangers ; que la corruption, devenue nécessaire pour vaincre la force d'inertie de la chambre haute,

soit établie par les ministres dans les communes , et ne fasse plus rougir personne : alors on verra le danger d'un équilibre qu'il faudra rompre sans cesse pour accélérer ou retarder les mouvemens d'une machine si compliquée. En effet, n'est-il pas arrivé de nos jours qu'il a fallu des impôts pour soudoyer des parlemens qui donnent au roi le droit de lever des impôts sur le peuple ?

La liberté même dont la nation anglaise jouit, est-elle bien dans les principes de cette constitution , plutôt que dans deux ou trois bonnes lois qui n'en dépendent pas , que les Français pourraient se donner, et qui seules rendraient peut-être leur gouvernement plus supportable ? Nous sommes encore loin d'y prétendre. Nos prêtres sont trop fanatiques et nos nobles trop ignorans pour devenir citoyens , et sentir les avantages qu'ils gagneraient à l'être , à former une nation. Chacun sait qu'il est esclave , mais vit dans l'espérance d'être sous despote à son tour.

Un roi est aussi esclave de ses maîtresses , de ses favoris et de ses ministres. S'il se fâche, le coup de pied qu'en reçoivent ses courtisans se rend et se propage jusqu'au dernier goujat. Voilà, j'imagine , dans un gouvernement le seul emploi auquel peuvent servir les intermédiaires. Dans un pays gouverné par les fantaisies d'un chef , ces intermédiaires qui l'assiègent cherchent encore à le tromper , à l'empêcher d'entendre les vœux et les plaintes du peuple sur les abus dont eux seuls profitent. Est-ce le peuple qui se plaint que l'on trouve dangereux ? Non : c'est celui qu'on n'écoute pas. Dans ce cas , les seules personnes à craindre dans une nation sont celles qui

l'empêchent d'être écoutée. Le mal est à son comble, quand le souverain, malgré les flatteries des intermédiaires, est forcé d'entendre les cris de son peuple arrivés jusqu'à lui. S'il n'y remédie promptement, la chute de l'empire est prochaine. Il peut être averti trop tard que ses courtisans l'ont trompé.

Vous voyez que par intermédiaires, j'entends les membres de cette vaste aristocratie de nobles et de prêtres, dont la tête repose à Versailles, qui usurpe et multiplie à son gré presque toutes les fonctions du pouvoir, par le seul privilège de la naissance, sans droit, sans talent, sans mérite, et retient dans sa dépendance jusqu'au souverain qu'elle sait faire vouloir et changer de ministre selon qu'il convient à ses intérêts.

Je finirai, mon cher président, par vous avouer que je n'ai jamais bien compris les subtiles distinctions, sans cesse répétées, sur les différentes formes de gouvernement. Je n'en connais que de deux espèces : les bons et les mauvais. Les bons qui sont encore à faire ; les mauvais, dont tout l'art est, par différens moyens, de faire passer l'argent de la partie gouvernée dans la bourse de la partie gouvernante. Ce que les anciens gouvernemens ravissaient par la guerre, nos modernes l'obtiennent plus sûrement par la fiscalité. C'est la seule différence de ces moyens qui en forme les variétés. Je crois cependant à la possibilité d'un bon gouvernement, où, la liberté et la propriété du peuple respectées, l'on verrait l'intérêt général résulter, sans toutes vos balances, de l'intérêt particulier. Ce serait une machine simple, dont les ressorts, aisés à diriger, n'exi-

geraient pas ce grand appareil de rouages et de contre-poids si difficiles à remonter par les gens malhabiles, qui se mêlent le plus souvent de gouverner. Ils veulent tout faire, et agir sur nous comme sur une matière morte et inanimée qu'ils façonnent à leur gré, sans consulter ni nos volontés, ni nos vrais intérêts, ce qui déceit leur sottise et leur ignorance. Après cela, ils s'étonnent que l'excès des abus en provoque la réforme; ils s'en prennent à tout, plutôt qu'à leur maladresse, du mouvement trop rapide que les lumières et l'opinion publique impriment aux affaires. J'ose le prédire : nous touchons à cette époque.

Lettre de M. Helvétius à M. Saurin.

J'ai écrit, mon cher Saurin, comme nous en étions convenus, au président, sur l'impression que vous avait faite son manuscrit, ainsi qu'à moi. J'ai enveloppé mon jugement de tous les égards de l'intérêt et de l'amitié. Soyez tranquille, nos avis ne l'ont point blessé. Il aime dans ses amis la franchise qu'il met avec eux. Il souffre volontiers les discussions, y répond par des saillies, et change rarement d'opinion. Je n'ai pas cru, en lui exposant les nôtres, qu'elles modifieraient les siennes; mais nous n'avons pas pu dire :

cur ego amicum

Offendam in nugis ? Hæ nugæ seria ducent

In mala derisum semel, exceptumque sinistrè.

Quoi qu'il en coûte, il faut être sincère avec ses amis. Quand le jour de la vérité luit et détrompe

l'amour-propre , il ne faut pas qu'ils puissent nous reprocher d'avoir été moins sévères que le public.

Je vous envoie sa réponse puisque vous ne pouvez pas me venir chercher à la campagne. Vous la trouverez telle que je l'avais prévu. Vous verrez qu'il avait besoin d'un système pour rallier toutes ses idées , et que ne voulant rien perdre de tout ce qu'il avait pensé , écrit ou imaginé depuis sa jeunesse , selon les dispositions particulières où il s'est trouvé , il a dû s'arrêter à celui qui contrarierait le moins les opinions reçues. Avec le genre d'esprit de Montagne , il a conservé ses préjugés d'homme de robe et de gentilhomme : c'est la source de toutes ses erreurs. Son beau génie l'avait élevé dans sa jeunesse jusqu'aux *Lettres Persanes*. Plus âgé , il semble s'être repenti d'avoir donné ce prétexte à l'envie de nuire à son ambition. Il s'est plus occupé à justifier les idées reçues , que du soin d'en établir de nouvelles et de plus utiles. Sa manière est éblouissante. C'est avec le plus grand art du génie qu'il a formé l'alliage des vérités et des préjugés. Beaucoup de nos philosophes pourront l'admirer comme un chef-d'œuvre. Ces matières sont neuves pour tous les esprits ; et moins je lui vois de contradicteurs et de bons juges , plus je crains qu'il ne nous égare pour long-tems.

Mais que diable veut-il nous apprendre par son traité des Fiefs ? Est-ce une matière que devait chercher à débrouiller un esprit sage et raisonnable ? Quelle législation peut résulter de ce chaos barbare de lois que la force a établies , que l'ignorance a respectées , et qui s'opposeront toujours à un bon

ordre de choses ? Sans les conquérans qui ont tout détruit , où en serions-nous avec toutes ces bigarrures d'institutions ? Nous aurions donc hérité de toutes les erreurs accumulées depuis l'origine du genre humain ? Elles nous gouverneraient encore ; et , devenues la propriété du plus fort ou du plus fripon , ce serait un terrible remède que la conquête pour nous en débarrasser. C'est cependant l'unique moyen , si la voix des sages se mêle à l'intérêt des puissances , pour les ériger en propriétés légitimes. Et quelles propriétés que celles d'un petit nombre , nuisibles à tous , à ceux mêmes qui les possèdent , et qu'elles corrompent par l'orgueil et la vanité ! En effet , si l'homme n'est heureux que par des vertus , et par des lumières qui en assurent le principe , quelles vertus et quels talens attendre d'un ordre d'hommes qui jouissent de tout et peuvent prétendre à tout dans la société par le seul privilège de leur naissance ? Le travail de la société ne se fera que pour eux ; toutes les places lucratives et honorables leur seront dévolues. Le souverain ne gouvernera que par eux , et ne tirera des subsides de ses sujets que pour eux. N'est-ce pas là bouleverser toutes les idées du bon sens et de la justice ? C'est cet ordre abominable qui fausse tant de bons esprits , et dénature parmi nous tous les principes de morale publique et particulière.

L'esprit de corps nous envahit de toutes parts. Sous le nom de corps , c'est un pouvoir qu'on érige aux dépens de la grande société. C'est par des usurpations héréditaires que nous sommes gouvernés. Sous le nom de Français il n'existe que des corpora-

tions d'individus , et pas un citoyen qui mérite ce titre. Les philosophes eux-mêmes voudraient former des corporations. Mais s'ils flattent l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt commun , je le prédis , leur règne ne sera pas long. Les lumières qu'ils auront répandues éclaireront tôt ou tard les ténèbres dont ils envelopperont les préjugés.....

ÉCONOMIE POLITIQUE.

DES BANQUES PARTICULIÈRES , ou moyens de ranimer l'agriculture , l'industrie et le commerce en France , en y introduisant un papier de confiance , fondé sur le crédit des particuliers , par des établissemens tels qu'ils existent depuis long-tems en Ecosse ; traduit de l'anglais par l'auteur de Donnons notre bilan. Brochure in-8°. de 76 pages. A Paris , chez POUGIN , rue des Saints-Peres , n°. 9. L'an 4°. (1795).

L'AUTEUR de cette brochure qui paraît depuis peu de jours , est étranger ; il est Anglais. Si cette qualité pouvait inspirer quelque défiance dans les conjonctures actuelles , elle serait bientôt dissipée par la lecture de l'ouvrage. On peut juger ses intentions par ses principes , et ses principes annoncent un ami des hommes et de la liberté , et un esprit dégagé de toute espèce de préjugé national.

L'auteur compare l'état actuel de la France à un homme qui , durant une longue maladie , a été hors d'état de gagner , tandis qu'il a dépensé presque son avoir pour payer son médecin. Il la voit appauvrie

d'une grande partie de son capital en especes , son crédit est diminué ; son agriculture , ses fabriques , son commerce , son industrie , sont inactifs et languissans. Tous les magasins de l'Europe sont encombrés de ses marchandises , et de ses productions. Ce serait une grande erreur de s'imaginer qu'au moment où la paix serait conclue l'abondance reviendra , et que les prix de toutes choses seront réduits à l'ancien taux. C'est comme si l'on disait que notre malade en recouvrant sa santé , recouvrera sur-le-champ les effets qu'il a vendus pour payer son médecin , et qu'il sera aussi riche qu'il était auparavant.

L'auteur croit avoir découvert un moyen prompt de retirer la France de cet état d'épuisement , et de créer un capital à son industrie et à son commerce ; ce moyen est l'établissement de banques d'une espece particuliere.

Peu de personnes en France ont des notions justes sur les banques. L'auteur ne connaît en Europe que trois principales classes de banquiers dont les opérations sont absolument et essentiellement différentes ; savoir , le banquier de Londres , celui de Paris et celui d'Ecosse.

Le *banquier de Londres* est un depositaire de l'argent de ceux qui l'emploient. Il répond du dépôt , mais il n'accorde aucun intérêt. On tire sur lui , et il acquitte les traites , sans exiger aucune commission sur quelque transaction que ce soit ; ses profits proviennent du surplus d'argent que ses correspondans laissent entre ses mains , et qu'il emploie ou dans les fonds publics , ou dans d'autres opérations lucratives. L'avantage qui résulte pour les négocians de pareilles banques , c'est

d'avoir un dépositaire sûr, et de les débarrasser de la peine de payer et de recevoir de l'argent, à beaucoup moins de frais qu'il ne leur en coûterait de toute autre manière.

Le *banquier de Paris* fait valoir ses propres fonds. Si l'on place de l'argent entre ses mains, il en paie un intérêt. Si l'on tire sur lui, il paie et prend une commission d'un et demi pour cent. Les occupations principales et habituelles du *banquier de Paris* sont des opérations de change avec différens pays, et les acceptations qu'il fait pour le compte des négocians, des traites tirées par les agens qu'ils emploient dans l'étranger. L'état d'un tel banquier est plus utile à l'individu qu'au public. Cependant lorsque des circonstances accidentelles ont déruit la balance du change, entre un pays et un autre, il contribue par ses efforts à la rétablir.

Le *banquier d'Edimbourg* ou d'*Ecosse*, diffère essentiellement des deux autres, en ce qu'il ne fait pas valoir ses propres fonds comme le premier, ni ceux des autres comme le second, mais il crée un fonds qui auparavant n'existait pas. Il émet du papier qui consiste principalement en billets d'une livre sterling, quelques-uns de 5, 10 et 20, et très-peu de 50, 100 et au-dessus. L'essence de ces billets de banque est d'être toujours réalisables en espèces, et de n'être reçus que de gré à gré. Le bénéfice de banquier d'Ecosse consiste principalement dans l'intérêt de l'argent pendant que ses billets circulent, et ce bénéfice est plus ou moins considérable suivant le degré de confiance qu'a son papier dans le public. Ce qui le rend sur-tout utile, ce sont les crédits à

découvert qu'il accorde à ses correspondans. A l'aide de cette invention admirable, un jeune homme industriel, qui n'a peut-être qu'un fonds de quelques centaines de livres sterlings, s'il peut réunir un ou deux amis d'une réputation connue, pour signer une obligation avec lui, obtiendra de la banque un crédit de 500 ou 1,000 livres sterlings, sur lequel il peut tirer pour quelque portion que ce soit, à trois mois de date, en payant un quart pour cent de commission, avantage précieux qui facilite singulièrement ses progrès dans le commerce.

L'auteur pense que la France ne doit plus hésiter d'adopter ce moyen; lui seul peut lui procurer les fonds qui lui manquent pour faire le commerce, pour acheter les machines et les matières premières nécessaires aux manufacturiers, et pour pouvoir accorder le crédit qu'accorde l'Angleterre sa rivale. Dans les tems ordinaires, la France n'a jamais pu accorder la moitié de ce crédit, et cependant elle avait deux fois plus d'espèces que l'Angleterre; mais elle n'a pas encore découvert l'art heureux de se créer des fonds par l'émission d'un papier de confiance.

Ici l'auteur fait sentir l'absurdité du préjugé qui porte à croire que les nations rivales en commerce, sont comme des nations rivales en guerre, et que la France ne peut prospérer dans ce genre qu'aux dépens de l'Angleterre, comme celle-ci ne peut s'enrichir qu'autant que la France s'appauvrit. « Si la France, dit-il, s'enrichit, elle pourra acheter plus de manufactures et d'ouvrages de luxe de fabrique anglaise. Si elle fait des progrès dans la culture, elle multipliera les productions de son sol qu'elle pourra

donner à meilleur marché. Au contraire si elle est pauvre et paresseuse, les Anglais ne pourront gueres lui vendre de leurs productions des manufactures de Manchester, Birmingham et Norwich, tandis qu'ils seront obligés de payer plus cher ses vins, et eaux-de-vie. Il est douloureux pour l'ami de l'humanité, de voir que ce principe soit si peu connu, et que la plupart des peuples s'imaginent que des nations commerçantes sont comme des nations ennemies, quoiqu'il soit évident que deux nations industrieuses s'enrichissent ensemble, et que les richesses de l'une contribuent à accroître celles de l'autre. »

Quant à la maniere dont il faudrait établir une banque de cette espece, l'auteur se borne à présenter quelques idées générales. Les arrangemens de détail (dont dépendent en grande partie les avantages et la solidité de l'établissement) exigent le secours d'un homme versé par l'expérience dans ce genre de banque, et qui connaisse les mesures particulieres qu'il faut prendre pour les adapter aux différens pays.

« Les propriétaires de la banque, dit-il, doivent en général être des propriétaires de biens-fonds, et sur-tout d'une réputation établie et intacte, afin de s'assurer la confiance du public. Leur nombre ne doit pas être trop petit, parce qu'il est avantageux qu'il y ait beaucoup de citoyens intéressés au succès de l'établissement; ni trop grand, parce que les parts seraient alors trop petites pour attirer l'attention ou pour exciter les efforts de qui que ce soit. Le directeur général, si l'on juge à-propos d'en mettre un, doit être un homme connu, autant par

ses propriétés que par la réputation dont il jouit. Les administrateurs doivent être peu nombreux, et composés de gens versés dans le commerce et les affaires. Le directeur, ou un de ses suppléans, ou un des deux directeurs, doit être un homme qui a eu l'occasion d'acquérir une connaissance pratique des opérations de cette espèce de banques. Il doit y avoir toutes les décades une assemblée des administrateurs pour reviser les opérations des directeurs, et, une ou deux fois par an, une assemblée générale de tous les propriétaires pour examiner l'état de la banque, pour fixer le dividende, etc. etc. »

Les fonds de ces banques doivent varier suivant les places où elles s'établiraient. L'auteur pense que les fonds ne doivent être ni trop considérables, ni trop petits; peut-être faudrait-il qu'aucun de ces fonds ne fût moindre de 500,000 liv., ni n'excédât 10,00000 en especes. Il voudrait que les billets fussent en grande partie de petite valeur, afin de se répandre dans la classe industrielle qui a le plus besoin d'encouragement. Dans les commencemens, il ne faudrait pas émettre plus de papiers qu'il n'y aurait d'especes en caisse pour solder. Insensiblement, on pourrait en émettre davantage. Aucune branche ne doit être établie dans les autres places que le crédit du bureau central ne soit solidement établi. L'expérience seule, jointe à l'observation de la circulation annuelle, peuvent apprendre à fixer la proportion qui doit exister entre la quantité d'especes gardées en caisse, et le papier émis.

L'auteur rassure le public sur la crainte que de pareilles banques ne fassent circuler plus de papiers qu'elles

qu'elles n'ont d'espèces pour les acquitter tous à la fois.

1°. Il est physiquement impossible de ramasser tous les billets d'une banque, pour les porter en masse à la caisse et les y faire payer. Si leur émission a été conduite avec jugement, il sera très-difficile d'en rassembler une quantité suffisante, même pour gêner momentanément la banque.

2°. Les banques écossaises ne comptent en aucune manière *uniquement* sur la quantité d'espèces qu'elles ont en caisse pour les mettre en état de faire face à leurs engagements. Elles ont en outre de puissantes ressources, d'abord dans l'assistance des propriétaires, et de leurs autres amis dans les villes où elles sont établies ; en second lieu, dans la faculté de tirer des traites sur Édimbourg et Londres ; enfin, dans les liaisons amicales qui subsistent entre elles et les autres banques ; d'où il conclut que les banques en France pourraient facilement avoir des ressources du même genre.

Ce que l'auteur recommande avec le plus de soin, c'est que jamais le gouvernement ne se mêle directement ou indirectement de l'administration des banques particulières. Il cite, en preuves des inconvéniens d'une pareille liaison, l'exemple de la banque de Law, et celui de la caisse d'escompte ; toutes deux ont prospéré tant qu'elles ont été abandonnées à leurs propres spéculations ; elles ont péri quand le gouvernement a voulu s'y immiscer. Ce n'est pas que le gouvernement ne puisse faire des affaires avec les banques particulières, mais dans ce cas il ne doit être considéré que comme un simple particulier.

L'auteur insiste souvent sur la nécessité de laisser au papier de banque la plus entière liberté. Tout papier forcé détruit à la longue la confiance. Il s'appuie à cet égard de l'opinion de Smitt et des écrivains en France qui ont le plus médité sur les objets d'économie politique. Il pense que si les assignats ont été nécessaires et utiles pendant la révolution, ils ne pourront plus l'être en tems de paix et de tranquillité. Mais quand même on en conserverait, il ne s'établirait jamais une concurrence entre le papier de l'état et celui des banques, qui pût être nuisible au premier. Le papier de banque produirait même un effet salutaire pour le papier de l'état, en conciliant insensiblement les citoyens avec le papier-monnaie en général, et en les accoutumant à y avoir de la confiance.

Il s'élève fortement contre le système d'une *banque unique*. L'idée d'une pareille banque est, selon lui, une suite des préjugés monarchiques. La rivalité et la concurrence, si avantageuses dans tous les autres établissemens, le sont également dans les banques. Toute banque solitaire est une banque despote. Les banques libres et nombreuses sont les seules qui conviennent à une république. Il adopte bien moins encore l'idée d'une banque établie par le gouvernement. Il prouve qu'un gouvernement ne doit pas plus être marchand banquier que marchand épicier ou limonadier.

On pourrait croire que l'effet de l'accroissement de la masse du signe représentatif des valeurs, serait de faire renchérir les denrées à proportion. L'auteur va au devant de cette objection, et la résoud en

faisant sentir l'extrême différence entre un papier forcé qui peut être multiplié et émis sans bornes au gré du gouvernement , et un papier de confiance qui sera toujours au pair des espèces , parce qu'il est dans le fait égal à l'or ou à l'argent , et qu'il ne saurait être émis au-delà d'une quantité convenable sans ruiner sur-le-champ les banquiers qui l'émettraient. Si l'objection était fondée , il s'ensuivrait qu'aucune augmentation de fonds ne pourrait rendre un peuple plus riche , ce qui est démenti par l'expérience. L'auteur cite encore pour exemple l'Écosse et l'Angleterre où le prix des denrées est resté le même , malgré la multiplication du papier. Il prouve au contraire que l'accroissement de capitaux , produit par l'émission d'un papier distribué avec intelligence , fournit plus de moyens de culture , augmente la reproduction , et empêche par conséquent le haussement du prix des denrées. Il ajoute que le numéraire que le papier de crédit pourrait faire exporter à l'étranger , ne sortirait pas pour rien ; il servirait à payer les denrées dont le pays a besoin , les matières premières pour les manufactures , et les marchandises qu'on importe d'un pays pour les exporter avec bénéfice dans un autre , et en cela il s'appuie sur l'opinion de Smitt. D'ailleurs , la richesse d'une nation ne dépend pas de la quantité d'espèces qu'elle possède. L'Espagne qui fournit d'argent toute l'Europe est pauvre , faute d'industrie. C'est donc l'industrie qui enrichit les peuples , et l'on ne peut nier que le papier de crédit ne donne à l'industrie plus d'activité et de moyens.

L'auteur termine ces observations qui sont frap-

pantes de vérité , par un parallèle entre la situation de l'Angleterre et celle de la France. La dette nationale de l'Angleterre n'est hypothéquée sur rien ; les gens instruits ne parlent pas même de la possibilité de la payer. On ne sait pas la quantité de billets de banque qui est en circulation , et cependant ces billets sont au pair. La dette nationale de la France a l'hypothèque la plus étendue en terres , que jamais gouvernement n'ait offert au public. On peut assurer par approximation la quantité de papiers émis ; il y a des fonds pour payer le tout ; et cependant les assignats sont dans le plus grand discrédit. Qui peut produire deux résultats aussi différens ? L'auteur ne balance pas à le dire , c'est la *confiance*. La véritable richesse d'un état est l'opinion qu'on a de sa moralité. La mauvaise foi fait plus de tort que l'insolvabilité ; car un état pauvre peut devenir riche ; mais il est rare qu'un gouvernement injuste tienne ses engagements.

On doit d'autant plus remercier l'auteur de sa franchise , qu'à l'époque où il a écrit , aucune des mesures salutaires pour rétablir le crédit et la confiance , n'avait été prise. Ce n'est qu'à la fin de sa brochure , et pas supplément qu'il a pu applaudir à la révocation de la loi désastreuse qui avait interdit toute compagnie de banques et de finances , à l'établissement de la nouvelle caisse d'escompte , et à l'idée d'une caisse hypothécaire , conçue par le citoyen Mengin. Il fait sentir les avantages qui doivent résulter de ces deux établissemens , il prouve que , loin de nuire à l'espece de banques qu'il propose de créer , ils sont tous de nature à s'aider mutuellement , et

qu'il résulterait de leur concours de plus grands moyens pour faire fleurir les trois branches de la richesse et de la prospérité nationale, le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Depuis lors le Corps législatif et le gouvernement, marchant tous deux d'intelligence, ont adopté les vrais principes, et s'occupent par de bonnes lois et de sages mesures à rétablir le crédit et la confiance, et à poser les véritables fondemens de la prospérité publique. Ce doit être pour l'auteur de cet ouvrage la plus douce satisfaction; car l'homme de bien et l'homme instruit n'appartient qu'au genre humain, et ne jouit que du bien qu'il voit faire; si nous sommes entrés dans des détails étendus sur sa brochure, c'est que la matière nous a paru digne de fixer l'attention publique, et qu'elle contient des idées utiles auxquelles on ne saurait donner une assez grande publicité.

L I T T É R A T U R E.

ŒUVRES DE CHAMFORT, recueillies et publiées par un de ses amis. Quatre volumes in-8°. Prix actuel, 1000 liv. en assignats, ou 12 liv. en numéraire. A Paris, chez le DIRECTEUR DE L'IMPRIMERIE DES SCIENCES ET ARTS, rue Thérèse. L'an 4^e. (1795).

SECOND EXTRAIT,

PARMI les morceaux qui n'ont point encore vu le jour, on remarque d'abord une dissertation sur l'imitation de la nature relativement aux caractères dans les

ouvrages dramatiques. On est d'accord qu'il faut imiter la nature. Mais comment ? Est-ce la nature telle qu'elle est, ou la nature choisie, embellie par le goût et l'imagination ? Quel sera le terme où l'imagination et le goût doivent s'arrêter dans les sujets d'imitation ? L'auteur des *Beaux Arts réduits à un même principe*, avait déjà jeté sur cette question de grands traits de lumière. Tout est bien dans la nature, tout est à sa place, tous les êtres ont les proportions qui leur conviennent. Mais ni le peintre, ni le musicien, ni le poète, ni même le philosophe ne s'attachent à copier servilement la nature. Comme ils ont tous pour objet d'inspirer un grand intérêt, ils ont senti la nécessité de l'aggrandir, de l'exagérer et de créer quelquefois un beau idéal, sans sortir néanmoins des limites de la nature et des lois de la vraisemblance. C'est de ce principe simple, mais fécond, qui a dû s'offrir à tout homme qui a observé avec quelque attention la nature physique et morale, que *Batteux* a tiré ses règles générales de l'imitation qu'il a appliquées aux différentes parties qui constituent les beaux arts.

Quoiqu'il y ait deux chapitres dans son ouvrage sur la *Tragédie* et la *Comédie*, il s'était plus attaché à indiquer le principe général, relativement à l'art dramatique, qu'à en saisir tous les rapports et en développer toutes les conséquences. Ce que *Batteux* n'avait fait qu'entrevoir, *Chamfort* l'a approfondi dans cette dissertation. Ne perdant jamais de vue que les caractères dramatiques n'ont droit de nous intéresser qu'autant qu'ils aggrandissent l'homme à nos propres yeux, il montre par divers exemples que le

poète tragique ne doit jamais avilir ses héros, même au milieu du jeu des passions les plus fortes, et que ce que le cœur humain offre d'odieux doit être rejeté sur des personnages subalternes. Il fait voir que, quoique les anciens aient négligé plus d'une fois de soutenir les caractères dans toute leur force, ils ne laissaient pas d'en sentir la nécessité. Lorsqu'ils étaient obligés d'avilir un héros, ils avaient recours à la fatalité, comme dans le personnage de leur Œdipe, où ils faisaient intervenir un dieu ou une déesse qui venaient partager le crime avec lui, ou même s'en chargeaient entièrement.

Il pense que les modernes sont très-supérieurs aux anciens dans l'art de tracer les caractères. Il ne doute pas que ceux-ci n'aient bien peint les mœurs existantes sous leurs yeux : mais il croit que les caractères des bons ouvrages anciens ne sont pas aussi fortement dessinés que ceux des bons ouvrages modernes. Il en assigne les causes ; il les trouve dans ce que les Grecs, dominés par une âme sensible et une imagination ardente, se laissaient entraîner par ces guides qui conduisent rapidement celui qui marche à leur suite, mais qui, quelquefois l'égarèrent. « En effet, dit-il, le génie ne préserve pas des écarts du génie ; il a besoin d'être dirigé par des réflexions qu'il ne fait ordinairement qu'après s'être trompé plus d'une fois. Plus le goût de la société s'étend, plus les objets des méditations du philosophe se multiplient. Les idées de la vraie grandeur et de la vraie vertu deviennent plus justes et plus précises. La corruption des mœurs qui, selon quelques sages, est le fruit de ce goût

excessif pour la société , est pour le poète une raison de plus de multiplier les caractères vertueux. On a dit que plus les mœurs s'altèrent , plus on devient délicat sur les décences. Par cette raison , plus les hommes deviennent vicieux , plus ils applaudissent à la peinture des vertus. Fatigués de voir des âmes communes , des bassesses , des trahisons , leur cœur se réfugie pour ainsi dire dans ces monumens précieux , où il retrouve quelques traits d'une grandeur pour laquelle il était né. »

En prenant toujours pour mesure de l'intérêt , celle de la vraisemblance , Chamfort place le point de la difficulté dans les différentes idées que chacun se fait des règles de la vraisemblance elle-même. « Ce qui est vraisemblable pour l'un , dit-il , ne l'est pas toujours pour l'autre. Nous jugeons les hommes vertueux , suivant les moyens que nous avons de les évaluer. La décision de ce procès appartient exclusivement au très-petit nombre d'hommes qui , nés avec un sens droit et une âme élevée , peuvent trouver l'appréciation vraie de chaque chose , peuvent dire ; Ce sentiment est juste et noble , celui-ci est vrai , celui-là est faux ou exagéré. L'un doit naître dans un cœur honnête , l'autre n'existe que dans la tête d'un poète qui s'efforce de créer des vertus. Croyons qu'il est des hommes dignes de porter un tel jugement » Ces hommes sont très-rare , sans doute ; mais quoiqu'il soit vrai de dire que nous puissions toujours en nous-mêmes les jugemens que nous portons sur les autres , et que dans les objets qui sont du ressort du goût , comme de celui de la morale , nous ne sommes bien appréciés que

par nos pairs , heureusement pour la nature humaine . il est un certain instinct qui nous entraîne vers les sentimens de grandeur , d'héroïsme et de vertu , et qui rend nos jugemens indépendans de tout intérêt personnel , et de tout retour sur soi-même . C'est cet instinct , conservateur du beau moral , qui fait que les hommes , si rarement d'accord entre leur conduite et leurs principes , le sont assez généralement sur les vérités de théorie . Cet effet se remarque sur tout dans l'impression que produisent les ouvrages dramatiques . Ainsi , l'observation de Chamfort , quoique très-juste au fond , l'est heureusement moins dans son application , grâce à l'ascendant irrésistible de la nature .

Après avoir recommandé aux poètes tragiques d'éviter de réunir toutes les vertus sur un seul être , défaut dans lequel sont tombés plusieurs romanciers excellens , il examine pourquoi les grands crimes ne sont intéressans au théâtre ; que quand ils sont commis par des hommes à-peu-près vertueux . Il fait sentir combien une imitation servile des anciens , tant Grecs que Romains , a nui aux progrès de l'art dramatique chez les modernes . Les Anglais , les Italiens et les Français ont pris des routes différentes . Les deux premiers , et sur-tout les Anglais , se sont piqués d'imiter la nature avec une vérité souvent grossière et rebutante . Il indique la véritable proportion qu'il faut donner aux caractères , pour qu'ils ressemblent à la nature sans la dégrader et sans la forcer ; et il termine par des réflexions très-justes sur l'influence de la véritable philosophie sur les compositions dramatiques . « Un auteur célèbre

« dit que tout ouvrage dramatique est une expérience faite sur le cœur humain. C'est le philosophe qui le dirige , le poète ne fait que passionner le langage de ses acteurs. L'un place le modèle, et l'autre dessine avec feu ». On voit que l'idée principale de *Batteux* fait la base de cette dissertation ; mais les idées accessoires et une foule de développemens ingénieux et d'aperçus qui prouvent une grande finesse d'observation, tout cela appartient à Chamfort. C'est ainsi qu'un écrivain habile travaille sur le fonds d'autrui, se l'approprie par une meilleure culture, et ajoute de nouveaux rapports , aux rapports déjà aperçus. On peut encore en découvrir dans ce sujet fécond , même après Chamfort ; mais quiconque voudra aller plus loin , ne pourra se dispenser de lire et de méditer ses observations.

Lucien chez les anciens , et Fontenelle parmi les modernes , ont fait des *dialogues des morts* , cadre infiniment heureux pour la critique et la morale, par la singularité des rapprochemens. Chamfort s'est essayé dans ce genre , et il y a mis l'empreinte particulière de son esprit. On sait que Saint-Réal avait conçu le dessein de donner un ouvrage sur la bisarrité de quelques réputations anciennes et modernes ; ce sujet habilement traité aurait fourni un excellent chapitre à l'histoire des erreurs ou des injustices de l'opinion. Chamfort en a fait l'objet d'un dialogue dont Saint-Réal lui-même, Épicure, Seneque , Julien et Louis-le-Grand, sont les interlocuteurs. Chacun d'eux se plaint à sa manière des méprises de la renommée. Ce qu'il y a de plaisant c'est qu'aucun de ces illustres morts ne connaît ce Louis qui a fait tant

de bruit dans son siècle ; lui-même n'est nullement surpris d'être si ignoré parmi les ombres, et il fait fort bien les honneurs de la méprise de ses contemporains, et réduit très-gaiement son surnom de *Grand* à sa juste valeur. On jugera par ce seul dialogue combien Chamfort aurait été propre à ce genre d'ouvrage, et l'on regrette qu'il ne s'y soit pas exercé davantage. Son esprit fin et observateur, et sa philosophie piquante jusques dans sa rudesse, lui auraient fourni des tableaux pleins d'originalité et d'intérêt.

On trouve dans ces œuvres quelques lettres de Chamfort, mais en petit nombre. Le public a toujours été très-avide de ces sortes de productions des écrivains célèbres. On aime à surprendre leurs pensées dans cet abandon de la familiarité et dans ces confidences intimes où l'âme, l'esprit et le caractère se montrent sans apprêts comme sans réserve. La simplicité même qu'on remarque dans les lettres des hommes de génie forme avec leurs grandes conceptions un contraste qui imprime un plus grand sentiment de respect pour leur supériorité. Malheureusement l'esprit de société, si insignifiant et si futile, a porté dans le commerce épistolaire un jargon de convention sans caractère comme sans vérité, où l'on s'efforce d'être plaisant sans plaisanterie, léger sans légèreté, et sentimental sans aucun sentiment véritable. Chamfort n'est tombé dans aucun de ces défauts ; il est lui dans ses lettres comme il l'était dans la société. On y voit son âme franche et élevée, son esprit avec ses grâces, son amabilité, et un peu de cette humeur acerbe que lui avaient donné les travers et les vices de la société. Chamfort qui a beau-

coup vécu dans le monde qu'il observait, a dû écrire beaucoup de lettres. Celles qu'on lit dans ce recueil nous font regretter que l'éditeur n'ait pu en recueillir davantage. Les personnes qui en sont possesseurs s'empresseront sans doute de contribuer à augmenter cette portion intéressante de ses œuvres.

La collection poétique est plus abondante. Chamfort a fait des épîtres philosophiques, une héroïde, des odes, des vers de société, quelques épigrammes et beaucoup de contes. Il nous semble que dans ces différens genres, excepté le dernier, il est inférieur au mérite qu'il a comme écrivain en prose. On voit que ses vers sont ceux d'un homme d'esprit et d'un homme de goût, mais ils manquent quelquefois ou de cette grace fugitive et de cette originalité piquante que l'on exige dans les poésies légères, ou de cette verve et de cette richesse d'expressions qui caractérise la poésie élevée. La médiocrité de quelques-unes de ces pièces nous ferait croire qu'elles ne sont pas de lui, quoiqu'elles aient été trouvées dans son porte-feuille. On remarque une épître sur la *Vanité de la gloire*; il est de ces sujets qui, considérés sous un certain rapport, peuvent prêter une ample carrière à la satire. N'en serait-il pas un peu de la gloire comme des femmes, dont le mal qu'on affecte d'en dire est un hommage moins commun que l'on rend à leur puissance. La gloire, comme les femmes, pardonne à ces écarts, et tout finit par un raccommodement.

Le genre pour lequel Chamfort avait le plus de talent politique, c'est incontestablement celui des contes. Il ne faudrait pas en juger par le succès

prodigieux qu'ont obtenu les siens dans les différentes sociétés où il en faisait la lecture ; on sait combien ces sortes de succès ont été quelquefois trompeurs. Mais tous ceux qui les ont entendus , ou à qui l'auteur les avait communiqués , s'accordent à dire qu'ils étaient pleins de saillie , de finesse , d'originalité , qu'on ne pouvait jeter un voile plus ingénieux sur des sujets naturellement un peu libres , et que les mœurs du siècle y étaient peintes avec une fidélité qui , si elle faisait peu d'honneur aux modèles , en faisait beaucoup au peintre qui en avait saisi tous les traits. C'est sans doute cette célébrité si-bien établie , qui les a fait disparaître après sa mort. L'éditeur , comme nous l'avons déjà remarqué , n'en a trouvé aucun dans ses papiers. Le *Rendez-vous inutile* , et le *Chapelier* déjà connus , le *Héros économe* , la *Mariée sans mari* , l'*Avare éborgné* , la *Jambe-de-bois* et le *Bâs perdu* et les *Fêtes espagnoles* , les seuls qui aient échappé à ce larcin littéraire , nous font sentir la perte que nous avons faite des autres.

Ce recueil offre encore plusieurs morceaux de prose , tels que des *Observations sur la proclamation des puissances coalisées* , un autre sur cette question : *Si dans la société un homme doit laisser prendre sur lui ces droits qui souvent humilient l'amour-propre* , et de petits *Dialogues philosophiques* , titre sous lequel l'auteur a peint très-plaisamment les niaiseries , la sottise , les ridicules et les graves riens des sociétés qu'on appelait alors la *Bonne compagnie*. On retrouve dans ces différens morceaux le talent et le caractère d'esprit de Chamfort.

Il nous reste à parler d'une partie qui n'est pas la

moins intéressante de ses œuvres, c'est un volume entier de *pensées*, de *maximes*, de *caracteres* et d'*anecdotes* qui devaient servir de matériaux à un ouvrage plus étendu dont Chamfort avait conçu le plan. L'éditeur nous apprend que Chamfort était depuis longtemps en usage d'écrire chaque jour, sur de petits carrés de papier, les résultats de ses réflexions rédigés en maximes, les anecdotes qu'il avait apprises, les faits servant à l'histoire des mœurs dont il avait été témoin dans le monde; enfin, les mots piquans et les réparties ingénieuses qu'il avait entendus, ou qui lui étaient échappés à lui-même. Tous ces petits papiers, il les jettait péle-mêle dans des cartons. Il ne s'était ouvert à personne sur ce qu'il avait dessein d'en faire. Lorsqu'il est mort, ces cartons étaient en assez grand nombre, et presque tous remplis. La majeure partie a subi le sort des contes et des autres productions. L'éditeur ne serait jamais parvenu à établir quelque ordre dans ce qui restait, si parmi cette masse de petits papiers il n'en avait trouvé un qui lui a donné la clef du dessein de l'auteur, et même le titre de l'ouvrage. Voici ce qui était écrit : **PRODUITS DE LA CIVILISATION PERFECTIONNÉE ; — première partie : MAXIMES ET PENSÉES ; — deuxième partie : CARACTERES ; — troisième partie : ANECDOTES.** En lisant ce papier il ne douta point que ce ne fût le titre et la division d'un grand ouvrage. C'est d'après cette indication qu'il a classé, par chapitre, les matériaux qu'il a trouvés, en éloignant ceux qui lui ont paru les moins intéressans.

L'éditeur ajoute que « ce titre était parfaitement dans le genre d'esprit de Chamfort. Il était dans sa

philosophie de voir, comme le produit de ce perfectionnement de civilisation que l'on vante, l'excessive corruption des mœurs, les vices hideux ou ridicules, et les travers de toute espèce qu'il prenait un plaisir malin à caractériser et à peindre. » Il faut avouer cependant que cette manière de voir et de juger les hommes et la société, trop bien justifiée à certains égards, et qui est toujours l'effet d'une âme droite et sensible, peut conduire, par son exagération même, à des erreurs dangereuses et à de faux résultats. C'est ce sentiment d'une indignation trop exaspérée qui fit regarder à Rousseau l'homme civilisé, comme un être dépravé et contre-nature. La véritable philosophie marche entre deux écueils qu'elle doit éviter; l'un est l'optimisme qui se console de tout, et l'autre la misantropie qui s'indigne de tout. Dans cette question de la civilisation dont on n'a trop souvent envisagé que les deux extrêmes, il faudrait calculer si ce que l'homme gagne dans l'état civilisé ne le dédommage pas de ce qu'il semble avoir perdu de son état de nature; si cet état de nature n'est pas une supposition contraire à la nature; et si les maux qui résultent de la civilisation perfectionnée, sont plus nuisibles à l'espèce humaine que ceux qui naîtraient de l'état d'ignorance, de dénuement et de barbarie, que l'on rencontre dans l'enfance des sociétés. Le véritable examen utile et philosophique de cette question, serait de savoir quel est le degré de civilisation le plus avantageux et le plus convenable au bonheur des peuples, afin de les faire rétrograder à ce point s'ils l'avaient dépassé, ou de les y conduire s'ils n'y étaient pas.

arrivés. Nous ne savons si ce point de vue devait entrer dans le plan de Chamfort; les matériaux qu'on a pu réunir sont plus relatifs à ce qui était qu'à ce qui devait être. Mais à l'époque où Chamfort avait conçu son ouvrage, c'était peut-être la meilleure manière de le traiter. Il fallait bien découvrir les plaies hideuses de l'ordre social qui existait alors, et frapper sur les pieds du colosse, afin de le reconstruire de ses débris dans des proportions plus saines et plus justes.

Pascal et *la Rochefoucault* nous ont donné des *pensées*. Celles du premier n'étaient, comme les pensées de Chamfort, que des matériaux destinés à un grand ouvrage. Mais *Pascal* n'avait vu que la dégradation de l'homme dans ses rapports religieux. *La Rochefoucault*, dans les siennes, a peint l'homme plus que les hommes; il fouille dans les replis du cœur humain, pour y saisir le principe de ses erreurs et de ses vices; mais le point où il était placé, les préjugés dont il était environné, le tems où il a vécu, ne lui ont pas permis de s'élever assez haut pour appercevoir les abus de l'organisation sociale. On voit qu'il était philosophe; mais c'était un philosophe à la cour de Louis XIV, et courtisan lui-même.

Chamfort, qui vivait au milieu du grand monde, quoiqu'il ne fût pas du grand monde, avait, dans sa raison élevée et dans sa philosophie, tous les instrumens nécessaires pour le bien observer. Il l'a peint comme il l'a vu, et ses tableaux sont hideux de ressemblance. Cependant, on trouve dans quelques-unes de ses *pensées* et de ses *maximes*, le défaut trop ordinaire à ce genre; c'est de ne présenter que le

le côté saillant d'une idée , qui n'est pas toujours le côté juste. L'esprit cherche le trait qui peut le mieux aiguïser sa pensée , et souvent ce trait qui fait valoir la phrase , est un sacrifice fait à la justesse et à la raison. Quoi qu'il en soit , ce volume , et sur-tout la partie des *maximes* et *pensées* , ajoutera un titre de plus à la réputation de Chamfort. Il était assez connu comme écrivain et comme homme de lettres ; cet ouvrage le place au rang des philosophes et des penseurs. Il serait naturel d'en extraire ici les passages les plus piquans ; mais nous préférons d'en faire quelques articles à part dans ce journal. La forme même de ces pensées qui se détachent les unes des autres , permet qu'on les sépare d'une analyse que des citations rendraient trop étendue.

Après avoir parlé des œuvres de Chamfort , il n'est pas inutile de caractériser son genre de talent et de s'arrêter un instant sur sa personne. Ceux qui se sont faits des idées trop exclusives sur le style , qui aiment dans un écrivain les formes grandes et sévères , et qui attachent moins de prix à la finesse et à la saillie des idées , qu'à un développement calme et majestueux , ne trouveront point ce mérite dans le style de Chamfort. Mais il en est de l'art d'écrire comme de tous les autres arts ; ils n'ont d'autres limites que celles du goût et du vrai. Chaque écrivain , et l'on sait ce que nous entendons par ce mot , a sa touche et sa manière. Celle de Chamfort est remarquable par une grande pureté d'expression , par des tournures ingénieuses et fines qui n'ôtent rien ni à la clarté , ni à la précision , ni à la profondeur des idées ;

par cette juste mesure des convenances que donne un goût délicat et exercé ; et par une grâce facile et souple qui ne dégénère jamais en affecterie ni en néologisme. On voit qu'il avait fait une étude particulière de nos grands écrivains , mais sur-tout de *Voltaire* , *Fontenelle* et *Montesquieu*. Mais il ne cherchait point à les imiter, il était lui-même. Comme il était bon observateur, esprit gai , homme aimable et sensible tout à-la-fois , toujours ses écrits portent l'empreinte de ses différentes affections. Une femme célèbre par ses malheurs et par ses talens , l'a très-bien caractérisé en disant qu'il faisait *rire et penser tout ensemble* (1).

Cependant , le caractère qui domine le plus souvent dans ses écrits , comme il dominait dans ses conversations , est un mélange d'humeur et de gaieté qui le rendait extrêmement piquant. Son ame impétueuse et ardente l'avait empêché de s'élever à cette philosophie pratique qui dispose à l'indulgence , et qui aurait trop à souffrir , s'il ne fallait voir dans l'espèce humaine que le côté de ses travers et de ses vices , et jamais celui de ses vertus : *Sunt mala mixta bonis*.

Ce ne serait pas un tems perdu pour le philosophe et pour l'observateur que de rechercher comment les habitudes et les événemens de la vie influent sur le caractère et les pensées d'un écrivain. Chamfort était né sans parens et sans famille , comme d'Alembert , et cette circonstance l'avait aigri de bonne heure contre l'injustice des préjugés et la bisarrerie des institutions sociales. La santé de Chamfort avait éprouvé dans sa jeunesse des atteintes dont il n'avait

(1) Voyez les *Mémoires* de la citoyenne Roland.

jamais pu se remettre. Ses talens l'avaient fait rechercher d'une certaine classe de la société qu'il avait trop bien connue pour ne pas la haïr, et ce sentiment que lui avaient inspiré des hommes qui en étaient dignes, il l'avait trop généralisé. Que l'on réunisse et qu'on combine ces trois causes, et l'on ne sera plus étonné qu'elles aient si fort influé sur son esprit et sur son caractère.

Avec une âme fière, un profond mépris pour les préjugés, et un grand sentiment de l'indépendance il était naturel que Chamfort embrassât avec ardeur les principes de liberté. La révolution le trouva préparé; mais il ne le fut plus à la tyrannie qui l'a souillée, et dont son indignation le rendit la victime. Il voulut mourir comme Sèneque; mais son courage le trompa. Il survécut peu aux efforts qu'il avait faits pour quitter la vie. Ainsi, Chamfort peut être ajouté à la liste malheureusement trop nombreuse des hommes de lettres et des savans qui ont péri par l'effet de la tyrannie de quelques usurpateurs. Telle ne devait point être la fin d'un homme qui avait passé sa vie à combattre les préjugés et les abus de l'ancien régime, et qui avait servi plus d'une fois la révolution de sa plume et de son zèle.

Nous recommandons la lecture de la *notice sur la vie de Chamfort*, qui est à la tête de ses œuvres. C'est un hommage précieux rendu à sa mémoire par un homme de lettres, et par un ami qui était digne de l'être, et qui a parlé de lui en homme de goût et en homme sensible; caractère qui pouvait le mieux convenir à l'éloge de Chamfort.

M :

S P E C T A C L E S.

Coup-d'œil sur l'état actuel de la scène française.

EN reprenant dans ce journal l'article des spectacles , que des circonstances nous avaient forcés de suspendre , nous croyons devoir commencer par quelques réflexions sur l'état de la littérature dramatique , et parler rapidement de l'influence de la révolution sur les théâtres , et de l'influence des théâtres sur la révolution.

La révolution qui semblait devoir ouvrir à tous les arts une nouvelle carrière et des sources inépuisables de beautés et de succès , n'a pourtant , dans aucun genre , produit rien encore qui puisse effacer , ni même balancer le mérite des chefs-d'œuvres que virent naître en foule les âges précédens. Faut-il en conclure que cette révolution n'a point véritablement enflammé les cœurs et aggrandi l'imagination ? Non sans doute ; mais nous avons été battus par trop d'orages , nous sommes enoore trop au milieu de la tourmente , pour que les artistes aient pu faire paraître de ces ouvrages dont la perfection donne à la postérité l'idée vraie du caractère d'un siècle , et rend les contemporains fiers de vivre avec leurs auteurs. Il faut convenir que si l'on voulait juger en général les six années que nous venons de parcourir d'après le peu de monumens qui ont passé sous nos yeux , on pourrait mépriser la médiocrité des uns , et déplorer l'usage que les autres ont fait de leurs talens. Mais au moins Melpomene n'a point déshonoré le Cothurne ; plutôt au ciel que toutes les muses ne se fussent pas plus avilies qu'elle !

Autrefois le public qui jugeait les pièces de théâtre , était presque toujours composé d'hommes capables d'apprécier les ouvrages , d'encourager les efforts heureux , et de punir l'ignorance et la témérité. Alors on voyait paraître dans des pièces

immortelles des acteurs qui ont laissé de longs regrets et un éternel souvenir. Tout , jusqu'à l'emplacement du théâtre , contribuait à perfectionner la scène française. Les représentations dramatiques servaient de délassement à ceux même qui passaient leur vie à cultiver les lettres , et à sacrifier aux muses. Auteurs et comédiens , tous pouvaient s'enorgueillir des suffrages que leur donnaient de vrais connaisseurs.

Aujourd'hui , le caractère , le goût , les lumières des spectateurs ont changé avec les circonstances et la position de ces mêmes théâtres. Ce public impartial , éclairé , a fait place à des hommes qui vont par ton , ou par ennui , dépenser un peu de ces fortunes rapides et scandaleuses qu'ils doivent aux combinaisons de la cupidité , de la rapine et du brigandage. Ces nouveaux parvenus , malgré leur sottise et leur immoralité , se sont pourtant constitués les juges des talens , les distributeurs de la gloire.

Joignez à cela les passions que chacun apporte au spectacle , et d'où résultent des applications de parti aussi nuisibles aux progrès de l'art que décourageantes pour ceux qui s'y livrent. Ce n'est plus la régularité du plan , l'enchaînement des scènes , l'intérêt des situations , la pureté , l'élégance du style , l'élévation des pensées , la force et la persévérance des caractères , que l'on cherche dans les ouvrages dramatiques , mais des mouvemens désordonnés , des sentences ambitieuses , des coups de théâtre accumulés , du néologisme qu'on prend pour des idées neuves , de l'enflure qui passe pour l'énergie , enfin de la chaleur factice au lieu de sensibilité.

On pourrait ajouter encore , comme une des causes de cette dégradation , la manie de mettre dans les comédies et jusques dans les opéra-comiques , des situations plus horribles , des tableaux plus déchirans , des passions plus tumultueuses que n'en offrent jamais les tragédies même où la terreur est la plus dominante. Cela s'appelle de l'intérêt ;

aussi le succès d'un opéra-comique n'est-il complet que lorsqu'il a fait verser des larmes.

Ce n'est pas cependant que la scène française soit entièrement privée de soutiens : la critique que nous venons de faire s'applique bien plus au public qu'aux auteurs qui luttent souvent contre son mauvais goût. Il est beaucoup de pièces qui prouvent que Melpomene et Thalie ont des favoris distingués. Et sans prétendre assigner les rangs ni compter tous ceux qui donnent des espérances dans le plus beau des arts, nous croyons devoir rappeler ici quelques-uns des auteurs qui les ont le mieux justifiés.

Parmi les pièces que Ducis a données depuis la révolution, on a pu remarquer dans *Othello* des scènes vraiment tragiques, quelques caractères bien soutenus, et de ces vers touchans qui partent de l'âme et qui appartiennent à cet écrivain plus qu'à nul autre de nos contemporains. Dans la *Famille Arabe*, le même genre de beautés se trouve à côté des défauts ordinaires à Ducis, c'est-à-dire, des situations touchantes, des vers pleins de grace et de vérité, mais un intérêt mal défini et des incidens qui, pour être trop compliqués, fatiguent et manquent leur effet.

La révolution fit une partie du succès de *Charles IX*, qui à son tour contribua puissamment à inspirer l'horreur de la tyrannie, et le beau rôle du chancelier de L'hôpital ne pouvait manquer de réussir dans tous les tems. *C. Gracchus* ajouta bientôt à la réputation de Chénier qui semble fixée jusqu'à présent par le caractère attendrissant et sublime de *Fénélon*. Il pourra faire une pièce plus parfaite peut-être, mais il ne mettra jamais sur la scène une morale plus pure dans une bouche plus éloquente et plus persuasive. Dans son *Timoléon*, il voulut se rapprocher de la tragédie grecque; mais de belles scènes et le goût de l'antique ne peuvent excuser le rôle de Timophane, peut-être même celui de Timoléon. Les chœurs, à l'exception du premier où l'on

célèbre le retour triomphant de ce guerrier, sont presque tous mal placés et ralentissent l'action, sans rien produire pour l'intérêt.

Marius à Minturnes, premier ouvrage d'Arnaud, annonçait un grand talent dans son jeune auteur. Il a depuis donné *Lucrece*, où l'on applaudit avec transport une création vraiment heureuse du personnage de J. Brutus. Mais l'ingratitude du sujet et le défaut de plan n'ont pu faire rester cette pièce au théâtre. *Cincinnatus* lui a succédé, sans ajouter à la réputation du poète qui se prépare, dit-on, à la soutenir par une tragédie dont le sujet pris dans Ossian, va sans doute, en nous peignant des mœurs nouvelles, concilier à son auteur les suffrages des hommes sensibles et des amis de l'art dramatique.

Les succès de Légouvé ont été plus brillans, quoique le sujet de la *Mort d'Abel* repose sur une fiction où l'injustice paraît révoltante, quoique ses conspirateurs, dans *Épicharis* soient perpétuellement avilis, et que Néron soit le moins malhonnête homme de la pièce. Mais le rôle de Caïn, et le 5^e. acte de la conspiration contre Néron, annonçaient un grand talent, justifié encore par le succès de *J. Fabius*, où l'auteur a triomphé de toutes les difficultés d'un sujet sévère.

Passons aux auteurs comiques : Collin tient le premier rang, et il le doit à la naïveté de ses personnages, à la douceur de sa morale, à la grace de son style. Le *Vieux Célibataire* est son dernier et son meilleur ouvrage; le caractère de Mde. Evrard est aussi bien soutenu que fortement dessiné.

Il faut souvent rappeler à l'auteur des *Étourdis* le succès de cette charmante comédie, pour lui reprocher son inaction et l'engager à en sortir. Peut-être faudrait-il faire le reproche contraire au fécond auteur des *Visitandines*, des *Deux Postes*, des *Conjectures*, etc. Mais on peut lui présager des succès durables quand il voudra méditer longtemps ses sujets. Ses *Amis de collège*, qu'on représente en

ce moment, sont un de ses plus jolis ouvrages. Picard mérite d'être encouragé, parce qu'il est du petit nombre des auteurs qui ont le goût de la bonne, de la vraie comédie, de la comédie de Regnard et de Molière.

Au nom de Molière, les amis de Thalie regretteront toujours le poète qui a donné une suite au *Misanthrope*, et duquel on peut dire, en le comparant à son modèle :

Proximus huic, longo sed proximus intervallo.

Et le *Philinte* de Molière est pourtant un des plus beaux ornemens dramatiques de notre siècle.

Lorsque les orages auront quitté notre horizon politique, l'art d'Eschyle et de Sophocle, l'art d'Aristophane, devront frayer aux auteurs de nouvelles routes dans cette carrière. C'est alors que le théâtre sera vraiment utile au gouvernement. La comédie corrigera les ridicules et les vices de notre âge, et fera rougir les hommes publics de leurs travers et de leurs injustices. La tragédie inspirera aux citoyens l'amour de la patrie, le respect des lois, l'exercice de l'hospitalité, la pitié pour les malheureux, la pratique enfin de toutes les vertus. Quand nous aurons des Miltiade pour généraux, des Aristide pour administrateurs, de nouveaux vainqueurs de Marathon, de Salamine et de Platée, iront entendre au théâtre leurs exploits racontés par des poètes, guerriers comme Eschyle, magistrats comme Sophocle, et philosophes comme Euripide. C'est alors que les spectacles influenceront sur l'éducation de la jeunesse, et deviendront l'école des Republicains. C'est alors que le peuple français, enthousiaste de sa liberté, comme les Grecs, se rappellera avec un vif sentiment de plaisir ses anciens malheurs et les crimes de ses maîtres, soit tyrans couronnés, soit tyrans révolutionnaires. C'est alors que les pièces dramatiques offriront de toutes parts des objets capables, comme dit J. J. Rousseau, d'inspirer à tous une ardente émulation, et d'échauffer les cœurs de sentimens, d'honneur et de gloire.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 20 décembre 1795.

LE sort de la Pologne est absolument décidé. Le partage de ce malheureux pays, consommé par l'assentiment solennel du prince qui y régnait, et par sa renonciation formelle à la couronne, l'efface de la carte politique de l'Europe. On accorde à Stanislas une pension de deux cents mille ducats, dont on veut bien lui laisser la liberté de disposer à son gré. On lui laisse aussi celle d'établir sa résidence où bon lui semblera. Il paraît dans ce moment disposé à passer l'hiver à Grodno. Instrument de l'ambition de Catherine, elle l'a brisé aussi-tôt qu'il lui a été inutile; et par une dérision barbare, tandis qu'elle le dépouillait de ses états, de ses titres, de ses honneurs, son général Suvaroff ordonnait à Varsovie qu'on célébrât par des illuminations l'anniversaire de la naissance de ce prince.

Un des premiers actes de l'impératrice de Russie dans ses nouvelles possessions est relatif au culte catholique romain. Elle a établi un siège épiscopal à Wilna, dont la prébende sera de quatre mille roubles. C'est à cet ordinaire que sera confiée la discipline de tout le clergé de son culte. Il créera un consistoire, dont les appels seront directement por-

tés au sénat de Pétersbourg ; il ne pourra recevoir aucune bulle du pape qui n'ait été auparavant adressée au gouverneur général , qui la fera passer au sénat de Pétersbourg , lequel décidera si elle est acceptable ou non.

Catherine n'a pas rempli tous ses projets par l'envahissement de la Pologne. S'emparer des possessions européennes de la Porte , relever le trône de Constantin , et s'y placer , en est un plus cher à son orgueil et à son imagination romanesque , et exaltée par une suite de succès , qu'aucune disgrâce n'a interrompue. On doit présumer qu'elle va s'y livrer toute entière ; et apporter à son exécution toute son activité et tous ses moyens. Ils sont déjà connus , et paraissent formidables. De nombreux et riches magasins sont préparés ; cent cinquante mille hommes sont rassemblés sur les frontières de la Turquie. Huit vaisseaux de ligne et dix-sept grandes frégates , capables de se mesurer en ligne avec des vaisseaux turcs ; soixante-quinze bâtimens propres pour le transport de sept cents hommes chacun ; cent soixante-deux bâtimens de transports de différentes grandeurs ; des galères nouvellement réparées ; enfin d'autres vaisseaux et frégates qui sont sur les chantiers , et dont on presse la construction ; telles sont les forces russes sur la mer Noire , et ces forces peuvent paraître en deux fois vingt-quatre heures devant Constantinople. Il paraîtrait difficile que la Porte , si elle était réduite à ses propres moyens et à sa propre direction , pût faire une longue résistance. Cependant elle ne paraît pas découragée ; elle conserve une contenance fière , et ne cherche pas à désarmer la Russie par une facile défé-

rence à ses prétentions. Au reste, comme elle ne peut douter des vues hostiles de cette puissance, qu'elle est avertie du danger de sa position, non seulement par ce qui se passe en Europe, mais aussi par les mouvemens du nouvel usurpateur de la Perse, qui menace ses frontières asiatiques, elle paraît sortir de l'espece d'apathie, d'insouciance, que ses amis lui ont souvent reprochée, et qui lui a été si fatale dans plusieurs circonstances. Elle fait des préparatifs immenses sur terre et sur mer, et moins confiante qu'autrefois dans l'expérience et les lumières de ses sujets, elle appelle et fait venir à grands frais des officiers de marine et d'artillerie de toutes les nations de l'Europe.

De Francfort-sur-le-Mein, le 25 Décembre, 1795.

Depuis la prise de Creutznach, dont les Autrichiens se sont efforcés d'atténuer le mérite, en ne la présentant, dans leurs bulletins officiels, que comme l'effet d'un abandon, en quelque sorte volontaire de leur part, et qui cependant doit être placée parmi les événemens remarquables de cette campagne, par la valeur qu'y ont déployée les soldats de la république, et par l'habileté des manœuvres de leurs généraux; il y a eu beaucoup d'autres affaires où l'on a pu reconnaître et les mêmes talens et le même courage, quoiqu'elles n'aient pas été constamment suivies des mêmes succès. Presque toutes ont été fort sanglantes, et les Autrichiens ont acheté cherement les avantages dont ils se glorifient. Quoi

qu'il en soit , les deux armées françaises n'ont pu se réunir malgré tous leurs efforts ; et l'armée de Sambre et Meuse , a abandonné sa position sur la Nahe , et s'est repliée sur la Moselle.

Cependant , c'est d'après l'invitation des généraux de l'empereur , que les généraux de la République viennent de convenir d'une suspension d'armes , dont le terme n'est pas précisément connu , mais dont la nouvelle a répandu une joie générale , parce qu'on la regarde comme un présage de la paix , que tous les amis de l'humanité appellent depuis longtemps par leurs vœux , et que la détresse des peuples leur rend extrêmement nécessaire.

Les Allemands sur-tout en ont le plus pressant besoin. La guerre , dont leur pays est le principal théâtre , l'a épuisé d'hommes , d'argent et de subsistances. Ils sont encore menacés de nouveaux impôts. L'empereur vient d'adresser à la diète de Ratisbonne la demande d'une contribution patriotique pour l'entretien de l'armée de l'Empire. Le protocole des délibérations doit être ouvert sur cette demande le 11 du mois prochain. Il est probable qu'elle ne sera point rejetée ; mais il est fort douteux que l'on puisse y satisfaire. Au reste , la disette du numéraire n'est pas la plus effrayante : celle des subsistances , que l'on éprouve dans tout l'Empire , doit causer encore de plus vives alarmes. Elle vient d'exciter dans plusieurs villes du duché de Berg des insurrections sanglantes. A Solingen , le peuple s'est porté chez le vice-bailli , accusé de monopole et d'accaparement , et ne l'ayant pas trouvé , c'est

contre sa maison qu'il a exercé sa fureur ; il l'a entièrement détruite. La garnison palatine a fait feu sur les mécontents , et en a tué ou blessé près de 50.

On appelle le général Clairfait le *Libérateur de l'Allemagne*. Cette dénomination fastueuse se trouve sur une boîte d'or ornée de diamans que l'électeur de Mayence lui a fait remettre. Le roi d'Angleterre a voulu reconnaître aussi les services que ce général a rendus à la *patrie allemande*. Il lui a envoyé une épée d'or richement garnie de brillans.

I T A L I E.

*Extrait du bulletin de l'armée autrichienne; d'Italie, du
15 décembre.*

« A peine avions-nous appris que nous devions être attaqués par les Français, et faisons-nous les dispositions nécessaires pour les prévenir, ou les bien recevoir, que nous fûmes tout-à-coup assaillis par un ennemi, bien plus formidable; les ouragans se succédèrent pour détruire tous nos travaux, déranger tous nos préparatifs. Dès les 1^{ers}. jours de novembre, les vents du Nord s'étaient faits sentir; mais ce fut peu de tems avant l'action qu'ils se déchaînèrent contre nous avec le plus de furie. Ce fut principalement à Bardinetto, Brino et Settepanis, où se trouvait la division du général Argenteau (celle qui fut ensuite la plus maltraitée par les Français), qu'ils exercèrent leurs ravages. Les tentes et les pieux furent arrachés de terre, la toile en fut déchirée, et il devint absolument impossible d'en dresser de nouvelles. Les soldats restèrent ainsi exposés à la fureur des

élémens , et le trouble , la consternation se répandirent dans l'armée.

» Ce n'est pas tout : à peine la violence inouïe de ces ouragans successifs se fut-elle un peu apaisée , qu'une sombre nuée s'appesantit sur nos têtes ; alors les brumes ne nous firent pas moins de mal que les vents ; on ne se voyait pas à deux ou trois pas de distance ; ce brouillard s'étendait sur l'armée toute entière , et semblait avoir pour but de nous empêcher d'observer les mouvemens de l'ennemi. C'est pendant ce tems que les Français qui avaient reçu des renforts considérables , s'approchèrent avec une force majeure de la division du général Argenteau , et la contraignirent à se retirer. Ce général voulut faire sa retraite sur Resain ; mais par suite du désordre que tous les élémens déchainés avaient naturellement jeté dans l'armée , elle ne put effectuer cette retraite , comme elle l'eût désiré , et les Français , qui s'étaient déjà emparés du mont *San-Pietro* , couperent sa marche et tombèrent sur la droite de notre ligne , dégarnie de ce côté.

» En même-tems plusieurs colonnes attaquèrent notre front avec un grand nombre de pieces de gros calibre ; ils dirigèrent une batterie de 36 contre le fort de *Castellaro*. Ils firent également un feu terrible sur notre aile gauche , par le moyen de huit chaloupes canonnières. Cinq fois de suite ils vinrent à la charge sur toute l'étendue de la ligne. Nos troupes opposèrent les plus grands efforts , mais enfin il fallut céder à leur impétuosité , et après qu'ils se furent rendus maîtres des forts qui protégeaient notre position , il ne nous resta plus d'autre parti à prendre que de nous retirer

avec précipitation pour prendre des positions nouvelles. Notre arrière-garde fut attaquée, et perdit de braves gens. Ayant été forcée d'abandonner son artillerie, elle combattait avec le plus grand désavantage. Enfin elle échappa à ce danger, en se jettant sur la côte, où elle fut protégée par le feu de l'escadre anglaise. »

Quoique le général de Vins n'ait rien négligé, comme on le voit par ce récit, pour excuser sa défaite, en l'attribuant à des causes qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de prévoir ou de combattre, il paraît que la cour de Vienne, peu satisfaite de ses excuses, va lui donner un successeur. C'est le général Beaulieu, auquel on assure que l'empereur a écrit une lettre pleine d'éloges, dans laquelle il lui ordonne de partir sur-le-champ pour Milan, où il prendra le commandement-général de l'armée autrichienne; et l'on ajoute que les troupes sardes seront aussi sous son commandement.

ESPAGNE. *De Madrid, le 20 novembre.*

Si l'on doit juger de la satisfaction que cause au roi d'Espagne le rétablissement de la bonne intelligence entre la France et ses états, par les faveurs qu'il répand sur le ministre, à qui l'on attribue son retour à un système si convenable à ses véritables intérêts, on ne peut douter qu'elle ne soit très-vive. Le duc d'Alcudia, déjà nommé *prince de la paix*, vient d'être déclaré premier ministre, et deux de ses frères ont été élevés à des emplois importants; mais on trouve des preuves plus certaines encore de cette

satisfaction dans la manière dont les Français sont reçus et traités par le gouvernement espagnol. La division de Toulon, sous les ordres du contre-amiral Richery, a éprouvé à Cadix toutes sortes d'égards et de témoignages d'amitié. Richery a été autorisé à faire prendre dans l'arsenal tout ce dont il pouvait avoir besoin pour se réparer. Les malades de la division ont été admis à l'hôpital, où tous les soins que leur état exigeait leur ont été donnés avec empressement et affection.

Il se fait à Madrid et dans les environs de grands rassemblements de troupes réglées. On compte dans la ville seule près de huit mille hommes tant d'infanterie que de cavalerie, et on s'attend à voir dans peu ce nombre plus que doublé.

On lit dans une lettre de Madrid, datée du 18 frimaire, les détails suivants, transmis par le capitaine d'une frégate espagnole, arrivant de la Trinité et de la Havane.

A son départ, les Français étaient maîtres absolus de la Guadeloupe, des isles de sa dépendance, ainsi que de Sainte-Lucie, et faisaient trembler toutes les isles anglaises, au moyen de leurs corsaires.

A la Grenade et à Saint-Vincent, dont les sucreries étaient réduites en cendres, les mulâtres et les noirs, soit libres, soit prêts à l'être, de concert avec les républicains blancs de ces deux isles, et ceux envoyés par le citoyen Hugues, faisaient triompher le drapeau de la liberté.

Les

Les insurgés de la Grenade , commandés par un brave mulâtre , nommé *Phédon* , tenaient bloqués les forts de Richemont , de l'Hôpital et de Saint-Georges.

On s'attendait à chaque instant que *Hugues* qui , par ses talens politiques et militaires , est parvenu à forcer les Anglais dans ces parages à diviser leurs forces maritimes , s'emparerait de la Martinique , et ferait insurger les nègres des autres isles anglaises du Vent.

A la Jamaïque , les nègres de la Montagne-bleue , après y avoir arboré l'étendard tricolor , étaient descendus dans la plaine , brûlant les sucreries et se renforçant des ateliers qu'ils insurgeaient , chemin faisant.

La réputation des généraux *Lavaux* et *Rigaud* opérait aux isles Sous-le-vent les mêmes effets que celle du général *Hugues* aux isles du Vent.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

C'est sur-tout dans les premiers momens de l'établissement d'une constitution , qu'on aperçoit bien dans toute leur étendue les effets d'une révolution qui a duré trop long-tems ; dans ces momens marqués pour être enfin le terme de cette succession rapide de mouvemens si divers , si tumultueux , et des malheurs de tout genre qui en sont inséparables , on commence à espérer au moins un peu de calme , et cet espoir seul en donne un peu ; la violence des passions et des partis qu'elles ont enfantés paraissant

Tome XX.

I

au moins suspendue , on ne s'occupe pas autant de soi-même , de ses fureurs ou de ses dangers ; et alors on porte ses regards sur la patrie. Mais on ne peut les tourner d'aucun côté sans voir une ruine , ou ce qui est pis encore , un nouvel abus qui a pris la place d'un ancien , et qui exige encore une destruction. Tous les maux que le nouveau gouvernement doit finir le pressent à la fois , et semblent menacer son existence ; en même tems qu'il lui faut tout réparer , il a tout à organiser ; il n'y a pas un seul instant à perdre pour tant de réparations et d'organisations indispensables qui s'appellent les unes les autres , et dont chacune est nécessaire au succès et au maintien de toutes ; et pour les opérer , le gouvernement a tout à créer ; car dans cette longue suite d'agitations , où l'esprit de confusion et d'iniquité , c'est-à-dire de parti , a été l'unique régulateur , tous les élémens de l'ordre social ont été pour ainsi dire dénaturés.

Telle est , il faut bien l'avouer , la situation où se trouve la France , enfin républicaine. Ses ressources sont immenses ; mais ceux qui les connaissent le mieux , sentent et doivent dire que pour les mettre à profit il faut s'empresser de les recueillir et de les employer. Si on tardait à les dégager de cet amas de tant de débris qui se sont amoncelés autour d'elles , bientôt il serait trop tard pour les en séparer ; et l'opinion vraie ou feinte qui les confondrait ensemble , pourrait seule suffire pour faire arriver le moment où il n'y aurait plus aucune ressource ; mais ce moment funeste , irréparable , n'arrivera pas. On peut même dire que déjà il n'est plus à redouter ; car déjà le développement des moyens qui doivent le prévenir.

a commencé dans toutes les parties du gouvernement.

C'est en voyant les travaux des deux sections du Corps législatif et la part que le Directoire exécutif y prend par ses messages , qu'on peut jouir de cette douce espérance que les destinées de la République sont prêtes à être invariablement assurées. En portant son attention sur chacun de ces travaux , et sur leur ensemble, on peut remarquer par-tout cette impulsion des mêmes sentimens ; ce concours de volonté et d'action si nécessaire pour surmonter tous les obstacles et pour hâter tous les avantages. Si une affaire , fruit malheureux de nos derniers troubles , a pu trop en rappeler l'esprit et le langage, si elle a pu faire craindre pour cette union sur laquelle sont fondées tant d'espérances chères , et sans laquelle il faudrait les perdre toutes , on sentira que la circonstance particulière qui lui a donné naissance , doit peu faire craindre qu'il s'en renouvelle de semblables ; et le caractère qu'elle a pris à sa fin , en suffisant à la satisfaction et à la sûreté des Républicains , augmentera encore leurs forces , en leur prouvant qu'ils n'ont besoin que de s'entendre et d'être justes.

Dans l'extrait que nous allons faire de plusieurs séances du Corps législatif , nous ne nous attacherons pas à les suivre date par date. A quelques jours de distance , cet ordre de dates est à-peu-près indifférent ; mais ce qui ne l'est pas , c'est de saisir dans chaque discussion l'esprit qui a déterminé les différentes résolutions , et qui les a fait rejeter ou changer en lois : ce sera là notre soin particulier ; et pour

être plus sûrs de le remplir nous rendrons compte le plus souvent des travaux du Corps législatif, sans distinguer les séances de l'un des deux conseils, lorsque leurs déterminations auront été les mêmes. L'intérêt des divers objets de la législation, ou les rapports qu'ils nous paraîtront avoir entre eux, nous indiqueront tour-à-tour le seul ordre auquel nous croyons devoir nous assujettir dans nos extraits.

Séances des deux conseils, du 30 frimaire au 15 nivôse.

Sieyes, au nom de la commission des finances, a annoncé qu'elle avait cessé d'exister après avoir rempli l'objet pour lequel elle avait été formée ; mais avant de nous séparer, a-t-il dit, nous avons arrêté de vous communiquer une pensée qui nous a frappés. Toute opération partielle, vous le sentez, entraverait celle de l'emprunt forcé dont tout démontre la bonté. Nous vous proposons de former une autre commission de neuf membres, chargée de présenter la somme des dépenses de l'année courante, de mettre au jour toutes nos ressources, et de recueillir tous les renseignemens, nécessaires pour que les commissions qui seront nommées à l'avenir ne puissent entreprendre de bâtir sur le chaos.

Rien ne ressemble en effet au chaos comme ce que l'on ignore, sur-tout avec cette faculté, commune à presque tous les hommes, de mettre leur imagination à la place des faits, c'est-à-dire des erreurs à la place de la vérité. Les romans politiques sont dangereux, la révolution l'a prouvé : c'est du sein des plus absurdes mensonges que sont sorties des réalités monstrueuses.

Un état, pour avoir de bonnes finances, est obligé de connaître ses besoins et ses ressources, pour n'exagérer ni les uns, ni les autres, ce qui est également funeste; car l'exagération des besoins peut discréditer les ressources, et celle des ressources peut augmenter la masse des besoins d'une manière incalculable, en faisant négliger le moyen et le moment de les prévenir, ou du moins d'y pourvoir.

Ramel a présenté un travail qui peut avoir les bons effets indiqués par la proposition de Sieyes. Après avoir exposé la situation des finances, il a développé plusieurs moyens de les améliorer. L'impression de son discours a été ordonnée, et la discussion de son plan a été ajournée jusqu'au moment où on aura pu le lire et le méditer.

Une chose qui devra sans doute exciter l'empressement de toutes les classes de citoyens à acquitter la part qu'ils doivent porter à l'emprunt forcé, c'est l'exemple qui leur a été donné par la garnison de Bruxelles et par l'armée d'Italie. Elles ont répondu à l'appel de fonds qui a été fait pour la restauration des finances, en faisant chacune un don volontaire. La garnison de Bruxelles a donné 116,000 liv., et l'armée d'Italie 20,000 liv. en numéraire. Ce n'est donc pas assez pour ces généreux soldats de verser leur sang pour la patrie; ils veulent la servir encore de leur bourse, et l'on sait ce que c'est que la bourse, d'un soldat. Ceux qui ont des comptois et des coffres forts oseront-ils dire après cela, oseront-ils seulement penser qu'on leur en demande trop. Ah! qu'ils se gardent bien de se plaindre du sacrifice momentané qu'on exige d'eux; ils feraient croire que ces législa-

teurs et ces philosophes , dont on a trouvé l'austérité injuste , n'avaient pas calomnié l'opulence en disant qu'elle peut avoir des palais , mais jamais de patrie. Le Corps législatif a ordonné l'insertion dans ses procès-verbaux de ces actes d'une générosité si touchante ; pour les mentionner honorablement il suffit de les rapporter. Ce sera un recueil bien intéressant que celui des actes d'une législation , à côté desquels on lira de pareils traits.

Un motif bien pressant encore pour se hâter de satisfaire à l'emprunt forcé , c'est que les résultats heureux qu'on a droit d'en espérer dépendent beaucoup de son prompt recouvrement , et que le Corps législatif détermine toutes les mesures et toutes les précautions qui peuvent assurer ces résultats. Toutes les lois qu'il rend depuis plusieurs jours tendent sans cesse à ce but. Nous allons les faire connaître de suite ; chacune de ces lois est le complément de l'autre , et leurs effets doivent se garantir mutuellement. Nous ne les commenterons pas , il suffira de comparer leurs diverses dispositions dans le rapprochement où nous les allons présenter, pour en sentir tous les avantages.

Les assignats existans ou à mettre en circulation ne pourront excéder quarante milliards ; les planches seront brisées dès que la fabrication relative à cette somme sera terminée, ou même lorsque les deux tiers de l'emprunt forcé seront rentrés , quiqu'à cette époque ces quarante milliards ne fussent pas encore fabriqués. Des commissaires , nommés par le Directoire , seront chargés de surveiller cette fabrication , et une responsabilité qui ne sera pas illusoire , assurera leur

fidélité dans tous les points de cette mission. Dès que les poinçons et matrices seront détruits, l'état exact des assignats en circulation, certifié par les commissaires de la trésorerie, sera appris au public par la voie de l'impression.

Tous les assignats qui proviendront de l'emprunt forcé seront brûlés; pour en donner la certitude aux prêteurs, tous les assignats qu'ils porteront seront barrés en leur présence. On ne recevra d'assignats sur le pied de cent capitaux pour un, en paiement de cet emprunt, que jusqu'au 15 nivôse dans le département de la Seine, et jusqu'au 30 du même mois, dans les autres départemens, et ce qui n'aura pas été payé dans ce délai ne pourra être acquitté qu'en numéraire, en matières d'or ou d'argent, ou en grains. Les citoyens étant admis à payer leurs cotes d'emprunt forcé, quoique les rôles ne soient pas mis en recouvrement, ceux qui seront en retard ne pourront alléguer le défaut de la confection des rôles pour se dispenser de payer en numéraire, matières d'or ou d'argent, ou en grains. Ceux-là seuls, qui n'étant point compris dans les rôles de cet emprunt, désireraient y concourir, continueront à donner des assignats dans la proportion de cent pour un.

Les fermiers qui auront acquitté la contribution foncière pour les propriétaires, ne pourront en faire la retenue aux propriétaires qu'aux différentes époques de l'échéance du fermage, et en proportion du montant de chaque paiement; ainsi, le propriétaire sera sans prétexte pour se dispenser d'acquitter la part qu'il devra à l'emprunt forcé.

Les objets de commerce et du mobilier appar-

tenans à la République sont mis à la disposition du Directoire exécutif, excepté ceux qui seront nécessaires aux besoins des armées de terre et de mer et autres parties du service public déterminées par les lois. La plus grande latitude est accordée au Directoire exécutif pour tirer le parti le plus avantageux et le plus prompt de ces objets dont il fera verser le produit à la trésorerie nationale.

Toutes les maisons et parcs dépendans de la ci-devant liste civile, ou provenans des ci-devant princes émigrés, sont mis à la disposition du Directoire exécutif, à l'exception des maisons principales de Versailles et de Fontainebleau, destinées à des établissemens publics. Il est autorisé à traiter de la jouissance des forêts de Fontainebleau, Laigle et Hattal, pour un espace de trente ans. Il mettra en vente le terrain sur lequel est situé le Château-Trompette à Bordeaux. Les sommes qui proviendront de ces aliénations et de ces traités divers, seront versées à la trésorerie nationale. La plus grande latitude est encore accordée au Directoire exécutif dans la stipulation des prix et pour la nature de leurs paiemens : le plus grand intérêt de la République sera la seule loi qu'il devra consulter ; mais le quart des assignats qui seront payés en vertu des différens marchés faits en cette valeur, sera brûlé.

La loi qui suspend le remboursement des capitaux dus en vertu d'obligations contractées avant le 1^{er}. vendémiaire, n'est point applicable aux sommes dues au trésor public.

Une loi du 20 thermidor, an 3^e., fixait au sextuple le paiement des droits de douane ; elle est abrogée :

ces droits , ainsi que ceux de navigation , seront dorénavant perçus moitié en numéraire et moitié en assignats.

Le tarif du papier timbré est augmenté dans la proportion de vingt à un. Cette augmentation commencera à avoir lieu le 20 nivôse , présent mois , pour le département de la Seine , et le 1^{er}. du mois prochain pour les autres départemens.

Enfin , une loi sur les postes et messageries , en établissant de nouveaux prix de transports et de voyage , en créant un nouvel ordre dans cette partie du service public , rend plus certains et plus étendus encore pour la République , les avantages qu'elle en retirait , et tarit une des sources les plus effrayantes de ses dépenses.

Ce n'est là sans doute qu'un aperçu bien succinct des principales dispositions de plusieurs lois rendues en plusieurs jours ; mais ne suffit-il pas pour montrer l'étendue de nos ressources , et l'activité des moyens avec lesquels elles vont être mises en usage. Les messages du Directoire exécutif ont provoqué la plupart de ces lois qui lui donnent tant de pouvoir et lui imposent tant d'obligations. Rendons grâce aux membres qui le composent ! Elle est loin de leurs ames cette timidité pusillanime qui craint de demander , parce qu'elle craint de répondre ; eh bien ! le sentiment qui leur fait prendre de tels engagements , doublera leurs forces pour les remplir.

Le Corps législatif a mis à la disposition du ministre de la guerre , une somme de 50 millions en numéraire ; avant d'avoir entendu la lecture du message qui a provoqué ce décret , Madier s'est récrié que le

gouvernement faisait toujours des demandes de fonds sans en indiquer l'emploi. Fermont a lu ce message, au nom de la commission qui avait été chargée d'en faire l'examen; et l'emploi des fonds demandés y était très-nettement désigné. Madier s'est récrié encore, après cette lecture, qu'on faisait toujours des demandes *incidentes*, que les magasins de la République regorgeaient d'approvisionnement de tout genre; qu'entendait Madier par ce mot *incidentes*? Voulait-il se plaindre qu'on faisait des demandes partielles, au lieu de présenter un aperçu général des besoins pour y affecter une masse de dépenses proportionnée? Mais quand les besoins sont nombreux, il faut du tems pour les connaître et les apprécier tous; et quand ils sont pressans, il faut commencer avant tout par y pourvoir. On ne peut s'en occuper que dans un ordre successif, en allant toujours à celui qu'il est le plus instant de prévenir. Voilà comment et pourquoi on est forcé de faire des demandes partielles, ou *incidentes*, si Madier l'aime mieux. Mais quand on a demandé à Madier où étaient ces magasins qu'il savait être si bien remplis, il a paru surpris de cette question: il a cependant répondu, je l'ignore; mais Madier doit partager, avec tous les faiseurs d'assertion, le privilège de savoir le mieux les choses qu'il ignore le plus.

Un septième ministre a été créé. Delaunay, qui a fait le rapport du message du Directoire exécutif à ce sujet, n'avait demandé comme lui pour ce nouveau ministère, que l'attribution de la police de Paris; sur les observations de plusieurs de ses membres, le Corps législatif a senti que ce serait là une attribution incomplète, et que pour faire bien la police à Paris, il fal-

lait que le ministre pût l'exercer dans toute la République. En effet, pourquoi une forte police est-elle, sur-tout dans ce moment, nécessaire à Paris? Parce qu'il est le centre de toutes les intrigues qui peuvent menacer la liberté : mais Paris est le centre de toutes les intrigues, parce qu'il est celui de toute la France ; c'est-là que tout vient aboutir, et d'où tout part sans cesse. Il faut que la police puisse faire de même, qu'elle puisse continuellement porter ses regards et ses bras du centre aux extrémités, et des extrémités au centre ; sans cela elle n'aurait que des demi-moyens de voir et d'agir. — La police générale de la République a donc été attribuée au septième ministre. Eschassériaux a fait une observation qui méritait peut-être de fixer davantage l'attention du conseil des Cinq-cents. Il a observé que ce nouveau ministère était composé d'attributions distraites de celui de l'intérieur, et que la qualification de l'intérieur pourrait lui convenir tout aussi bien, par rapport même à la nature de ses fonctions ; il demandait en conséquence que, pour caractériser mieux l'un et l'autre ministère, on les distinguât chacun par une dénomination plus appropriée au genre de leurs attributions ; il proposait qu'en nommât l'un, ministère d'agriculture, commerce et arts ; et l'autre, ministère de police générale. Il est bien important, en effet, dans une république de désigner chaque fonction avec une précision qui la caractérise. Pour avoir négligé ce soin scrupuleux, on a pu s'exposer plus d'une fois à des usurpations de pouvoirs, ou à des dénis d'autorité également funestes.

On avait pu croire d'abord que la résolution rela-

tive à l'embauchage serait rejetée au conseil des Anciens : Lacombe-Saint-Michel, dans le rapport qu'il avait fait sur cette résolution, au nom de la commission chargée de l'examiner, l'avait combattue dans tous ses articles. Il avait présenté la peine de la confiscation qu'elle prononce comme immorale et inique. Il semble, en effet, qu'une pareille peine ne doive être comprise que dans les codes de la tyrannie qui spéculent sur les crimes qu'elle fomentent ; il semble qu'une pareille peine montre, dans le gouvernement qui la tolère, le désir de trouver sans cesse des coupables pour augmenter ses richesses ; il semble qu'aucune forme de tribunal et de jugement ne puisse mettre en sûreté l'homme qui a une grande fortune, lorsque le dépositaire de la force peut voir une accusation et un échafaud comme des moyens de succession.

Lacombe-Saint-Michel a fait remarquer dans cette résolution plusieurs vices de rédaction très graves : l'article II^e. répute embaucheur celui qui par argent, séduction, ou *par tout autre moyen* débaucherait les militaires pour les faire passer à l'ennemi. Ces mots *par tout autre moyen* sont vagues, et par cela même qu'ils ne précisent rien on peut leur faire signifier tout ce que l'on voudra. Ils rappellent ces actes d'accusation et ces considérans d'arrêts où les qualifications des délits les plus divers et les plus opposés s'amoncelaient à côté les unes des autres, et où il n'y avait rien de désigné que la peine, que la mort toujours certaine, toujours inévitable pour l'accusé, c'est-à-dire pour celui dont le nom était prononcé.

L'article IV^e. punit également celui qui a participé

directement au crime de désertion , et celui qui n'y aurait contribué qu'indirectement. Qu'est ce que cela veut dire ? Serait-ce par hasard ? Mot vague encore , source d'arbitraire et de barbarie ! Ce sont-là sans doute les véritables raisons qui auraient dû faire rejeter la résolution sur l'embauchage. Quels jugemens peut déterminer une loi qui ne fixe aucune des idées du juge sur le caractère et l'espèce du délit , et qui par la rigueur des peines qu'elle prononce semble lui imposer le devoir d'une extrême sévérité.

D'autres reproches ont été faits encore à cette résolution. Lacuée a cité l'article CCXXXVII de la constitution , qui ne permet pas , qu'en matière de délits emportant peine afflictive et infamante , aucun citoyen soit condamné autrement que d'après la déclaration d'un jury. Cette forme de procéder exclut les conseils militaires auxquels on attribue la connaissance du crime d'embauchage. Le code militaire a fortifié encore cet article de la constitution , en disant que lorsqu'un citoyen serait poursuivi pour deux délits , l'un militaire , l'autre commun , il serait traduit devant les juges du délit ordinaire.

Si en effet le crime d'embauchage ne peut pas être rangé dans la classe des délits militaires , et l'opinion de Lacuée , qui est militaire , peut le faire penser , pourquoi ne pas attribuer la poursuite et la punition de ce crime aux tribunaux ordinaires ? L'histoire du conseil *Cormatin* et de quelques autres n'a-t-elle pas appris que ces conseils , dits militaires , pouvaient aussi mettre dans la balance de la justice autre chose que des opinions ?

Cependant , nous nous permettrons de faire deux questions à Lacuée. Le crime d'embauchage , s'exerçant sur des militaires , ne peut-il pas , sous ce rapport , rentrer dans la classe des délits militaires ? N'arrive-t-il pas souvent que des militaires même soient les agens de ce crime , et alors ces jugemens qui conservent l'appareil et les formes de la discipline militaire , ne sont-ils pas plus propres à produire ces impressions promptes et fortes si nécessaires à la justice criminelle , et dont on a si tout besoin envers des hommes qu'il faut encore plus contenir que punir ?

Quoi qu'il en soit , nous ne persistons pas moins à croire que les raisons que nous avons d'abord indiquées auraient dû faire rejeter par le conseil des Anciens la résolution sur l'embauchage. Le motif qui l'a déterminé à la sanctionner est très-civique. La loi est très-urgente ; une pareille conduite impose au conseil des Cinq-cents l'obligation de porter un soin encore plus attentif et plus difficile dans la rédaction des résolutions de cette nature.

Une loi faisant suite à celle sur l'embauchage a été encore rendue ; elle porte que tout déserteur sera jugé dans le délai de trois jours.

La constitution dit que le traitement des membres du tribunal de cassation sera le même que celui des députés au Corps législatif ; les membres de ce tribunal ont demandé au Corps législatif que leur traitement actuel fût élevé à la valeur du traitement qu'il a adopté lui-même pour les siens. C'était trop juste , et leur demande a bientôt été une loi.

Plusieurs communes ont été autorisées à faire sur

elles-mêmes des emprunts pour leurs approvisionnements.

Le conseil des Anciens a rejeté une résolution de celui des Cinq-cents sur les bureaux de conciliation. Le principal vice de cette résolution, celui qui en a sur-tout déterminé la réjection, c'est qu'elle distinguait les actions en actions personnelles, réelles et mixtes.

Le Directoire exécutif a proposé au conseil des Cinq-cents des réformes dans l'uniforme des troupes républicaines; ces réformes feraient des épargnes de plusieurs millions. Par un second message, il a proposé de faire payer les droits de patente en numéraire, en réduisant ces droits au quart de leur taux actuel. Enfin, un troisième message a réclamé l'attention et les délibérations du Corps législatif sur les émigrés des colonies; la Convention n'a rien prononcé sur eux. Le Directoire exécutif pense que la loi générale contre les émigrés est applicable à ceux des colonies. Leur crime et leur conduite sont les mêmes. Les émigrés des colonies sont répandus dans les Etats-Unis d'Amérique. Philadelphie est le siège d'un comité anglais pour les royalistes des colonies, comme Basle l'est pour les royalistes de France. Le conseil des Cinq-cents a nommé différentes commissions pour examiner ces trois messages qui sont très-importans.

Le même conseil a entendu deux rapports dont il a décrété l'impression et l'ajournement; l'un lui a été présenté par Pons (de Verdun), sur les droits successifs des parens d'émigrés; et l'autre par Bessroi, sur la réiliation des baux de toute espèce.

Nous avons renvoyé, presque sans nous en appercevoir, à la fin de cet article, l'extrait d'une affaire dont nous avons indiqué le caractère en commençant. On a compris sans doute, que nous voulions parler de l'affaire de Job Aymé. Il semblait nous soustraire à la nécessité d'en rendre compte en l'éloignant.

Cette affaire a été le sujet de plusieurs discussions, ou plutôt, il faut l'avouer, d'un trop grand nombre de débats très-violens. Nous ne nous croyons pas obligés à les retracer. A quoi peuvent servir les narrations de ces combats des passions, si ce n'est qu'à les exaspérer encore et à en répandre les germes ? Les passions sont déjà trop contagieuses par leur seule force ; ne leur donnons pas un nouveau moyen d'envahissement des esprits et des âmes. Ah ! plutôt conjurons-les sans cesse ! Leur violence est un effet de la faiblesse humaine ; mais cette faiblesse, qui a rapproché les hommes, devrait leur faire sentir la nécessité de rester unis, et non les porter à se déchirer. Sans doute, si la liberté pouvait jamais être menacée dans le sanctuaire des lois, nous ferions entendre par-tout les cris d'alarme de ses chauds et fides amis, ces accens formidables, qui n'ont jamais retenti vainement dans le cœur des Français, et notre voix et nos sentimens ne se sépareraient pas des leurs. Mais ici il n'y a pas eu de dangers pour la République ; des Républicains n'ont été divisés que sur les moyens d'allier le respect inviolable qu'on doit à la constitution, avec les mesures que les circonstances ont rendu indispensables pour la garantir. Aussi, dès qu'un avis plus calme et mieux motivé leur a prouvé le moyen naturel de cette alliance,

alliance, tous les esprits et tous les cœurs se sont calmés dans la même opinion et dans les mêmes sentimens. C'est à Treilhard qu'on est redevable de cet effet heureux de la raison ; son discours sera imprimé. C'est lui qui a déterminé la résolution qui exclut Job Aymé du Corps législatif. La loi, présentée par Génissieux, sur la vérification des pouvoirs, a été rejetée ; les autres projets de résolution concernant les autres élections contestées seront discutées dans ce qu'elles ont de relatif, soit à la loi du 3 brumaire, soit à la constitution.

Nous rendrons compte avec plus de plaisir d'un événement qui, un jour, a interrompu les débats sur cette triste affaire. C'est le 12 nivôse que Quinette, Bancal, Lamarck et Camus ont reparu au milieu de leurs collègues. Des cris *les voilà, les voilà*, et des applaudissemens qui au même instant ont éclaté de toutes parts, ont annoncé la présence de ces quatre hommes, de ces quatre représentans de la République, que la plus infame des trahisons avait livrés à l'Autriche ; on les entourait, on fixait sur eux des yeux remplis de larmes ; on voulait toucher ces mains où l'on croyait voir les empreintes des fers de la tyrannie ; chacun voulait les serrer dans ses bras : on ne pouvait pas leur parler d'attendrissement ; mais tous les gestes, tous les regards semblaient leur dire : Vous avez été deux ans entiers séparés des Français ; vous avez ignoré si long-tems les destinées de la République ; c'est là sans doute les plus grands maux que votre dure captivité vous a fait souffrir. Venez dans le sein de la représentation nationale, reprenez-y la place que vous n'avez jamais perdue ; vous vous consolerez de vos longues souffrances, en acquérant par vos travaux de nouveaux droits à la reconnaissance du peuple, et en jouissant de ses bénédictions. Le président a pu enfin exprimer ces divers sentimens dans un discours qu'il a adressé aux quatre illustres prisonniers. C'est Camus qui lui a répondu. Il a bien exprimé les sentimens qui ont attiré à lui et à ses dignes collègues la persécution dont ils ont été les victimes, et avec lesquels ils l'ont soutenu.

que. C'est surtout dans les républiques que le malheur est auguste et touchant ; la liberté donne un prix inestimable, un caractère sacré aux maux qu'on souffre pour elle ; le discours du président et celui de Camus seront imprimés.

Camus a terminé le sien par des mots qu'il faut faire entendre à la France, parce qu'ils doivent justifier devant elle un homme que la plus absurde calomnie a poursuivi. Nous voulons parler de Beurnonville. « Nous aurions désiré, a dit Camus, de » paraître au milieu de vous, accompagnée de » Drouet, lequel a mérité les fers en combattant la » tyrannie, de Maret et de Semonville, tous deux » arrêtés par l'Autriche contre le droit des gens ; » de Beurnonville et de ses aides-de-camp livrés » avec nous par la plus noire trahison : mais la nécessité de diviser nos routes nous en a empêchés. Mais nous vous l'attestons, aucun d'eux ne s'est montré indigne du nom républicain. Tous l'ont honoré par leur énergique courage et leur imperturbable fermeté. »

PARIS. Nonidi, le 19 nivôse, l'an 4^e. de la République.

Le véritable nom du particulier condamné à mort le 6, par la commission militaire, est *René-Guillaume-Paul-Gabriel-Etienne Gelin de la Villeneuve*, (ci-devant comte) ancien colonel du régiment de Berry, cavalerie, se faisant appeler *le Sage*, nom sous lequel il avait obtenu une patente de négociant, domicilié à Paris, rue de la Loi. Il a été arrêté à Tillieres, voyageant dans la malle du courrier, avec 167 assignats de 400 liv. faux, et muni de plusieurs certificats dont un entr'autres est ainsi conçu :

« De par le roi, j'autorise *M. Gelin*, à prélever chez » les personnes qui sont restées fideles à leur dieu et à leur » roi, la somme de 800,000 liv. en assignats, laquelle somme » sera de suite employée pour la délivrance de huit officiers » chouans des nôtres, qui sont dans les fers à Paris, et » qui vont être sous peu livrés au couteau de la République. »

Signé, CHARETTE, secrétaire-général en chef.
Gelin a été convaincu d'émigration.

Le Directoire exécutif a cru devoir sévir contre la licence et l'abus de la presse, en prenant divers arrêtés qui ordonnent au ministre de la justice de faire mettre en arrestation plusieurs écrivains dont les opinions et les principes ont paru susceptibles de pervertir l'esprit public et de favoriser les espérances du royalisme et de l'anarchie, en prêchant l'avilissement de la représentation nationale, le mépris des lois et la rébellion contre l'autorité légitime.

L'Ami du Peuple, — *l'Observateur de l'Europe ou l'Eclipse*, — *la Gazette Française*, — *le Courrier Français*, — *le Courrier Universel Extraordinaire*, par le citoyen Hudson; *l'Echo-de-Paris*, sont les feuilles qui ont attiré l'attention et la sévérité du Directoire. Les rédacteurs, propriétaires ou directeurs de ces différens journaux, ont dû être traduits devant l'officier judiciaire de police.

Ainsi les avantages immenses qui résultent pour la société de l'usage de la presse, sont donc liés à des inconvéniens assez graves pour qu'il paraisse utile à l'autorité publique d'en gêner quelquefois la liberté lorsqu'elle la juge licencieuse.

La résolution qui suspend Job Aymé de ses fonctions législatives, jusqu'à la paix, a été approuvée par le conseil des Anciens. Celui des Cinq-cents a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la résiliation des baux.

Beurnonville et les quatre députés conventionnels, livrés aux Autrichiens par le traître Dumourier, sont arrivés le 13. On attend de jour en jour Maret et Semonville.

Le citoyen Camus avait été porté au ministère de la police générale de la République, créé par le Corps législatif, il a refusé. Merlin (de Douay) a été nommé après lui; il a accepté, et vient d'adresser aux membres du bureau central de la commune de Paris, l'avertissement qu'il est entré en fonctions, qu'il espère que chacun remplira ses devoirs avec exactitude, et que lui-même, tout entier aux soins de son nouveau poste, donnera l'exemple.

Gemissieux, membre du conseil des Cinq-cents, a succédé à Merlin dans le ministère de la justice, Treilhard, qui d'abord avait été choisi, n'ayant pas accepté.

On fait déjà monter à plusieurs milliards le produit des sommes versées au trésor public, en exécution de l'emprunt forcé; l'empressement des citoyens de Paris est extrême. Un très-grand nombre s'exécutent volontairement, quoiqu'ils ne sachent pas d'après l'exiguité de leur fortune, s'ils seront compris dans les rôles. Mais parmi ceux qui connaissent

la taxe qui leur est imposée, il y en a beaucoup qui se plaignent amèrement et prétendent qu'elle excède leurs facultés et la justice. Il est certain que les données, d'après lesquelles l'évaluation peut être faite, résultent le plus souvent de présomptions vagues. Les demandes ne sont pas toujours conformes à l'égalité proportionnelle. C'est un inconvénient qu'on ne s'est pas dissimulé lorsqu'on a porté la loi. On s'inquiète de savoir si les réclamations seront admises.

Le Directoire a pris un arrêté qui prolonge jusqu'au 30 nivôse la faculté de payer l'emprunt forcé en assignats, mais au lieu de prendre pour base l'hypothèse de 100 pour un, il sera fait seulement aux prêteurs une remise de 30 capitaux au-dessous du cours, quel qu'il soit, excepté au-dessous de la centième partie de la valeur nominale de l'assignat.

C'est par erreur que nous avons publié dans le précédent numéro qu'il se faisait un rassemblement de royalistes à l'hôtel de Noailles; ce sont au contraire des patriotes républicains qui s'y réunissent: les conciliabules des royalistes se tiennent, dit-on, à Clichy.

Le jury d'accusation du tribunal de la Seine, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre *Richer-Serisy*, *Suard* et *Vasselin*. — Le Directoire exécutif par un arrêté du 11, a fait dénoncer à l'accusateur public la déclaration du jury, comme étant le résultat d'une procédure illégale; en conséquence de cet arrêté, le tribunal du même département a rendu le 13 un jugement qui annule cette déclaration, et renvoie les prévenus devant un jury spécial qui sera convoqué à cet effet.

Le grand duc de Toscane s'est empressé de donner un successeur à M. Carletti; ce nouveau ministre est M. le comte d'Orsini. Il est déjà à Paris; il attend pour faire connaître son caractère, l'arrivée de son secrétaire de légation qui lui apporte ses lettres de créance. Il a vu le ministre des relations extérieures.

ERRATA du numéro précédent.

Article *Angleterre*: page 51. « La propriété de cette île (la Corse) ne sera-t-elle pas plus précieuse pour les Anglais, etc.; lisez, plus précieuse. — *Ibid.* Peut-être leur objet est-il d'offrir un contrat entr'eux et les chefs de l'opposition, etc.; lisez, un contraste.

Article *Provinces-Unies*: page 58. *Propriété nationale*; lisez, *prosperité nationale*. — *Ibid.* Par beaucoup de moyens et d'austérité, etc.; lisez, de moyens d'opinions, etc.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 NIVÔSE, l'an quatrième de la République.
(Mercredi 20 Janvier 1796, vieux style.)

SCIENCES. BIOGRAPHIE.

Notice sur la vie et les ouvrages de CONDORCET, par
JÉRÔME LALANDE (1).

JEAN-ANTOINE-NICOLAS GARITAT DE CONDORCET naquit à Ribemont en Picardie, (à trois lieues de Saint-Quentin et de la Fere), le 17 septembre 1743, d'une ancienne famille connue à Orange et dans le Dauphiné dès le dixième siècle (*calendrier des princes et de la noblesse 1750*). Il vint à l'âge de 15 ans (en 1758) étudier en philosophie au collège de Navarre; il tomba heureusement entre les mains d'un professeur habile; le cit. Giraud de Kérondon, qui depuis s'est fait connaître par divers ouvrages de mathématiques, et les a professées au collège de France avec distinction.

(1) On m'assure que le cit. Garat donnera une vie détaillée de Condorcet; mais en attendant, j'ai cru devoir par cet essai satisfaire la curiosité du public, et rendre à un illustre confrere le devoir qu'il m'eût rendu lui-même comme secrétaire de l'académie, si le cours de la nature n'eût pas été interrompu par des circonstances aussi horribles qu'imprévues.

Tome XX.

L

Dans la première année de son cours , le jeune Condorcet goûta peu les questions métaphysiques sur la nature des idées, des sensations, de la mémoire, quoique le professeur les eût élaguées autant que l'usage le permettait alors. Mais on le vit s'attacher à l'étude des règles par lesquelles on juge de la vérité des propositions et de l'exactitude des raisonnemens. L'année suivante , l'étude des mathématiques et de la physique décida sa vocation ; et quoiqu'il eût plus de 120 condisciples, il se fit remarquer par dessus tous les autres. A Pâques , il soutint une thèse publique à laquelle assistèrent et applaudirent Clairaut, d'Alembert et Fontaine , les premiers géomètres que nous eussions alors.

Après son cours de philosophie il alla dans sa famille , où il continua de cultiver la géométrie. Ce goût le ramena en 1762 à Paris. Il vint se loger chez son ancien professeur, pour avoir plus de facilité et de loisir. Il suivit le cours de chimie de Macquer et de Beaumé , les assemblées littéraires que d'Alembert avait formées chez Mlle. de Lespinasse , et il se fit bientôt remarquer parmi les géomètres.

Dès 1765 il publia son premier ouvrage sur le calcul intégral , où il se proposait de donner une méthode générale pour déterminer l'intégrale finie d'une équation différentielle donnée , soit pour les différences infiniment petites , soit pour les différences finies. Les commissaires de l'académie, d'Alembert et Bezout, disaient dans leur rapport. que la plupart des méthodes étaient de lui , que cet ouvrage supposait des connaissances très-étendues , et qu'il était rare de trouver , à pareil degré , dans un âge aussi peu avancé

(il avait 22 ans); enfin, qu'il annonçait les plus grands talens et les plus dignes d'être excités par l'approbation de l'académie.

Ainsi, Condorcet était déjà un des premiers géomètres de l'Europe, et l'on n'en comptait pas dix qui fussent de cette force. Un à Pétersbourg, un à Berlin, un à Basle, un à Milan, et cinq ou six à Paris. L'Angleterre, où la géométrie nouvelle avait brillé depuis Newton, ne comptait plus aucun géomètre qui fût de l'ordre de ceux que je viens d'indiquer.

En 1767, il publia son second ouvrage intitulé *du Problème des trois corps* : il y donnait les neuf équations différentielles du mouvement de chacun des corps d'un système quelconque, en supposant que chacun de ces corps soit animé de certaines forces, et qu'il y ait entre eux une attraction mutuelle. Il traitait du mouvement des trois corps de figure quelconque, dont les particules s'attiraient en raison inverse du carré de la distance.

Il y expliquait une méthode pour intégrer, par approximation, au moyen des suites infinies; enfin, il ajoutait aux méthodes de son premier ouvrage ce que M. de la Grange lui avait fait voir qui y manquait.

En 1768, il donna, sous le titre de première partie de ses *Essais d'analyse*, une lettre à d'Alembert, où il reprenait les sujets traités dans ses deux premiers ouvrages, et par de nouvelles réflexions il cherchait à étendre ses méthodes de calcul intégral dans les trois hypotheses des différences évanouissantes, des différences finies et de différences partielles; il y donnait l'application des suites infinies ou indéfinies

à l'intégration ; les méthodes d'approximation et l'usage de toutes les méthodes pour les problèmes de dynamique , sur-tout le problème des trois corps ; ses méthodes pouvaient devenir un instrument utile pour des découvertes importantes , mais il ne faisait qu'indiquer la route qu'il faudrait tenir ; il n'entreprenait pas lui-même de la suivre.

Il fut reçu à l'académie le 8 mars 1769. Il donna, la même année, un mémoire sur la nature des suites infinies sur l'étendue des solutions qu'elles donnent, sur une nouvelle méthode d'approximation pour les équations différentielles de tous les ordres.

Dans les volumes de 1770, et des années suivantes, il donna des recherches sur les équations aux différences partielles et aux différences finies. En 1772, l'essai d'une méthode pour distinguer les équations différentielles possibles en termes finis de celles qui ne le sont pas. Le besoin de géometre le détermina à la publier, quoiqu'il en sentît l'imperfection ; le calcul est un instrument admirable, mais il est bien loin de la perfection à laquelle il parviendra ; Euler, d'Alembert et Condorcet l'ont avancé ; Laplace, Legendre et Cousin s'en occupent avec succès, mais l'ouvrage est immense, et le nombre des coopérateurs extrêmement petit. Condorcet démontra que les équations de condition, auxquelles doivent satisfaire les équations différentielles pour être intégrales, sont les mêmes qui doivent avoir lieu pour qu'une formule intégrale, indéfinie, soit un *maximum* ou un *minimum*. Les équations de conditions avaient été données par Euler pour des cas particuliers ; mais Condorcet les trouva sous une forme générale pour

les différentielles de tous les ordres, ce qui le mit à portée de connaître l'identité.

Au reste, il faut avouer qu'il s'occupa plus des vues générales, et que ne se livrant pas au travail que leur application eût exigé, elles n'ont pas eu tout le succès qu'elles étaient capables d'obtenir. Il continua quelques années à s'occuper de ses recherches, et il en résulta un grand traité de calcul intégral. Le cit. Kéralio, autrefois gouverneur de l'enfant de Parme, prit la peine, vers 1785, de le copier de sa main, et l'année suivante on commença l'impression. Il n'y en a que 128 pages d'imprimées, mais le reste est entre les mains de sa famille. J'ai vu par les épreuves que ce traité renferme cinq parties :

Première partie : *De la formation des équations différentielles.*

Deuxième : *Principes de calcul intégral des différences infiniment petites.*

Troisième : *Principes de calcul intégral des différences partielles.*

Quatrième : *Principes de calcul intégral des différences finies.*

Cinquième : *Diverses applications de calcul intégral.*

Mais alors voyant l'auteur occupé de beaucoup d'autres choses, je n'espérais plus qu'il eût le loisir, peut-être même le courage de continuer l'impression de ce pénible ouvrage, dont heureusement le manuscrit existe, de même que celui d'un *Traité élémentaire d'arithmétique*.

Au milieu de ses travaux analytiques, il mettait encore par écrit ses idées philosophiques, comme on le voit dans la lettre à un théologien. Ce fut un :

des premiers ouvrages qu'il fit imprimer ; il n'y mit point son nom. Il y relevait avec un persiflage très-piquant les délations et les accusations de l'auteur des trois siècles de la littérature, contre nos philosophes ; mais il y poussait la philosophie un peu trop loin, car en supposant son système démontré, il vaudrait mieux concentrer dans le cercle des initiés ces vérités, dangereuses pour le grand nombre qui ne peut remplacer par des principes ce qu'on lui ôte de crainte, de consolations et d'espérances.

Le 10 juin 1773, Condorcet fut élu secrétaire de l'académie, en survivance de Fouchy, et de préférence à Bailly qui sollicitait aussi cette place. Ces nouvelles fonctions le détournèrent beaucoup du travail de la géométrie pour laquelle il avait des dispositions si rares et si heureuses ; mais élève et ami de d'Alembert, il eut comme lui l'amour-propre de vouloir briller comme écrivain, quoique ce genre, bien plus facile et plus commun, ne pût lui promettre une gloire aussi rare, aussi précieuse et aussi durable que la haute géométrie.

(1771). Le premier éloge qu'il donna fut celui de Fontaine, géometre profond, qu'Euler regardait comme celui de tous les géometres français dont on pouvait attendre les choses les plus extraordinaires. Personne ne pouvait mieux apprécier les travaux de Fontaine, qu'un géometre capable des mêmes recherches, et qui s'y était déjà rendu célèbre ; mais en comparant Fontaine avec d'Alembert ; il laissait déjà appercevoir cette prédilection qu'on a retrouvée depuis dans les autres éloges qu'il a faits des géo-

metres les plus célèbres, tant que d'Alembert a vécu. Au reste, ces éloges si difficiles à faire, sont des monumens pour l'histoire de cette science. On ne pourrait trouver ailleurs de quoi apprécier des travaux qui ne peuvent être entendus au plus que par dix personnes de la génération contemporaine.

L'éloge de la Condamine qu'il lut en 1774, parut un chef-d'œuvre d'un autre genre; les voyages immenses de cet académicien célèbre, la vivacité de son caractère, la diversité de ses ouvrages, l'activité dévorante de son imagination, la candeur de sa belle ame fournirent à Condorcet des portraits qui furent vivement applaudis, et qui le mirent au premier rang de ceux qui ont brillé dans la carrière des éloges.

Jamais tant de savoir, de philosophie, d'imagination, d'énergie, de hardiesse de style et d'éloquence, n'ont excité autant d'enthousiasme dans l'ame des auditeurs; et pendant près de 20 ans qu'il a fourni cette brillante carrière, en faisant cinquante-quatre éloges, il n'a jamais cessé d'exciter la même admiration et de recevoir les mêmes applaudissemens.

Ces succès le firent recevoir en 1782 à l'académie française, et certainement personne n'y avait plus de droit comme grand écrivain.

Il ne se contenta pas de faire les éloges que sa place exigeait. Il publia encore en 1773, un volume des éloges que Fontenelle n'avait pas faits, c'est-à-dire, de onze académiciens morts avant le renouvellement de l'académie, en 1699 : Huyghens, Roëmer, Picard, Roberval, Mariotte, Perrault, Charas, Frenicle, Blondel, Duclos et Lachambre. Il était étonnant dans les éloges qui prêtaient le

mons , comme celui de Joseph de Jussieu ; le sentiment et le génie prenaient la place du sujet , et l'on admirait le secrétaire de l'académie en félicitant l'académicien. On se souvenait d'Alexandre portant envie à Achille qui avait été chanté par Homere ; les éloges des hommes rares , comme Bernard de Jussieu , Haller , Linné , Buffon , Bernoulli , Euler , Macquer , Tronchin , Trudaine , Franklin , lui donnaient des moyens de plus de se faire admirer.

Les éloges des académiciens qu'il n'aimait pas , comme celui de Buffon , ne perdaient rien sous sa plume ; ceux des académiciens qu'il chérissait le plus , comme d'Alembert , n'avaient point l'exagération qu'on aurait pu craindre de son imagination.

On lui avait déjà demandé le recueil de *ses Eloges* pour faire suite aux six volumes de ceux de Fontenelle , Miran et Fouchy , et il est à désirer que ses héritiers fassent faire cette édition ; la collection des mémoires de l'académie étant trop vaste et trop peu répandue. Ce recueil d'éloges est un des ouvrages les plus importans pour exciter l'émulation dans les sciences : je me souviens qu'après avoir lu ceux de Fontenelle , à l'âge de 16 ans , je ne sentis plus d'autre gloire , d'autre bonheur , que d'être de l'académie. Je n'en formais pas le desir , parce que je n'en concevais pas l'espérance. Mais je vins de cent lieues pour voir seulement des académiciens ; aussi ne pus-je contenir mon indignation , lorsque j'eus à parler , dans le *Journal des Savans* (février 1791) , de la brochure étrangement révoltante que Chamfort publia contre les académies.

La vie du ministre Turgot , que Condorcet donna

en 1787 , en deux volumes , lui donna l'occasion de s'exercer sur toutes les parties de la politique et du gouvernement. La plupart des ministres ne font que ce que leur place exige d'eux ; et ce que mille autres pourraient faire ; mais lorsque dans ce nombre il se présente un homme à qui la nature ait donné une raison supérieure avec des principes ou des vertus qui n'étaient qu'à lui , et dont le génie avait devancé son siècle assez pour en être méconnu , alors l'histoire d'un tel homme peut intéresser tous les âges et toutes les nations. Son exemple peut être longtemps utile , il peut donner à des vérités importantes cette autorité nécessaire quelquefois à la raison même. Tel fut ce ministre dont Voltaire voulut baiser les mains , lors même qu'il n'était plus en place , et que Condorcet a fait connaître dans un ouvrage qui est si curieux et si important , que je suis tenté de lui pardonner cette diversion , ou plutôt ce vol fait à la géométrie , en faveur du bien public ; non-seulement Condorcet a fait l'éloge d'un ministre après sa mort , mais il avait le courage de se déclarer contre un ministre en place qui jouissait d'une haute considération ; il écrivit contre M. Necker dans le tems de son ministère , comme il l'avait fait sous le ministère de Turgot.

Lorsque le ministre de la Vrillière mourut , Condorcet ne voulut point faire son éloge à l'académie , et déclara qu'il n'en souillerait pas sa plume.

Il ne ménageait dans ses éloges ni les princes ni les ministres ; il ne palliait point leurs fautes , et quoiqu'on ait donné pour raison de la destruction des académies leurs flatteries , l'on aurait pu dire

précisément le contraire de celles dont d'Alembert et Condorcet furent souvent les interprètes.

En choisissant Condorcet pour secrétaire, plusieurs personnes disaient que sa naissance lui donnerait des droits, ou du moins lui ferait prendre des libertés, et l'occasion s'en est présentée plus d'une fois.

La vie de Voltaire, à la tête de la belle édition de ses ouvrages, est encore un travail précieux pour la philosophie et pour le goût. Ses liaisons intimes avec Voltaire lui faisaient un devoir, et lui procuraient les moyens de le remplir; il a d'ailleurs dirigé cette édition, et il l'a enrichie de beaucoup de notes. En 1783, il supprima l'histoire dans les volumes de l'académie, c'est-à-dire les extraits des mémoires imprimés dans le volume. L'académie approuva cette suppression, par le seul motif d'épargner le tems d'un savant qui pouvait l'employer d'une manière plus utile, en reculant les bornes de nos connaissances en géométrie: aussi les volumes de l'académie furent-ils toujours enrichis de ses mémoires.

En 1781, il donna son premier mémoire sur le calcul de probabilité, où il appliqua l'analyse à cette question: déterminer la probabilité qu'un arrangement régulier est l'effet d'une intention de produire. En 1782, le mémoire sur l'évaluation des droits éventuels de la féodalité. Il y cherche la valeur totale, pour un moment donné, des sommes qui peuvent être reçues un nombre indéfini de fois, à des époques de ventes ou de successions, dont la probabilité est connue par l'observation des événe-

mens semblables. En 1785, il donna un grand ouvrage sur cette matière, sous le titre modeste d'*Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité*, des décisions rendues à la pluralité des voix.

Turgot, contrôleur-général, qui s'était occupé beaucoup des sciences morales et politiques, et qui était l'ami de l'auteur, désirait, pour le bien de l'humanité, que l'on prouvât la certitude dont ces connaissances sont susceptibles à l'aide du calcul; il y trouvait l'espérance consolante que l'espèce humaine fera nécessairement des progrès vers le bonheur et la perfection, comme elle en a fait dans la connaissance de la vérité.

Condorcet entreprit, pour seconder les vues de Turgot, cet ouvrage qui est rempli de connaissances géométriques. Il examine la probabilité qu'une assemblée rendra une décision vraie; il fait voir à quelle limite s'arrête notre connaissance des événemens futurs des lois de la nature, regardées comme les plus certaines et les plus constantes. Si nous n'avons aucune probabilité réelle, nous avons une probabilité moyenne que la loi, indiquée par les événemens, est cette même loi constante, et qu'elle sera perpétuellement observée. Il regarde un quarante-cinq millième comme la valeur du risque négligeable dans le cas où il s'agit de prononcer sur une nouvelle loi, soit qu'une décision rendue à la moindre pluralité sera vraie, soit que l'on aura une décision vraie à la pluralité exigée. Buffon supposait qu'un dix millième était un risque toujours négligeable, et l'on pourrait s'imaginer qu'il serait très-difficile de se procurer la probabilité exigée par

Condorcet ; cependant le calcul montre qu'une assemblée de soixante-un votans où l'on exigerait une pluralité de neuf voix remplirait ces conditions , pourvu que l'on eût la probabilité de chaque voix égale à quatre cinquièmes , c'est-à-dire qu'on supposât que chaque votant ne se trompera qu'une fois sur cinq.

Il applique ses calculs à la formation des tribunaux , à la forme des élections , aux décisions des assemblées très-nombreuses dont il montre les inconvéniens ; enfin , cet ouvrage fournit une grande et belle preuve de l'utilité de l'analyse dans des choses très-importantes , et auxquelles on ne l'avait jamais appliquée.

En 1787 , 1788 et 1789 , il fit imprimer les trois volumes des *Lettres d'Euler* à une princesse d'Allemagne , avec des additions de lui et du cit. Lacroix : la réputation d'Euler méritait bien le soin que prenait Condorcet. Il se proposait d'y ajouter un volume dont il y a même déjà 112 pages d'imprimées ; ce sont des élémens du calcul des probabilités , où il explique les calculs de l'intérêt de l'argent , et il en tire des conséquences importantes pour les emprunts de l'état. Il traite de la nature des vérités auxquelles peut conduire le calcul des probabilités , des motifs de croire , en calculant la valeur des opinions reçues , de trouver une valeur moyenne des événemens qui ne sont pas également probables , et il y discute un problème célèbre connu sous le nom de *problème de Pétersbourg* , où la règle généralement adoptée conduit à une conclusion absurde ; ce qui prouve que cette loi ne doit pas être employée sans avoir égard

à la nature de la discussion ; qui peut s'y refuser ? Il y a souvent de ces paradoxes en géométrie , que l'on ne peut résoudre qu'avec une métaphysique et une sagacité que les grands géomètres n'ont pas toujours.

Il y proposait un dictionnaire où l'on trouverait les objets par leurs qualités ou propriétés , au lieu de les chercher par leurs noms , et d'en faire des tables où l'on pourrait , avec dix modifications , classer dix milliards d'objets. Cette idée tout-à-fait neuve est dans l'ouvrage commencé pour former un quatrième volume à la suite des Lettres d'Euler , et prouve également le génie d'un géomètre.

A la rentrée de l'académie , le 4 mai 1791 , il lut encore l'éloge de Fourcroy , ingénieur célèbre.

Le 1er. octobre 1791 , l'Assemblée nationale législative ayant été formée , Condorcet , qui en était membre , ne put continuer de venir à l'académie ; il écrivit pour être remplacé dans les séances seulement ; et l'académie , jalouse de lui conserver une place qu'il remplissait si bien , chargea divers académiciens d'y suppléer chacun pendant trois mois.

La dernière fonction d'académicien fut d'assister à la députation de l'académie le 25 novembre 1792 , pour présenter à la Convention les nombreux ouvrages de cette compagnie ; je portais la parole comme vice-secrétaire , mais c'était sa manière noble et philosophique de parler que je tâchai d'exprimer ;

Nous espérions avoir montré aux représentans de la France combien l'académie était grande , importante , et devait être sacrée. Mais rien ne l'était pour le vandalisme aveugle de cette année malheureuse. Le 17 juillet 1793. Sergent fit décréter que

Le comité de salut public ferait incessamment un rapport sur la suppression des académies, parce qu'il ne faut pas, disait-il, *que les Français réunis le 10 août y retrouvent ces corps monstrueux qui prodiguaient l'encens aux rois, et le dégoût aux hommes de génie.* Cette allégation, toute fausse et même absurde qu'elle était, servit pourtant de prétexte au décret de suppression passé le 8 août; mais l'académie des sciences était comme exceptée, car elle demeurerait provisoirement chargée des divers travaux qui lui avaient été renvoyés par la Convention nationale; en continuant de jouir des attributions annuelles qui lui étaient accordées; Lakanal, député de Pamiers, fit même décréter, le 14 août, que les savans, auxquels la Convention avait renvoyé divers objets de travaux, continueraient de s'en occuper (il entendait l'académie toute entière), et qu'à cet effet les attributions annuelles, dont ils jouissaient, leur seraient payées. Nous comptions en effet nous assembler; mais la terreur dispersa les académiciens, et cette dispersion a duré près de deux ans. Enfin, est venu le rapport de Daunou sur l'*Institut national*, lu à la Convention nationale le 23 vendémiaire de l'an IV, au nom de la commission des onze et du comité de salut public, sur lequel fut décrétée le 27 la restauration des académies, sous le nom d'*Institut national*, dont la première classe contient l'académie des sciences dans son entier. Cette assemblée a été installée le 15 frimaire, et c'était encore Condorcet qui en avait donné le plan.

La carrière politique de Condorcet a occupé les dernières années de sa vie, elle lui a fait honneur

sans doute ; mais je n'ai entrepris de rendre hommage qu'à la mémoire du savant ; ainsi j'ai peu de chose à dire du reste de sa vie.

Son ouvrage sur les assemblées provinciales avait annoncé son goût pour la politique , ses réflexions sur le commerce des blés renferment sur cette matière les principes dont on n'aurait jamais dû s'écarter.

Dès 1788 , Roucher entreprit de donner une nouvelle traduction d'un excellent ouvrage anglais , *la Richesse des Nations* , par Smith , et l'on annonça des notes de Condorcet. Il est vrai qu'il s'en occupa peu , mais on pensa que son nom pouvait donner plus de crédit à l'entreprise , et il a eu quelquefois cette complaisance , sur-tout en 1790. Chapelier et Peissonel annoncèrent un recueil périodique , intitulé *Bibliothèque de l'Homme Publiè* , ou analyse des meilleurs ouvrages sur la politique. C'était un moyen de mettre les députés à l'Assemblée nationale en état d'apprendre tout ce qu'il leur était important de savoir ; on jugea que le nom de Condorcet serait utile , et l'on y mit un discours qu'il avait envoyé à l'académie de Berlin , sur cette question : Est-il permis de tromper le peuple ? Le *Journal de Paris* , et le journal intitulé *la Chronique* , furent quelque tems le dépôt de ses idées et de ses réflexions politiques , et il donna à cette feuille une grande célébrité par les articles pleins de philosophie et d'esprit qu'il y mettait fort souvent.

Lacroix le publiciste lui a fait de violens reproches au sujet de certains articles de la *Chronique* (*Journal de Paris* , 12 mars 1795) ; cela veut dire qu'on imprimait sous son nom des articles dont il n'était pas

l'auteur. Il semble en effet qu'il ne fut pas assez jaloux de son nom, parce qu'il était supérieur à ces petites inquiétudes de l'amour-propre, qu'il était complaisant, enfin, qu'il ne lisait pas toujours ce qu'on lui prêtait de la Chronique et ailleurs; mais peu de tems avant sa mort, il entreprit avec Sicyes un journal d'instruction sociale; le premier numéro qui parut le 1^{er}. juin 1793 est tout entier de Condorcet. On y trouve ses réflexions sur le mot révolutionnaire, sur l'impôt progressif, sur la théorie des élections; il n'en a paru que 192 pages. Le reste est une perte pour la politique, pour la philosophie, pour l'humanité.

Dès 1791, Condorcet avait écrit pour le gouvernement républicain, et à ce titre, il était naturel qu'il fût nommé à l'Assemblée législative qui commença le 1^{er}. octobre 1791.

Au mois de décembre, il fut chargé de rédiger le manifeste au sujet de la guerre dont on était menacé; au mois de février, une adresse pour faire connaître au peuple tout ce que l'Assemblée faisait pour lui. Il en fut président le même mois. Il fit ensuite au mois d'avril un grand rapport sur l'instruction publique, dans lequel on a puisé, cette année même, une partie du plan nouvellement décrété. Au mois de mars il quitta les jacobins où Robespierre commençait à préparer le despotisme, tandis que Lafayette dénonçait les Jacobins, et que tous les gens sages s'efforçaient de diminuer un crédit dont on prévoyait le danger.

Le 13 août 1792, lorsque le roi fut conduit au Temple, l'Assemblée voulut adresser à la France et
à

à l'Europe entière l'exposition des motifs qu'il avaient dirigée depuis le 10, et ce fut Condorcet qui présenta la rédaction de cette pièce importante dont on ordonna l'impression, l'affiche et l'envoi aux municipalités de la France et à tous nos ambassadeurs auprès des cours étrangères. Dans la Convention qui commença le 21 septembre 1792, Condorcet parut aussi comme le plus grand orateur et le plus grand philosophe de cette assemblée fameuse, choisie sur toute la France dans la plus importante des circonstances. Il y fut spécialement chargé du travail de la constitution; l'on était occupé à la discuter et à la décréter, lorsque le 31 mai 1793 changea la face de la France et éloigna les hommes les plus distingués de la Convention, pour livrer la France à l'ambition des tyrans.

Il fallut une autre constitution; Hérault de Sechelles en fut le principal rédacteur, et il ne fut pas le maître de la faire comme il aurait voulu. Ce fut celle qu'on fit décréter sous les poignards, et accepter sous peine de mort, où il semble qu'on ait voulu faire une constitution démocratique en apparence, et dictatoriale dans le fait; où l'on parle avec emphase des droits du peuple, à condition que jamais le peuple ne puisse les exercer; où tous les pouvoirs sont concentrés dans le pouvoir exécutif, pour laisser le pouvoir législatif dans l'inertie; où il semble qu'on ait évité de préciser et de définir, afin de pouvoir faire varier, suivant les circonstances, le sens, les conséquences de la loi.

Le 2 juin 1793, le parti de Robespierre, qui avait pris le dessus dès le 31 mai, fit rendre un décret

d'arrestation contre les hommes les plus considérés dans le parti contraire ; Buzot, Barbaroux, Guadet, Pétion : le 8 juillet Condorcet fut décrété d'arrestation. On se servit de la lettre qu'il avait écrite à ses commettans sur la nouvelle constitution, en leur adressant un plan de constitution qu'il avait rédigé, et qui avait été réjeté par la Convention.

Le 28 juillet on déclara traîtres à la patrie et l'on mit hors de la loi ceux qui s'étaient soustraits au décret d'arrestation. Le 31 octobre il y en eut vingt-un d'égorés ; c'était un avertissement pour les autres.

Condorcet fut caché quelques mois à Paris dans la maison d'une femme généreuse, qui d'abord ne le connaissait pas, mais qui prit pour lui une grande affection.

Enfin, au mois de mars 1794, les députés qui étaient dans la maison étant menacés de perquisitions et de visites domiciliaires, il quitta son asyle pour quelques jours. Il passa la première nuit dans la plaine de Montrouge. Le lendemain il alla chez un ancien ami à Fontenai, mais par une fatalité déplorable celui-ci était allé passer deux jours à Paris. Condorcet les passa la nuit dans une carrière, l'autre sous un arbre dans les champs. Il revint le troisième jour, il trouva son ami ; il n'avait pas mangé depuis 24 heures ; il était exténué, souffrant, blessé au pied ; après avoir mangé, on convint qu'il ressortirait pour ne point mettre de domestique dans la confidence, et qu'il reviendrait la nuit où cet ami serait seul, et le cacherait en attendant mieux. Il fut donc obligé d'errer dans les environs de Clamart sous Meudon. Le 7 germinal il entra dans une auberge où il demanda

des œufs. Sa longue barbe, son étrange ajustement le rendirent suspect à un membre du comité révolutionnaire de Clamar qui lui demanda s'il avait un passe-port, et l'obligea d'aller avec lui au comité, de-là au district du Bourg-la-Reine. Il y arriva trop tard pour être interrogé, on l'enferma dans la prison sous le nom de Pierre Simon, en attendant qu'on pût le conduire à Paris. On le trouva mort le 9 germinal (28 mars 1794).

Ainsi finit un des premiers hommes de notre siècle à l'âge de 51 ans, lorsqu'il pouvait être si utile à la France.

Au mois de mars 1795, a paru son dernier ouvrage intitulé : *Esquisse d'un tableau historique des Progrès de l'Esprit humain* : (1) Ce n'est que le plan d'un plus grand ouvrage, et il l'a terminé dans les derniers mois de sa vie, cachée et fugitive. Son imagination ardente, sa philosophie active n'étaient point paralysées par la crainte, par les dangers, par l'incertitude de son sort. Il pensait, il écrivait comme auparavant ; il voulait être utile, et il l'a été jusqu'à ses derniers moments.

Il montre dans cet ouvrage la possibilité et l'espérance de voir augmenter la durée de la vie humaine, et les facultés physiques et morales ; il finit par cet espoir consolant, le résultat de ses méditations. « Combien, dit-il, ce tableau de l'espece humaine » affranchie de toutes ses chaînes, soustraite à l'em-

(1) Cet ouvrage se trouve chez Agasse, rue des Poitevins, n^o. 18, ainsi que celui sur le commerce des blés.

„ pire du hasard , comme à celui des ennemis de
 „ ses progrès , et marchant d'un pas ferme et sûr dans
 „ la route de la vérité , de la vertu et du bonheur ,
 „ présente au philosophe un spectacle qui le con-
 „ sole des peines , des crimes , des injustices dont
 „ la terre est encoire souillée et dont il est souvent
 „ la victime ! C'est dans la contemplation de ce
 „ tableau qu'il reçoit le prix de ses efforts pour les
 „ progrès de la raison , pour la défense de la liberté.
 „ Il ose alors les lier à la chaîne éternelle des des-
 „ tinées humaines. C'est-là qu'il trouve la vraie ré-
 „ compense de la vertu , le plaisir d'avoir fait un
 „ bien durable que la fatalité ne détruira plus par
 „ une compensation funeste , en ramenant les pré-
 „ jugés et l'esclavage. Cette contemplation est pour
 „ lui un asyle où le souvenir de ses persécuteurs ne
 „ peut le poursuivre , où , vivant par la pensée avec
 „ l'homme rétabli dans les droits comme dans les
 „ dignités de la nature , il oublie celui que l'avi-
 „ dité , la crainte ou l'envie tourmentent et cor-
 „ rompent ; c'est-là qu'il existe véritablement avec
 „ ses semblables , dans un élysée que sa raison a su
 „ créer et que son amour pour l'humanité embellit
 „ des plus pures jouissances. „

C'est en rendant compte de cet ouvrage , que le
 cit. Rœderer ajoute : « O dernier monument de l'es-
 „ prit et du caractère d'un grand homme , livre sacré ,
 „ écrit au sein du malheur , et aux dernières limites
 „ de sa vie , derniers adieux d'un ami à ses amis ,
 „ d'un père au plus aimable enfant , d'un époux à
 „ une femme honorée et chérie , derniers adieux
 „ d'un citoyen vertueux à sa patrie , les ames sem-

» sibles et généreuses n'auront pas besoin de t'ouvrir
 » et de parcourir tes pages pour te voir avec émo-
 » tion et te considérer avec respect ! »

Ah ! disait le cit. Chenier à la tribune (le 18 ven-
 tôse), pourquoi ne s'est-il pas trouvé une caverne
 assez profonde pour conserver à la patrie les médi-
 tations de Condorcet !

A la fin de 1786 il avait épousé Marie-Louise-
 Sophie de Grouchy, dont l'esprit et la beauté lui
 firent moins d'impression que les soins attendris-
 sans qu'elle prenait du fils du président du Paty
 que l'on traitait comme mordu d'un chien enragé.
 Les douleurs horribles de cet enfant avaient excité
 la compassion de la jeune chanoinesse ; elle était
 sa consolation, sa garde, son soutien, et l'amour
 n'est jamais plus fort sur un philosophe que quand
 il se montre sous cette forme.

Cependant le mariage fut l'écueil de sa philosophie
 en le faisant songer aux places que sa réputation pou-
 vait lui procurer, et qu'il eût dédaignées aupara-
 vant, et en lui donnant des besoins qu'il n'avait pas
 connus. Quand il eut une fille, il crut qu'il fallait
 avoir pour elle une ambition qu'il n'avait pas pour
 lui, et il fut commissaire de la trésorerie nationale,
 comme Newton avait été directeur de la monnaie
 d'Angleterre.

Cependant Condorcet n'abandonna pas les sciences ;
 on m'assure que dans un moment de crise révolu-
 tionnaire très-fort, il lisait des mémoires d'Euler,
 et travaillait lui-même sur les intégrales définies. Il
 avait autant de bonté que de courage ; aussi, il
 n'opina point pour la mort de Louis XVI, quoi-

qu'il y eût du danger à se déclarer contre le parti qui était alors le plus puissant.

Le cit. et la cit. Suard , qui ont vécu sous le même toit pendant quelques années , le peignent comme un homme d'un caractère adorable ; mais il se laissait facilement influencer ; il était même quelquefois d'une faiblesse singulière , il avait aimé jusqu'à vouloir s'ôter la vie , et dans les événemens révolutionnaires , je crois qu'il a été entraîné dans un parti qui n'était pas de son choix .

Sa vivacité et son génie ne paraissaient ni dans son extérieur , ni dans sa conversation ; aussi , d'Allembert disait de lui que c'était un volcan couvert de neige , parce qu'il était bon , simple , tranquille , complaisant , et comme la géométrie n'avait point desséché son imagination , elle ne lui avait point donné cette rudesse , cette taciturnité , cette indifférence qu'on a quelquefois reprochées aux géomètres absorbés dans leurs études. Il semble à cet égard que Condorcet fut supérieur même à ce talent si élevé , si rare de la géométrie dont il avait donné tant de preuves.

M O R A L E. R O M A N S.

*Lettre de la citoyenne *** à son amie, sur le roman intitulé : LES CHEVALIERS DU CYGNE, OU LA COUR DE CHARLEMAGNE ; par madame DE GENLIS (1).*

JE suis maintenant aux prises, ma chère amie, avec un livre qui n'est point un roman, qui n'est point une histoire, et qui n'est point un conte. Ce n'est point un roman, parce qu'il contient des faits historiques ; il y a une cour et ses anecdotes. Ce n'est point une histoire, car il y a des événemens hors de vraisemblance ; vous saurez donc qu'il ne peut se caractériser qu'avec le nom que l'auteur lui a donné, il se nomme *les chevaliers du Cygne* ; ce sont les héros de l'ouvrage, ils sont un peu anciens ; ils vivaient à la cour de Charlemagne. Fidèles en amitié, fidèles en amour, comme cela se dit toujours, ils ont aussi une abondance d'événemens, d'aventures, de rencontres extraordinaires qui fatiguent souvent le lecteur, tandis qu'eux-mêmes sont toujours disposés dans les intervalles à livrer un combat et à participer aux fêtes qui suivent la victoire. Tout ceci n'est pas chose nouvelle, mais le style de l'auteur est attachant, il est pur, facile, entraînant ; on ne dit pas mieux ce que tout le monde sait, et l'on ne dit que rarement aussi bien ce que l'on sent ; il a de plus le

(1) Trois volumes in-8°. A Paris, chez *Lemierre*, libraire, rue Française, n°. 6.

mérite d'une grande justesse d'expression ; on marche comme emporté. En effet , après qu'on s'est attaché vivement à une épisode , l'auteur vous en sépare pour vous attacher à une autre ; ce qui m'a donné de grandes impatiences , car je n'aime point qu'on m'arrache d'un plaisir pour un autre ; et si le charme du style eût eu moins d'empire sur moi , je n'aurais pas suivi l'ouvrage.

J'y ai trouvé en femme un de ces monstres qui heureusement n'existent pas ; je demanderai à l'auteur , qui est elle-même une femme , pourquoi imaginer un être pareil ? On conçoit que les passions fassent faire de grands crimes , qu'elles nous entraînent toujours au-delà du but ; mais une femme sans amour , sans ambition , n'aimant de l'amour que le plaisir , et se donnant sans cesse de la peine pour satisfaire la dépravation de ses mœurs , n'est pas dans la nature. Cette Armollède , c'est le nom de cette affreuse héroïne , belle , jeune , spirituelle , possédant tous les genres de séduction , se jouant de la vertu , et trompant si bien qu'on lui en suppose , ne doit point faire tant d'efforts quand on est en puissance de tous ses moyens ; son caractère est méconnu ; le premier qu'elle a trompé a intérêt à ne pas la démasquer ; mais les autres , pourquoi gardent-ils un secret que l'on garde si rarement à une femme faible , sensible , et dont tout le crime est le besoin d'aimer une fois en sa vie ? Ah , ma chère amie , je ne conçois pas que le vice puisse se cacher aussi long-tems , tout le décele , c'est même un crime que d'aider à le cacher ; enfin , je ne puis souffrir cet être idéal , digne de l'enfer de Milton ou du Dante. Il tour-

mente tout l'ouvrage , sans cesse on le retrouve sous des déguisemens, dans des circonstances où son artifice lui prête un intérêt qu'on regrette. En vérité ce sujet n'était point nécessaire , il ne donne que de l'humeur, sa fin est dégoûtante et trop tardive. La morale est dans le poison qu'elle boit à son insçu , l'ayant préparé pour une rivale vertueuse, son ennemie naturelle. Mais est-ce là de la morale ?

Olivier, un de nos deux chevaliers du Cygne, avait été le premier objet connu qui eût été dupe de cette Messaline ; il faut bien que je l'appelle du nom qui lui convient. Il n'eut pour elle que l'erreur du sentiment , et il en fut détrompé quand il en ressentit un véritable pour Célânire , fille d'un homme dont Olivier avait sauvé la vie dans une rencontre de forêts où des assassins l'avaient attaqué. L'amour dans un cœur pur commence presque toujours par le sentiment de la reconnaissance ; aussi Célânire aimait-elle l'objet à qui elle devait le bonheur de conserver un pere qu'elle adorait ; le portrait du bienfaiteur se grava en caractère ineffaçable ; elle était cependant promise à un de ces grands princes qui n'ont pas besoin d'aimer , ni d'être aimés , et qui ne regardent dans leur alliance que ce qui peut aggrandir leur souveraineté , sans penser que le bonheur n'a ni titres , ni couronnes , encore moins d'yeux. Elle avait donné sa parole à son pere, sa tendresse pour lui était la règle de toute sa conduite , et sa promesse un devoir auquel les grands caractères savent tout sacrifier. Prête à donner sa main , elle se trouve à la cour de Charlemagne , Olivier la vit , elle lui témoigna cette sensibilité dont l'amour se sert pour

peindre la reconnaissance ; elle trouva dans Olivier l'objet qui avait pris dans son imagination toutes les qualités irrésistibles pour un cœur qui ne s'est jamais donné. Après qu'ils se furent devinés l'un et l'autre, leur amour ne leur présenta que des sacrifices à faire, et ils s'y disposèrent plutôt que de renoncer à leur devoir. Le véritable amour, à l'épreuve du tems doit tout gagner ou tout perdre ; aussi le rival d'Olivier mourut-il très-à-propos, c'est-à-dire la veille du mariage. Nos amans ne se réjouirent pas, ils avaient mieux à faire, des obstacles reculèrent seulement leur union, et non pas leur bonheur. Les détails qui ornent le récit de cette histoire sont charmans, et tout ce que je pourrais vous en citer serait au-dessous du plaisir qu'il m'a fait ; la délicatesse, le secret des sentimens dont notre sexe est susceptible quand il a toute sa valeur, s'y trouve, et vous aide quand vous ne vous êtes pas appliquée à vous en rendre compte. Mais j'oublie mon sujet. Je fais un peu comme l'auteur, et mon amie s'impatiente avec raison. Ma chère Célânire épouse son bien-aimé secrètement, et pour cause. L'odieuse Armofède veut troubler ces heureux époux. Elle dresse un plan pour rendre Olivier jaloux ; cela n'était pas aisé, aussi il s'y refusa ; mais l'artificieuse lui dit que si l'épreuve était vaine il en serait plus sûr d'être aimé. Célânire avait un château où elle allait seule quelquefois ; la retraite est le besoin des âmes tendres. Mais elle avait un rendez-vous ; ne vous pressiez pas, ma chère, de le juger ; car vous seriez comme le commun des maris. Notre Olivier ne fut pas exempt de jalousie, conduit par Armofède il surprend sa femme entre les bras

d'un homme ; il tire son épée , la lui plonge dans le sein , et s'enfuit le plus malheureux des hommes. Célianire rassemble le peu de force qui lui reste pour écrire à son mari qui était encore son amant ; elle lui pardonne son erreur , et charge son frere de cette lettre ; elle lui explique que ce frere ayant les plus grands intérêts de se cacher depuis nombre d'années , était celui qu'il avait trouvé. Puisque cette erreur , qui lui coûte la vie , était très-naturelle , elle meurt comme Zaïre le cœur plein d'amour , et pardonne au mari les crimes de l'amant.

Dans son malheur , Olivier retrouve Izambard qui avait fait une longue absence. C'était un de ces amis précieux dont on compte les modèles ; heureux qui peut y ajouter celui de son cœur. Ils ne s'étaient point donné de leurs nouvelles , étant dans cette sécurité parfaite , qu'on pourrait appeler dans notre siècle une confiance dangereuse. Ils furent donc réunis , et l'absence avait ajouté cette force que le tems donne toujours à la constante amitié ; ils ne se confièrent pas tout à leur première entrevue , comme il arrive à nos modernes amis. Ils respectaient leur silence et attendaient leurs secrets , sans chercher même à les pénétrer. Ils voyagerent ensemble , jurèrent de ne se plus quitter , et ce fut Izambard qui en fit le vœu , voyant que son ami était plongé dans une profonde mélancolie.

Le soir , à l'heure du repos , nos chevaliers occupaient chacun une chambre dans les asyles préparés aux étrangers. Une nuit , Izambard entendit chez son ami un bruit épouvantable de meubles renversés , et ensuite un silence profond. Le second jour , Oli-

vier ne lui ayant pas confié la cause de ce bruit, il fut curieux par zèle, et il écouta à travers une petite cloison; à l'heure de la veille il entendit le même tapage, et distingua par une fente de cette même cloison un objet affreux qui se dirigeait sur le lit d'Olivier. C'était un spectre ensanglanté, qui annonçait son arrivée par de *petits talons*, et à l'instant où la lumière était éteinte; Izambard resta toute la nuit l'oreille et l'œil attentifs. Ce fantôme ne disparut qu'avec les rayons du soleil, et Olivier lava les traces de sang que le spectre y avait laissées. Cela, ma chère amie, n'est-il pas fait pour faire peur aux petits enfans, et inspirer le plus grand dégoût à ceux qui ne croient point aux choses impossibles. Je conçois que l'esprit d'Olivier peut être frappé de terreur après les malheurs dont il est la cause; les remords enfantent des prodiges; mais que son ami voie aussi ces mêmes objets, je n'y comprends rien. D'ailleurs, c'est Célanire, cette femme divine, adorant son mari dans le tombeau, et qui sûrement ne s'avise pas de le vouloir faire enragé, tandis que les méchantes femmes après elles ne laissent que bonheur et repos. Le souvenir de Célanire est sans doute déchirant; mais elle est un ange, et sa bonté doit s'étendre sur l'objet chéri qu'elle n'a pu haïr, le poignard à la main, pour l'assassiner. Ce qu'il y a encore de plus bizarre dans cette fiction, c'est que toutes les nuits se passent de la même manière; qu'Izambard sachant enfin toute l'histoire d'Olivier, couche à ses côtés, et que le maudit revenant ne se gêne pas davantage.

Après de longs voyages où les histoires de chaque

rencontre offrent des singularités attachantes , nos deux amis arrivent à la cour de la princesse de Cleves. Béatrix est son nom , elle est belle ; son gouvernement est chéri ; elle a tout l'esprit qui convient à son rang , et tout celui qui la fait admirer des connaisseurs. On lui demande de faire un choix pour assurer la paix. Elle s'y refuse , n'ayant pas encore trouvé dans ceux qui pourraient défendre ses états , celui que son cœur et ses vertus ont recherché depuis qu'elle est sur le trône. On annonce un tournoi , et l'on espère que parmi les chevaliers vainqueurs , Béatrix sera elle-même la récompense. Olivier voulut être un des combattans ; il n'avait jamais vu cette princesse. Ses vertus qui avaient fait sa renommée lui donnent l'envie de combattre pour elle ; il se distingua dans cette lutte. Béatrix reconnaissante de ce qu'un chevalier inconnu exposait ses jours pour elle , ne tarda pas à savoir son histoire et ses malheurs : elle savait depuis long-tems qu'elle avait une grande ressemblance avec la belle et sensible Célánire ; et sans se bien expliquer le sentiment qui lui faisait prendre un vif intérêt à Olivier , cette ressemblance , cet amour de Célánire , cette profonde mélancolie du chevalier lui donnerent l'occasion de témoigner une distinction particulière à un homme dont le cœur avait besoin de consolations. Olivier retrouvant les traits de sa chère Célánire dans la princesse , en fut tellement frappé qu'il ne pouvait ni lui parler , ni rester près d'elle.

Izambard de son côté avait ressenti pour Béatrix , ce qu'on ne pouvait éviter de sentir pour elle ; mais elle était trop Célánire pour que sa fidelle amitié osât

concevoir des espérances. Nos deux amis ne furent point rivaux, et cependant le cœur de Béatrix se donnait sans s'en appercevoir à Olivier, qui n'était pas lui-même sans combats; il en appelait toujours à Célanire; ses remords et son amour pour elle ne lui permettaient pas de penser que Béatrix pût jamais la lui faire oublier; d'ailleurs son crime lui prescrivait une retenue que la vertu impose. Il découvrait chaque jour dans la princesse de Cleves de nouvelles qualités et une délicatesse qui est toujours dans l'ame des êtres supérieurs; l'auteur les a nuancées de manière que le lecteur le plus sensible n'y peut rien désirer.

Enfin nos discrets amans en étaient là, lorsqu'un brutal de roi de Paonie rencontre Olivier, le charge d'un défi pour Izambard. L'heure, le lieu sont indiqués; Olivier se revêt d'armure semblable à celle d'Izambard; ils étaient de même taille; il vient au rendez-vous, a l'avantage, terrasse son ennemi, le blesse mortellement, veut lui porter loyalement secours; et le traître qui n'avait plus qu'un moment à vivre, tire un poignard dont il frappe son généreux adversaire qui tombe évanoui. Olivier est porté par les témoins dans le palais; vous dire la douleur de Béatrix, d'Izambard est peine inutile; votre esprit et votre cœur vous disent ce qu'il y a de plus juste dans cette pénible circonstance. Les dangers d'une vie aussi chère rassemblent les amis d'Olivier auprès de son lit; il n'a plus qu'un instant à vivre et l'emploie avec une éloquence persuasive pour unir Izambard et Béatrix qui ne peuvent se refuser aux dernières volontés de celui qui renonce au bonheur et à la vie, en

réunissant deux êtres si dignes l'un de l'autre. L'amour dans cet hymen n'apporta point son flambeau, mais les vertus en firent le cortège.

Vous serez encore tentée de rire, ma chère amie, quand je vous dirai que ma belle Célanire qui a le cœur généreux, veut enfin que ses apparitions ne tourmentent plus son cher Olivier. Il semble même qu'elle avait pris son tems pour disparaître au moment où Olivier et Béatrix étaient tout près de s'avouer leurs amours. C'était quelques jours avant ce maudit combat dont je vous ai parlé; vous voulez sûrement savoir comment les spectres disparaissent: j'avoue que cela en vaut bien la peine. Une nuit et la première fois depuis la mort de Célanire, des songes heureux occuperent l'imagination de notre héros. Une voix mélodieuse fit entendre ces paroles: *La justice éternelle est satisfaite, ton repentir et ta fidélité ont expié nos égaremens.* Ceci ne ressemble pas mal à certains opéras, où un nuage s'entrouvre par un coup de tonnerre, et fait paraître l'oracle. Après la belle phrase de celui-ci, il n'y a rien à dire; on regrette les machines qui font passer le ridicule de pareils moyens; je dirais volontiers qu'une première faute en entraîne une autre.

Si vous lisiez ce livre, vous trouveriez, mon aimable amie, qu'il était difficile de vous en donner une idée juste; l'ouvrage n'a pas de plan, et moi qui ne suis point auteur, je ne vous donne que du désordre. Il faudra que votre amitié montre cette indulgence sur laquelle j'ai compté en vous écrivant.

Cet ouvrage en trois volumes fatiguerait la mémoire la mieux exercée. On y trouve de tout dans

le genre romanesque. Il y a cependant l'histoire d'une reine d'Angleterre nommée Elburge. Beaucoup de gens croiront la reconnaître, les allusions plaisent en général, elles satisfont l'amour-propre à peu de frais; aussi le portrait sera-t-il saisi assez généralement. Il faut convenir qu'il est fait avec esprit, et qu'il y a de la ressemblance; ce qui donne lieu à des applications.

Encore un mot sur ce livre inexplicable. On y trouve aussi des guerres, une révolution en Saxe. Assurément cette mignature n'instruit pas, nous sommes des géans à qui l'on n'a rien à apprendre pour la gloire, mais tout pour le bonheur.

Je vous embrasse et vous aime pour la vie.

A N N O N C E S.

Œuvres philosophiques de Condillac, contenant : Essai sur l'Origine des connaissances humaines ; Traité des Systèmes, discours prononcé à l'Académie française ; Traité des Sensations ; Traité des Animaux ; Extrait raisonné du Traité des Sensations, etc. Six gros volumes in-18. Prix, 9 liv. en numéraire, ou 700 liv. en assignats, franc de port par la poste.

Le Commerce et le Gouvernement, considérés relativement l'un à l'autre ; par Condillac : deux volumes in-18. Prix, 3 liv. en numéraire, ou 200 liv. en assignats franc de port.

Sandfort et Merton, traduit de l'anglais par Berquin : quatre volumes in-18, avec figures. Prix, 6 liv. en numéraire, ou 400 liv. en assignats, franc de port.

Ces trois ouvrages se trouvent chez Dufart, imprimeur-libraire, rue Honoré, n°. 100, près Saint-Roch. Le prix indiqué

indiqué en numéraire demeurera toujours le même , mais celui en assignats ne sera garanti que jusqu'à la fin de nivôse , an. 4^e.

L'Annuaire de la République Française , pour l'an 4^e. (ou 1796 , vieux style) , contenant la description géographique de chaque département , leurs productions , population et distances , le tout d'après l'art. III de la constitution ; les foires connues de tous les lieux de la République ; des observations sur la constitution française , et autres renseignements intéressans : par C. Thiebault , citoyen de Nancy. 108 pages in-18 , beau papier , impression soignée. Prix , 5 liv. à Paris , et 6 liv. port franc pour les départemens. Chez Chemin fils , libraire et directeur du Courier de la librairie , rue du Marché-Neuf , vis-à-vis celle de Notre-Dame.

Gouvernement des hommes libres , ou Constitution républicaine ; par Cherhal Mont-Réal : un volume in-8^o. A Paris , à l'imprimerie de Francklin , rue du Sentier ; et chez Desenne , libraire , au Palais-Egalité. L'an 4^e.

Traité élémentaire de la Morale et du Bonheur , pour servir de prologomene ou de suite à la collection des moralistes : 2 volumes in-18. A Paris , chez l'éditeur , P. F. Aubin , rue Neuve-des-Petits-Champs , près la rue Gaillon , n^o. 12 ; et chez E. J. Lejay , rue Neuve-des-Petits-Champs , près celle de la Loi.

Florentin et Rosine , ou l'Orphelin des Vosges , histoire véritable , traduite de l'allemand de Stilling ; avec figures dessinées et gravées par Quéverdo : deux volumes in-18. A Paris , chez le Petit , libraire , quai des Augustins , n^o. 32.

Marianne et Charlotte , ou l'Apparence trompeuse , traduite de l'allemand de S. F. Junger ; orné de figures : trois volumes in-18. A Paris , chez le même.

Tome XX.

N

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 25 décembre 1795.

L général Favrat et le ministre d'état Buchott ont pris possession des nouveaux états du roi de Prusse en Pologne. Cependant les Russes n'ont point encore évacué Varsovie ; ils n'en sortiront qu'au 1^{er}. du mois prochain, et ils ont pour celui-ci imposé des contributions qu'ils exigent avec beaucoup de rigueur. Leurs exactions font gémir tous les habitans, auxquels il est probable qu'ils ne veulent laisser aucun regret. Cependant les Polonais se flattent que, malgré le partage qui vient de s'effectuer, Frédéric-Guillaume trouvera dans son intérêt des motifs assez puissans, pour ménager les peuples de sa nouvelle domination ; le cabinet de Berlin est trop clairvoyant pour ne pas s'appercevoir que la Russie, en s'aggrandissant chaque jour, deviendra tôt ou tard son ennemi le plus redoutable, et que le plus sûr moyen de se mettre en mesure contr'elle, est de se concilier l'esprit des Polonais, qui n'oublieront jamais l'état d'oppression dans lequel la Russie les a réduits.

Le général Suwaroff, avant son départ de Varsovie, a fait rendre aux habitans de cette ville les armes qu'il leur avait enlevées. On ne peut se dissimuler que cette juste restitution ne soit de nature à causer quelques inquiétudes, quelques embarras

au roi de-Prusse ; et si , comme tout porte à le croire , c'est dans cette vue qu'on l'a faite , on doit la regarder comme un indice de mésintelligence entre les cours de Berlin et de Pétersbourg. Quoi qu'il en soit , le général Favrat s'occupe à en prévenir les effets. On dit qu'il fait venir seize bataillons d'infanterie et dix escadrons de cavalerie. C'est plus qu'il n'en faut sans doute pour éloigner des habitans de Varsovie la tentation de faire usage des armes qui leur ont été restituées , ou pour les briser entre leurs mains s'ils osaient s'en servir.

Dans une autre partie de la Pologne , en Lithuanie , le prince Repnin prend toutes les mesures , fait tous les arrangemens qui peuvent assurer à Catherine la tranquille possession de ce pays , et lui en faire recueillir promptement tous les avantages. Il s'est attaché sur-tout à lui procurer le plus grand nombre possible de soldats , les projets peu déguisés de l'ambition de cette princesse faisant dans ce moment du recrutement de ses armées un de ses plus pressans besoins. Il a divisé la population de la Lithuanie en différentes classes qui doivent fournir un nombre déterminé de troupes. Ainsi , il faudra que ces infortunés Polonais concourent directement aux triomphes de celle qui les a enchainés ; qu'ils prodiguent leur sang pour étendre , pour affermir sa puissance , et conséquemment pour aggraver et perpétuer l'esclavage de leur patrie ! Combien ils doivent se repentir aujourd'hui de n'avoir pas fait plus d'efforts pour se conserver indépendans ! Ils ont redouté de se dépouiller de quelques privilèges et de quelques vaines distinctions , d'abandonner quelques parties du pro-

duit de leurs terres ; et tout ce dont ils n'ont pas voulu faire le sacrifice pour servir la cause de la liberté , leur est maintenant ravi avec violence pour servir la cause du despotisme. Ils iront grossir , et leurs trésors serviront à entretenir ces armées que Catherine envoie vers les frontières de la Perse , sous prétexte de combattre un usurpateur , de rétablir dans ses droits un prince persécuté , comme si l'on pouvait supposer que sa politique suivra en Asie d'autres principes qu'en Europe. Déjà sans doute ils font partie de cette armée de 87,000 hommes que Suwaroff a , dit-on , reçu ordre de conduire contre les Persans. Mais si l'on en croit les rapports les plus récents , les succès de ce général ne seront pas aussi faciles qu'il a pu l'imaginer. Les Persans sont réunis au nombre de 120,000 , et beaucoup de Géorgiens mécontents de leur gouvernement accroissent journellement ce nombre.

Au surplus , Catherine pourrait bien trouver en Europe une diversion à ses entreprises du côté de l'Asie. On sait qu'elle a défendu l'entrée de ses états à l'ambassadeur destiné à lui annoncer les fiançailles du roi de Suede. Cette défense insultante a tellement aigri l'aversion de ce jeune prince contre la Russie , que cette aversion , malgré sa réserve naturelle , éclate au seul nom de l'impératrice. Quoiqu'il ait dit que pour ne pas ajouter aux torrens de sang que l'époque actuelle avait vu couler , il se bornerait à user de représailles , en refusant l'entrée de ses états à l'ambassadeur , que Catherine pourrait lui envoyer pour lui annoncer les couches de sa petite-fille , ne peut-on pas présumer que s'il se présentait une occasion

d'exercer une vengeance plus sérieuse il ne la laisserait pas échapper? Si quelques puissances de l'Europe parvenaient à s'entendre sur leurs véritables intérêts , il y a lieu de croire que cette occasion ne serait pas éloignée.

De Francfort-sur-le-Mein, le 5 Janvier 1796.

Le général Jourdan avait voulu couvrir Trarbach , où se trouvaient les principaux magasins de son armée ; et avait pris à cet effet une position avantageuse derrière la rivière de Zimmeren. Le 15 du mois dernier, les ennemis attaquèrent toute sa ligne, sans pouvoir l'entamer. L'attaque fut renouvelée le 18 plus vivement, et fut générale. Les Français la repoussèrent de tous les côtés, prirent trois pièces de canon et firent 600 prisonniers. Dans le même tems, afin de leur couper la communication avec Coblenz, les Autrichiens avaient tenté de passer le Rhin vis-à-vis de Baccarach. Déjà ils avaient pris terre sur la rive gauche ; le général Kleber les repoussa et les obligea de retourner dans leurs bateaux.

Postérieurement à ces événemens , les Autrichiens se sont portés sur Trêves. Mais cette tentative inutile leur a été extrêmement coûteuse. Une partie du corps de Nauendorff a été taillée en pièces, et un bataillon de Pellégrini presque entier a été fait prisonnier.

On n'a pas appris qu'il y ait eu depuis d'autres affaires. Au surplus, l'armée de Pichegru s'étend depuis Germersheim jusqu'à Hombourg ; celle de Jourdan, depuis Coblenz jusqu'à Trêves, et l'une et l'autre conservent des positions inexpugnables. Ce

n'est que par suite de l'armistice et pour prendre leurs quartiers d'hiver, qu'elles ont abandonné des postes plus avancés. Elles se renforcent journellement, et il paraît qu'elles seront bientôt en état de reprendre l'offensive, si la gloire et les intérêts de la République Française l'exigent.

Toute la sévérité qu'on pourrait montrer envers un pays conquis, est exercée aujourd'hui par l'Autriche à l'égard des Palatins. Tel sera le sort de tous les petits états qui ont si imprudemment embrassé la cause et la protection de cette ambitieuse puissance.

ITALIE. *De Gênes, le 30 décembre.*

Quelques soldats de l'armée d'Italie se sont portés à des désordres que ne peut excuser l'ivresse de la victoire. Le général en chef Scherer a donné à ces excès qui ne flétrissent que les individus qui s'en sont rendus coupables, et qui ne peuvent jeter aucune ombre sur la gloire éclatante dont l'armée d'Italie s'est couverte, la désapprobation la plus forte et la plus formelle. Il a pris des mesures sévères pour empêcher qu'à l'avenir les règles de la discipline, les lois de l'humanité, de la morale, et du droit des gens, ne fussent plus ainsi violées, ou que les infracteurs ne pussent échapper à la punition qu'ils auront méritée. Il a fait en conséquence publier à la tête de tous les corps de l'armée qu'il commande, une proclamation qui a produit sur des Français l'effet que l'on devait en attendre. Nous insérerons dans le prochain numéro, les traits de bravoure de nos frères d'armes, dans la journée du 3 frimaire.

Cette journée du 2 frimaire , que tant d'actions fortes et courageuses ont rendue si glorieuse pour les Français , a répandu en Italie une inquiétude générale. Toutes les puissances de cette partie de l'Europe , qui n'ont pas eu la sagesse de se renfermer dans une stricte neutralité, ou de faire du moins, à l'exemple du grand-duc de Toscane , une paix séparée , voyant le Milanais presque ouvert aux Français , tremblent pour elles-mêmes. Le roi de Sardaigne sur-tout, dont les états peuvent être d'un jour à l'autre enfermés entre deux armées ennemies , est dans les plus vives alarmes. On n'est pas même éloigné de penser qu'il songe à se retirer , par une paix séparée , d'une coalition dans laquelle on prétend qu'il a été entraîné malgré lui. Un passage d'une lettre qu'il a écrite à ses troupes peut appuyer cette conjecture.

« Imitons , dit ce prince , les exemples de nos peres ,
 » et nous parviendrons à une paix sûre et honorable.
 » Cette paix , ajoute-t-il , fait l'objet ardent de mes
 » vœux , qui ne tendent qu'à la tranquillité et au
 » bonheur de mon peuple chéri. » D'ailleurs , aux fléaux inséparables de la guerre se joignent d'autres fléaux particuliers à ses états. Dans ce moment le Piémont est en proie à des maladies qui y répandent la consternation. Mais la cour de Vienne ne néglige rien pour retenir Victor-Amédée dans ses intérêts et pour ranimer sa confiance. Elle promet des renforts puissans. Mais pour exécuter une partie de ses promesses , elle est obligée de rendre ses troupes parjures. Elle a , dit-on , destiné pour le Milanais celles qui , faites prisonnières dans les Pays-Bas par les Français , avaient juré de ne point porter les

armes contre eux, et n'avaient obtenu leur liberté qu'à cette condition. Ainsi, l'ambitieuse Autriche se joue des conventions les plus sacrées ! Mais les Français ne laisseront pas impunie cette violation de la foi des sermens.

Les affaires générales de l'Italie et la situation particulière des états du pape excitent à Rome une très-grande fermentation. Le gouvernement en est alarmé. Cependant on mande de Venise qu'il continue de faire exécuter à la rigueur les lois qui défendent aux passagers français de séjourner dans les villes de l'état ecclésiastique, et que le nonce Scotti a visité et traité tous les membres du corps diplomatique qui se trouvent dans cette ville, à l'exception du ministre de France.

ANGLETERRE. De Londres, le 30 décembre.

Le mécontentement du peuple est toujours au même degré. Les dépenses excessives d'une guerre sans justice, sans gloire et sans utilité ; la cherté de toutes les denrées ; la rareté de plusieurs objets de subsistance ; la stagnation des manufactures, privées de bras et de capitaux ; l'état languissant de la navigation intérieure et extérieure ; en un mot, la diminution très-sensible de tous les moyens de richesse territoriale et industrielle, et l'accroissement de la misère dans les classes inférieures : telles sont les causes véritables et toujours subsistantes des murmures qui s'élèvent par-tout contre le gouvernement et de la fermentation sourde qui le menace.

Mais ces causes si puissantes, si universelles, d'an-

xiétés, d'indignation et de ruine, est-ce par de misérables réglemens, ouvrages de la colere et de l'effroi du ministere, qu'on les fera cesser? Est-ce en empêchant les citoyens de se rassembler, d'écrire et de parler, qu'on leur rendra la paix qu'ils réclament, les objets de subsistance dont ils sont dépourvus, et les moyens de travail qu'on leur a enlevés? Est-ce par des lois oppressives qu'on espere étouffer le sentiment de résistance à l'oppression, provoqué depuis si long-tems par tant de fausses et d'injustes mesures?

Certes, notre ministere, qui dans tout le cours de cette guerre a donné de si fréquentes preuves d'irréflexion et d'incapacité, a bien pu concevoir cette espérance. Il a cru que les Anglais étaient assez touchés de l'autorité des anciens exemples, pour permettre à leur roi George III de les tyranniser à la maniere *constitutionnelle* de Richard II, d'Elisabeth et de Charles II. Aussi a-t-il introduit dans ses nouveaux bills les expressions et les clauses des statuts faits sous ces regnes; et lorsque le parti de l'opposition dans les deux chambres s'est élevé avec tant de hauteur et de force contre la tyrannie des nouveaux bills, on a entendu les ministres répondre tranquillement : « Ce n'est pas nous qui disons cela; c'est Richard II, c'est Elisabeth, c'est Charles II. Ce sont des monarques dont tout bon Anglais doit respecter la mémoire, et dont vous connaissez tous l'extrême tendresse pour les libertés du peuple. » On serait surpris d'un tel langage et d'une telle conduite, si l'on ne savait, par l'expérience de tous les tems, que l'aveuglement de ceux qui gouvernent s'accroît toujours à mesure qu'ils s'avancent vers leur ruine.

Aussi, malgré les bills qui défendent de se rassembler, d'écrire et de parler, on se rassemble, on écrit et l'on parle comme auparavant. Le nombre des pamphlets contre le gouvernement est très-considérable ; on les distribue encore avec plus de zèle ; on le lit avec plus d'avidité. Le ministère, de son côté, cherche à se défendre par les mêmes moyens. Mais jusqu'ici il n'a été heureux ni dans le choix des armes, ni dans celui des défenseurs. Il vient même d'être compromis dans l'opinion publique d'une manière assez grave par le zèle imprudent d'un de ses employés.

M. Reeves, magistrat de Londres, dont on connaît le dévouement au ministère, a publié depuis peu un écrit intitulé : *Pensées sur le Gouvernement*. « Il y » compare l'Angleterre à un grand arbre dont la » monarchie est le tronc, et dont les deux chambres » sont les branches. Ces branches, ajoute-t-il, ne tirent » leur origine et leur nourriture que du tronc ; elles ne » sont qu'un ornement, et peuvent être *élaguées* sans » que l'arbre cesse d'être un arbre. » On imagine aisément la rumeur qu'a excitée cette phrase dans la chambre des communes, lorsque l'un des membres en a fait lecture, en dénonçant l'écrit comme un libelle attentatoire au *privilege* de la chambre, et par conséquent aux principes de la constitution. MM. Fox, Shéridan, Grey, Erskine ont montré le ministre caché sous le masque du libelliste, et ont demandé que le procureur-général fût chargé par la chambre de faire son devoir, et de poursuivre l'auteur de cet écrit. On en a fait une lecture complète ; et malgré l'apologie de M. Reeves et de son

pamphlet faite par les deux ministres Pitt et Windham, la chambre a arrêté qu'il serait informé contre l'auteur des *Pensées sur le Gouvernement*.

Tandis que le ministère cherche ainsi, par des moyens d'une obscure séduction, à rallier à lui tous les hommes qui, par leur fortune et leur considération personnelle, peuvent agir sur des centres partiels d'opinion, les chefs de l'opposition, qui deviennent chaque jour davantage les chefs du parti populaire, s'adressent hautement à l'opinion universelle du peuple. Ils lui dénoncent sans cesse les sourdes manœuvres et les audacieuses attaques d'un ministère, qui prétend sauver son pouvoir et l'honneur de son amour-propre, aux dépens de la tranquillité de l'Europe, de la liberté, de la paix, et de la prospérité nationale. Leurs voix éloquentes se font entendre des bords de la Tamise jusqu'aux isles Orcades, et aux côtes de Dunnagal; et tout l'empire britannique retentit encore de ces paroles mémorables de Fox et de Shéridan, prononcées dans la chambre des communes les 30 novembre et 3 de ce mois.

« Si le peuple me consultait, a dit Charles Fox, avant l'adoption des bills, je lui conseillerais de faire des adresses, des pétitions, des représentations; enfin, de prendre tous les moyens légaux et constitutionnels pour les empêcher de passer. Mais si le peuple échouait; et qu'affligé, inquiet, il me consultât encore, je n'hésiterais pas à lui dire : *La résistance à l'oppression n'est plus une question de morale ou de devoir. Je n'y vois qu'une question de prudence, uniquement dépendante de vos forces.*

Ce généreux langage est celui de nos ancêtres, et le résultat des principes de la glorieuse révolution qui a toujours réglé et réglera toujours ma conduite. »

Shéridan s'est levé. — « Non, a-t-il dit, il ne faut pas que le peuple Anglais soit foulé aux pieds par un Robespierre... Oui, la ressemblance est trop frappante pour qu'on s'y méprenne. Pour maintenir son autorité, Robespierre tenait continuellement le peuple en alarmes sur des complots et des conspirations imaginaires qui lui servaient à river les fers de la nation. Robespierre n'osait point aller voir le maire de Paris, sans être accompagné de ses gardes. Robespierre, sous prétexte d'assurer la constitution, subjuguait la nation par ses exécutions militaires. Mais ce tyran n'a pu suivre long-tems ce système avec impunité. Tout un peuple ne pouvait long-tems endurer un joug si détestable, imposé par une main si indigne.

— La déclaration de M. Fox doit être le sentiment de tout véritable Anglais. »

On pense bien que M. Pitt n'a pas entendu tranquillement de telles paroles. Il s'est levé avec un air de trouble et de colère, dont toute la chambre a été frappée, et il a parlé d'un ton d'émotion qui ne lui est pas ordinaire. M. Fox avait fait une sorte d'appel au peuple. M. Pitt lui a répondu par un appel à ce qu'il nomme *les amis de la constitution*, c'est-à-dire, aux amis du ministère. Après une apostrophe à sa patrie et à ses collègues : « J'ai cette confiance, a dit M. Pitt, qu'il reste aux lois anglaises assez de pouvoir pour déjouer toutes les manœuvres, et pour punir la trahison par-tout où elle se trouvera. Si cette puissance salutaire venait malheureusement à

leur manquer , j'appelle tous les *amis de la constitution* sous sa bannière , qui doit être leur point de ralliement ; et là sur le champ de bataille , nous combattons pour ce que nous avons de plus cher ; ils entendront ma voix les encourager à montrer autant de vigueur pour une bonne cause que des hommes désespérés en montrent pour une mauvaise. »

C'est ainsi que parle de son dévouement , de son respect pour la constitution , un ministre qui depuis quatre ans ne cesse d'en attaquer les principes , et qui a eu l'imprudence de l'exposer aux hasards d'une guerre de révolution.

« On attaque, réplique Charles Fox, ma doctrine sur la *résistance à l'oppression*. C'est une jouissance pour moi de me l'entendre reprocher ; c'est la consolation , c'est le prix de toutes mes peines pour défendre la liberté. Qu'il est honorable en effet ce crime que m'ont enseigné Sidney, Locke et Chatam ! qu'il est beau d'être les complices de pareils hommes ! Mânes sacrés que j'atteste ! les pures lumières qui vous ont éclairés ne s'éteindront pas plus dans mon esprit que le feu divin dont vous brûlâtes pour la liberté ne s'éteindra dans mon cœur ! Certes , elle est légale et constitutionnelle cette doctrine de *résistance à l'oppression*, toutes les fois qu'on veut exécuter des mesures qui vont directement contre le *vœu bien prononcé de la majorité du peuple*..... »

En conséquence de cette déclaration solennelle : et pour donner à l'opinion publique les moyens de former un système régulier de résistance à des bills qui menacent la liberté publique et la sûreté individuelle , il s'est tenu le 19 de ce mois , à la *taverne de la Couronne et de l'Ancre* , une assemblée extraor-

dinaire, présidée par M. Erskine, où, sur la motion de M. Fox, appuyée par le duc de Bedford, il a été arrêté, à l'unanimité, qu'il y aurait, sans délai, une association dont l'objet serait :

1^o. D'obtenir le rapport des actes relatifs aux assemblées populaires et à la liberté de la presse ;

2^o. De rendre au peuple anglais la plénitude des avantages que lui assuraient le bill des droits et les principes de la constitution.

Il a été arrêté en outre, à l'unanimité, qu'il serait établi un comité pour proposer les moyens de mettre à exécution la résolution ci-dessus, de former un mode d'association, et le faire adopter par tous leurs amis.

C'est au milieu de tous ces murmures contre le ministre, et de tous ces plans de résistance à ses actes arbitraires, que M. Pitt a présenté le 7 de ce mois à la chambre des communes l'état des dépenses pour l'année courante, état le plus considérable qu'on ait jamais présenté en Angleterre pour la dépense d'une année. Il se monte à 27,485,000 liv. sterl. — Pour subvenir à cette dépense, le ministre a fait un nouvel emprunt de 18,000,000 sterling, dont la négociation était conclue d'avance. L'intérêt de l'emprunt est de 4 liv. 16 s. 6 d. pour 100. Il a ensuite proposé pour 1,123,000 sterlings de nouvelles taxes, destinées à payer cet intérêt. Quelque prétention qu'il ait montrée à détourner ces taxes de la classe pauvre et industrieuse, il est impossible que des droits établis sur les chevaux employés à l'agriculture et au commerce ; des droits sur le sel ; de nouveaux droits sur les taxes déjà établies, etc., n'atteignent

pas toutes les classes de la société, et qu'on n'en souffre d'autant plus qu'on a perdu par 3 années de guerre, plus de moyens de les payer. Le déficit sur les produits de l'année dernière a été de plus de 2 millions et demi sterling. On peut juger de ce qu'il sera cette année, si nous ne nous hâtons de travailler au rétablissement de la paix, en écartant tous les obstacles que la vanité, l'envie et l'ambition de quelques individus voudraient opposer à l'intérêt de la nation, et au vœu très-prononcé de l'opinion publique.

Quant à la France, c'est sur la valeur de ses troupes, non sur l'incertitude des négociations, qu'elle doit raisonnablement fonder ses espérances de paix. Elle doit être bien sûre que la coalition, qui la déteste et la craint, ne lui accordera que ce qu'elle n'aura ni le pouvoir actuel, ni même l'espérance de lui refuser. Cela est vrai, plus particulièrement encore de l'Autriche ; car, comme disait le grand Frédéric, *pour qu'une négociation de paix réussisse avec les Autrichiens, il faut auparavant les avoir bien battus* ; et les derniers événemens arrivés sur le Rhin les autorisent sans doute à croire, malgré tous leurs revers précédens, qu'ils n'ont pas encore été assez bien battus.

Pour nous, ce ne sont pas des visions politiques qui nous délivreront de la guerre. Il y aurait certes trop de folie à prétendre dicter des lois, sous prétexte de négocier la paix ; à croire gagner, par des conversations diplomatiques, ce qu'on n'a pu obtenir par des succès militaires ; à vouloir triompher par ses ministres, quand on a succombé par ses soldats.

Ce serait , par exemple , une plaisanterie trop forte , pour des ministres aussi gravés que les nôtres , d'exiger que la maison d'Orange soit rétablie dans les Provinces-Unies , la maison d'Autriche dans les Pays-Bas , le roi de Sardaigne dans la Savoie. Ce serait une dérision trop puérile de demander sérieusement à la France et à la Hollande , comme *conditions honorables de paix* , suivant l'expression de nos ministres , la propriété de la Corse , de la Martinique , du cap Saint-Nicolas , du cap de Bonne-Espérance ; et on ne pourrait , sans un extrême ridicule , parler d'indemnités à la France et à la Hollande pour les frais de la guerre que nous leur avons faite , guerre , de notre part , si déplorable , si honteuse , et par l'injustice de son origine , et par la perfidie de l'exécution.

L'une ou l'autre de ces extravagantes prétentions annoncerait trop clairement que nos ministres se moquent de nous , en nous promettant la paix. Ce serait nous dire que leur véritable intention est de parler au gouvernement de France une langue qu'il ne peut entendre , ou dont il ne tiendra qu'à lui de se croire offensé.

Au reste , nous verrons dans peu quel sera le résultat de tous ces mouvements du conseil à Whitehall ; de toutes ces conférences de ministres neutres ; de toutes ces allées et venues d'ambassadeurs et de courriers. Nous verrons par quels moyens nos ministres veulent enfin sortir de la mauvaise route où ils sont entrés. Il est fort douteux néanmoins qu'on leur laisse le tems de les choisir , vu l'extrême mécontentement du peuple et l'irritation générale des esprits.

M. Pitt

M. Pitt en a eu ces jours derniers une nouvelle preuve. Il traversait à cheval vers une heure après midi, le parc de Saint-james, accompagné de l'orateur de la chambre des communes. Une foule de peuple rassemblée dans le parc, 'parce qu'on croyait que le roi devait aller au parlement donner son consentement aux deux derniers bills, entoura le ministre, et un particulier voulut même prendre la bride de son cheval. Mais M. Pitt piqua des deux, et fut poursuivi jusqu'à sa maison par la foule qui le couvrait de boue.

Ces gâtés populaires pourraient guérir un homme ordinaire de la manie de gouverner le peuple malgré lui. Mais le véritable *homme d'état* ne se rebute pas si facilement. La conscience de la haine publique, les dégoûts de l'amour-propre, les périls même de la vie ne sont rien auprès du plaisir qu'il y a à se mêler des affaires d'autrui sans en être prié; à s'occuper de tout pour tout brouiller; à tracasser de près et de loin pour être un peu connu; à bouleverser les états pour gagner quelqu'argent ou quelque poudres de terrein; à tromper, piller et exterminer les hommes pour faire quelque chose. On sent bien qu'un *homme d'état* serait indigne de sa sublime vocation, si dans une carrière si remplie de gloire et de bonheur, il pouvait être découragé par quelques misérables impressions d'amour-propre ou de péril passager.

Une commission composée du lord chancelier, de l'archevêque de Cantorbéry, du duc de Portland et du comte de Mansfield, vient de donner le consentement royal aux deux bills sur les assemblées sédi-

tieuses, et sur les moyens de garantir la personne du roi. Malgré tous ces moyens de garantie établis par le bill, le roi, sur qui les dernières insultes du peuple ont fait la plus vive impression, n'a pas cru prudent d'aller lui-même donner le caractère de lois à deux bills si fortement impopulaires, malgré les amendemens auxquels ils ont été soumis. A en juger en effet par l'accident arrivé ce jour-là à M. Pitt, on pouvait craindre que la foule qui s'était rassemblée sur le passage du roi, ne se portât à de nouveaux outrages de parole ou de fait contre sa personne.

Quant aux nouvelles lois, on doute qu'elles soient mises rigoureusement à exécution sans donner lieu à une résistance qui pourrait devenir très-funeste au gouvernement. Les sociétés populaires se multiplient chaque jour, et discutent avec la même liberté sur les affaires intérieures et les matières de la politique générale. Mais comme la loi défend de s'assembler au nombre de plus de 50 dans un seul lieu, la plupart d'entr'elles ont arrêté que chacune ne serait que de 49 membres; on peut juger par ce seul trait de la disposition des esprits et de la situation des choses.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils du 15 au 25 nivôse.

Nous l'avons déjà dit, et nous le répéterons sans doute encore, un bien immense doit résulter pour la République et pour tous les citoyens du succès

de l'emprunt forcé ; mais le succès de l'emprunt forcé dépend beaucoup de la promptitude de son recouvrement. Le Directoire exécutif sent bien cette vérité, qui ne peut être contestée que par ceux dont les coupables vœux tendraient à ce qu'elle fût méconnue ; il a fait un message pour dénoncer au Corps législatif les obstacles qu'opposent à cette grande opération ceux-là même qui ont trouvé dans les crises de la révolution des moyens de fortunes subites et colossales. Pendant que le citoyen qui doit payer peu, parce qu'il a peu, s'empresse d'apporter son tribut à la patrie, l'opulence cupide et imprévoyante s'agite pour ne pas lui payer sa dette ; la malveillance, qui spéculé sur les désordres et les malheurs publics, répand ses calomnieuses exagérations sur les erreurs que la confection hâtive des rôles a pu faire commettre dans la répartition. Le Directoire a proposé des mesures capables par leur sévérité de déjouer et de punir toutes ces ruses et tous ces efforts, qui sont bien criminels puisqu'ils pourraient être si funestes. Le Corps législatif les a adoptées ; les voici telles qu'elles sont rédigées dans la loi.

1°. Tout imposable à l'emprunt forcé qui n'aura pas payé le premier tiers de sa cote au 30 nivôse, sera contraint pour la totalité de ladite cote.

2°. Celui qui n'aura pas payé les deux tiers au 15 pluviôse prochain, sera contraint pour les de 2 tiers restans.

3°. Les contraintes seront décernées par les administrateurs de départemens, dans les 24 heures ; et sans autre formalité, il sera procédé à la saisie et vente des meubles et effets des refusans.

On ne doit pas dissimuler cependant que le tems n'a pas permis de chercher et de choisir les meilleurs modes de répartition de l'emprunt forcé. Plus d'une réclamation légitime a pu se faire à cet égard. Quelques citoyens avaient pensé qu'ils devaient réclamer auprès du Corps législatif, et ils se sont présentés à la barre du conseil des Cinq-cents; mais à peine avaient-ils dit quelques mots qui désignaient pour quel sujet ils y étaient venus, qu'un grand nombre de voix se sont écriées à-la-fois : *Cela regarde le Directoire exécutif*; et cette observation a suffi pour leur ôter la parole. C'est en effet au Directoire que les réclamations de ce genre doivent s'adresser; il a dû s'occuper sans doute des moyens propres à lui faire bien juger de leur vérité et à la reconnaître. Il faut que toute la force nationale garantisse la plus prompte et la plus entière soumission à la loi; mais pour que la force ne puisse pas avoir l'air d'une violence, il faut que la justice préside à toutes les applications de la loi. On doit présumer que l'autorité n'aura pas besoin de se montrer dans toute sa rigueur pour assurer l'acquittement de l'emprunt forcé. Plusieurs administrations de département, pour rendre grace aux législateurs de la France d'avoir décrété cette grande et salutaire mesure, leur ont fait part de l'empressement que toutes les classes de citoyens mettent à y concourir.

Le Directoire exécutif a été autorisé à faire, dans l'uniforme national, les réformes économiques qu'il avait proposées; mais la loi qui lui donne cette autorisation stipule expressément qu'aucune des réformes ne pourra rendre moins distinctes sur les vêtements des

soldats républicains les trois couleurs deviennent nationales ; ces couleurs ont été le signe de ralliement , de la liberté et de la victoire ; il faut que le soldat , en se voyant couvert , se rappelle sans cesse sa gloire et son devoir.

En attendant qu'il pût être statué sur le régime hypothécaire , il importait de donner aux acquéreurs d'immeubles la faculté de purger d'hypothèque leurs contrats d'acquisition. Une loi a été rendue à cet égard : elle est rédigée en plusieurs articles très-détaillés ; l'esprit qui les a dictés répond parfaitement à l'intérêt qui rendait la loi nécessaire ; le gage de l'hypothèque est garanti en même-tems que l'acquéreur est délivré de ses entraves : les actions intentées par les corps administratifs étaient poursuivies autrefois par les procureurs-généraux-syndics des départemens , à la diligence des procureurs-syndics des districts ; le Corps législatif, d'après un message du Directoire exécutif, a décidé que ces poursuites se feraient désormais par les commissaires du Directoire près les administrations municipales , et *au nom de la République*.

C'est Boudin qui a fait mettre ces mots : *Au nom de la République*, à la place de ceux-ci proposés par Boissy-d'Anglas dans la première rédaction de la résolution , *au nom des commissaires près les départemens*. Il est bien essentiel de rappeler ainsi , par les énoncés de toutes les lois et de tous les actes du gouvernement , cette unité qui fait le caractère et la force de la République Française.

Les officiers de santé et les membres du conseil de santé n'avaient pas été compris dans la loi de

28 fructidor dernier, qui accorde un supplément de 8 liv. par mois en numéraire aux officiers de terre et de mer ; cette exception était un oubli qu'il fallait réparer, et cette réparation, trop juste, a été le sujet d'une loi qui n'a pas trouvé de contradicteur.

Pendant que le Corps législatif décrète de grandes mesures qui doivent porter de nouveaux fonds au trésor de l'état, il s'occupe de l'enrichir encore par de continuelles économies ; il a pensé que dans un moment où les frais d'impression sont immenses, il devait les supprimer pour les résolutions qui n'auraient pas une grande importance ; en conséquence, toutes les résolutions seront désormais terminées par ces mots : *La présente résolution sera ou ne sera pas imprimée.*

Le Corps législatif a ordonné que l'anniversaire de la mort de Louis XVI serait célébrée dans toute l'étendue de la République. Voici les dispositions de la loi qu'il a rendue à ce sujet :

1°. Le Directoire exécutif est chargé, conformément à la loi du 18 floréal de l'an 3^e., de faire célébrer le 1^{er}. pluviôse prochain, jour qui répond au 21 janvier ancien style, une fête par toutes les communes de la République et par les armées de terre et de mer. — 2°. Le 1^{er}. pluviôse, à midi, dans chacun des conseils, le président prononcera un discours et recevra le serment que chaque membre fera individuellement de haine à la royauté et d'amour pour la République.

Thibaudeau a combattu la proposition du serment. Pourquoi des sermens, a-t-il dit ? les Républicains ont-ils besoin d'en faire pour défendre la

République ? Ils sont inutiles pour garantir la foi de ceux qui ne le sont pas. Reportez vos yeux sur les premières années de la révolution. Que de sermens ! que de parjures ! Il ne faut pas mettre les hommes entre leur conscience et les signes extérieurs qui trop souvent sont menteurs. Le Peuple Français a accepté la constitution républicaine ; cela nous suffit pour y mourir fideles, et pour nous assurer que la République est impérissable. Avons-nous donc douté de sa stabilité ? avons-nous douté de nous-mêmes ? Le serment que vous demandez semblerait le faire croire, et il ne faut pas que l'on croie ce qui n'a jamais été, ce qui ne sera jamais dans vos cœurs.

Ce n'est point, lui a répondu Lehardy, pour garantir ma foi et celle de mes collègues que je demande le serment. Je pense comme Thibaudeau que ce serait là une bien mauvaise garantie, si elle était nécessaire ; mais le serment est une explosion des sentimens intérieurs de l'homme ; c'est le seul moyen qu'il ait de les manifester jusqu'à ce qu'il ait pu les prouver, je veux que les représentans de la France se donnent dans une pareille manifestation un gage d'amour et d'union ; la nation y verra un nouveau gage de gloire et de bonheur.

Ce sont là les raisons qui ont déterminé la prestation du serment individuel ; il est doux de penser qu'il sera prononcé dans les mêmes sentimens qui l'ont fait adopter. Pourquoi le Corps législatif se serait-il rendu aux raisons de Lehardy, si la grande majorité de ses membres n'étaient pénétrés des sentimens qui les lui ont inspirés.

Le Corps législatif, en faisant un jour de fête de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, n'a pas prétendu que la mort même d'un roi pût être un grand sujet de joie pour des hommes libres; il a entendu rendre hommage à la République, de la victoire qu'elle a remportée sur le préjugé, qui mettait les crimes d'un seul homme au-dessus de toutes les lois.

Le Corps législatif a pensé que la demande faite par le Directoire exécutif de 3 millions en numéraire métallique, pour le ministre de la police générale, et de 20 millions, même valeur, pour celui de l'intérieur, n'était pas assez motivée par l'aperçu des dépenses auxquelles ces fonds sont applicables; il n'a voulu accorder provisoirement qu'un million pour le ministre de la police, et cinq pour celui de l'intérieur.

Plusieurs assemblées primaires et communales parmi lesquelles on remarque celle des cantons de Saint-Dié, de Lectoure, du département de l'Arriège, ont fait des actes inconstitutionnels; une violence qui était loin d'être républicaine les a poussés à ces violations du pacte social. Le Corps législatif a cassé tous les actes qui étaient les résultats de ces excès punissables. Mais en annulant les nominations des fonctionnaires publics, il a ordonné que tout ce qu'ils auraient pu faire dans l'exercice de leur magistrature momentanée serait maintenu, pourvu que les formes légales eussent été respectées. Mais les formes légales n'ont-elles pas pu être respectées pour couvrir la violation de la justice dans le fond? Les magistrats que la loi a destitués ont-ils pu porter

dans leurs fonctions un esprit et des sentimens étrangers à ceux dont l'influence criminelle les avait créés ? C'est ce qui est difficile à croire ; et voilà pourtant ce que la loi suppose.

Il était impossible que le Corps législatif ne s'occupât point du sort des propriétaires, dont les plus riches ont été réduits presque à la mendicité par le décroissement progressif et rapide de la valeur des assignats.

Nous avons déjà annoncé le rapport que Beffroi avait fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition du résiliement des baux de toute espece ; la commission avait pensé que cette proposition devait être rejetée. Mailhe s'est élevé contre cet avis. Villers et Vilars ont voté pour le respect et l'inviolabilité de toutes les transactions. Entre ces opinions opposées, Goupilleau (de Montaigu) et Boudin en ont présenté un intermédiaire, en quelque sorte comme celle de la commission. Ils ont proposé, en faveur des fermiers, de respecter les baux ; et en faveur des propriétaires, de leur accorder des indemnités. Toute cette question relative aux baux, nous devons le dire, nous a paru présentée et discutée avec bien peu de précision. Ceux-là ont bien mal compris les droits des propriétaires, ils ont bien mal entendu leurs intérêts qui, pour les faire indemniser, ont demandé le résiliement des baux. Ce n'est pas le résiliement des baux, mais leur exécution qu'il fallait demander en faveur des propriétaires ; tel fermier qui par une transaction, passée en 87 ou 88, s'est engagé à donner cent mille livres à son propriétaire ; enfin, délivrant aujourd'hui la

même valeur nominale en assignats, ne lui donne pas réellement la centième partie de cette somme. Le bail n'est donc pas exécuté, et il doit l'être, à moins que les législateurs ne voulussent prêter la force des lois à leur violation et à celle des contrats. La nation en ne recevant aujourd'hui elle-même les assignats qu'à 99 pour 100 de perte, a marqué comment les fermiers doivent payer les propriétaires. La mesure établie pour les intérêts publics doit être appliquée aussi aux intérêts particuliers. Il ne doit pas y avoir deux règles puisqu'il n'y a pas deux justices. Le conseil des Cinq-cents, après avoir rejeté la proposition du résiliation, a renvoyé à la commission l'examen de toutes les propositions qui ont été faites dans le cours de la discussion sur les moyens d'indemniser les propriétaires.

La commission, chargée d'examiner le message du Directoire exécutif, qui demande le rapport de la loi du 3 brumaire sur l'organisation de la marine, a proposé de passer à l'ordre du jour sur cette demande; et déjà le président commençait à mettre aux voix cette proposition, lorsque Rouhier en a obtenu l'ajournement. La décision que vous allez prendre à cet égard, a-t-il dit, est d'une grande importance pour la République; car il s'agit de décider si vous aurez une marine, ou si vous serez sans aucun moyen d'en avoir. Je vois dans la commission, qui vous propose l'ordre du jour sur le message du Directoire, les mêmes membres du comité qui a fait adopter la loi du 3 brumaire à la Convention. Ont-ils été indépendans de cet amour exclusif qu'ont tous les hommes pour leur propre

ouvrage , dans l'examen que vous leur avez confié ? Voilà ce que je ne veux pas ignorer , et ce qu'une décision approfondie peut seule m'apprendre.

Il s'agit seulement d'une chose , a dit Ferment , c'est de savoir si dans l'organisation de la marine on séparera la *plume* de l'*épée* , et si le commissaire-ordonnateur sera militaire , au desir du Directoire , ou civil comme le demande la commission. Quant à moi , je pense que tout ce qui est du ressort de la *plume* doit être confié à un administrateur , et tout ce qui concerne l'*épée* à un militaire. Ces mots , d'un ancien usage , *plume* et *épée* , expriment plus un préjugé que des idées ; et de pareils mots ne peuvent pas servir de bête à une opinion raisonnable. Pour déterminer à quel genre de fonctions un homme est le plus propre , il faut observer dans les habitudes où sa profession le fait vivre , dans les études qu'il a dû faire pour l'exercer , quel genre d'esprit et de caractère il a dû se former. Croit-on que ce mot la *plume* , désigne mieux le talent d'un intendant des ports , que celui d'un militaire , comme Bougainville , par exemple ? Nous reviendrons sur ces idées , et nous en ferons l'application lorsque le message du Directoire sera concurremment discuté avec l'avis de la commission , qui veut l'écarter par l'ordre du jour , heureusement ajourné.

Tous les habitans de la Vendée ne sont pas entrés dans cette croisade religieuse et royale , qui depuis trois années fait couler tant de sang , et a ravagé une des plus belles parties de la France. Il en est un grand nombre qui sont restés fideles à la République ; mais échappés à la destruction qui a ruiné leurs propriétés

ils errent en proie au besoin. La patrie devait les recueillir. Le Corps législatif a décrété qu'un secours journalier d'une livre de froment leur serait accordé. Ce secours est modique sans doute , mais la nation doit être bienfaisante avec économie , pour que sa bienfaisance puisse s'étendre à tous ceux qui ont des droits à la réclamer. Doulcet a demandé que des secours fussent aussi accordés aux réfugiés du département du Calvados ; ils y ont les mêmes droits que les réfugiés des départemens de la Vendée ; dans le Calvados, comme dans la Vendée , on a saccagé , brûlé les propriétés au nom du respect pour la propriété ; on a massacré les hommes au nom de l'humanité ; au nom d'un Dieu mort sur la croix pour le salut du monde , on a crucifié des femmes , des enfans , parce que des époux et des peres étaient républicains : toutes ces exécutions catholiques se sont faites *de par le roi* ; ce qui prouve beaucoup en faveur des rois et des prêtres. Cependant , à la demande faite par Doulcet , un membre , dont nous ignorons le nom , s'est écrié qu'avant de décréter tant de secours , il faudrait avoir sous les yeux le compte des dépenses de la nation , pour savoir si elle peut tout donner. Celui qui en doute , lui a répondu Doulcet , voudrait faire douter des ressources de la nation. Oui , a ajouté Mathieu , il serait tout aussi raisonnable de demander un pareil compte au moment où nos soldats sortans couverts de blessures d'une bataille livrée pour la République , et de leur fermer , en attendant qu'il fût rendu , les portes des hôpitaux .

On a renvoyé à une commission la proposition d'autoriser le Directoire exécutif à établir des auto-

rités militaires dans les départemens où la constitution n'a pas pu être acceptée, parce qu'elle n'a pu y être présentée, pour s'assurer les biens confisqués des émigrés, mais restés encore entre les mains de leurs peres et meres; la République les avait placés sous le séquestre.

On avait senti ensuite que ce séquestre, qui interdisait aux peres et meres la libre disposition même de ce qui leur appartenait exclusivement, était une mesure, si-non injuste, au moins violente et dure.

Par une loi du 9 floréal, la Convention nationale voulut concilier les intérêts des peres et meres des émigrés et ceux de la République; elle décréta que la République entrerait en possession de tout ce qui devait revenir aux émigrés, et que les peres et meres rentreraient dans la libre jouissance de ce qui était à eux, et non à leurs enfans.

Cette loi, qui parut d'abord favorable aux parens des émigrés, parut ensuite leur être contraire, et l'exécution en fut suspendue.

Pons (de Verdun), soumettant cette question difficile à des discussions nouvelles, a proposé de lever la suspension, et de donner à la loi du 9 floréal son exécution pleine et entiere.

Ce qu'il était facile de prévoir est arrivé : une discussion qui touchait si profondément à tant d'intérêts particuliers, et qui réveillait des opinions si incertaines encore et si peu déterminées sur le véritable intétêt de la République, a développé dans le conseil des Cinq-cents, avec beaucoup d'idées, beaucoup plus de passions encore.

La mise en possession de la république a paru une con-

fiscation d'abord , et ensuite une expropriation non-seulement des émigrés , mais de leurs peres et meres.

Or toute idée de confiscation réveille aussi avec elle beaucoup d'idées odieuses : les tyrans et les despotes ont presque toujours ajouté des confiscations aux lois pénales , et les républiques presque jamais. En chassant les Tarquins , Rome libre et républicaine ne confisqua pas leurs biens ; et les Tibere et les Néron commençaient toujours par s'emparer de tous les biens des citoyens généreux et magnanimes qu'ils voulaient proscrire.

Ces vérités sont incontestables ; elles se présentaient bien facilement dans la question débattue , elles ne pouvaient y jeter aucune lumière. Les lois sur les émigrés et sur leurs biens ne sont ni des lois judiciaires , ni des lois pénales ; ce sont des lois de la guerre , et ce point de vue seul nous dispensera de suivre dans toute leur étendue les discussions qui ont éclaté dans le conseil des Cinq-cents.

La première opinion qui ait été remarquée est celle d'Audouin , et ce qu'il s'est attaché principalement à établir , c'est que l'exécution de la loi du 9 floréal est avantageuse aux parens d'émigrés , puisqu'elle les remet en possession de toutes les portions de biens qui leur appartiennent réellement.

La seconde opinion qu'on a entendue n'a pas été seulement remarquée , elle a été repoussée par de violens murmures. *Toutes les idées de justice* , disait Dumolard , *seront confondues* , comme cela est déjà arrivé dans la révolution ; *le brigandage des individus sera consacré par l'exemple du gouvernement*. Ces mots ont été comme le signal d'un combat : vingt voix ont demandé

le rappel de l'orateur à l'ordre. Chenier s'est élancé à la tribune pour démontrer que Dumolard devait être censuré dans le procès verbal, et Dumolard a subi cette censure, après avoir donné des explications qui ont paru aggraver, plutôt qu'atténuer sa faute. Cependant, il a repris son opinion et l'a suivie dans les longs développemens qu'il lui avait donnés dans un discours écrit.

Plus la discussion se prolongeait, plus les opinions paraissaient se partager : Boissy-d'Anglas et André-Dumont ont voté contre le projet présenté par Pons (de Verdun). Enguerrand, Bourdon (de l'Oise) et Chenier ont défendu les principes de Pons (de Verdun) comme nécessaires au maintien de la République.

Le décret qui suspendait la suppression de la loi du 9 floréal a été rapporté par la commission, et les autres motifs qui paraissent avoir déterminé principalement ce rapport, c'est que les biens des émigrés restés dans les propriétés de leurs pères et mères, ne sont pas cependant leurs propriétés; c'est que si les émigrés ne fussent pas sortis de France, ils en auraient été mis en possession avant l'ouverture des successions; c'est que ceux même qui ne seraient pas entrés en possession de leurs portions dévolues, en auraient dépensé les produits, puisqu'ils auraient vécu aux frais de leurs parens; c'est que si en levant le séquestre, la république ne s'assurait pas à l'instant de toutes les portions qui doivent lui revenir, elle n'aurait aucun moyen de s'assurer la conservation d'aucune de ces portions; c'est qu'enfin, tous les principes de justice naturelle et de justice sociale

autorisent la République à prendre les indemnités de la guerre parricide qui lui est faite , à l'instant que cette guerre dure encore , et sans être obligée à attendre le décès des peres et meres des émigrés. Le conseil des Anciens a déjà reconnu l'urgence de cette résolution , malgré la vive opposition de quelques-uns de ses membres , et tout doit faire espérer qu'il la sanctionnera.

Le conseil des Anciens a approuvé la résolution qui suspend Job Aimé des fonctions législatives. Regnier a fort bien observé qu'il ne s'agissait dans cette affaire que d'appliquer la loi du 3 brumaire , et non de la discuter , et que pour cela il suffisait de s'informer si Job Aimé était dans les cas qu'elle a prévus ; ce qui était trop clair pour qu'il fût possible de la contester. Mais plusieurs membres , et Lanjuinais sur-tout , sans s'occuper de Job Aimé et de son délit , voulaient attaquer la loi même du 3 brumaire ; on leur a imposé silence en leur observant que le conseil des Anciens ne pourrait laisser entamer dans son sein une discussion de ce genre sans usurper l'initiative des lois. C'est cette usurpation qui blesserait véritablement la constitution dont les ennemis de la loi du 3 brumaire se prétendent les défenseurs exclusifs ; s'ils sont sinceres dans les motifs apparens de leurs opinions , ils s'estimeront heureux quelque jour d'avoir été vaincus dans leurs prétentions. Mais le conseil des Anciens a refusé de sanctionner la résolution qui portait que Job Aimé ne pourrait être poursuivi devant aucun tribunal que sur un décret d'accusation rendu par le Corps législatif après toutes les formes constitutionnelles.

Cette

Cette résolution n'était pas revêtue elle-même de ces formes : lorsqu'un message du conseil des Anciens est venu faire part à celui des Cinq-cents que sa résolution avait été rejetée , Quirot en a sollicité avec instance une nouvelle pour la garantie d'une représentation nationale. Doulcet a observé que la constitution suffisait pour cette garantie , et que des lois nouvelles n'étaient pas nécessaires pour l'assurer.

Le conseil des Anciens a rejeté la résolution qui donnait une troisième section au tribunal criminel du département de la Seine. Vernier qui a voté pour son adoption prétendait que l'article de la constitution était conçu en des termes facultatifs et non limitatifs. Il y a deux sections dans le tribunal criminel du département de la Seine , dit la constitution ; mais Goupil de Préfeln a prouvé que ces mots *il y a* étaient limitatifs ; car toutes les fois que la constitution s'exprime d'une manière facultative elle ajoute toujours aux mots *il y a* , ceux-ci , *au moins ou au plus*.

Lacué pensait que les mêmes raisons devaient faire rejeter la résolution qui adjoint pour six mois seulement au directeur du jury du département de la Seine six autres directeurs pris dans le tribunal civil ; mais le conseil des Anciens n'a pas partagé cette opinion.

Le conseil des Cinq-cents a pris une résolution qui exclut le citoyen Mersan , député du département de Loiret , des fonctions législatives ; il est coupable de plusieurs des faits prévus par la loi du 3 brumaire.

Déverité a écrit au conseil des Cinq-cents qu'il était inscrit sur une liste d'émigrés faite par le départe-

tément de la Somme ; mais que, proscrit par les auteurs du 31 mai, et rappelé depuis le 9 thermidor dans le sein de la représentation nationale, il n'avait pas pensé que la loi du 3 brumaire lui était applicable. Le rappel de Déverité dans le Corps législatif équivaut à une radiation ; le conseil des Cinq-cents a passé à l'ordre du jour ainsi motivé.

Le même conseil a créé plusieurs commissions pour faire l'examen de plusieurs messages du Directoire excusif, relatifs à des objets d'administration qui sont tous de la plus grande importance. Cet article est déjà trop long.

Nous renvoyons au prochain numéro l'extrait des discours de Camus et de Drouet, sur leur longue et glorieuse infortune.

PARIS. *Nonidi, le 29 nivôse, l'an 4^e. de la République.*

Les relations sur l'esprit qui regne dans le Midi sont toujours contradictoires, l'un et l'autre parti exagère les événemens ou les simples dispositions. Il paraît que les ressentiments mutuels occasionnent des voies de fait et que les haines respectives s'alimentent au lieu de s'éteindre.

Des lettres de Lyon, du Puy-de-Dôme, d'Aix, de Marseille, ne font mention que d'assassinats et d'horreurs commis au chant du *Réveil du Peuple*, ou aux cris de *vive la montagne, vive les sans-culottes*.

On cherche en vain la vérité au milieu des récits affreux consignés dans les feuilles publiques qui imputent ces scènes atroces et sanglantes, tantôt aux royalistes, tantôt aux terroristes. Des réclamations d'autorités constituées de différentes communes démentent la plupart de ces faits. D'un autre

côté, le Directoire exécutif écrit au ministre de l'intérieur que les massacres se multiplient, et que l'esprit de révolte se propage dans un grand nombre de départemens ; il attribue ces désordres à la pusillanimité et à l'incivisme des administrateurs, et invite en conséquence le ministre à faire exécuter la loi du 3 brumaire dans les diverses administrations de la République.

Les nouvelles de Toulon sont plus satisfaisantes ; une lettre du frere de Bergoing apprend que tout y est d'accord, que la paix la plus profonde regne dans cette commune. Toutes les autorités constituées sont patriotes ; l'esprit public y est excellent.

Le Censeur des Journaux, en observant que le ministre de l'intérieur est également accablé et de dénonciations ameres, et de dégoûtantes apologies, paraît craindre que l'abus de l'exercice du droit de surveillance envers les magistrats, n'amene le triste résultat d'écarter des fonctions publiques, les hommes les plus capables par leurs talens et leurs vertus de les bien remplir. Tous se tiendront à l'écart, ajoute-t-il, et ne voudront jamais entrer dans une arène célèbre par tant de chûtes. — Ceux qui aux lumieres et à la probité, sauront unir le courage de la vertu, en faisant réellement le bien, braveront les reproches et les défiances les plus exagérées, de peur d'accroître chez les ambitieux l'espoir de s'élever par la calomnie.

On assure que Paris est approvisionné en ce moment pour 15 jours à l'avance ; on a même doublé la livraison de farine faite aux boulangers ; ainsi le pain pouvant être cuit de la veille n'est plus distribué tout chaud comme auparavant. On ajoute que les farines qui ont été payées jusqu'à 138 liv. en numéraire, ne sont plus reçues dans les magasins qu'au prix de 80 à 90 liv.

La nécessité de payer l'emprunt forcé, la recherche impitoyable des jeunes gens de la requisition, les actes de

vigueur du gouvernement, soit contre la licence de la presse, soit pour la police des spectacles; les rassemblemens qui se font au Panthéon, et deviennent de jour en jour plus nombreux; l'expulsion de J. J. Aymé et de Mersan du Corps législatif, l'approche du 21 janvier, époque dont le souvenir ne produit pas dans toutes les âmes la même impression; toutes ces différentes causes réunies occasionnent de l'agitation, des craintes et des mécontentemens; les esprits s'aiguisent, les plaintes amères, les dénonciations se multiplient, et le gouvernement tourmenté en sens contraire par les deux partis, tient difficilement la ligne intermédiaire. S'il est forcé de pencher d'un côté, on s'aperçoit que ce n'est pas de celui des royalistes; cette politique est sage, mais elle exige beaucoup de prudence; c'est aux amis de l'organisation constitutionnelle à aider le gouvernement à se maintenir dans la direction convenable.

Une résolution approuvée le 23 nivôse, ordonne que le jour de l'anniversaire de la punition du dernier roi, tous les membres des autorités constituées déclareront individuellement qu'ils sont sincèrement attachés à la République, et qu'ils vouent une haine éternelle à la royauté.

L'Historien, dans une dissertation plus subtile encore que spécieuse, fait la critique de ce décret. Il pense que tous ceux qui sont à la tête d'une administration sociale sont des rois, quelle qu'en soit la forme constitutionnelle, quelque nom que l'on donne aux administrateurs suprêmes. Il faudra donc que nos 5 directeurs rois se haïssent eux-mêmes et qu'ils soient haïs par toute la hiérarchie des autorités constituées. Il faudra donc qu'ils jurent de haïr les rois alliés de la République Française; comment concilieront-ils ce serment de haine avec l'amitié promise aux rois de Suède, de Danemarck, d'Espagne et de Prusse, dans des traités récents? Avec un peu moins de finesse, on croit tout bonnement que cette haine de la royauté, n'a pour objet que

la royauté qui voudrait se reproduire en France. Quant aux cinq rois, il y a long-tems que les royalistes qualifient ainsi le Directoire. La meilleure réflexion de l'*Historien* est celle-ci : Les sermens sont peut-être aujourd'hui de bien fragiles garans de la fidélité des hommes.

Réal avait proposé la formation d'un jury de commerce pour examiner les réclamations relatives à l'emprunt forcé, et pour atteindre les fortunes scandaleuses qui se sont élevées en très-peu de tems par le moyen de l'agiotage. On annonce qu'il sera établi un jury de cette nature. C'est une idée infiniment sage, et qui pourra rendre la mesure salutaire de l'emprunt forcé juste sous tous les rapports.

D'après un arrêté du Directoire exécutif, la bourse a été ouverte le 22 dans l'église et les accessoires dépendans de la maison nationale, dite des *Petits-Peres*. On ne peut y être admis que muni de sa quittance d'emprunt forcé.

Le 24, le louis a varié de 5250 à 5150 liv. — Le 25, de 5050 à 5100 liv. — Le 26, de 5125 à 5200 liv. — Le 27, de 5200 à 5300 liv.

Les marchandises ont baissé d'une manière très-sensible. — On commence même à s'apperecevoir d'une diminution dans les denrées de première nécessité.

Le prix le plus bas des grains achetés par les agens, et pour le compte du gouvernement, a été déclaré par le Directoire exécutif être, savoir : Le froment, de 1000 li. le quintal. — Le méteil, de 850 liv. — Le scigle, de 700 liv. — L'orge, de 650 liv. — L'avoine, de 800 liv.

Un arrêté du Directoir exécutif ordonne à tous les directeurs de spectacles de faire chanter, sous leur responsabilité, les chants républicains connus par leur influence sur l'esprit public des Français, tels que la *Marseillaise*, *Ça ira*, *Veillons au salut de l'Empire* et le *Chant du Départ*. Le même arrêté défend de chanter, faire chanter ou laisser chanter l'air homicide du *Réveil du Peuple*.

Il est bon , et il est même du devoir de l'autorité publique , d'interdire ce qui tend à troubler l'ordre , et à nourrir des idées de vengeance. L'air lugubre et un peu cannibale du *Réveil du Peuple* , a servi de signal et de véhicule à tant d'atrocités , qu'on ne peut que désirer de le voir tomber dans l'oubli ; mais les autres dispositions de l'arrêté ont donné lieu à de nombreuses dissertations publiques dans différentes feuilles. Les uns ont trouvé au moins indiscret de commander ce qui n'a de prix que par une expression libre et spontanée ; d'autres ont assuré qu'il avait suffi d'ordonner de chanter la *Marseillaise* pour priver du plaisir qu'ils avaient à entendre cet hymne , ceux qui savent le mieux en apprécier le mérite , et que d'ailleurs l'action de la haute police ne porte que sur des droits négatifs , et ne s'étend pas jusqu'à la faculté positive d'ordonner même ce qui serait bon et utile sans l'autorisation de la loi.

Un député anonyme a publié dans le *Censeur des Journaux* son sentiment sur l'arrêté du Directoire. Il le trouve arbitraire , d'après l'art. VII de la déclaration des droits qui porte « que nul ne peut être contraint de faire ce qui n'est pas ordonné par la loi. »

Le Directoire , persuadé qu'il était nécessaire d'interdire le *Réveil du Peuple* , comme sujet de trouble , a-t-il voulu éviter l'incohérence de proscrire aussi ces hymnes purs d'origine , sublimes de composition , et propres à exciter un enthousiasme honorable ? Nous pensons qu'il ne peut avoir eu d'autre *arrière-pensée*. Inviter simplement les directeurs de théâtres à faire jouer les airs républicains eût été peut-être insuffisant ; ordonner a paru sans doute plus efficace. — Il n'est pas inutile cependant d'avertir l'autorité exécutive , lorsqu'elle outre-passe ses attributions ; mais plus les écarts du pouvoir paraissent dangereux , moins aussi doit-on lui fournir des occasions qui deviennent quelquefois son excuse.

Le ministre de la police générale , informé que l'arrêté

du Directoire avait été mal accueilli au théâtre de la rue Feydeau, et que les airs républicains avaient été hués, a écrit de suite au général en chef de l'armée de l'intérieur, pour le charger de faire saisir sur-le-champ tous ceux qui contreviendraient à l'arrêté du Directoire et s'opposeraient à son exécution.

Le même ministre a adressé aux directeurs des théâtres de Paris une circulaire, dans laquelle il leur représente que les spectacles doivent être l'école des mœurs républicaines, et qu'ils doivent sans cesse offrir aux amis de la révolution les images qui leur sont chères, et non caresser dans l'ame de ses ennemis le souvenir d'un régime proscrit, par des objets propres à le rappeler. Ces observations ont eu pour motif l'affectation avec laquelle beaucoup de citoyens avaient applaudi à la vue d'un acteur vêtu d'un uniforme blanc. C'est pourquoi le ministre ajoute que, sur la scène comme dans nos camps, il convient de remplacer l'habit blanc par l'uniforme national.

Par un autre arrêté du Directoire, du 23, tous les arquebusiers, fourbisseurs, armuriers, marchands ou brocanteurs ayant des armes, sont tenus de déclarer au bureau de l'état-major le nombre, la nature, l'espece et l'état des armes qu'ils possèdent, à quel titre que ce soit, et même de celles par eux vendues depuis le 25 vendémiaire dernier jusqu'à ce jour.

Le journal intitulé *l'Ami des Lois* a publié le 3 nivôse, et plusieurs feuilles avaient répété d'après lui, que la jonction de Jourdan et de Pichegru s'étant opérée, il s'était engagé une affaire générale, plus importante et plus meurtrière que celle de *Fleurus*, dont l'issue avait été la déroute complète de l'armée autrichienne; à cette nouvelle, que *l'Ami des Lois* avoue depuis avoir été fort exagérée, a succédé celle d'un armistice entre les généraux Clairfayt et Pichegru; cette dernière circonstance a été long-tems incertaine. Mais

on assure que la suspension d'armes a été ratifiée pour un mois, par le Directoire exécutif.

On lit dans le *Rédacteur* que l'armée de Sambre et Meuse et celle du Rhin, conservent sur la Moselle et la Sarre, dans les lignes de la Quiesch et dans le Luxembourg, des positions inexpugnables; et ne se sont retirées de plusieurs postes plus avancés que par suite de la trêve et pour assurer leurs quartiers d'hiver; que d'ailleurs elle se renforcent journellement et seront bientôt en état de reprendre l'offensive.

On a regardé ici pendant quelque tems la mort de l'impératrice Catherine comme un événement presque certain. Nous avons attendu que cette nouvelle fût confirmée par quelqu'avis officiel; mais il paraît qu'elle n'était nullement fondée.

Louvet s'exprime ainsi dans la *Sentinelle* du 9 nivôse :
 « Je sais d'une manière très-certaine qu'il est faux que
 » Barthelemy soit destitué »

Une lettre que l'on assure être authentique, porte que le projet formé par le ministère anglais d'importer des émigrés dans la Vendée a échoué, et que le général Doyle a fait évacuer l'Isle-Dieu, le 26 frimaire à 9 heures du matin, par toutes les forces qui étaient sous ses ordres.

Le représentant du peuple Reverchon, commissaire du gouvernement, est entré dans Lyon, le 19 nivôse, à la tête de quelques mille hommes, accompagné de six à huit pièces de canon. Les postes ont été aussi-tôt relevés, la municipalité a été destituée, et une proclamation affichée dans les principaux endroits.

Un arrêté pris le même jour, déclare nulle la réorganisation de la garde nationale de Lyon, faite au mépris des formes exigées par l'article 24 de la loi du 28 prairial; ordonne la remise, dans les vingt-quatre heures qui suivront la publication de l'arrêté, de toutes les armes appartenantes, soit à la République, soit à la commune; enjoint aux citoyens qui, à l'époque du 6 messidor, n'étaient pas domiciliés à Lyon depuis six mois, ainsi qu'à ceux arrivés depuis en ladite commune, d'en sortir sous trois jours, à compter du 18 nivôse, et charge le commandant et l'état-major de la place de l'exécution de l'arrêté.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCAD 10 PLUVIÔSE, l'an quatrième de la République.
(Samedi 30 Janvier 1796, vieux style.)

L É G I S L A T I O N.

Lettre (1) de M. HELVÉTIUS sur la constitution d'Angleterre, à M. LAFEBVRE - LAROCHE.

Voré, ce 8 septembre 1768.

Vous admirez beaucoup le gouvernement anglais, mon ami; je suis de moitié avec vous. J'en ai dit du bien, et ne cesserai d'en dire jusqu'à ce qu'il s'en forme un meilleur. Mais ne le jugez pas sur ce qu'en dit Montesquieu. Il serait loin encore de la perfection, quand le modele existerait comme son imagination l'a embelli. Curieux de voir de près le jeu de cette machine, je l'ai trouvée compliquée et bien embarrassée dans ses rouages : pouvait-on mieux à l'époque de sa formation ? J'en doute. Quand les circonstances n'auraient pas forcé de la composer des élémens que l'on avait sous la main, avait-on toutes les lumières nécessaires pour s'en approprier d'autres ? On craignit de détruire entièrement l'ancien édifice ;

(1) Voyez le n°. 20 de ce journal, où ont été insérées les deux lettres de M. Helvétius au président de Montesquieu et à M. Saurin, concernant l'*Esprit des Loix*.

Tome XX.

Q

on bâtit sur des ruines , et l'on en étaya d'autres. C'est de ces débris disparates et mal assortis que se forma la constitution anglaise. Si l'impossibilité de mieux faire et la force de résistance qu'opposaient ces grands intérêts l'ont fait adopter , c'était déjà un grand exemple donné à l'univers de la perfectibilité des gouvernemens. La Grande-Bretagne par sa position seule qui donne un caractère particulier à ses habitans , en a tiré de grands avantages. Ils eussent été immenses si sa constitution, vicieuse dans quelques-unes de ses bases , en s'améliorant par une bonne représentation , par une distribution mieux proportionnée de ses pouvoirs , avait empêché de germer les principes corrupteurs qui la dominent aujourd'hui. C'était alors un grand pas vers le bonheur des nations , d'avoir pu forcer un roi à reconnaître quelques droits de son peuple , à respecter sa liberté , et à ne plus lever arbitrairement les impôts. Mais tout n'était pas fait. Après avoir lié les mains à leur despote , et s'être donné un grand principe d'activité , les Anglais sont restés en beau chemin. Pour s'être imaginés avoir un meilleur gouvernement que leurs voisins , ce qui n'était pas difficile , ils ont cru qu'ils n'avaient qu'à le laisser marcher.

Plusieurs fois la prérogative royale a tenté de se relever , et mis leur constitution en péril. Au lieu de songer aux remèdes , ils n'ont fait que changer de roi ou de ministres ; ce qui n'arrive pas sans de rudes convulsions , et sans que la fortune publique ne courre de grands risques. Leur industrie et leur commerce , sources de grandes richesses au-dedans , ont maintenu leur crédit au-dehors , mais n'ont fait

qu'accroître cette prodigieuse inégalité de fortune qui corrompt tous les pouvoirs, et devient pour la nation entière une banque où se calculent tous les vices et toutes les vertus. Un ministre est sûr d'y réaliser ses projets, dès qu'il connaît le tarif de toutes les probités. La constitution anglaise a suffi pour développer la plus grande activité dans ce peuple. Elle n'a pas prévu les moyens qui en maîtrisent les effets, et les empêchent d'être nuisibles. C'est en exagérant ses forces que ce gouvernement étend sa puissance, et que tôt ou tard il l'affaiblira. L'époque n'en est peut-être pas très-éloignée.

Si l'Angleterre avait une bonne constitution, et telle que la raison humaine perfectionnée pourrait la donner, ce serait un système lié dans toutes ses parties, fondé sur la nature de l'homme, et calculé sur tous ses rapports sociaux, et non sur des chimères de puissance et de prospérité publique qui rendent un grand nombre d'individus étrangers au bonheur qu'ils envient autour d'eux.

Cependant jusqu'ici la nation anglaise a eu la vanité de se croire exclusivement heureuse; elle l'est en effet plus que tous ses voisins, malgré l'inquiétude ou la mode qui la fait voyager et promener son ennui dans toutes les contrées de l'Europe. La grande inégalité des richesses y produit une multitude d'oisifs qui, fatigués de jouissances ou entraînés par l'exemple, vont chercher ailleurs de nouveaux desirs et de nouvelles sensations. Mais ceux qui restent dans leurs foyers, occupés d'industrie et de commerce, recueillent les fruits de la liberté; ont des mœurs, des goûts simples qui les rapprochent un

peu de la nature , et les garantissent en partie de la corruption de ceux qui gouvernent.

Ce qui empêchera l'Anglais d'être généralement plus heureux , c'est que ses écrivains lui vantent trop sa constitution , que nos philosophes de leur côté s'obstinent à croire parfaite ; c'est que le coup-d'œil de mépris jetté sur l'esclavage et la superstition des autres peuples , la lui fait encore chérir davantage. Elle croit lui devoir toute sa prospérité , qui n'est cependant que l'art d'un habile négociant faisant servir à sa fortune la sottise et l'incurie de ses voisins. Mais attendons qu'ils se réveillent , que leurs tyrans s'avilissent au point de s'en faire mépriser ; alors d'eux-mêmes les états reprendront une nouvelle vie. Il est tems qu'ils songent à devenir libres.

Les gouvernements des grands états vont tous sourdement au despotisme , comme l'homme qui a toujours sa tendance naturelle vers son intérêt personnel. Les lumières y naissent souvent trop tard pour éclairer les causes qui l'accélèrent. Ce n'est presque jamais que dans l'état de maladie qu'on s'occupe des vices qui minent la constitution ; et souvent il arrive que l'ignorance des remèdes , ou les essais qu'on en fait , accélèrent la mort.

Pendant les nations de l'Europe ont encore de l'énergie ; de grandes lumières sont répandues chez quelques-unes , et leurs ministres ne sont pas si habiles qu'on ne puisse profiter de leurs fautes pour anéantir leur pouvoir et le rendre au peuple. Les grands veulent gouverner , et sont ignorans. Le clergé s'avilit par ses richesses et ses mauvaises mœurs. Les

corps de justice n'ont que des prétentions ridicules. Dès que le peuple sentira sa force et ses moyens, il dissipera tous ces phantômes de la tyrannie. Alors la constitution anglaise sera utile au monde. Ses abus même, éclairés par une longue expérience, serviront à les faire éviter. Le progrès naturel des connaissances amenera plus d'accord, plus de simplicité dans les plans d'une association libre. Les pouvoirs seront plus distincts, moins compliqués, et plus accommodés au jeu de la machine politique.

C'est un grand mal, quand un des pouvoirs a trop d'énergie pour suspendre l'action qui serait utile, et emploie des moyens dangereux pour la précipiter ou l'égarer. C'est un grand mal, quand une nation, maîtresse de voter ses subsides, est entraînée malgré elle par des circonstances impérieuses, ou par des représentants corrompus, à les accorder contre ses propres intérêts. C'est un grand mal, quand une chambre des pairs héréditaires, placée entre le monarque et les sujets, a, pour éterniser ses privilèges, un appui dans la prérogative royale dont elle étend les abus, qu'elle partage toujours aux dépens du peuple. C'est un grand mal, quand un clergé, dont le roi est le chef suprême, entre, comme partie intégrante dans la législation, et ne doit rien à la nation qu'il a encore le droit d'enseigner. Enfin c'est un grand mal, quand il n'y a dans un corps politique d'énergie pour l'intérêt commun, que dans une grande opposition qui s'effraie souvent d'un danger alors qu'il n'est plus tems de le prévenir.

Voilà pourtant ce chef-d'œuvre qu'a fait naître le cours des siècles, et pour lequel les Anglais ont ré-

pandu tant de sang. La raison perfectionnée ne nous servirait-elle pas mieux que le hasard des circonstances n'a pu faire nos voisins ? Quels si grands avantages trouve-t-on dans cette lutte éternelle de pouvoirs qui fatigue le peuple , et n'est qu'une trêve mal assurée , garantie par la rivalité des partis et souvent dangereuse , sans les moyens corrupteurs employés par ses ministres pour les réduire à l'impuissance ? Quel étrange gouvernement que celui où même pour faire le bien , la corruption devient un moyen légal et nécessaire !

Tant que les débris de la féodalité comprimeront les ressorts de cette vaste machine , la liberté y sera toujours orageuse et mal affermie. Voyez le clergé ; ses membres, représentans-nés dans le corps législatif, n'y sont unis que par leur intérêt , et par l'ambition des places dont le roi dispose. Les grands, qui ont tout à espérer du pouvoir exécutif, et rien à attendre du peuple , mettront-ils en balance ses intérêts avec les leurs ? Les faits ne le prouvent pas.

Aussi le peuple se plaint il souvent des atteintes portées à sa liberté , qui n'est qu'une concession fondée sur des chartres , au lieu d'être un droit reconnu que l'homme tient de sa nature. Des lois assurent sa propriété. Mais n'est-elle pas violée sans cesse par les contributions énormes qu'imposent avec tant de facilité les trop longs parlemens ?

Le territoire de tout l'empire britannique ne forme que la moitié de celui de la France , et l'inquiétude qui tourmente les Anglais leur fait chercher des possessions sur toute la surface du globe. Ils en ont d'immenses en Asie et en Amérique ; ce qui fait com-

parer cet empire à un moineau qui veut s'enlever dans les airs avec des ailes d'aigle.

Que les voisins de l'Angleterre se donnent de meilleurs gouvernemens que le sien , elle se verra forcée d'améliorer sa constitution ; ce qui peut être plus difficile que d'en créer une , parce qu'un bâtiment simple et commode à construire , coûte moins qu'un édifice gothique et fastueux à réparer.

Dans un gouvernement sans principes , on peut tout attendre du progrès des lumières et de l'excès du mal. Le bien se voit mieux , frappe davantage , et se fait plus vite. Les despotes abrutis n'y sont point préparés à la résistance.

Nous touchons à cette époque. Si elle arrive , l'Angleterre sera ce qu'elle doit être ; une puissance réduite à régler ses affaires sans trop se mêler de celles des autres , et sans nuire à leur repos. Elle fondera son commerce plus solidement sur son industrie que sur ses traités et ses vaines prétentions à la souveraineté des mers.

Sa constitution telle qu'elle est , il est vrai , est favorable à son industrie , et paraît évidemment le grand principe de son activité. Mais son commerce ne peut-il vivifier son isle , sans être la source de ses injustices , de ses longs démêlés avec les puissances du Continent , de ses envahissemens de possessions dans les quatre parties du monde , de ses traités frauduleux appuyés de la menace , et souvent violés par la force ? L'extrême avidité de l'or que ce grand commerce occasionne , n'allume-t-elle pas ce foyer de corruption qu'entretiennent ceux qui gouvernent , pour perdre les mœurs , dénaturer

le patriotisme , et étouffer peut-être un jour la liberté sous le poids de la dette publique ? Si les nations voisines , mieux éclairées sur leurs intérêts , s'avisent de mettre en activité leur puissance réelle , que deviendrait alors la puissance factice de l'Angleterre que son système politique lui a tant fait exagérer ? Alors , on verra quels avantages elle aura retirés d'avoir si mal proportionné son empire à ses moyens de le conserver , et sur-tout d'assurer sa paix intérieure ; sans quoi une constitution est mauvaise et devient étrangère au bonheur des citoyens. La vie morale des empires est comme la vie physique des individus. Ce n'est point à la force tonique des remèdes qui la soutiennent qu'il faut juger de sa durée , mais au tempérament robuste qui facilite le jeu naturel de ses organes , sans altérer sa constitution.

Qu'est-ce qu'un système de législation que des intérêts commerciaux font vaciller sans cesse , qui a besoin , pour être soutenu , d'un parti d'opposition qui force chaque jour le ministère à changer de mesures , à modifier ses principes ? Qu'attend-on de cette lutte perpétuelle avec des colonies lointaines toujours prêtes à détacher leurs intérêts de ceux de la métropole , et que l'on ne tient en respect que par une exaltation de forces onéreuses à la nation et dangereuses à sa liberté ? Cet état violent ne saurait être durable qu'autant que la sottise et l'ignorance des nations environnantes ne le troubleront point : si d'ailleurs il corrompait l'esprit public , s'il n'attachait de considération qu'aux richesses , et que la probité y fût vénale , les places du gouver-

nement deviendraient le prix de l'intrigue , de la bassesse et de tous les vices. La nation serait vendue à ses représentans qui la dépouilleraient : à leur tour pour payer ses suffrages et la gouverner à leur gré.

Je vous l'ai déjà dit ; quand l'Angleterre s'est donnée une constitution , c'était la meilleure que ses lumieres et les circonstances où elle se trouvait alors lui permettaient de choisir. Au lieu d'être un système combiné dans toutes ses parties , elle n'est que le résultat des passions qui l'agitaient , et des intérêts divisés que la force des partis faisait dominer. Ce n'est donc point en elle qu'il faut chercher le grand principe d'action qui lui procure quelques avantages intérieurs et fait admirer sa prodigieuse influence dans toutes les parties du monde. Elle l'a dû plus souvent au sommeil léthargique de ses voisins , qu'à une politique raisonnée , à un plan suivi d'aggrandissement.

Que l'on ouvre l'histoire d'Angleterre , depuis qu'elle a une constitution , l'on verra un peuple qui marche au hasard , qui se fie à des lois qu'il n'ose perfectionner ; une nation sans cesse en travail , qui prévoit peu , va sans s'arrêter , ne voit que des gains mercantiles dans ses projets , et ne fait la guerre que pour vexer ses colonies ou troubler la tranquillité de ses voisins. Si c'est là le meilleur esprit de gouvernement qu'un législateur doive chercher dans une constitution , on ne peut nier que les Anglais l'aient trouvé dans la leur. Un philosophe ami de l'humanité serait plus difficile à satisfaire. Il voudrait une constitution telle qu'en jouissant de toute la plénitude de sa liberté , de sa sûreté personnelle et de

sa propriété , i fût obligé de respecter , je ne dis pas seulement celle de ses concitoyens , mais de tous les autres peuples , par l'heureuse impuissance où il se mettrait de les attaquer ; car nuire aux droits naturels des autres , c'est sans raison compromettre les siens. Les esprits sont sur la route de cette vérité. Attendons que la sotte stupidité ou l'inconséquence de ceux qui gouvernent mettent les peuples ns la nécessité d'en profiter. Un grand pouvoir n'est pas loin de sa chute , quand il continue de marcher sans regle et sans mesure , au milieu d'un peuple dont la raison s'éclaire et s'étend chaque jour.

J'ai beaucoup loué les Anglais dans mes ouvrages ; je ne cesserai de les louer encore tant que nos gouvernemens seront plus mauvais que le leur. Nous leurs devons quelques bons écrits , fruit de leur liberté de la presse. N'ont-ils pas dédommagé par là l'humanité d'une partie des maux qu'ils lui ont faits ? Profitons de leurs idées pour valoir mieux qu'eux. Mais ne transportons pas de leur isle dans notre continent une constitution dont les élémens , quand ils seraient les mêmes , auraient des conséquences beaucoup plus fâcheuses pour nous , qu'elle n'ont dû l'être pour eux , vu les changemens survenus depuis chez toutes les puissances de l'Europe , changemens qui , en amenant de nouveaux rapports , ont fait disparaître les anciens. Que seraient donc les connaissances acquises depuis un siècle , si l'expérience et l'observation ne nous enseignaient rien de mieux à perfectionner dans nos gouvernemens modernes , que ce que le hasard des circonstances a fait rencontrer aux Anglais ?

Je commence à m'appercevoir que ma lettre est bien longue. Je ne la relirai pas. Vous m'aimerez avec mes défauts ; quoique théologien , vous êtes tolérant..... Je vous embrasse.

BEAUX ARTS.

Essais sur la peinture de Diderot. Un volume in-8^o. de 414 pages. A Paris, chez Buisson, rue Hautefeuille.

FAUT-IL pour être peintre avoir étendu des couleurs sur la toile ? Diderot ne fut pas peintre. Faut-il pour être peintre sentir vivement, voir juste, l'exprimer avec précision et avec vérité ? Diderot fut peintre. Cet ouvrage posthume en est la preuve. Il ne fut écrit que pour son ami intime *Grim*, et celui-ci garda précieusement le dépôt de l'amitié. D'autres mains l'ont remis au public, et personne ne peut en être fâché. Nos lecteurs en trouveront ici un extrait plutôt qu'un jugement. Il n'est aucun d'eux qui ne dit de cet ouvrage original ce que l'on disait de l'*Hercule-Farnese* : Montrez-moi un seul de ses membres, et ne m'en parlez pas si longuement.

Mes pensées bizarres sur le dessin. Tel est le titre du 1^{er}. chapitre. Mais il n'y a de bizarre que la manière d'énoncer ces pensées, et cette manière caractérise par-tout le style de Diderot. Les idées de cet écrivain se pressaient dans son cerveau, et sortaient à la hâte sans apparence d'ordre ni de suite. Les mots couraient de même sur son papier ; et ses conceptions, sa conversation, son style furent heurtés, mais em-

brâsés et vivement énergiques. « La nature ne fait rien d'incorrect. Toute forme, belle ou laide, a sa cause; et de tous les êtres qui existent, il n'y en a pas un qui ne soit comme il doit être. »

Si une femme est devenue aveugle dans sa jeunesse, toutes les parties du visage se sont pliées au tiraillement occasionné par le vide des orbites. Le col, les épaules, la gorge ont aussi participé, selon Diderot, à cette fatale attraction. Cet exemple sert de preuve au principe qu'il vient d'établir. « Tordez, dit-il, le nez à l'Antinoïis, en laissant le reste tel qu'il est; ce nez sera mal. Pourquoi? C'est que l'Antinoïis n'aura pas le nez tors, mais cassé. » La peinture doit donc s'étudier à tout rendre, parce que la nature a tout fait, ou plutôt a fait de tout.

De là l'auteur est transporté par élan et sans transition dans les écoles de peinture, appelées improprement *académies*. Le premier objet qui l'occupe est l'étude de l'écorché : écoutons cet implacable ennemi des routines. « L'étude de l'écorché a sans doute ses avantages; mais n'est-il pas à craindre que cet écorché ne reste perpétuellement dans l'imagination; que l'artiste n'en devienne entêté de la vanité de se montrer savant; que son œil corrompu ne puisse plus s'arrêter à la superficie; qu'en dépit de la peau et des graisses il n'entrevoie toujours le muscle, son origine, son attache et son infection; qu'il ne prononce tout fortement; qu'il ne soit dur et sec, et que je ne retrouve ce maudit écorché, même dans ses figures de femmes? Puisque je n'ai que l'extérieur à montrer, j'aimerais bien autant qu'on m'accoutumât à le bien voir, et qu'on me dispensât

d'une connaissance perfide qu'il faut que j'oublie... On n'étudie l'écorché, dit-on, que pour apprendre à regarder la nature ; mais il est d'expérience qu'après cette étude on a beaucoup de peine à ne pas la voir autrement qu'elle est. »

On conçoit sans peine qu'un philosophe dont l'imagination était aussi ardente que celle de Diderot, ait pris en aversion une étude aussi mécanique et aussi froide que celle de l'écorché, et qu'il lui ait attribué les défauts de l'école florentine. Mais qu'il proscrive des écoles cette étude, qu'il réduise l'élève à deviner les os et les muscles ; c'est alors que ses figures ne pourront jamais ressembler qu'à des ballons gonflés, ou à des vessies séparées par des diaphragmes. Profitons cependant de cette occasion pour recommander aux maîtres de ne point laisser le jeune dessinateur se laisser sur l'écorché, et de ne lui donner à copier qu'à des intervalles très-éloignés et pendant de très-courts espaces de tems.

Sa chaude déclamation contre les poses forcées du modèle dans les écoles, est vraie dans toute son étendue. « Qu'ont de commun l'homme qui tire de l'eau dans le puits de votre cour, et celui qui, n'ayant pas le même fardeau à tirer, simule gauchement cette action, avec ses deux bras en haut, sur l'estrade de l'école ? qu'a de commun celui qui fait semblant de mourir là, avec celui qui expire dans son lit, ou qu'on assomme dans la rue ? qu'a de commun ce lutteur d'école avec celui de mon carrefour ? cet homme qui emploie, qui prie, qui dort, qui réfléchit, qui s'évanouit à discrétion, qu'a-t-il de commun avec le paysan étendu de fatigue sur la terre, avec le

philosophe qui médite au coin de son feu, avec l'homme étouffé qui s'évanouit dans la foule ? Rien, mon ami, rien..... Oui vraiment c'est un art, et un grand art de poser le modele ; il faut voir comment M. le professeur en est fier. Et ne craignez pas qu'il s'avise de dire au pauvre diable gagé : Mon ami, pose-toi toi-même ; fais ce que tu voudras. Il aime bien mieux lui donner quelqu'attitude singulière, que de lui en laisser prendre une simple et naturelle. »

Ce n'est pas assez, selon nous, que de donner au modele une attitude vraie et naturelle dans laquelle on puisse demeurer long-tems sans être engourdi de tous ses membres ; en un mot, une pose à l'antique. Il faudrait encore pour échauffer des imaginations qui s'éteignent sous l'ennui inséparable de l'opération de copier, motiver chaque pose. Alors Régulus debout s'arracherait aux sollicitations de sa famille, pour suivre les ambassadeurs carthaginois ; le lâche Néron, languissamment assis sur une pierre rustique, supplierait son affranchi de lui rendre un service que refusent sa défaillante main et son épée chancelante ; couché sur le dos, mais serré vigoureusement autour des jambes de son vainqueur, Anachion lui casserait l'orteil avec ses dents, et mourant le forcerait à se déclarer vaincu ; suspendu au rocher, l'impie Ajax braverait les foudres et les ondes soulevées, etc. C'en est assez pour le professeur judicieux, et beaucoup trop pour l'impuissant roufinier.

« Laissez-moi, dit-il aux élèves, en parlant du modele académique, cette boutique de manequin. Allez-vous-en aux Chartreux, et vous y verrez la

véritable attitude de la piété et de la componction... Allez à la paroisse, rodez autour des confessionnaux, et vous y verrez la véritable attitude du recueillement et du repentir. Demain allez à la guingette et vous verrez l'action vraie de l'homme en colere. Cherchez les scènes publiques, soyez observateurs dans les rues, dans les jardins, dans les marchés, dans les maisons..... »

Voilà la voix du génie, et elle retentira dans l'ame de celui que la nature créa peintre.

Diderot s'élève ensuite contre la manie dont était pitoyablement travaillée l'ancienne école française, celle d'établir toujours et par-tout des contrastes. Heureusement que l'étude de l'antique et de la nature ont proscrit de l'école actuelle ces petites et mesquines conventions.

Mes petites idées sur la couleur ; titre du deuxième chapitre. Cet article a moins de verve, moins d'élan que le premier ; aussi leurs idées en sont-elles plus vraies, et leur exposition plus régulière. Nous allons en extraire tout ce qui est véritablement instructif. « Il n'y a que les maîtres de l'art qui soient bons juges du dessin ; tout le monde peut juger de la couleur.... ; rien dans un tableau n'appelle comme la couleur vraie. Elle parle à l'ignorant comme au savant. Un demi-connaisseur passera sans s'arrêter devant un chef-d'œuvre de dessin, d'expression, de composition ; l'œil n'a jamais négligé le coloriste.... On ne manque pas d'excellens dessinateurs ; il y a peu de grands coloristes. Il en est de même en littérature : cent froids logiciens pour un grand orateur, dix grands orateurs pour un poète sublime...

Pourquoi y a-t-il si peu d'artistes qui sachent rendre la chose à laquelle tout le monde s'entend ? Pourquoi cette variété de coloristes , tandis que la couleur est une en nature ? La disposition de l'organe y fait sans doute. L'œil tendre et faible ne sera pas ami des couleurs vives et fortes..... L'artiste triste , ou né avec un organe faible , produira une fois un tableau vigoureux de couleur ; mais il ne tardera pas à revenir à son coloris naturel.... Ce qui rend le coloriste vrai , rare , c'est le maître qu'il adopte. Pendant un tems infini , l'élève copie les tableaux de ce maître , et ne regarde pas la nature , c'est-à-dire qu'il s'habitue à voir par les yeux d'un autre , et qu'il perd l'usage des siens. »

Ajoutons une autre cause de la rareté des coloristes , une cause dont personne n'a encore parlé , c'est le long-tems pendant lequel on attache les élèves sur le dessin , avant de leur faire étendre des couleurs. Cette pratique routinière de nos écoles fait prendre forcément aux élèves une manière de peindre qui tient pendant quelque tems pour tous , et pour quelques-uns pendant toute la vie , de la sécheresse du crayon. Ce sera bien pis encore , si on le fait dessiner d'après des dessins gravés , comme on le pratiquait généralement autrefois , et comme on en use encore dans une école publique de dessin !

Tout ce que j'ai compris de ma vie du clair-obscur. Il en est peut-être du clair-obscur comme du génie : on ne saurait les définir exactement l'un et l'autre. L'écrivain , qui ne brûle pas du feu sacré , ne peindra jamais le génie , ce prototype merveilleux sur lequel les hommes semblent avoir conçu la divinité :

nité : l'artiste qui n'a pris le crayon et les pinceaux que pour exercer une profession, ou un art lucratif, ne sentira point la magie du clair-obscur. Aussi, ce chapitre offre-t-il peu de vues nouvelles..... « Si dans un tableau, la vérité des lumières se joint à celle de la couleur, tout est pardonné, du moins dans le premier instant. Incorrections de dessin, manque d'expression, pauvreté de caractères, vice d'ordonnance, on oublie tout; on demeure extasié, surpris, enchaîné, enchanté. » Si l'on demande à Diderot la cause de l'effet surprenant que produisent sur la plupart des hommes les tableaux de Rubens et de quelques autres peintres flamands, malgré leurs défauts; aurait-il pu donner de ce problème une meilleure solution? Mais que leurs enthousiastes ne s'enorgueillissent pas de cette explication, et qu'ils n'oublient pas d'y relire ces mots : *Du moins dans le premier instant.*

« Le ciel répand une teinte générale sur tous les objets. La vapeur de l'atmosphère se discerne au loin, près de nous son effet est moins sensible. Autour de moi les objets gardent toute la force et toute la variété de leurs couleurs..... Au loin ils s'effacent, ils s'éteignent, toutes leurs couleurs se confondent..... C'est le même effet que celui de la vitesse avec laquelle tourne un globe tacheté de différentes couleurs, lorsque cette vitesse est assez grande pour lier les taches et réduire leurs sensations particulières de rouge, de blanc, de noir, de bleu, de verd, à une sensation unique et simultanée. » Heureuse comparaison !

L'écrivain réduit ensuite à sa juste valeur ce petit

Tome XX.

R

prestige de clair et d'ombre qui fait paraître un objet hors de la toile , et qui séduit ordinairement la *tourbe* des spectateurs. « Ces tours de l'art ont été fréquens dans tous les tems et chez tous les peuples. J'ai vu un arlequin , ou un scaramouche de Gillot , dont la lanterne était à un demi-pied du corps..... Le premier pas vers l'intelligence du clair-obscur , c'est une étude des regles de la perspective.... Méprisez ces gauches repoussoirs si grossièrement , si bêtement placés qu'il est impossible d'en méconnaître l'intention. On dit qu'en architecture il fallait que les parties principales se tournassent en ornemens ; il faut , en peinture , que les objets essentiels se tournent en repoussoirs.... La tête des brunes s'embellit dans la demi-teinte ; celle des blondes , à la lumière.... Une loi assez générale (pour les fonds de portraits) c'est qu'il n'y ait au fond aucune teinte qui , comparée à une autre teinte du sujet , soit assez forte pour l'étouffer ou arrêter l'œil. »

(*La suite au prochain numéro*)

ARCHITECTURE.

Œuvres d'architecture de M. J. PEYRE, ancien pensionnaire de l'académie à Rome; nouvelle édition, augmentée d'un discours sur les monumens des anciens, comparés aux nôtres, et sur leur maniere d'employer les colonnes. In-folio de 32 pages avec 20 planches. A Paris, chez l'éditeur, rue des Poitevins; an 4^e.

CETTE nouvelle édition des *Œuvres* d'un artiste qui a laissé dans son frere (membre de l'institut) un émule, et dans son fils un successeur à ses travaux, est un monument de la piété filiale. Déjà connu avantageusement par le plan vaste et bien conçu d'un *muséum d'antiques*, pendant nécessaire du *muséum des tableaux*, et que celui-ci fait desirer avec ardeur, le jeune Peyre ouvre sa carrière en offrant au public les travaux et le portrait de son père.

Voici la partie artielle de la notice sur la vie de M. J. Peyre, mort en 1785, âgé de 55 ans.

« Il composa son projet sur les académies; il sappa ses anciens préjugés (de l'acad. d'architecture) ; détruisit ces ressauts dans les masses et les détails, cette pesanteur d'ornemens et ces formes tourmentées qui luttaient continuellement avec la pureté de l'architecture; il fit sentir que la beauté de cet art était toute entiere dans les formes les plus simples, que les masses des monumens anciens étaient grandes sans lourdeur, et agréables sans mesquinerie; il osa dans ses projets mettre, le premier, des péristyles et des

R 2

portiques de colonnes isolées : aussi fut-il en butte à la morgue et l'inimitié de ceux qu'il voulait éclairer , jusqu'à ce que l'expérience eût démontré la justesse de ses raisonnemens. Il fut cependant , malgré ses principes , qui étaient opposés à ceux qui regnaient alors à l'académie , reçu de cette société , et finit par les voir presque généralement adoptés. »

« Il obtint, quelque tems après son retour d'Italie , des places dans les bâtimens , construisit la salle du Théâtre-Français , conjointement avec d'Wailly son ami et son collègue , après avoir été obligé d'abandonner des projets d'une architecture plus pure , plus grande que celle de la salle actuellement existante , que les entraves que l'on apportait les empêcha d'exécuter. »

Dans un mémoire très-court , qui a pour titre , *du Génie de l'Architecture* , l'auteur établit que nous parviendrons peut-être à surpasser les anciens ; mais ce ne sera qu'après les avoir égalés , et nous ne les égalerons qu'après les avoir attentivement étudiés. Ainsi , les Romains imiterent long tems l'architecture des Grecs ; ensuite ils la perfectionnerent. « Le génie , dans l'architecture comme dans tous les arts , est la seule source du vrai beau , c'est-à-dire du neuf , accompagné de la simplicité. Voilà le sublime ; et le génie n'y parviendra jamais plus sûrement que par une étude profonde et une longue imitation des anciens. »

Suit une dissertation sur les distributions des anciens , relativement aux nôtres. On a cru , jusqu'à Peyre , qu'ils ignoraient l'art de rendre les habitations commodes , et qu'ils ne construisaient que

de grandes et vastes salles. La cause de cette erreur était dans l'état où l'on trouve leurs ruines, dont les restes n'offrent aux yeux peu attentifs, qui forment le plus grand nombre, que les fondemens de vastes pieces. Mais notre architecte observe judicieusement que les parties de détail ayant été construites beaucoup plus légèrement que les grandes, ont été beaucoup plus faciles à détruire, et que la chute même des entablemens, des voûtes et des grandes pieces qui les environnaient ou les surmontaient, a dû nécessairement les écraser.

L'observation vient étayer le raisonnement. En 1755, Moreau, d'Wailly et Peyre leverent les plans de la maison de campagne (ou plutôt du palais des champs) de l'empereur Adrien, appelée par les Français artistes, ville adrienne. Ils y trouverent des distributions semblables aux nôtres, de petites pieces avec alcoves en briques, des cabinets, des dégagemens, des corridors, des places de baignoires, des débris de conduites d'eau, des restes d'arabesques, etc. Ils les reconnurent pour avoir été bâtis en même-tems que les vastes fabriques dont elles étaient environnées.

Un seul étage élevé sur des terrasses qui servaient de base et d'empattement, formait les palais des Romains. Dans ces terrasses ils pratiquaient des salles fraîches, des corps-de-gardes et des galeries de communication. On les retrouve dans les thermes de Titus et de Caracalla. Ces pieces au rez-de-chaussée n'étaient pas sans ornement, car on y a trouvé dans les thermes de Titus le célèbre groupe de Laocôon. La salubrité se joignait à la dignité pour motiver ces

terrasses. Les pièces supérieures étaient vastes et éclairées par les voûtes faites de briques, ainsi que les massifs des murs, et formées le plus souvent en voûtes d'arêtes ou en pleins ceintres. De petites pièces étaient liées aux grandes, comme à la ville Adrienne, et portaient plusieurs étages pour loger les personnes attachées au service des grands. Cette manière de bâtir n'exigeait pas de grands escaliers intérieurs, parce que les maîtres n'habitaient que les grandes pièces construites sur les terrasses; il n'en fallait que de petits pour monter sur les voûtes et aux pièces de service : ce sont aussi les seuls que l'on trouve dans les thermes de Caracalla et de Dioclétien. Des rampes douces, extérieures, régnaient le long des terrasses et montaient aux grands appartemens. Elles pouvaient être d'une grande magnificence; telle la rampe qui conduisait du palais des empereurs au grand cirque.

Peyre a établi dans un mémoire, que les anciens et les Romains en particulier serraient beaucoup plus les colonnes qu'on ne l'a pratiqué en Europe depuis Palladio. On avait cru que la petitesse de leurs entrecolonnemens tenait à l'ignorance de la coupe des pierres. Mais c'est un degré de perfection que les Romains ajoutèrent à l'architecture grecque. Notre architecte cite les temples de Mars-le-Vengeur, de Trajan, d'Antonin et Faustine, de Jupiter à Monte-Cavallo, de Vesta, de Mars, de Jupiter-*Stator*, de Jupiter-Tonnant, de la Fortune-Virile, de Castor et Pollux à Naples, de la Sibylle à Tivoli, de la Concorde à Rome, de Neptune, la maison carrée de Nîmes, le Portique de la Rotonde et celui de Septi-

mius. Dans tous ces monumens , le plus grand entre-colonnement est de deux diamètres, plus un huitieme. Vitruve et son digne interprète Palladio en portent le *maximum* à trois diamètres dans l'*AcroGyle*.

Le premier ordre du portail de Saint-Sulpice , auquel seul a travaillé Servandoni, n'a que deux diamètres et trois quarts d'entre-colonnement , et le portail de l'Assomption , un diamètre un quart pour les colonnes qui ne forment pas le milieu. On peut juger de l'effet agréable de cette construction qui se rapproche de celle des anciens. On en sera plus frappé au portique de l'école de chirurgie , dont tous les entre-colonnemens sont presque égaux , et d'un diamètre quatre cinquiemes.

Voilà des exemples anciens et modernes qui sont d'accord avec les principes. La conviction sera entière si l'on réfléchit à la petitesse et à la faiblesse de nos matériaux , qui exigeraient l'entre-colonnement serré, quand même il n'aurait jamais existé. L'emploi du fer n'y saurait suppléer , parce que l'œil qui ne le voit pas est effrayé de la pesanteur des masses portées sur des appuis si éloignés. Voyez le Panthéon-Français.

Le dernier écrit de Peyre est un parallele des temples des anciens avec les églises modernes. Il se récrie d'abord contre la multiplicité des ordres d'une façade appliquée à un bâtiment qui n'a qu'un seul étage. Personne ne contredit plus aujourd'hui ce principe devenu trivial. Mais il en expose d'autres qui demandent à être souvent répétés , parce qu'ils s'appliquent à tous les grands édifices... Les décorations des anciens n'avaient que de grandes parties ; en

général, ils ne décoraient pas les murs derrière les colonnes ; on n'y voyait pas des médaillons, des tables, des guirlandes, etc., qui détournent de l'objet principal... jamais de colonnes accouplées ; Perrault les eût évitées s'il eût serré davantage ses colonnes... Point de petits ressauts. Tous les mouvemens des avant-corps étaient largement disposés... Les grands murs lisses faisaient valoir la richesse des colonnes, des entablemens et des plafonds.... Ils ne perçaient pas dans les murs de leurs temples des fenêtres semblables à celles de leurs maisons.... Des balustrades ne terminaient pas de grands édifices, et n'offraient pas l'idée des terrasses d'agrément, etc. etc.

Des planches très-bien exécutées accompagnaient le texte. On y trouve après les parallèles indiqués, des projets d'académie universelle, de palais de souverain, de palais de prince, de cathédrale, avec les palais des archevêques et des chanoines, le plan d'une maison de particulier et des projets de cascade et de fontaines publiques.

M É L A N G E S.

Lettre aux Rédacteurs sur l'histoire de MARIE STUART.

LES amis de la saine littérature voient avec satisfaction que vous ayez redonné à la partie littéraire du *Mercur*e une étendue qui vous permettra d'approfondir des matières dont la tourmente révolutionnaire nous a tenus trop long-tems éloignés.

Au défaut de bons ouvrages nouveaux, depuis

quelques années, des éditeurs, plus ou moins instruits, ont reproduit nos maîtres en législation et en philosophie ; c'est un service qu'ils ont rendu à la république des lettres.

Mais il est parmi ces éditeurs des hommes qui, au lieu de rechercher parmi nos anciens auteurs ceux où dominent la franchise et le sentiment, choisissent ceux où le faux goût et l'esprit de parti se font remarquer. Ils augmentent ainsi la confusion d'idées que l'état actuel des lumières tend sans cesse à éclaircir.

Vous vous éleveriez sans doute contre ces téméraires éditeurs.

Je crois entrer dans vos vues en vous envoyant quelques réflexions sur l'histoire de Marie Stuart, dont vous avez donné un extrait dans votre n^o. 18.

Cet extrait m'a fait désirer de connaître l'auteur que Mercier de Compiègne a rajeuni, cet auteur dont il cite les expressions le plus souvent possible, autant toutefois qu'il l'a pu sans cesser d'être intelligible et fleuri, et auquel il a conservé cet idiôme naïf et ce coloris antique qui font respecter Amyot, Bayle et Montagne.

A en croire cet éditeur, il nous donne la troisième édition d'un ouvrage d'une excessive rareté, imprimé à Paris en 1597, sous ce titre : *Le combat de toutes les passions représenté au vif en l'histoire de la reine Marie Stuart, ou la vraie histoire de la très-illustre et très-glorieuse Marie Stuart, reine de France et d'Ecosse.*

C'est une petite ruse qu'il emploie pour inspirer de l'intérêt en faveur de son édition, ou une erreur dans laquelle un titre supposé l'a fait tomber.

1^o. L'auteur primitif assure avoir puisé dans

Cambden tous les faits qu'il avance. Or, le premier volume de cet historien de la reine Elisabeth ne parut qu'en 1615. On ne peut donc en avoir profité 18 ans auparavant. Cette première preuve de la supposition du titre est sans réplique.

2°. Le véritable auteur de l'ouvrage prétendu rare, est le fameux P. Caussin, jésuite. Je trouve le texte dont le nouvel éditeur s'est servi, dans la *Cour sainte*, si oubliée aujourd'hui, quoiqu'elle ait été souvent réimprimée en son tems, et qu'on l'ait traduite en six langues. L'histoire de Marie Stuart parut pour la première fois en 1646, ou 1647, dans le 3^e. volume de l'édition in-8°. En 1597, le P. Caussin n'avait que 14 ans.

La conduite du moderne éditeur donnerait lieu à bien des réflexions. Je me borne aux suivantes :

1°. L'histoire de Marie Stuart est un des problèmes historiques les plus difficiles à résoudre ; mais les hommes instruits savent que penser des satyres outrées qui ont été publiées contre cette étonnante femme, et des fastidieuses apologies qui en ont été faites. Ils n'ignorent pas que si Buchanan a été gagé par Murray pour en dire du mal, Jacques I^{er}. paya Cambden pour en dire du bien.

L'éditeur devait-il faire reparaître aujourd'hui une apologie de Marie Stuart, remplie des préjugés politiques et religieux d'un jésuite fanatique ? Ne pouvait-il pas en corriger les principes comme il en a corrigé le style ? S'appropriant l'ouvrage, il avait sa réputation à ménager, et ne devait rien à la mémoire d'un écrivain qu'il ne connaissait pas, ou qu'il ne voulait pas faire connaître.

2°. On ne peut pardonner à l'éditeur d'avoir donné le dernier chapitre de l'ouvrage du P. Caussin, pour un *éloge funebre de Marie Stuart*. C'est se jouer de la crédulité de ses lecteurs.

3°. L'éditeur annonce avoir rédigé son histoire sur des *pieces originales*. Il paraît que les pieces à peu près originales de cette histoire, se trouvent pour la plupart dans le *Martyre de la reine d'Écosse* par Blackwood, déclamation violente publiée en 1587, l'année même de la mort de Marie. Cambden les a mises en bon latin; il en a défiguré quelques-unes. Le P. Caussin les a refaites à sa manière; il a retranché beaucoup de phrases de chacune. C'est donc en vain que le nouvel éditeur, qui a copié servilement Caussin, prétend avoir rapporté fidèlement les *Discours et les Lettres de Marie*, et nous avoir peint son caractère simple et sans fard, comme son *idiôme gothique*. C'est avec la même vérité qu'il a vu dans son texte l'*idiôme naïf et le coloris antique*, qui font respecter Amyot, Bayle et Montagne. Les admirateurs d'Amyot, de Montagne et de Bayle vont donc apprendre à connaître un idiôme naïf dans un jésuite déclamateur, et un coloris antique dans la *Cour sainte*. Pour moi, je vois dans l'éditeur le ton *manière* et le coloris menteur des historiens modernes, pour lesquels il témoigne tant d'éloignement dans la note de la page 4 du titre II : il aurait pu donner à son histoire un titre plus modeste; celui-ci par exemple : *Histoire de Marie Stuart, par le P. Caussin, jésuite, revue et corrigée par M. de C.*

4°. La notice qui se trouve à la fin du second volume des histoires relatives à Marie Stuart est

très-superficielle ; on n'y voit ni le *Martyre de la reine d'Ecosse*, cité plus haut, qui a été réimprimé cinq ou six fois, et dont l'ex-jésuite Feller recommande la lecture dans son édition du *Nouveau Dictionnaire historique*, article *Marie Stuart*, Ausbourg, 1781-1784, six volumes in-8°, ni le recueil en deux volumes in-folio, publié à Londres en 1725, contenant seize ouvrages d'auteurs contemporains, ni l'ouvrage anglais dont la traduction parut à Paris en 1772, et est intitulée : *Recherches historiques et critiques sur les principales preuves de l'accusation intentée contre Marie Stuart, avec un examen des histoires du docteur Robertson et de M. Hume*, etc. etc.

J'invite le cit. Mercier à lire attentivement le portrait de Marie Stuart qu'il a tiré du judicieux Robertson ; alors il lui sera facile d'effacer dans une nouvelle édition les traits de partialité et de fanatisme qui défigurent l'ouvrage du P. Caussin. Peut-on voir avec plaisir la reine d'Ecosse louée comme la *reine la plus catholique qui fût au monde et qui n'honorait rien tant que les églises, les prêtres et les autels*, et la reine d'Angleterre blâmée pour s'être montrée hérétique avec les hérétiques, et catholique avec les catholiques. Je lui conseillerai encore de refondre entièrement ses préfaces, car elles sont des modèles de mauvais style et de mauvais goût, et ne contiennent pas des opinions politiques bien saines.

Salut et fraternité.

Signé, A. B....., membre de la commission
temporaire des arts.

Paris, 26 nivôse l'an 4 de l'ère rep.

V A R I É T É S.

A N E C D O T E.

IL vient de se passer à Aignai (département de la Côte-d'or), chez un tisserand, une scene dont je vous garantis la vérité, et qui mérite une place dans l'un de vos numéros.

La Fontaine disait, en parlant des vieillards :

. Je voudrais qu'à cet âge

On sortît de la vie ainsi que d'un banquet,

Remerciant son hôte et qu'on fit son paquet.

Malnoury, octogénaire, vient de réaliser ce vœu du philosophe de la nature. Il avait six enfans; il les a rassemblés; il leur a déclaré qu'il voulait être sûr qu'après sa mort ils vivraient en paix, et il leur a ordonné de faire devant lui le partage de sa petite fortune. Les représentations ont été inutiles, il a fallu obéir. Six lots de marchandises et de meubles ont été faits et emportés. Une dernière armoire a été ouverte, et trente à quarante louis qui avaient été mis en réserve ont été partagés. Le vieillard a fait apporter une bouteille de vin, il a bu à la santé de ses enfans, et il est mort le verre à la main. J'ai tort de dire qu'il est mort; ce n'est pas là mourir, c'est s'endormir. Quelle vie il faut avoir menée, pour mériter de mourir ainsi.

UN DE VOS ABONNÉS.

ANNONCES.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Il a paru le mois dernier à Londres deux ouvrages qui fixent en Angleterre l'attention des amis de l'humanité. Cet intérêt sera partagé sans doute par les philanthropes du continent qui s'occupent des progrès de la félicité humaine.

L'un de ces ouvrages a pour titre : *An Essay on the best means of providing employment for the People*, (ou *Essai sur les meilleurs moyens de procurer du travail au Peuple* ;) par SAMUEL CRUMPE, de l'académie d'Irlande. Un vol. in-8°. , chez Robinson Paternoster-Row. Prix, 6 schellings en feuilles.

Cet ouvrage a remporté le^r prix proposé sur ce sujet par l'académie d'Irlande. Les auteurs judicieux et impartiaux du *Monthh Review* disent que « depuis la publication du célèbre ouvrage d'Adam Smith, ils n'ont pas vu un meilleur livre sur cette matiere. »

L'autre ouvrage est la première partie des essais politiques, économiques et philosophiques de BENJAMIN, comte DE RUMFORD, de la société royale de Londres, conseiller d'état privé du duc de Baviere. — On ne dit pas si l'auteur l'a écrit lui-même en anglais, ou s'il l'a fait traduire de l'allemand.

L'ouvrage entier sera composé de 10 essais ou traités, dont chacun paraîtra séparément.

Le 1^{er}. essai qui vient d'être publié, a pour titre. *An Account of an establishment for the Poor of Munich*, (ou *Tableau d'un établissement fait pour les Pauvres à Munich*.) On y a joint un détail de différentes mesures publiques liées à cette institution, et dont l'objet est de mettre fin à la mendicité, et de faire naître l'esprit d'ordre et d'industrie dans la classe indigente du peuple de Baviere.

Voici les sujets des 9 traités suivans :

1°. Les principes fondamentaux d'après lesquels les établissemens pour les pauvres doivent être formés dans tous les pays ; -

2°. De la nourriture , et particulièrement de celle du pauvre ;

3°. Des vêtemens civils et militaires ;

4°. Des mesures qui peuvent être prises pour le soulagement du pauvre dans les tems de disette ;

5°. De l'économie des combustibles ;

6°. De la lumière , et des moyens les plus économiques de l'obtenir par des lampes , chandelles , etc. ;

7°. Des diverses dispositions mécaniques , au moyen desquelles les maisons peuvent être rendues plus commodes , plus saines , plus élégantes ;

8°. Des commodités intérieures dépendant de l'ordre et de l'arrangement ;

9°. De l'économie domestique , ou des moyens de vivre commodément avec un petit revenu.

Ces 10 essais formeront en tout six volumes. — Chez Cadell , dans le Strand.

Nous rendrons compte de ces divers ouvrages dès qu'ils nous seront parvenus.

L I V R E S F R A N Ç A I S .

Histoire de la Révolution de France , précédée de l'exposé rapide des administrations successives qui ont déterminé cette révolution mémorable. Nouvelle édition , revue , corrigée et augmentée , par deux amis de la liberté. Six volumes in-16. Prix , 600 l. , et 775 l. franc de port. A Paris , chez Garnery , libraire , rue Serpente , n°. 17.

Cet ouvrage , le premier qui ait paru sur la révolution , a eu un grand succès ; la première édition fut bientôt épuisée.

Il offre un recueil de faits et de détails très-précieux, et presque tous puisés dans les pièces et les monumens. L'histoire de la révolution est conduite jusqu'au commencement de la première Législature. Ce qui est relatif à l'Assemblée constituante est complet. Il serait à désirer que cette histoire fût continuée jusqu'à ce jour, sur le même plan qu'elle a été commencée ; ce serait d'excellens matériaux pour la postérité.

Philosophie du Peuple, ou Elémens de philosophie politique et morale, mis à la portée des habitans des campagnes. Par S. M. LEQUINIO. Un volume in-12. Prix, 100 liv., et 85 liv. pour les personnes qui en prendront six exemplaires. A Paris, chez COURET, libraire, rue des Saints-Peres, n^o. 9, (1796).

Les aventures de Caleb-Williams, ou les choses comme elles sont ; traduites de l'anglais de Godwin. Deux vol. in-8^o. brochés. Prix, 5 liv. en numéraire, ou 500 liv. en assignats pour Paris ; et 6 liv. en numéraire, ou 625 liv. en assignats, franc de port jusqu'aux anciennes frontières. A Paris, chez H. AGASSE, libraire, rue des Poitevins, n^o. 18.

Nous reviendrons sur ce Roman d'un genre nouveau, et qui a eu un très-grand succès en Angleterre.

NOUVELLES

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 10 janvier 1796.

Tous les avis que l'on reçoit ici confirment ceux qui nous avaient été précédemment donnés sur les immenses préparatifs de la Russie. La plus grande activité regne dans tous les ports de cette puissance, et particulièrement à Archangel, où l'on construit et l'on arme un nombre considérable de vaisseaux de guerre de tout rang. Ce n'est plus d'après des conjectures vagues et incertaines ; c'est d'après des faits nombreux et constans que l'on peut annoncer les projets envahisseurs de Catherine. Au reste, il semble que la nature les seconde, en affaiblissant par le fléau le plus destructeur la puissance contre laquelle ils sont dirigés. On ne se rappelle pas que la peste ait jamais duré aussi long-tems à Constantinople, dans une saison aussi froide, ni qu'elle y ait été aussi meurtrière. Le grand seigneur a ordonné des prières publiques dans toutes les mosquées. Le peuple y court en foule pour implorer la protection divine.

Mais ce n'est point la Porte seule qui doit être alarmée de cet état des choses. Un danger commun appelle dans ce moment les puissances de l'Europe, et semble leur commander de mettre un terme aux sanglantes dissensions qui les déchirent, et à se

Tome XX.

S

donné la preuve en refusant le mariage qu'elle avait proposé; refus qui, comme on le sait, a fait fermer en dernier lieu l'entrée de la Russie à l'ambassadeur de Suede. Catherine en unissant sa petite-fille au roi de Suede préparait à sa postérité des droits sur ce royaume, et y assurait à elle-même une influence plus facile que celle qu'elle peut acquérir par ses armes, ou par des intrigues qu'elle est obligée de confier à des agens subalternes. Elle avait voulu imiter l'ancienne politique de la maison d'Autriche, expliquée dans ces deux vers :

*Bella gerant alii : tu, felix Austria, nube ;
Nam quæ Mars alius , dat tibi regna Venus.*

Mais cette politique s'est trahie par ses propres succès, et ne peut plus en avoir maintenant.

De Francfort-sur-le-Mein, le 10 Janvier.

On apprend de Manheim que le comte d'Obernisdorff éprouve toujours la plus rigoureuse détention. Il est vrai qu'il persiste à ne vouloir rendre les comptes qu'on lui demande qu'à la diète, ou à l'électeur palatin. Les mauvais traitemens augmentent en raison de sa résistance, et sa résistance ne s'affaiblit pas.

On s'est emparé, par ordre de l'empereur, des caisses publiques. Les officiers de l'électeur s'y sont en vain opposés : le général Lauër n'a eu aucun égard à leurs représentations, et un conseiller de révision autrichien est chargé de l'administration de toutes les caisses qui sont à Heydelberg. Ces actes de propriété de souveraineté sembleraient confirmer

le bruit répandu en Allemagne, que c'est au nom de l'empereur que les troupes autrichiennes ont pris possession de la partie du palatinat, dont elles se sont emparées. C'est une grande et importante leçon pour les états de l'empire qui se sont dévoués si follement à la défense de leur chef. Ils peuvent connaître d'avance quelle est la récompense qui les attend.

ITALIE. *De Gènes, le 5 janvier.*

Les maladies désolent le Piémont, et des mouvemens très-sérieux agitent la Sardaigne. Le gouvernement de cette isle a, dit-on, été obligé de se cacher. D'un autre côté, comme nous l'avons déjà observé, les derniers succès des Français ont fortement averti la cour de Turin du danger de sa position actuelle. On est donc fondé à ajouter foi au bruit assez généralement répandu qu'elle songe à la paix. Quoi qu'il en soit, les troupes de la République, et celles de Victor-Amédée, ont pris leurs quartiers d'hiver, et il n'y a point eu d'action marquante depuis le 1^{er} frimaire. Plus on connaît les détails de cette mémorable journée, plus on admire les soldats français. L'armée austro-sarde ne s'attendait à rien moins qu'à être attaquée. Les chemins pour arriver aux principaux postes étaient couverts de neige en plusieurs endroits à la hauteur d'un homme, et par là semblaient absolument impraticables. Ajoutez à cela que dans ces hautes régions le froid était alors si violent, que plusieurs sentinelles ont été trouvées gelées à leurs postes. Les Français cependant ne tinrent point compte de toutes ces

difficultés; le chapeau enfoncé sur les yeux, ils coururent à l'assaut contre les retranchemens des alliés sans tirer un coup de fusil; ils braverent les bouches à feu, et sabrerent les canonniers qui les servaient.

Le gouvernement papal cherche à distraire le peuple et des maux qu'il éprouve, et de ceux dont il est menacé. Il a permis les mascarades, et fait rouvrir les spectacles, fermés depuis trois ans. Mais craignant de réveiller dans l'esprit des Romains quelques souvenirs de grandeur, de ranimer dans leur cœur quelque courage, quelque énergie, il a défendu la représentation des tragédies. Le despotisme ne se maintient que par l'ignorance et l'aveuglement du peuple. On fait à Rome, plus que par-tout ailleurs, un usage constant de cette observation.

ESPAGNE. De Madrid, le 1^{er}. janvier.

La disgrâce du ministre de la marine Valdez, les faveurs répandues sur le prince de la paix et sur sa famille, ont occasionné quelques mécontentemens et quelque fermentation que la jalousie ordinaire des courtisans explique facilement. Quoi qu'il en soit, c'est à ces causes que l'on attribue le rassemblement de troupes de ligne qui s'est fait dans cette ville et dans les environs. On ignore quelles sont celles des arrestations qui ont eu lieu dans le même tems. On a été particulièrement surpris que cette mesure de repression ou de sûreté ait été employée contre madame Matallona, épouse du marquis de ce nom, ci-devant ambassadeur de Naples, et nommé

actuellement pour aller résider à Venise. Cette dame, qui a de vastes connaissances joint de rares talens, était très-bien vue à la cour, avait joui de la confiance particulière de la reine, et en avait reçu récemment le ruban de l'ordre distingué.

Le gouvernement prend des mesures pour renforcer le camp de Saint-Roch. Chaque jour, divers corps de milice avec de l'artillerie se mettent en marche pour s'y rendre. Le département de la guerre est dans une grande activité; aucun soldat n'a pu encore obtenir de congé ni de licenciement, et l'on s'occupe à compléter tous les corps. D'un autre côté, on remarque que l'ambassadeur d'Angleterre reste dans cette capitale, enveloppé d'une sorte d'*incognito*. De tous ces faits, il semble que l'on pourrait conclure qu'il n'existe pas une harmonie parfaite entre le cabinet de Madrid et celui de Saint-James.

H O L L A N D E. *De la Haye, le 15 janvier.*

Les partisans de la maison d'Orange et de l'Angleterre, répandus encore en grand nombre dans les différentes provinces de l'Union, y entretiennent une fermentation qui dans plusieurs cantons de celle d'Utrecht a éclaté d'une manière alarmante. On a été obligé, pour en arrêter les suites, d'employer la force armée. Il faut convenir que les pertes que nous venons d'essuyer dans l'Inde fournissent un texte malheureusement trop abondant, aux déclamations, aux insinuations séditeuses des ennemis du nouvel ordre de choses que l'on veut établir. La prise du cap

de Bonne-Espérance a été suivie de celle du fort de Trinquemale et de celui d'Oostemburg, dans l'isle de Ceylan. Voici comme les gazettes anglaises rendent compte de ces expéditions :

La flotte anglaise est arrivée dans la baie, au nord des forts, le premier août. On employa toutes les précautions nécessaires pour que le commandant ne se méprit point sur l'objet de l'armement. Deux jours se passèrent en pourparlers entre le fort et la flotte. Le commandant ne jugea pas d'abord à propos de se rendre. Il refusa d'obéir à raison d'un défaut de forme, aux ordres que son supérieur Van-Angelbeck, gouverneur de Colombo, lui donnait de livrer le fort d'Oostemburg, à un détachement de troupes anglaises, comme il avait été convenu avec le commodore Rainier. Les troupes débarquèrent sans oppositions, le 3, à environ quatre milles au nord de Trinquemale. La garnison des deux forts n'a point inquiété les Anglais dans les travaux auxquels ils ont été occupés pour transporter les vivres, l'artillerie et les munitions le long d'un rivage escarpé ; enfin le 18 au soir la tranchée fut ouverte : les batteries commencèrent à jouer. Le 23 et le 26, avant midi, la brèche était praticable. La garnison fut sommée de se rendre, pendant qu'on faisait des préparatifs pour donner l'assaut. Les conditions qu'on demanda d'abord ne furent point accordées ; les Anglais en proposèrent d'autres qui ne furent point acceptées dans le délai prescrit ; le feu recommença alors ; peu de minutes après le drapeau blanc fut arboré sur le rempart et les conditions consenties.

La garnison était d'environ 600 hommes ; les Anglais, tant troupes du roi, que troupes de la compagnie qui étaient réunies pour cette expédition, ont eu 20 hommes tués et 77 blessés. A peine Trinquemale était-il rendu, qu'Oostemburg offrit de capituler ; ce qui fut accepté de suite.

C'est aux militaires à apprécier si la défense dont on vient de voir le rapport, est digne d'un établissement si important. Peut-être aussi pour porter un jugement certain, faudrait-il avoir une idée précise de l'état où étaient les ouvrages de ces forts et leurs munitions. En général, il est connu que les établissemens des Hollandais dans l'Inde, sont depuis long-tems tellement délabrés et privés de forces, qu'ils sont hors d'état de résister à un simple coup de main. La négligence ou tout autre motif qui a pu porter à les laisser dépérir ainsi, est sans doute un des principaux délits que l'on peut reprocher au gouvernement qui vient d'être proscrit en Hollande. Batavia lui-même est dans un dénuement absolu de tous moyens de défense.

Le fort de Trinquemale est situé vers la pointe méridionale de l'Indostan. Les Anglais le prirent sur les Hollandais dans la dernière guerre; mais il fut repris peu de tems après par M. de Suffren. L'isle de Ceylan produit d'excellente canelle. La partie intérieure et la plus considérable est sous la domination d'un roi du pays connu sous le titre de roi de Candie. Les Hollandais ont eu de fréquentes guerres avec lui; enfin la paix s'était rétablie, et il avait été convenu que les Hollandais seraient maîtres de la côte à une lieue de profondeur, et que le roi serait souverain de la partie intérieure de l'isle. Les Anglais pourraient bien être tentés de ne pas observer cette convention, et chercher à se rendre possesseurs exclusifs du pays. Mais leur ambition fournirait contre eux des secours puissans. Il n'est pas douteux que les habitans n'en fussent révoltés, et qu'ils ne favorisassent la rentrée des Hollandais.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

On sait que la conclusion du traité de commerce et d'amitié

entre les États-Unis et la Grande-Bretagne a excité un grand mécontentement dans le parti très-nombreux des amis de la République Française, qui voulaient que ce fût avec elle que l'Amérique se liât par un traité de ce genre. Wasington, en ratifiant ce traité, en vertu du pouvoir que lui donne sa place de président du congrès, a perdu une grande partie de sa popularité. Il lui reste cependant dans tous les états des partisans assez nombreux et très-zélés qui cherchent à arrêter le torrent de l'opposition qui s'est élevée contre lui, et contre lequel on ne croit pas qu'il veuille lutter long-tems. La déclaration suivante donnera une idée des dispositions des esprits à cet égard.

De Baltimore, dans le Maryland, le 28 novembre 1795.

La chambre des représentans et le sénat de l'état de Maryland, réunis en assemblée générale, ont voté à l'unanimité la résolution suivante, le 25 de ce mois.

» L'assemblée générale de Maryland, pénétrée de la plus vive reconnaissance pour les services aussi importans que désintéressés que le président des États-Unis a rendus à son pays, convaincue qu'une confiance raisonnable du peuple dans ses mandataires est aussi favorable à la prospérité d'un gouvernement libre, qu'une défiance mal placée et une jalousie sans fondement peut y être nuisible; considérant que la vertu publique trouve sa plus digne récompense dans l'approbation d'un peuple reconnaissant, et que le refus de cette récompense à celui qui l'a méritée anéantit le plus noble encouragement des grandes actions, des généreux dévouemens et d'une persévérance magnanime, observant avec une profonde douleur une suite d'efforts que l'on tente, soit par des insinuations indirectes, soit par des invectives publiques, pour ôter au premier magistrat de l'Union la confiance si bien méritée de ses concitoyens, croit qu'il est de son devoir de déclarer et déclare par le présent acte

son invariable confiance dans l'intégrité, la sagesse et le patriotisme du président des Etats-Unis.

ANGLETERRE. *De Londres, le 5 janvier.*

En 1786, le capital de notre dette, dont l'origine ne remonte gueres qu'au commencement du siècle, était de 239,154,000 liv. sterl.

Le million accordé en 1786, et l'appropriation annuelle d'une partie des nouvelles taxes au fonds d'amortissement, nous avaient donné les moyens d'acquitter près de 16 millions sterlings.

Mais dans ces trois dernières années notre dette s'est accrue de près de 100 millions sterlings, et le capital actuel est d'environ 323,154,000 liv., c'est-à-dire de près de huit milliards tournois.

Ainsi, dans ces trois dernières années nous avons ajouté à notre dette nationale six fois plus que nous n'en avons retranché pendant 10 ans.

D'un autre côté, à mesure que les taxes se multiplient, leur produit devient moindre, parce que les moyens de payer, au lieu de s'accroître, diminuent sans cesse : de nouveaux emprunts deviennent donc nécessaires chaque année pour remplir le déficit. Celui de l'année dernière est de 2 millions et demi ; celui de cette année sera bien plus considérable. De sorte que si d'un côté la dette diminue avec un intérêt composé, elle s'accumule de l'autre de la même manière ; mais avec cette différence que l'accumulation est dix fois plus forte que la diminution.

Nous voilà bien éloignés du point où nous étions en 1792, lorsque M. Pitt faisait annoncer que l'ex-

cèdent du revenu monterait cette année à 3 millions sterlings.

Alors le ministre n'avait à nous montrer que le brillant tableau de la prospérité nationale. Il ne nous offrait que les heureux effets de notre esprit d'industrie et de notre activité dans toutes les parties de la terre. Il ne nous parlait que du perfectionnement de nos manufactures et de nos inventions mécaniques ; de nos prodigieuses entreprises de navigation et de commerce ; et sur-tout de l'accumulation constante des capitaux , s'accroissant dans ces tems de calme et de sécurité , avec une vitesse continuellement accélérée. « Tous ces avantages , disait-il , sont évidemment et nécessairement liés au *maintien de la paix* ; les rapports politiques de ce pays avec les puissances étrangères ne doivent avoir pour objet que la *continuation de la paix*. » C'est ainsi qu'il parlait dans la chambre des communes le 17 février 1792.

S'il eût continué d'agir conformément à ces idées ; s'il eût persisté à ne point céder à des volontés étrangères qu'il avait alors assez de popularité pour maîtriser ; s'il n'eût pas imprudemment et contre tous les principes de la politique de ce pays , contre sa propre opinion hautement énoncée , consenti à changer les rapports de l'Angleterre avec les puissances continentales , pour en introduire de funestes à la gloire , à la sûreté , à la prospérité de cet empire ; s'il eût assez compté sur sa force personnelle , pour oser braver les caprices de la folie , et pour vouloir faire triompher l'intérêt public des intérêts particuliers dont il était un moment environné ; enfin , si au défaut de l'amour de l'humanité il eût eu assez d'amour

de la véritable gloire pour refuser avec hauteur, au nom de la liberté et de la fierté nationales, tout concours à une coalition armée contre la cause de la liberté et de l'indépendance des peuples. Nous recueillerions en ce moment les fruits de tant de justice et de raison. Nous jouirions de tous nos moyens d'industrie, de toute notre ancienne prospérité. On n'entendrait pas dire au milieu de la chambre des communes, comme M. Banks l'a affirmé dernièrement, sans être contredit de personne, *« que les dernières classes du peuple ne peuvent plus subsister des salaires de leur travail, et qu'un nombre immense d'entre eux ne vit plus que de charités. »* Notre tranquillité intérieure n'eût point été troublée; nous n'aurions pas vu ébranler, sous les prétextes les plus frivoles, tous les fondemens de notre liberté politique et civile; nous n'aurions pas donné au monde le spectacle honteux d'un peuple libre et éclairé, combattant en faveur de toutes les tyrannies civiles et religieuses. — Les deux mondes seraient en paix, et l'Europe et l'Asie ne seraient pas menacés d'un bouleversement qu'a provoqué notre injuste et imprévoyante politique, et que bientôt nous ne pourrions plus concourir à empêcher.

Quels avantages pourront à la fin nous dédommager de tant de maux, de tant de sacrifices de notre gloire et de notre intérêt? Seront-ce de nouveaux établissemens d'outre-mer; sera-ce la réunion au domaine britannique d'une partie des possessions hollandaises dans l'Inde, du cap de Bonne-Espérance, du port de Trinquemal, etc.? Oui; voilà le hochet brillant que le ministère montre au peuple pour amuser

ses yeux , flatter sa cupidité , et le distraire par-là du sentiment de ses maux et de celui de ses haines. M. Pitt sait très-bien que s'étant engagé lui-même formellement et hautement dans plusieurs circonstances à ne faire la paix qu'avec des concessions ou des indemnités , il lui est maintenant impossible de changer de langage sans perdre à l'instant même sa place, et la voir remplir par les chefs de l'opposition, qui ont toujours soutenu que la paix devait être faite sans indemnités. C'est donc avec tout le zèle de l'intérêt personnel qu'il doit insister sur des dédommagemens. Mais comme la France et la Hollande ne sont gueres touchées de cette considération , et on ne croit pas qu'elles veuillent faire aucun sacrifice pour le plaisir de le voir plus long-tems dans le ministère.

Au fond , tous ces chimériques et funestes projets de richesse coloniale , auxquels depuis un siècle toutes les nations de l'Europe sacrifient à l'envi tant d'hommes et de capitaux , et dont l'unique effet est de créer quelques fortunes particulières aux dépens de la richesse nationale , ces projets , maintenant renouvelés par le ministère , excitent ici le mépris de tous les hommes qui ont quelque *libéralité* d'esprit , et dont l'expérience est éclairée par quelques lumières depuis plusieurs années , sur tout depuis l'instant où l'on a vu la prospérité de l'Angleterre s'accroître par l'acte même de la séparation de ses colonies d'Amérique , comme le prouvent les faits et les calculs les plus certains ; l'ancien système de politique coloniale a beaucoup perdu de sa force : de nouvelles idées ont pénétré dans les esprits ; elles font

chaque jour plus de progrès , et l'on compte plusieurs hommes publics distingués par leurs services , leurs talens , leur longue expérience des affaires , qui ont embrassé et osent défendre publiquement ces nouveaux principes. Aussi , depuis que M. Pitt a fait annoncer son projet d'extension coloniale , on remarque plus généralement qu'autrefois combien il est extravagant de vouloir transporter avec tant de frais et de risques dans les mers de l'Inde des capitaux nécessaires à l'agriculture d'Angleterre , sur-tout lorsqu'on sait , comme MM. Sinclair et Joddret l'ont répété au parlement le 21 décembre dernier , que le quart ou le cinquième du territoire d'Angleterre est encore en communes , et que nous sommes obligés de payer plus d'un million sterling de primes pour l'importation du grain étranger dans ce pays. Cependant , les idées contraires sont encore assez populaires , et pour que M. Pitt puisse compter sur elles comme sur le dernier appui d'un pouvoir tombant en ruines.

L'auteur du *Morning-Chronicle* , dans sa feuille du 28 décembre dernier , parlant du projet attribué au ministère de s'emparer des possessions hollandaises en Afrique et dans l'Inde , fait les réflexions suivantes : « Le commerce de l'Angleterre ne pourrait subsister cinq ans sur une telle base de paix. En effet , emparons-nous , si nous pouvons , de toutes les possessions de l'Est et de l'Ouest. Nous nous sentirons bientôt , dans l'intérieur de notre pays , totalement incapables de les rendre utiles pour nous. Séparés de l'Europe , ce n'est pas dans nos mains qu'on enverra le commerce , c'est dans celles des Français qu'il arrivera nécessairement ; des Français

libres depuis long-tems de toutes les gênes de corporation qui nuisent si fort à notre industrie et à notre trafic. En tems de paix , nous émigrerons vers un marché plus ouvert et plus libre ; en tems de guerre , nous serons attaqués de toute part , car les Français tourneront nécessairement leur génie et les efforts de leur activité vers la marine. Avec une ligne de côte aussi étendue que celle de la France et des Provinces-Unies , que de maux ne pourront-ils pas nous faire ! L'expérience de leur inhabileté actuelle n'est pas une preuve du contraire , car ils n'ont pas eu le tems de profiter des avantages de leur situation »

Au lieu de nous livrer avec tant de zèle et d'infuctueuses dépenses à ces expéditions d'outre mer , nous devrions porter toute notre attention , tous les efforts de notre activité sur ces contrées de l'Orient , menacées d'une nouvelle irruption de barbares. Comment notre ministère , qui dans les premiers mois de 1762 dénonçait avec tant de forces en plein parlement les projets ambitieux des deux cours impériales , qui disait que l'Angleterre devait avoir les yeux constamment ouverts sur deux puissances qui menaçaient l'indépendance et la tranquillité de l'Europe , comment ce même ministère a-t-il consenti depuis , non-seulement à laisser un libre cours à tant d'envahissemens et de dévastations , mais à devenir lui-même leur complice , avec la chance beaucoup plus probable de n'être que leur victime ? — Nous ne tarderons pas à voir bientôt dénouer toute cette intrigue politique , où il est vraisemblable que ceux qui se croient les plus éclairés ne se montreront pas les plus habiles.

RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils du 25 nivôse au 5 pluviôse.

Nous avons promis de donner dans ce numéro un extrait des rapports de Drouet et de Camus; il est bien difficile de faire un extrait très-abrégé de deux discours qui contiennent un très-grand nombre de faits dont aucun n'est sans le plus grand intérêt; mais ce qui est encore plus difficile, c'est de faire passer dans un compte de ce genre, quelque peu long qu'il soit, les sentimens qu'ont mêlés au récit d'événemens si cruels et si extraordinaires ceux qui les ont soufferts; ces sentimens font cependant une partie inséparable de l'histoire des faits qui les ont fait naître. Eux seuls peuvent faire bien apprécier le caractère des hommes et des circonstances qui méritent d'être consacrés par l'histoire au souvenir et à l'exemple éternels de tous les hommes et de tous les tems.

C'est le 17 septembre 1793 que Drouet fut envoyé auprès de l'armée du Nord; le 29, la partie de cette armée qui était devant Maubeuge fut surprise et mise dans une entière déroute. Quelques-uns de ses débris dispersés avaient été recueillis à Maubeuge, qui fut aussi-tôt cerné et bloqué de tous côtés par l'ennemi. Cette ville était sans vivres et sans munitions; Francheville qui y commandait déclara qu'elle ne pouvait pas être défendue plus de quinze jours, et qu'il n'y avait qu'un seul moyen de la conserver à la République; c'était qu'un homme au-dessus de toutes les alarmes, et ca-

Tome XX.

T

pable , en étonnant pour ainsi dire la fortune par la grandeur de son courage , d'écarter des dangers presque inévitables , pût traverser le camp des Autrichiens , se rendre à Paris pour y rendre compte de la situation de Maubeuge , et y obtenir , dans la plus grande promptitude , des secours de tout genre nécessaires pour le délivrer.

Drouet sentit que par le caractère dont il était revêtu , il était plus propre que personne à remplir les conditions de cette terrible entreprise ; il se dévoue à tous les périls. Si j'y perds la vie , se dit-il , le désir de la vengeance doublera les forces du soldat , et en vengeant ma mort , il assurera le salut de la République. Si je peux traverser le camp des Autrichiens , je n'aurai pas besoin d'aller jusqu'à Paris pour chercher et trouver les secours dont Maubeuge a besoin : ma voix et mon exemple électriseront les départemens qui l'environnent , et qui sont menacés eux-mêmes des dangers auxquels cette ville est prête à succomber. Vivres , fourages , munitions de toute espèce , hommes sur-tout , j'obtiendrai tout ce que je demanderai au nom de la Patrie.

Il sort en effet de Maubeuge , le 2 octobre , à minuit , accompagné de cent dragons d'élite ; le voilà avec cette faible escorte au milieu des bataillons autrichiens ; la terre est couverte des plus épaisses ténèbres , et il faut aller au petit pas , de peur de tomber dans les ouvrages des ennemis ; ces ténèbres s'éclairent tout-à-coup par l'explosion de la poudre , et une décharge de mousquetterie est faite par un corps d'infanterie , à côté duquel on ne pouvait éviter de passer , mais qu'on n'avait pas aperçu. Effrayés par cette lumière inattendue et par le sifflement des balles , le cheval de Drouet et ceux des cent dragons ont pris le grand galop ; bientôt ils sont précipités presque tous en même-temps dans un fossé large et profond. Il en est bien peu qui n'aient été démontés dans cette chute épouvantable : Drouet se saisit du premier cheval qui lui tombe sous la

main ; il veut poursuivre sa route : il est arrêté par la voix d'un de ses dragons qui n'avait pas pu retrouver un cheval , et qui lui crie de ne pas l'abandonner seul au milieu des ennemis ; il le prend en croupe ; mais quelques minutes s'étaient écoulées , et l'escorte en désordre avait pris trop d'avance pour que Drouet pût se diriger sur ses traces ; il erre au hasard dans le sein de la nuit et sur cette terre où tous les genres de mort l'environnent. Le malheureux soldat qu'il porte derrière lui augmente ses dangers , et ne peut l'aider à en repousser aucun dans la position où il est forcé de se tenir ; le cheval sur lequel ils sont montés jeune , et impatient de porter en croupe , fait à chaque instant des bonds et des écarts qui rendent sa marche plus bruyante , et qui peuvent le jeter dans des fossés ou contre des arbres qu'il est impossible de distinguer. Drouet avait à peine fait quelques pas dans cet état désespéré , qu'il est rencontré par une patrouille composée de quelques hussards autrichiens ; rendons-nous , s'écrie son compagnon le dragon. A moi , dragons , crie plus fortement encore Drouet , et il charge la patrouille. Les ennemis épouvantés se replient d'abord , et reviennent bientôt en plus grand nombre ; pour leur échapper , Drouet pousse son cheval avec une vitesse extrême , et il tombe pour la seconde fois dans le fond d'un ravin escarpé , il y fut long-tems sans mouvement et sans connaissance ; ce qui n'empêcha pas les hussards autrichiens de le tailler , pour ainsi dire , à coups de sabre ; ils le porterent presque mort devant leurs chefs. Quand la douleur de ses blessures lui eut rendu le sentiment , il répondit aux premières interrogations qu'on lui fit , qu'il était un officier français , et on le pansa alors avec quelque soin ; mais , lorsque l'horreur du mensonge lui eut fait avouer qu'il était représentant du peuple , quand on eut reconnu en lui ce Drouet qui avait arrêté Louis XVI à Varennes , il ne fut plus traité qu'avec la dernière férocité ; il demande un moment

T .

de pain après quarante-huit heures de faim. Ce n'est pas la peine que tu manges , lui dit un jeune officier , pour le peu de tems que tu as à vivre ; marche , coquin. Il est traîné de village en village dans une charrette , étendu sur quelques brins de paille , et chargé de fers : les imprécations et les blasphêmes des infâmes émigrés retentissent partout autour de lui. Le prince Colloredo s'écrie en le voyant : Tu paieras de ta vie et dans les plus affreux tourmens le manque de foi de tes complices les Républicains. Ce manque de foi prétendu qui excitait la rage de Colloredo , c'était d'avoir envoyé dans la Vendée la garnison de Mayence qui avait juré de ne plus servir contre l'empereur pendant cette guerre ; ainsi pour Colloredo , les Vendéens et les Autrichiens c'étaient la même chose ; tout ce qui se révoltait contre la République était sujet et soldat de l'empereur. Drouet est ensuite conduit devant le général Latour , qui se précipite sur lui , le frappe , et le renverse de plusieurs coups sur la terre ; il lui marche dessus , il le couvre d'invectives et de crachats. Je suis épuisé par le sang que j'ai perdu , lui dit Drouet , je succombe sous le poids de mes chaînes , et tu me frappes ! Est-ce là le procédé d'un militaire ? sont-ce les sentimens d'un homme ? Rends-moi le sabre que tes soldats m'ont arraché , et je repousserai tes coups et tes indignités ? Ces mots augmentent encore la lâche fureur du général , ses gardes même en ont honte , et ils arrachent Drouet à ses transports.

Drouet fut jeté alors dans un cachot humide , dont le jour ne pouvait percer la profondeur ; c'est-là qu'il put vivre pendant plusieurs mois , en ne respirant jamais qu'un air infect et mortel. Mais au bout de ce tems , un changement de situation et de traitement lui firent soupçonner les triomphes de la République ; on le sortit du tombeau où il mourait tous les jours , et il fut transféré de Luxembourg dans la forteresse de Spitzberg en Moravie.

La nouvelle prison de Drouet lui parut d'abord un paradis, en comparaison du cachot infernal qu'il venait de quitter; mais quand il y eut repris avec un peu de force, l'activité de son esprit et de son ame, la privation de sa liberté lui devint insupportable; l'image des travaux sans cesse renaissans des défenseurs de la patrie, de leurs combats, de leurs victoires, assiege et tourmente sa pensée; il veut les imiter; pour se réunir à eux, il veut comme eux soumettre à son génie et à son courage, toutes les forces de l'art et de la nature réunies contre lui; à travers les épais barreaux de fer dont sa fenêtre est hérissée, ses regards suivent continuellement le cours de la petite rivière de Schwartz, qui coule au bas de la forteresse de Spiltzberg, et qui va se jeter dans le Danube; il apperçoit tous les jours un petit bateau sur ses bords; s'il pouvait s'emparer, il se laisserait aller avec lui au courant de la rivière, qui le porterait bientôt sur le Danube; du Danube il pourrait descendre dans la mer Noire; et parvenu à cette mer, il ne désespérerait pas de pouvoir diriger sur ses flots agités, le petit bateau vers le port de Constantinople. Drouet s'est arrêté à ce projet extraordinaire, au moment qu'il s'est présenté à son imagination, et il va tout faire pour l'exécuter: mais tout est impossible: comment sortir de sa prison? comment franchir les abymes au milieu desquels la forteresse de Spiltzberg s'élève dans les airs. Une tringle de fer qui suspendait ses rideaux devient dans les mains de Drouet un instrument, avec lequel il démolit peu-à-peu les immenses barreaux de sa fenêtre; il les démolit sans dégrader la pierre dans laquelle ils sont enfoncés, afin que rien ne décele son dessein. Il se rappelle ces cerfs-volans avec lesquels les enfans, en jouant, font traverser les airs à des poids assez considérables; il imagine de faire une machine dont il puisse obtenir le même effet pour lui-même, une espee de parachute auquel il s'attachera pour

s'élancer vers la plaine du haut de la forteresse, qui est située elle-même sur la pointe d'un rocher très-escarpé et d'une hauteur peu commune ; des corps-de-garde et des factionnaires nombreux sont placés à des distances très-rapprochées au bas de la forteresse et du rocher ; mais les soldats autrichiens sont superstitieux, ils seront effrayés en voyant descendre sur la terre une masse animée, qui leur paraîtra venir du ciel, et Drouet se propose de profiter de cet effroi pour s'élancer au petit bateau, qui fait l'objet de tous ses vœux.

Des bonnets et des bas de coton lui ont fourni le fil avec lequel il a uni ensemble divers morceaux de ses draps qu'il a coupés et taillés pour faire un parachute sur le modèle qu'il s'en est tracé dans sa tête ; une arête de poisson lui a servi d'aiguille ; chaque jour il cachait avec soin, aux heures de visite, l'ouvrage qui s'avancait tous les jours ; enfin l'ouvrage entier est achevé ; et son auteur en a fait plusieurs fois une heureuse expérience, en se laissant tomber du haut des plafonds de sa chambre ; qui étaient très-élevés. Déjà le jour était marqué pour cette évasion si périlleuse ; Drouet voulait la tenter le 21 juin, anniversaire d'une époque également fameuse dans sa vie et dans l'histoire de la révolution ; mais il tomba malade à cette époque, et ce ne fut qu'au mois de juillet qu'il put songer à reprendre son entreprise.

Dans la nuit du 5 au 6 juillet, après avoir enlevé les barreaux de fer qui ne tenaient plus qu'en apparence à sa fenêtre, Drouet se jette sur une petite terrasse qui en était à très-peu de distance ; c'est-là qu'il doit faire usage de son parachute, pour franchir l'espace immense qui le sépare de la terre ; il s'en saisit avec force ; mais une horreur secrète le fait frissonner ; la nature se révolte à l'idée de la destruction : deux fois il veut se précipiter, et deux fois il recule d'effroi ; enfin à la troisième, il fait quelques pas

en arriere , ferme les yeux et s'élance dans le vide des airs :

La rapidité de sa chute fut extrêmement accélérée par le poids d'un paquet de vivres et de hardes dont il s'était chargé ; elle fut telle qu'ils se crut brisé en touchant la terre ; il s'écria , je suis mort , et resta sans connaissance sur le coup. En revenant au sentiment de l'existence , il n'éprouva aucune douleur vive , mais un engourdissement total à l'un de ses pieds ; il se leve aussi-tôt et veut escalader une muraille qui était devant lui ; mais ce pied qu'il n'avait d'abord senti qu'engourdi était fracassé , et se refuse à tous ses efforts ; les douleurs les plus aiguës le saisissent alors , lui font pousser des gémissemens et des cris ; et il retombe sans connaissance aux pieds de la muraille : il y passa dans cet état le reste de la nuit. Ce que Drouet avait conjecturé était arrivé ; les factionnaires effrayés de la masse énorme qui leur avait apparu dans les airs , s'étaient enfuis dans les corps-de-garde , et nul soldat n'osa en sortir et venir à lui aux cris qu'il avait jetés ; pour avoir le courage de s'en approcher , les Autrichiens eurent besoin que le soleil , en rendant à tous les objets de la nature leur aspect accoutumé , leur fit voir dans ce qui les avait tant effrayés , le malheureux prisonnier de la forteresse de Spitzberg , étendu sur la terre , sans aucun mouvement de vie ; ils le rapportèrent dans cette chambre dont il avait voulu sortir au prix de tant d'efforts incroyables , au prix de tant de dangers ; et ils le laisserent étendu sur le plancher , sans lui donner le moindre secours , pendant huit heures , persuadés qu'à chaque instant il allait rendre le dernier soupir. S'apercevant cependant au bout de ce tems qu'il n'était pas tout-à-fait mort , ils allèrent lui chercher et lui amenèrent enfin un chirurgien , qui le pansa long-tems avec beaucoup de soin et d'habileté ; Drouet ne put se lever de son lit pendant trois mois , et pendant plus d'un an il ne put se traîner que sur des béquilles.

C'est dans cet endroit de son récit que Drouet a fait lecture d'une déclaration adressée à l'empereur, qu'il avait tracée sur les murailles de sa prison, au moment d'exécuter sa terrible et inutile entreprise, et dont voici la substance :

Puisqu'à vos yeux je suis moins qu'un homme, puisque vous violez à mon égard toutes les lois de la guerre, tous les principes du droit des gens, j'essaierai de reprendre un bien que même dans vos fers je n'ai pas tout-à-fait perdu, la liberté. Si je survis à ma périlleuse entreprise, si je suis rendu par elle à ma patrie, je retournerai sur les champs de bataille pour me venger de vos cruels généraux ; je les joindrai au milieu des épais bataillons qui sans cesse les environnent et les cachent ; et ils paieront, je le jure, les traitemens odieux, les lâches insultes qu'ils m'ont fait subir. Mais si je vais périr, puissent ces lignes, les dernières que j'aurais pu tracer, apprendre à tous ceux qui ne m'ont outragé que parce qu'ils étaient égarés par les suggestions de votre tyrannie, que je leur ai pardonné du fond de mon cœur ; mais à vos agens, à vos complices, princes et généraux, je ne pardonne point ; c'est d'eux, d'eux seuls et de vous que je veux être vengé ; vous ne pourrez éviter la vengeance à laquelle je vous devoue : je la demande à mes amis, à mes parens, à mon pays, à tout ce qui porte sur la terre un cœur humain ; je la demande à mon Dieu.

Tous les sentimens énergiques et touchans contenus dans cette déclaration passaient, à mesure que Drouet la lisait, dans les âmes de la nombreuse Assemblée qui l'écoutait : mais aux derniers mots qui la terminent et qu'il a prononcés avec un accent encore plus pénétré, l'émotion a été extrême, et il n'a pas fallu moins que tout le respect de la constitution, pour empêcher que cette émotion n'éclatât dans les plus vifs transports. La violence que toutes les

mes se sont faite sur elles-mêmes pour se contenir, s'est manifestée par un murmure sourd et profond ; Drouet a été obligé de suspendre quelque tems son rapport ; et dans la cause de cette interruption , il a pu voir si elles auraient été exécutées par le peuple français, ces volontés qu'il avait pu croire long-tems les dernières de sa vie.

Ce fut au mois de mai 1795 que , pour la première fois, Drouet reçut des nouvelles de sa femme , de ses enfans et des triomphes de la République. Il était convalescent et souffrant encore ; mais quelle consolation douce et réparatrice ! sa santé fut promptement rétablie , et bientôt après il alla joindre ses collègues.

Depuis ce moment , a dit Drouet , ma destinée a été commune avec celle de mes collègues , et tout ce qu'ils vous raconteront d'eux-mêmes me sera commun. Je n'ai donc plus à vous parler de moi-même. Mais je ne veux pas finir ce rapport , sans faire une déclaration que tout ce que j'ai déjà dit a pu faire pressentir : ce n'est pas la nation allemande , mais ses chefs seulement que j'accuse et qu'on doit accuser de tous les maux que j'ai soufferts , des outrages qui ont été prodigués à un républicain et à un député d'un peuple libre. La fiere Germanie peut compter dans son sein , plus qu'on ne pense , d'hommes amis de l'humanité et de la République ; et la tyrannie qui ne compte que les bras et ne mesure que la terre , se trompe aussi sur l'étendue de son pouvoir et de ses forces.

Ne pouvant pas passer un certain nombre de pages dans l'impression de cet article , nous sommes forcés de renvoyer encore au numéro prochain , l'extrait du rapport commencé par Camus , et achevé par Lamarque et Quinette. Nous allons nous borner à présenter ici un aperçu très-succint des séances du Corps législatif , depuis le 25 nivôse jusqu'au 5 pluviôse inclusivement.

La loi qui raie le cit. Déverité, membre du Corps législatif, de toutes les listes d'émigrés où il aurait pu être inscrit, a été rendue commune à tous les députés du peuple qui, pros crits comme lui à la suite du 31 mai, et rappelés dans le sein de la Convention après le 9 thermidor, pourraient être compris dans quelques-unes de ces listes. Après cet acte de justice, le Corps législatif a été plus autorisé encore et pour ainsi dire plus obligé d'accomplir sur lui-même l'exécution rigoureuse de la loi du 3 brumaire. Ferrand Vaillant, député du département de Loire et Cher, et membre du conseil des Anciens, a été convaincu d'avoir signé plusieurs de ces arrêtés liberticides, qui à l'époque du 13 vendémiaire ont provoqué la révolte contre l'autorité nationale; il a été suspendu des fonctions législatives jusqu'à la paix. Les citoyens Bonnissard, député de Saône et Loire; Cerf, de l'Eure; Pathier, des Basses-Alpes; et Fontenai, d'Indre et Loire, tous quatre membres du conseil des Cinq-cents, en resteront exclus jusqu'au moment où ils auront obtenu leur radiation définitive des listes d'émigrés sur lesquelles ils sont portés.

Lesage Senault a fait une dénonciation très-violente contre le député Siméon; il ne l'a pas accusé seulement d'être inscrit sur une liste d'émigrés, mais d'avoir émigré; et pour prouver cette terrible vérité, il a lu quelques lignes d'un journal... Mais comment Lesage Senault n'a-t-il pas pensé qu'il fallait d'autres témoignages, et pour prouver un si grand crime que celui de l'émigration, et contre un membre de la représentation nationale? Si les

accusations des journalistes pouvaient jamais devenir des preuves suffisantes contre les députés du peuple, il arriverait que la République finirait peut-être avant long-tems, par n'avoir qu'une représentation de journalistes. Sans doute pour ne pas accueillir la dénonciation de Lesage Senault, le conseil des Cinq-cents n'avait pas besoin que Siméon répondît aux inculpations d'un journal; ce député l'a fait cependant, et il s'est aussi bien justifié que si une justification lui eût été nécessaire.

La malveillance s'agite toujours pour empêcher l'acquittement de l'emprunt forcé; mais tout paraît faire espérer que ses efforts seront inutiles; plusieurs commissaires du Directoire exécutif près les administrations de département, ont annoncé aux deux conseils que la sixieme classe de cet emprunt était en plein recouvrement, et que les autres suivraient incessamment. Une loi a été rendue, qui règle le montant des indemnités qui seront accordées aux receveurs et percepteurs de l'emprunt forcé. Les braves soldats de la République continuent à donner tous les exemples de vertu qui lui sont nécessaires. Une brigade de l'armée du Rhin a fait un don de 95 mille liv.; une autre brigade, en quartier à Answeiler, pays des Deux-Ponts, a envoyé un autre don de 100000 l. Une circonstance donne un nouvel intérêt à ce dernier acte de générosité, c'est qu'il a été proposé et convenu sur le champ de bataille, où ses auteurs, au nombre seulement de trois mille hommes, venaient de vaincre six mille Autrichiens. C'est le général Anne qui a transmis au Corps législatif ce double trait d'une valeur si héroïque et d'un désin-

téressement si touchant ; c'est lui qui commandait les guerriers républicains dont il a été l'interprète : nous aurions pu nous dispenser d'en faire la remarque ; et pour l'apprendre , il nous suffisait de dire que le général Anne a fait un don particulier de tous les frais de bureau qui lui revenaient depuis un an , et de la valeur du cheval que la République devait lui fournir.

Un autre trait de courage républicain , dont le conseil des Cinq-cents a ordonné l'insertion dans ses procès-verbaux , c'est celui qui le 27 du mois dernier a préservé la commune de Beaumont-sur-Sarthe des fureurs dévastatrices des chouans ; douze cents de ces brigands catholiques et royaux qui s'étaient portés sur cette petite commune ont été mis en déroute et taillés en pièces par ses braves habitans réduits au nombre de 50 à 60 hommes , tous peres de famille , parce que tous les jeunes gens sont aux frontières. Roux a saisi cette occasion de demander que ces traits caractéristiques de l'esprit républicain , et si propres à se répandre , fussent consignés dans un bulletin particulier , imprimé et publié aux frais du gouvernement ; et sa proposition a été adoptée.

En lisant ce bulletin , qui présentera continuellement à l'admiration et à la reconnaissance de la patrie ceux qui la défendent , quel cœur pourra rester étranger aux sentimens sublimes dont se compose l'amour de la patrie ? Ces jeunes gens de la première requisition , que Lakanal a dénoncés avec tant de véhémence et de justice , pourront-ils encore préférer de tristes voluptés à l'honneur de remplir leur devoir ? Quoi ! au lieu de voler à ces frontières

d'où la gloire peut faire bientôt retentir leurs noms dans la France et dans l'Europe, ils aimeraient mieux rester cachés au milieu des frivolités et de beaucoup de honte. Lakanal a demandé une loi très-rigoureuse contre les jeunes gens qui, dans l'âge de la première requisition, cherchent à se soustraire, et une commission a été nommée pour combiner les différentes mesures qu'il a proposées.

Le Directoire exécutif a été autorisé à disposer, comme il l'avait demandé, de l'Arsenal et de ses dépendances; cette aliénation qui peut devenir pour Paris le moyen de nouveaux embellissemens, augmentera de plusieurs millions les ressources de l'année.

Mais ce qui va ouvrir pour la République une source d'immenses richesses, c'est la mise en vente d'une grande partie des biens ecclésiastiques situés dans les neuf départemens de la Belgique. Il ne faut pas croire cependant que le Corps législatif n'ait été déterminé à ordonner cette vente que par l'intérêt de quelques milliards; il a eu un motif plus noble et plus juste qu'il a exprimé dans le considérant même de la loi; *c'est de donner* au peuple Belge une assurance infailible que jamais il ne cessera de faire une partie intégrante de la République Française.

Le Directoire exécutif a reçu plusieurs autorisations d'une grande importance.

Il enverra onze commissaires dans les colonies, savoir : cinq pour Saint-Domingue, trois pour Sainte-Lucie et la Martinique, un pour Cayenne et la Guyanne, et deux pour les îles de France et de la Réunion, la mission de ces deux derniers durera deux ans; et celle des autres dix huit mois.

Il nommera aux places d'assesseurs de juges de paix dans le département de la Seine.

Il nommera aux fonctions municipales dans les quatre plus grandes communes de la France, Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux; les citoyens qu'il élèvera à ces magistratures, ils ne les exerceront que jusqu'au 1^{er}. thermidor prochain.

La loi qui a prolongé ainsi l'époque très-prochaine où devaient être convoquées les assemblées primaires dans ces quatre villes, a été rendue sur le rapport de Chénier; il a développé avec une grande force les raisons d'intérêts; on peut même dire, de salut public qui la rendaient nécessaire. Il s'agissait d'enlever aux conspirateurs du 13 vendémiaire l'occasion de provoquer de nouveaux troubles et de nouveaux malheurs dans la République: c'est parce que le peuple est jaloux de la conservation de ses droits qu'il aimera à en suspendre l'exercice jusqu'au moment où l'influence des factions conspiratrices ne pourra plus offusquer les lumières naturelles de sa raison, ni égaler les pures et énergiques sentimens de son ame.

Mais le conseil des Cinq-cents a passé à l'ordre du jour sur le message du Directoire, qui demandait une autre organisation de la marine que celle décrétée le 3 brumaire par la Convention nationale, c'est le discours de Blad qui paraît sur-tout avoir déterminé cette résolution; il sera imprimé; les dangers de l'introduction du despotisme militaire dans l'administration civile; le grand nom de Colbert qui a pensé comme Blad sur la marine, ont fait une forte impression sur les esprits; il eût peut-être suffi de mieux établir l'état de la question qu'il ne l'a été, pour diminuer beaucoup la valeur des raisons de Blad; mais la chose la plus difficile dans une assemblée nombreuse sur-tout, c'est de bien poser une question: nous ferons une seule observation aux partisans de la nouvelle organisation de la marine: puisqu'ils redoutent tant le caractère d'un militaire dans l'administration civile: comment ont-ils laissé passer l'article qui distribue aux différens administrateurs civils des grades supérieurs militaires? La résolution du conseil des Cinq-cents a été présentée

à celui des anciens ; mais elle n'y a subi encore aucune discussion , une commission a été nommée pour en faire l'examen.

Un autre message du Directoire exécutif a subi un ordre du jour plus mérité ; c'est celui qui présentait au Corps législatif quelques difficultés , quelques conditions faites par le citoyen Camus pour accepter la place de ministre des finances qui lui était proposée : la constitution doit être la règle du Directoire comme des législateurs : elle est assez claire dans ses dispositions pour n'avoir pas besoin d'être continuellement commentée par des lois réglementaires.

Un tarif proportionnel à la valeur des assignats a été établi pour les droits d'enregistrement ; il commencera à être exécuté le 15 de ce mois.

Un peuple qui a des moyens très-étendus de commerce est obligé pour son intérêt même d'avoir une foi religieuse dans ses transactions commerciales ; son crédit dépend de cette foi , et sans crédit il n'y a pas plus de commerce entre les nations qu'entre les individus. Une loi relative aux retraits des lettres-de-change tirées sur l'étranger prévendra désormais l'abus frauduleux qui se faisait depuis long-tems à cet égard des fausses interprétations de l'ordonnance de 1673.

La résolution qui ordonne la levée de la suspension de la loi du 9 floréal a été déjà plusieurs fois discutée au conseil des Anciens. Créuzé-Latouche , au nom de la commission chargée de l'examiner , a conclu à ce qu'elle fût rejetée ; plusieurs membres ont soutenu cette conclusion , et d'autres l'ont combattue avec force. Aux uns, cette loi paraît injuste et immorale qui ordonne le partage des successions non encore ouvertes , qui punit des crimes des enfans leurs peres et meres ; les autres trouvent que cette loi seule peut assurer à la nation les indemnités qu'elle doit trouver dans les biens des émigrés pour la guerre paricide qui lui coûte tant de trésors et tant de sang ; et ils pensent que les droits de la nation ne sont pas moins sacrés que ceux des particuliers. On attend avec impatience la fin d'une dis-

cussion , à laquelle beaucoup d'intérêts différens donneront une égale importance.

Le 1^{er}. pluviôse , à l'ouverture de la séance , dans les deux conseils , la salle a retenti des sons d'un orchestre nombreux ; les membres de l'institut national de musique ont fait entendre tour-à-tour aux représentans de la République , non pas ces airs avec lesquels des hommes qui s'intitulaient les vengeurs de l'humanité marchaient et s'exaltaient au massacre des Républicains , mais ces chants de dévouement et de gloire qui ont si souvent conduit à la victoire les défenseurs de la patrie et de la liberté.

Dans les deux conseils , le président a exprimé dans un discours énergique les véritables sentimens que l'anniversaire de la mort du dernier roi des Français devait faire naître ; il a fait le serment de haine à la royauté , de fidélité à la République , à la constitution , et il a appelé successivement tous les membres à prêter individuellement le même serment.

Dans le conseil des Cinq-cents , il n'a été permis à aucun membre d'ajouter le moindre mot à la formule de serment décrété. — Dans le conseil des Anciens , au contraire , plusieurs membres ont ajouté au serment , mais n'en ont rien retranché. — Dupont (de Nemours) s'est fait sur-tout remarquer par une formule qui avait la prétention d'être très-énergique ; ce n'est pas dans la manière de prêter un serment qu'il est nécessaire de mettre tant d'énergie ; mais dans l'occasion où il faut le tenir.

AVIS AUX ANCIENS SOUSCRIPTEURS.

Nous prévenons tous les Souscripteurs à l'ancien prix de 30 liv. pour l'année , ou 25 liv. pour six mois , qu'à dater du 1^{er}. pluviôse , leur abonnement est expiré , et que le prix est de 300 liv. pour trois mois. Ceux qui n'auront pas fait leur renouvellement dans le plus court délai , ne recevront plus ce journal. Nous réitérons cet avis pour les personnes qui n'auraient pas été instruites à tems , pour effectuer leur renouvellement à l'époque ci-dessus indiquée.

FAUTES à corriger. Page 218 , ligne 28 , au lieu de : Le territoire de tout l'empire britannique , lisez : la population de tout l'empire britannique.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCAD 20 PLUVIÔSE, l'an quatrième de la République.

(Mardi 9 Février 1796, vieux style.)

P H Y S I Q U E.

Recherches physico-mécaniques sur la chaleur ; par PIERRE PRÉVOST, professeur honoraire à Geneve, de l'académie de Berlin, etc. Un volume in-8°. de 232 pages, avec une planche. A Paris, chez CUCHET, libraire, rue Serpente. 1792.

PENDANT tout le tems qu'a duré la révolution, nous n'avons pu avoir qu'un seul penser, celui de la suivre et de vaincre avec elle. Les beaux arts et les sciences se sont enfoncés dans la retraite ; et dans ce morne silence nous n'avons pu nous occuper des productions des savans étrangers. Ils se sont enfin réveillés ces arts consolateurs, ces sciences bienfaitrices du genre humain ; et nous allons recueillir les ouvrages qui ont paru hors de la République pendant notre sommeil.

P. Prévost a publié en 1792 des *Recherches physico-mécaniques sur la chaleur*. La préface nous apprend que par *chaleur* il n'a entendu parler que du *rayonnement du feu*. Cet effet seul doit le conduire presque immédiatement, selon lui, à la connaissance de la constitution de ce fluide. Il n'a point fait d'expériences nouvelles ; mais il a comparé les résultats du calcul

Tome XX,

V

avec ceux des expériences déjà publiées. Tous ses calculs sont relatifs à la chaleur solaire, et particulièrement à l'effet de cette chaleur sur la température des deux hémisphères de notre globe.

L'ouvrage est divisé en cinq sections, dont voici les sujets : La chaleur en général, la chaleur solaire, et le froid de l'hémisphère austral. Des remarques détachées, mais analogues aux sujets des précédentes recherches, forment la quatrième section ; et la cinquième est consacrée à l'application du froid austral, aux phénomènes de l'aiguille aimantée.

D'après cet exposé, les chimistes ne chercheront dans ce livre que des résultats numériques ; ils n'y trouveront que peu de raisonnemens applicables à la belle théorie du *Calorique* si clairement développée aux écoles normales par le professeur Bertholet. Mais les physiciens qui suivent les travaux des Mairan, de Luc, Richmann, etc., trouveront ici une masse de calculs et de raisonnemens précieux.

Notre physicien se borne dans cet écrit à considérer le feu comme un fluide discret, sans s'occuper de la nature de ses élémens, et il reconnaît sa distinction d'avec la lumière, sans chercher à la démontrer, parce qu'il n'a pour but que la propagation de la chaleur. C'est pour cela qu'il raisonne toujours sur le rayonnement du feu.

— La chaleur obscure rayonne et se réfléchit comme la lumière. — Le froid même dans une expérience de Pictet a paru se réfléchir. — Le feu est donc un fluide discret, très-subtil, dont les molécules sont sans cesse agitées. — Son équilibre consiste dans l'égalité des échanges produits par le rayonnement. —

L'air est le principal obstacle qui s'oppose à l'émission de la chaleur rayonnante. — Voilà le feu gêné, le feu libre et le feu combiné, ou soumis aux lois de ses affinités. Deux corps, dont le voisinage maintient le thermomètre au même degré, établissent l'équilibre thermométrique du feu, qui est toujours le résultat d'échanges égaux.

— L'élévation des corps à telle ou telle température est successive, et non instantanée. — La chaleur qui entre dans les corps est proportionnelle au tems employé et à l'intensité de sa source. — Si la chaleur qui entre est maintenue au même degré, la chaleur rayonnante est en raison composée de l'intensité de la chaleur interne et du tems. — L'échauffement n'est que la différence de la chaleur qui entre, à celle qui s'échappe : loi établie par les expériences de Richmann, cette victime illustre et volontaire de l'électricité.... L'échauffement ou le refroidissement d'un corps exposé à l'air, maintenu au même degré, est, en tems égal, proportionnel à la différence des températures initiales de l'air et du corps. — Dans un milieu d'une température constante un corps s'échauffe, ou se refroidit, de manière que les différences de sa chaleur à celle du milieu sont en progression géométrique, et les tems de l'échauffement ou du refroidissement sont en progression arithmétique. Epinus a donc commis une inexactitude en faisant dire à Newton et à Richmann : (*Cogitat. de distribut. cal. per tellurem.* Adnot. (2), pag. 27.) Que la vitesse de l'échauffement est proportionnelle à la différence de température entre un corps et les rayons solaires auxquels on l'expose.

De ces principes développés dans la première section, l'auteur déduit cette loi... Lorsqu'un corps s'échauffe ou se refroidit, les progrès de son changement de température deviennent plus lents en tems égal.

Il compare les nuages relativement à la déperdition de la chaleur rayonnante de la terre, aux vêtemens qui couvrent nos corps ; et il explique par cette comparaison le phénomène suivant... La nuit (c'est-à-dire en l'absence du soleil et de sa chaleur directe), lorsque le ciel est serein, l'air est généralement plus froid près de la terre. Au printemps et en automne il gele peu lorsque le ciel est couvert. Souvent enfin, par une nuit sereine, s'il vient à passer un nuage par le zénith de l'observateur, à l'instant il voit monter le thermomètre.

Les expériences de Richmann (*nov. comm. acad. Petrop.*, T. IV, pag. 289) prouvent que la chaleur solaire, c'est-à-dire celle que produisent les rayons solaires, peut être censée proportionnelle à la densité de ses rayons à la surface de la terre. Mairan regardait cette chaleur comme très-faible comparée à la chaleur propre de la terre. — Il est prouvé que le courant de feu solaire qui pénètre une partie de la terre pendant son été, est plus dense que celui qu'elle exhale. — Dans le cours d'une année moyenne la chaleur rayonnante (ou terrestre, celle qui s'échappe sans cesse et sans retour) moyenne et la chaleur solaire moyenne sont égales ou inégales. Dans le premier cas, la chaleur moyenne terrestre est constante. Dans le second cas, celui de l'inégalité, il y a pour la terre échauffement ou refroidissement ;

ce qui arrive en été et en hiver. Alors il y a égalité entre les deux chaleurs au *maximum* d'échauffement, et à celui de refroidissement ; au voisinage , et non aux instans précis des *maximum* et *minimum* de chaleur solaire.

La chaleur solaire moyenne, estimée *à posteriori*, c'est-à-dire déduite des observations, se trouve être pour nos climats de juillet à décembre :: 8, 4 : 1. La chaleur solaire moyenne, estimée *à priori*, c'est-à-dire déduite des calculs, se trouve être à Geneve, de juillet à décembre (époques des jours presque doubles les uns des autres), :: 7, 2 : 1. Le premier résultat est sorti des observations thermométriques ; et le second, du sinus de la hauteur solaire moyenne de 65°, du quarré de la distance du soleil, de l'intensité, de la lumière, et des arcs semi-diurnes.

Les irrégularités dans la marche progressive de l'échauffement et du refroidissement périodiques de la terre, doivent en grande partie être attribuées aux vents et aux pluies : tels sont le *maximum* et le *minimum* de chaleur placés, non au point précis des solstices, mais constamment en juillet et souvent en janvier ; non à midi et minuit, mais à trois heures du soir et à quatre heures du matin. — La sérénité ou l'opacité du *tems* est, comme nous l'avons vu, une cause puissante des irrégularités dont nous venons de parler ; ce qui donne l'explication d'un adage météorologique conservé dans les campagnes, mais mal entendu aujourd'hui par ceux qui oublient que la réforme Grégorienne a avancé les fêtes catholiques de 10 jours.

Si sol claruerit, se Virgine Purificante ;

Multo majus erit frigus post, quàm fuit ante.

La Purification de la Vierge , placée actuellement au 2 février , tombait avant la réforme au 24 janvier , époque de la moindre chaleur moyenne. De plus , lorsque le tems est très-serein pendant les plus grands froids , l'émission de la chaleur rayonnante est plus abondante , et l'on peut en conséquence prédire un accroissement de froid.

Prévost fait ici un calcul qui prouve assez évidemment combien s'est trompé Buffon en assignant une suite immense de siècles pour le refroidissement total de notre globe. Il déduit cette perte de chaleur du refroidissement nocturne moyen , estimé par la différence thermométrique moyenne au coucher et au lever du soleil. Elle a été en 1788 à Geneve , de 3 , 5 degrés de Réaumur. Supposons la chaleur rayonnante égale pendant le jour , la perte de chaleur que fera la terre en 24 heures sera de 7 degrés. La chaleur solaire et toute autre cause de chaleur interne supposées nulles , la chaleur rayonnante de 7 degrés supposée la moyenne du globe et la millième partie de toute la chaleur interne , la chaleur de notre planète serait nulle , ou moindre qu'un degré en 24 ans environ.

On trouve ici une table des variations les plus ordinaires de température dans les 24 heures , exprimée en degrés de Fahrenheit , donnée par Kirwan... janvier , 6 °.... février , 8... mars , 20... avril , 18... mai , 14... juin , 12... , juillet , 10... août , 15... septembre , 18... octobre , 14... novemb. , 9... décem. 6..
Delà l'origine des rhumes de printems et d'automne.

Dans la troisieme section , l'auteur applique les principes établis précédemment à la chaleur relative des

deux hémisphères du globe terrestre , ou du froid austral. Il regarde comme nul l'effet de la distance du soleil sur les deux hémisphères , parce qu'il est alternatif. Mais il calcule l'effet combiné du tems et de la distance , sur la quantité de l'irradiation solaire , à l'aide du théorème suivant de *Bénédict Prévost* de Montauban : la lumière solaire qui parvient à la terre est égale dans toute partie égale de l'écliptique , parcourue ou non en tems égal. La différence constante entre les températures australe et boréale , ne vient donc pas d'une inégale quantité de chaleur solaire reçue par l'un et l'autre hémisphère. Elle doit plutôt venir de l'inégale quantité de chaleur rayonnante émise en tems donné ; inégalité qui trouve sa cause dans l'inégale distribution des quantités égales de chaleur solaire annuelle. Le rapport de l'été à l'hiver doit différer encore dans les deux hémisphères aux mêmes latitudes , par le rayonnement que produit la chaleur propre et permanente de la terre.

A l'appui de ces causes mécaniques viennent des causes chimiques , telles que l'excès de rayonnement produit par la formation de la glace , et par la condensation des vapeurs , par l'excès de tems employé pour résoudre la glace en eau , ou l'eau en vapeurs. L'excès du volume des eaux augmente aussi l'effet des causes chimiques , parce qu'il doit enlever par l'évaporation plus de feu aux régions australes. Mais la mer tempérant les étés et les hivers dans les climats où elle ne gèle pas , toutes ces causes du froid austral sont plus actives dans les latitudes élevées , et quelques-unes presque nulles dans les latitudes inférieures.

L'hémisphère austral est donc conclu à priori, ou par le raisonnement seul, plus froid que le boréal dans les latitudes élevées. Cette vérité est ensuite démontrée à posteriori, c'est-à-dire par les observations de Forster père, compagnon du célèbre Cook, et par celles que renferme la collection des Voyages à la mer du Sud de Dalrymple.

A la suite de ces recherches sur la chaleur, notre physicien a placé des remarques détachées, dont quelques-unes sont d'un grand intérêt : telle est la *limite des vents alisés*. Le vent alisé, qui souffle constamment de l'est, paraît être déterminé, comme les marées de l'Océan, par l'attraction de la lune et du soleil ; on pourrait l'appeler les marées de l'air ou atmosphériques. Cet alisé n'est pas Est pur ; mais il tient du nord dans l'hémisphère boréal, et du sud dans l'austral. Une seule cause ne produit pas ces deux inflexions : elles viennent des deux courans opposés qui s'établissent des zones froides à l'équateur ; de sorte que l'équateur serait la limite des deux vents alisés, si les deux hémisphères étaient échauffés au même point. L'inégalité de leur chaleur, déjà démontrée, doit avancer cette limite vers le nord. En effet, l'observation prouve que les alisés sud-est s'étendent au-delà de l'équateur jusqu'à 3°. de latitude septent. ; que les alisés nord-est ne s'étendent dans l'hémisphère septent. que jusqu'à 5°. de même latitude ; et qu'enfin il y a un espace nord d'environ 2°. où les alisés ne sont ni nord, ni sud, et où l'irrégularité des vents et des orages marque en quelque sorte la limite de ces deux alisés.

— Plongez dans un canon un boulet rouge ou

une bourre rougie à blanc , l'extérieur du canon reste froid long-tems , et ne s'échauffe que peu-à-peu.... Au contraire , chargez un canon à l'ordinaire , et faites feu , à l'instant l'extérieur du canon se trouve chaud.... Quelle est la raison de cette différence ? C'est que le feu , disait un jour Montgolfier , semblable à tous les fluides élastiques , déploie son énergie avec d'autant plus de force et de célérité , qu'il a été plus comprimé. —

Ce volume est terminé par une application de la *théorie du froid austral aux phénomènes de l'aiguille magnétique*. Si le soleil , ou la chaleur solaire , est seule ou en grande partie l'élément magnétique , comme elle abonde plus dans l'hémisphère septentrional , c'est-là qu'elle doit se prononcer plus fortement.

La *variation annuelle* dépendrait alors des perturbations de l'effet de la chaleur solaire , causées par le changement d'obliquité , la précession des équinoxes , la nutation , etc. , et la *variation diurne* dépendrait des modifications journalières du magnétisme de l'atmosphère ou de la surface terrestre.

Ces explications purement physico-mécaniques , et nullement hypothétiques , paraissent concluantes : il n'en est pas de même des deux fluides magnétiques élémentaires *purs* , du fluide magnétique *combiné* , dont la décomposition produisant les deux premiers , opère , selon Prévost , tous les phénomènes de l'aimant. Plus heureux , Epinus avec un seul fluide les a tous expliqués. Mais sur une matière aussi difficile , écoutons tous les écrivains , pesons-les , et même en les réfutant sachons-leur gré de leurs courageux efforts.

B E A U X A R T S .

Fin des Essais sur la peinture de Diderot. Un volume in-8°. de 414 pages. A Paris, chez Buisson, rue Hautefeuille.

LE chapitre IV. sur l'expression, étincelle de traits brillans, de descriptions vives et de conseils précieux : la brièveté de l'espace nous restreint aux derniers. Nous nous permettrons cependant une citation pleine de finesse et de sagacité..... « Interrogez-vous à l'aspect d'un homme ou d'une femme, et vous reconnaîtrez que c'est toujours l'image d'une bonne qualité, ou l'empreinte plus ou moins marquée d'une mauvaise qui vous attire ou vous repousse. »

« Supposez l'Antinoüs devant vous. Ses traits sont beaux et réguliers ; ses joues larges et pleines annoncent la santé. Nous aimons la santé ; c'est la pierre angulaire du bonheur. Il est tranquille ; nous aimons le repos. Il a l'air réfléchi et sage ; nous aimons la réflexion et la sagesse. Je laisse là le reste de la figure, et je vais m'occuper seulement de la tête. »

« Conservez tous les traits de ce beau visage comme ils sont ; relevez seulement un des coins de la bouche ; l'expression devient ironique, et le visage vous plaira moins. Remettez la bouche dans son premier état et relevez les sourcils ; le caractère devient orgueilleux, et il vous plaira moins. Relevez les deux coins de la bouche en même-tems ,

et tenez les yeux bien ouverts , vous aurez une physionomie cynique , et vous craindrez pour votre fille si vous êtes pere. Laissez retomber les coins de la bouche , et rabaissez les paupieres , qu'elles couvrent la moitié de l'iris et partagent la prunelle en deux , et vous aurez un homme faux , caché , dissimulé , que vous éviterez. »

On pourrait donner pour définition approchée de l'expression, l'observation suivante : « L'expression est faible ou fausse , si elle laisse incertain sur le sentiment. »

L'expression de figures bien composées doit annoncer , selon Diderot , l'espece de gouvernement sous lequel elles vivent. « L'air du républicain sera haut , dur et fier. Dans la monarchie , où l'on commande et l'on obéit , le caractere , l'expression sera celle de l'affabilité , de la grace , de la douceur , de l'honneur , de la galanterie.... L'esclave marche la tête inclinée ; il semble toujours la présenter à un glaive prêt à le frapper. » Cette observation nous paraît trop générale. Elle s'applique très bien à une scene de plusieurs personnages , et la famille de Darius est dans ce genre un témoignage éclatant de la sagacité de Lebrun. Mais gardez-vous de la presser et d'en faire l'application à une ou deux figures isolées.

« Qu'est-ce que la sympathie qui presse et colle , dit notre écrivain , deux êtres l'un à l'autre , à la premiere vue , au premier coup , à la premiere rencontre ?.... C'est l'attrait momentané et réciproque de quelque vertu. De la beauté naît l'admiration ; de l'admiration , l'estime , le desir de posséder et l'amour. »

D'après cette définition, il n'y aurait point de sympathie entre deux êtres immoraux, vicieux ; le contraire se voit cependant tous les jours. Nous dirons seulement ici en passant, que la sympathie naît de la conformité (quoique confuse et non-distinctement perçue par l'être sur lequel agit la sympathie) ou ressemblance de l'être qui l'occasionne, avec un ancien ami, ou bienfaiteur, ou objet chéri de celui qui en est affecté. Descartes en Hollande et dans ses autres voyages se sentait un attrait, une propension pour les borgnes, et malgré toutes ses recherches et ses réflexions, il n'avait pu découvrir la cause d'un goût aussi bizarre. Agé de plus de 30 ans, il revient au village qui l'a vu naître, près de la Flèche : le premier objet qui s'offre à ses yeux et qui émeut sa sensibilité, est sa nourrice. Il s'aperçoit qu'elle est borgne, et au moment même il réfléchit sur cette rencontre, et y découvre la cause de sa prédilection pour les borgnes. Cette digression peut ne pas paraître déplacée dans un chapitre sur l'expression.

Craignez, artistes, d'outrer l'expression. « Le Lao oon souffre, il ne grimace pas ; cependant la douleur cruelle serpente depuis l'extrémité de son orteil jusqu'au sommet de sa tête. Elle affecte profondément, sans inspirer de l'horreur. Faites que je ne puisse ni arrêter mes yeux, ni les arracher de dessus votre toile. Ne confondez point les minauderies, la grimace, les petits coins de bouches relevés, les petits becs pincés et mille autres puériles afféteries, avec la grace, moins encore avec l'expression... Que votre tête soit d'abord d'un beau caractère. Les pas-

sions se peignent plus facilement sur un beau visage, Quand elles sont extrêmes, elles n'en deviennent que plus terribles. Les Euménides des anciens sont belles, et n'en sont que plus effrayantes. »

« Sachez donc ce que c'est que la grace, ou cette rigoureuse et précise conformité des mem res avec la nature de l'action. » Excellente définition de la grace ! « Sur-tout ne la prenez point pour celle de l'acteur ou du maître à danser. » Ajoutons que l'on trouve plus souvent la grace ou les graces (car ici on doit confondre les deux mots) répandues sur un corps de moyenne et même de petite taille, tandis que les grandes statures ne les offrent presque jamais. La grace en général, et hors de l'action, est donc, selon nous, cette juste proportion entre tous les membres, qui annonce la faeulté d'exécuter tous les mouvemens sans gêne ; proportion dont la nature semble avoir doté les tailles moyennes, à l'exclusion des hautes statures.

L'expression décide quelquefois la couleur.....
« La couleur pâle et blême ne messied pas aux poètes, aux musiciens, etc. »

Paragraphe sur la composition, où j'espère que j'en parlerai. L'espérance de Diderot n'a pas été déçue, et nos lecteurs en profiteront à l'aide des citations nombreuses : il est facile de sacrifier la vanité de rédacteur à celle de faire parler un écrivain aussi original, et professant une doctrine si lumineuse.

« Une composition qui doit être exposée aux yeux d'une foule de toutes sortes de spectateurs, sera vicieuse, si elle n'est pas intelligible pour un homme de bon sens tout court. Qu'elle soit simple et claire

Par conséquent , aucune figure oisive , aucun accessoire/superflu. Que le sujet soit un..... Il y a seulement quelques circonstances où il n'est , ni contre la vérité , ni contre l'intérêt de rappeler l'instant qui n'est plus , ou d'annoncer l'instant qui va suivre. Une catastrophe subite surprend un homme au milieu de ses fonctions ; il est à la catastrophe , et il est encore à ses fonctions..... Chaque action a plusieurs instans ; mais je l'ai dit , et je le répète , l'artiste n'en a qu'un , dont la *durée est celle d'un coup-d'ail.* »... Quelle précision dans ces derniers mots , et quel écrivain a jamais porté un tact aussi sûr dans les discussions métaphysiques sur les arts ! Nous le redisons encore , tu ne peignais pas , Diderot , mais tu étais peintre !

« Je ne saurais souffrir , à moins que ce ne soit dans une apothéose , ou quelque autre sujet de verve pure , le mélange des êtres allégoriques et réels. Je vois frémir d'ici tous les admirateurs de Rubens ; mais peu m'importe , pourvu que le goût et la vérité me sourient. Le mélange des êtres allégoriques et réels donne à l'histoire l'air d'un conte. » Que dire en effet de Pallas qui apprend à lire sur ses genoux à Marie de Médicis , etc. ?

La peinture a cela de commun avec la poésie , et il semble qu'on ne s'en soit pas encore avisé , que toutes deux elles doivent être *benè moratæ* ; il faut qu'elles aient des mœurs.... Rendre la vertu aimable , le vice odieux , le ridicule saillant , voilà le projet de tout honnête homme qui prend la plume , le pinceau , ou le ciseau.... Venge l'homme de bien , du méchant , des dieux et du destin.... Montre-

moi Commode abandonné aux bêtes.... Étaie-moi les scènes sanglantes du fanatisme. » C'est ainsi qu'un peintre républicain se plaît à tracer les traits des Curtius, des Camille, des Caton, des Régulus, etc.

« On distingue la composition en *pittoresque* et en *expressive*. Je me soucie bien que l'artiste ait disposé ses figures pour les effets les plus piquans de lumières, si l'ensemble ne s'adresse point à mon ame, si ses personnages y sont comme des particuliers qui s'ignorent dans une promenade publique.... Toute composition expressive peut être en même-temps pittoresque, et quand elle a toute l'expression dont elle est susceptible, elle est suffisamment pittoresque, et je félicite l'artiste de n'avoir pas immolé le sens commun au plaisir de l'organe..... On a prétendu que l'ordonnance était inséparable de l'expression; il me semble qu'il peut y avoir de l'ordonnance sans expression, et que rien même n'est si commun. »

En comparant les peintres d'histoires et les peintres de genre, Diderot donne de la supériorité des premiers une raison péremptoire qui doit terminer pour toujours la question. « Le peintre de genre a sa scène sans cesse présente sous ses yeux; le peintre d'histoire, ou n'a jamais vu, ou n'a vu qu'un instant la scène. Et puis l'un est pur et simple imitateur, copiste d'une nature commune; l'autre est pour ainsi dire le créateur d'une nature idéale et poétique. »

Nous devons à Vien et à ses illustres élèves de ne plus craindre ce reproche qu'adresse notre écrivain aux peintres d'histoire. « L'immensité du travail rend le peintre d'histoire négligent dans les détails. On

est celui de nos peintres qui se soucient de faire des pieds et des mains ? Ils visent, dit-il, à l'effet général, et ces miseres n'y font rien. Ce n'était pas l'avis de Paul Véronèse, mais c'est le sien, etc. etc. »

Un mot, un seul mot sur le portrait, mais ce mot est précis et doctrinal. « Un portrait peut avoir l'air triste, sombre, mélancolique, serein, parce que ces états sont permanens ; mais un portrait qui rit est sans noblesse, sans caractère, souvent même sans vérité, et par conséquent une sottise. Le ris est passager ; mais on n'est pas rieur par état... « Point de grands peintres qui n'aient su faire le portrait : témoins Raphaël, Rubens, le Sueur, Vandeik.. » Nous osons ajouter qu'aux peintres d'histoire seuls appartient de bien faire le portrait.

Mon mot sur l'architecture, VI^e. chap. Ce chapitre est maigre, quoiqu'il le sujet fût fécond. Voici cependant une excellente observation. « Je vous conseille de vous méfier du talent d'un architecte qui n'est pas un grand dessinateur. Où cet homme se serait-il formé l'œil ? Où aurait-il pris le sentiment exquis des proportions ? Où aurait-il puisé les idées du grand, du simple, du noble, du lourd, du léger, du svelte, du grave, de l'élégant, du sérieux ? Michel Ange était grand dessinateur lorsqu'il conçut le plan de la façade et du dôme de St. Pierre de Rome, et notre Perrault dessinait supérieurement lorsqu'il imagina la colonnade du Louvre.

Un petit corollaire de ce qui précède, chap. dernier. Mais que signifient tous ces principes, si le goût est une chose de caprice, et s'il n'y a aucune règle éternelle, immuable, du beau ?... Le vrai, le bon
et

et le beau se tiennent de bien près. Ajoutez à l'une des deux premières qualités quelque circonstance rare, éclatante, et le vrai sera beau, et le bon sera beau. Si la solution du problème des trois corps n'est que le mouvement de trois points donnés sur un chiffon de papier, ce n'est rien ; c'est une vérité purement spéculative. Mais si l'un de ces trois corps est l'astre qui nous éclaire pendant le jour ; l'autre, l'astre qui nous luit pendant la nuit, et le troisième le globe que nous habitons, tout-à-coup la vérité devient grande et belle. »

» Qu'est-ce donc que le goût ? une facilité acquise par des expériences répétées, à saisir le vrai ou le bon, avec la circonstance qui le rend beau, et d'en être promptement touché... Si les expériences qui déterminent le jugement sont présentes à la mémoire, on aura le goût éclairé ; si la mémoire en est passée, et qu'il n'en reste que l'impression, on aura le tact, l'instinct. »

Pour pouvoir faire et juger de l'expérience et de l'étude, il faut y joindre de la sensibilité ; sans elle on ne serait qu'averti ; avec elle on est entraîné, ravi. Un bon juge peut se passer de la dernière qualité ; mais non des deux premières. La sensibilité seule fait des enthousiastes, et l'enthousiasme a l'éclat et la courte durée des météores extraordinaires. « De-là, tant de productions aussi tôt oubliées qu'applaudies ; tant d'autres, ou inaperçues ou dédaignées, qui reçoivent du tems, du progrès de l'esprit et de l'art, d'une attention plus raisonnée, le tribut qu'elles méritaient ; de-là, la certitude du succès de tout ouvrage de génie. Il est seul

(*mot sublime !..*). On ne l'apprécie qu'en le rapportant immédiatement à la nature. Et qui est-ce qui sait remonter jusques-là ? un autre homme de génie. »

Quel long extrait, que de nombreuses citations pour un opuscule de 117-pages ! Hé bien, nous répondrons encore par une citation.....

« Malheur aux peintres (aux médiocres, a voulu dire notre écrivain), si celui qui parcourt une galerie y porte jamais ces principes ! Heureux le tems où ils seront populaires ! C'est la lumière générale de la nation qui empêche le souverain, le ministre (aujourd'hui les gouvernans) et l'artiste de faire des sottises. *O sacra reverentia plebis !* »

A la suite de ces essais sur la peinture de Diderot, sont placées ses observations sur le salon de peinture de 1765. Elles sont écrites d'un style gai, varié ; et les jugemens qu'il porte ont été confirmés par la postérité, à l'exception d'un petit nombre, tels que ceux-ci.... « L'Amour de Bouchardon, qu'on admirera à jamais (oui, si l'on aime la nature pauvre et les poses maniérées)... Quelques pierres gravées de Guai qui étonneront les antiquaires à venir (l'étonnement ne saisira pas ceux qui chérissent la correction du dessin des beaux camées antiques).... C'est un grand peintre que ce Casanove ! Il a de l'imagination, de la verve, etc. (Cette réputation est tombée en ruine, et le jugement de Diderot n'a pu lui donner du soutien).... Falconnet : Voici un homme qui a du génie ; etc.. Convenez, mon ami, que si on avait exhumé ce morceau, on en ferait le désespoir des modernes. L'Amitié : c'est une figure debout qui tient un cœur entre ses mains, etc. (La

postérité va juger ce sculpteur , mort depuis trois ans ; et , suivant toute apparence , elle ne se méprendra pas sur ses ouvrages ; elle ne verra pas du grandiose dans l'exagération , ni de l'expression dans des attitudes théatrales)... Berruer (l'artiste n'a pas pris à tâche de justifier les éloges que Diderot lui a donnés en 1765).. Cette maniere d'imiter les dessins au crayon , par la gravure , influera sensiblement sur les progrès de l'art en Europe , et sera d'une utilité infinie. (N'en déplaise à la prédiction , ces gravures seront de mauvais modeles , et n'apprendront qu'à dessiner maigre et sec.) »

M É L A N G E S.

QUELQUES IDÉES SUR L'EXPRESSION EN MUSIQUE.

Première lettre au Rédacteur du Mercure.

« **L'**EXPRESSION, dit Rousseau dans son dictionnaire
 » de musique , est une qualité par laquelle le musi-
 » cien sent vivement , et rend avec énergie toutes
 » les idées qu'il doit rendre , et tous les sentimens
 » qu'il doit exprimer. Il y a une expression de com-
 » position et une d'exécution , et c'est de leur con-
 » cours que résulte l'effet musical le plus puissant
 » et le plus agréable. »

Il n'y a rien à ajouter à cette définition. Rousseau était non-seulement grand écrivain , mais excellent musicien lui-même : sentir vivement , voilà le don le plus précieux qu'un artiste ait pu recevoir de la nature , et elle seule peut le dispenser. Rendre avec

X 2

énergie , c'est le triomphe de l'art , on ne l'obtient gueres que par de continuelles observations , et par le travail le plus assidu. Sans une sensibilité vive et profonde , dans quelque genre que ce soit , et quelque opiniâtreté que l'on mette dans ses études , on sera condamné à ramper dans la foule des hommes vulgaires ; si au contraire on joint à la sensibilité une connaissance approfondie de son art et du parti que l'on peut tirer des moyens que cet art emploie , l'on rendra avec énergie ce que l'on aura fortement conçu ; bientôt on devancera ses rivaux dans la carrière ; on élèvera sa réputation à la hauteur de celle des plus grands maîtres ; et enfin , malgré les clameurs de l'en vie et les intrigues de la médiocrité , on laissera après soi un nom célèbre dans les arts...

Mais que de qualités doivent se réunir à une sensibilité profonde dans un musicien , pour qu'il possède l'expression de composition ! Il doit avoir encore un esprit assez juste et assez étendu pour pouvoir saisir et comparer tous les rapports ; une imagination assez ardente pour s'emparer fortement de son objet , assez féconde pour se le représenter et le reconnaître sous toutes sortes d'images ; une ame assez expansive pour se porter vers tous les objets , assez passionnée pour s'attacher à ceux qui ont avec elle quelque analogie ; il faut sur-tout qu'il ait un cœur qui , tantôt doucement tourmenté par les affections les plus tendres , et tantôt dévoré par les plus fougueuses passions , ne connaisse jamais de repos. C'est à ce prix qu'on communique la chaleur , ou plutôt qu'on donne la vie à son ouvrage. Ce ne fut point du ciel que descendit la flamme qui anima

Galathée ; allumé par le génie de l'artiste , et par son amour , ce feu créateur jaillit du cœur de Pigmalion.

Si à l'expression de composition , le musicien veut joindre celle d'exécution , il faut plus encore : il est indispensable que son organisation physique réponde à la perfection de son organisation morale ; ainsi la nature doit avoir été prodigue envers lui de tous ses dons. Ces phénomènes se présentent de loin en loin dans le cours des siècles. Heureux sont ceux qui vivent aux époques où l'on peut les observer et en jouir ! Je parlerai , à la fin de cette lettre , et dans la suivante , d'un artiste que la génération actuelle a vu naître , et dont elle doit s'enorgueillir ; mais auparavant , je vais essayer de fixer encore quelques idées.

Exécuter avec expression , c'est en général produire une imitation parfaite. Je m'arrête un moment sur cette définition. On a prétendu que dans les arts d'imitation , il fallait embellir la nature. Embellir la nature !..... Il faut au moins s'expliquer.

A l'heureuse époque de ma jeunesse où je connus Rousseau , j'ai lui demandais un jour ce qu'il fallait penser de cette opinion , assez généralement reçue et soutenue sur-tout par Winkelman , que dans les productions des arts , il fallait embellir la nature. Ce qu'il en faut penser , me dit-il avec vivacité : *Que c'est un blasphème...* Cependant , ajouta-t-il un moment après...

Pardonne , ô Rousseau , si j'ose ici te prêter un langage si peu digne de toi. Tes expressions justes , frappantes et énergiques qu'on ne retrouve plus , ont pu s'effacer de ma mémoire ; mais le fond de tes

idées et tes sentimens resteront éternellement gravés dans mon esprit et dans mon cœur. Rousseau continua donc à-peu-près ainsi :

Nos observations arrêtées sur la nature physique et morale , sont toujours le produit d'un grand nombre d'observations particulières qu'elle nous a successivement ou simultanément présentées dans sa richesse inépuisable , dans son étonnante fécondité. C'est dans cet ensemble d'observations , dans lesquelles les traits vraiment caractéristiques des objets sont toujours constans , tandis que leurs formes accidentelles sont variées à l'infini , que la nature s'offre à l'imitation dans les beaux arts. Chaque objet , dans cet ensemble d'observations , concourt à l'effet de tous , et l'universalité des observations détermine aussi l'effet avec lequel chaque objet se reproduit dans l'imagination de l'artiste.

Rendre cet effet général ou l'effet particulier de chaque objet tel qu'il se compose et se fait sentir dans ce riche et immense tableau ; voilà ce que l'art , quelque parfait qu'on le suppose , le génie , quelque élevé qu'il soit , ne pourront jamais faire , parce que l'art est borné dans ses moyens comme dans sa perfection même , et parce que même le génie , lorsqu'il s'agit d'imiter la nature , ne saurait jamais se trouver en proportion avec un tel modèle. Ce n'est donc pas en ce sens que l'on peut dire qu'on doit embellir la nature , puisqu'il est même impossible de l'égalier. Un artiste ne peut donc se proposer de produire qu'un effet qui soit le résultat du très-petit nombre d'objets que les bornes de son art lui permettent de faire entrer dans son

plan. Pour cela que faudra-t-il qu'il fasse ? Qu'il choisisse ces objets entre tous ceux que la nature lui présente , qu'il rapproche ceux qu'elle n'offre souvent qu'épars , qu'il les ordonne et les nuance d'après les dimensions du cadre dans lequel il est forcé de les circonscrire ; qu'il les anime enfin d'après tous les motifs qui ont déterminé le sujet de son imitation. Si ce sont plusieurs objets qu'il veut rendre à la fois , il fera ensorte que l'effet de l'une ne nuise pas à l'effet des autres ; il évitera que la confusion ne naisse du partage de l'attention , et la nature seule bien consultée lui en montrera les moyens. Si c'est un objet particulier qu'il veut faire ressortir et dominer comme sujet principal , qu'il surprenne encore son secret à la nature , elle lui apprendra les retranchemens à faire , les contrastes à saisir , le degré de lumière dont il faut frapper cet objet principal , et dans quelle dégradation il faudra placer tout ce qui ne lui est qu'accessoire. Est-ce là ce qu'on entend par embellir la nature ? J'en serai d'accord , quoiqu'il me semble toujours que ce soit seulement la bien connaître , la bien sentir , et la rendre aussi fidèlement que le permettent les données et l'insuffisance de l'art.

Ainsi pensait Rousseau , qui sans doute savait sentir et peindre la nature. Exécuter avec expression , c'est donc produire une imitation aussi parfaite qu'il est possible.

Oui , le grand , l'universel modèle de tous les arts , c'est la nature. Le type sur lequel l'artiste doit avoir les yeux continuellement fixés n'existe que dans la nature , et malheur à lui s'il n'est pas pénétré

de cette vérité ! Les ouvrages qui la rendent fidèlement sont tous des chef-d'œuvres ; ceux-là seuls méritent ce nom. Les autres ne sont que des productions monstrueuses et avortées d'hommes sans génie : insipides produits de la mode , du caprice , de la routine et toujours du mauvais goût , la vérité les désavoue , le sentiment les repousse ; le vrai connaisseur , l'homme sensible , s'étonne qu'on les ait mis au jour et qu'on y attache quelque prix ; il en détourne les yeux quand on les lui présente ; il s'en éloigne avec dédain.

Posséder l'expression d'exécution pour un musicien , c'est non-seulement faire sonner à l'oreille , mais porter jusqu'au fond des cœurs les accens de la nature modifiés , selon les règles de l'art musical. C'est saisir et rendre ces accens avec leur vrai caractère , et le degré de mouvement qui leur est imprimé par nos diverses passions. C'est les exprimer avec ces combinaisons compliquées , avec ces nuances légères , ces dégradations presque insensibles qui pourtant les distinguent ; c'est savoir les rendre enfin avec une infinité de différences si fines et si déliées qu'elles échappent à toute autre analyse qu'à celle du sentiment.

Qu'on juge d'après cela des difficultés de ce bel art , puisqu'il exige dans celui qui veut y exceller le sentiment le plus profond , les sens les plus délicats et les plus faciles à ébranler , les sensations les plus exquis , et pour tout dire en un mot , les dispositions de l'ame et du corps les plus heureuses.

Ajoutons encore que le monde entier , c'est à-dire tout ce qui est animé de l'espece de vie qui lui

est propre, est le domaine de l'expression. La nature morte seule, est froide, muette et ne saurait rien inspirer.

En effet, une des plus naturelles et des plus séduisantes de nos illusions, est d'attribuer aux objets qui nous émeuvent le même sentiment que produit ou que réveille en nous l'impression que nous en recevons : voilà comment dans la nature tout ce qui sent, tout ce qui respire, et même tout ce qui se meut, a ou paraît avoir son langage, ses accens, son expression. Non-seulement la tourterelle gémit de son veuvage, la colombe soupire ses amours, le taureau mugit de l'ardeur qui le presse, mais les arbres même tourmentés par les aquilons nous font entendre des plaintes ; les cavernes retentissantes de la voix qui les remplit, semblent pousser de longs gémissements : jusqu'à un simple pavot qui dans les champs courbe sa tête lorsque son calice est surchargé de pluie, présente à notre ame attristée l'image de la fatigue et de la douleur.

Oui, l'histoire en est véritable, les chants d'Orphée étaient entendus de la nature entière, et la nature entière répondait à sa voix. Il arrêtait les fleuves dans leur course, il adoucissait les lions et les tygres ; les forêts, les valons, les rochers, les rivages de l'Ebre répétaient Eurydice, Eurydice ! Virgile et Gluck n'ont proféré le mensonge que lorsqu'ils nous ont persuadé que les accords de sa lyre avaient rendu son Eurydice à la vie, après avoir attendri les pâles ombres et fléchi les avars et insensibles divinités de l'empire des morts.

Brillantes fictions ! touchantes allégories ! vous

nous présentez la vérité sous un voile transparent qui sans la cacher quelquefois lui prête de nouveaux charmes. Qu'il serait doux d'abandonner son imagination à vos séduisans mensonges , si vous ne rappelliez pas la réalité et de douloureux souvenirs !

O Mandini ! ô Viganoni ! ô Morichelli ! où êtes-vous ? Qu'est devenu ce théâtre que Paësiello , Sarti , Cimarosa , Cherubini remplissaient de leur génie ? De toutes parts on accourait pour y entendre les chef-d'œuvres de ces grands maîtres , et pour vous y couvrir d'applaudissemens ; maintenant que l'Europe jalouse et ennemie , que l'Italie orgueilleuse de vous avoir donné le jour vous ont rappelé , et que vous avez cédé à leur empressement , on vous cherche sans cesse dans ma patrie , et l'on n'y retrouve de vous que les éternels regrets que vous nous avez laissés.

Et toi dont la perte a été plus sensible encore aux amateurs d'un art qui te reconnaissait pour maître ; toi que j'avais dans la pensée , et dont il m'a suffi d'esquisser le portrait pour montrer ce que doit être un musicien qui dans la composition et l'exécution veut atteindre à la perfection de son art , c'est-à-dire au plus haut degré de l'expression ; homme rare , artiste unique , tendre et sublime Viotti ! la France t'aurait-elle donc perdu pour toujours ? quoi ! pour toujours tu serais devenu la conquête d'une terre étrangère ? Non , je ne puis le penser. Tandis que nos guerriers achevent de dissiper la ligue impie des rois armés contre la liberté , l'institut national français et les noms des hommes qui le composent , annoncent à

l'Europe étonnée qu'elle sera vaincue par notre supériorité dans les sciences, par notre prééminence dans les beaux arts, comme elle l'a été par la force de nos armes : ceux qui sont appelés à nous dédommager des pertes que nous avons faites, et à réparer les ruines dont les tremblemens de terre et les volcans de la révolution ont couvert ce sol bouleversé, voudront honorer par les choix qu'ils sauront faire, un établissement dont la France ne se glorifie que parce qu'eux-mêmes ont été les objets de son choix. Ils entendront la musique et les cent voix de la Renommée leur demander Viotti, et ils rendront à la terre de la liberté qu'il faut embellir, cet artiste inimitable dont la liberté fut toujours l'idole.

A. M. E....

V A R I É T É S .

Des femmes, de l'amour, du mariage et de la galanterie.

PENSÉES EXTRAITES DES ŒUVRES DE CHAMFORT.

ON a beaucoup *pensé* et beaucoup écrit sur les femmes, et la plupart de ceux qui en ont parlé les ont peu ménagées dans leurs portraits. Il faut avouer que sur un sujet de cette nature il est bien difficile de rencontrer des juges entièrement désintéressés. C'est par cette raison que les femmes se sont tenues peu offensées du mal qu'on a dit d'elles ; elles ont toujours soupçonné, dans ces sortes de diatribes, des motifs secrets qui mettaient la gloire de leur sexe, c'est-à-dire leur puissance, à l'abri des traits de la malignité. Elles ont même remarqué que ceux qui les ont traitées avec si peu

de ménagement , les ont beaucoup aimées ; et ce sentiment , qui place l'excuse si près de la faute , fait trouver aisément grace pour les coupables , devant celles qui pardonnent bien moins l'indifférence que l'excès même de la satire.

Quoi qu'il en soit , on doit peu s'étonner de ces portraits chargés de couleurs si peu avantageuses à la gloire des femmes ; il faut moins en accuser leur sexe en général , que les modèles dont on a fait choix pour les peindre. Les femmes vraiment dignes d'estime , et qui , pour la gloire de leur sexe et le bonheur du nôtre , sont en plus grand nombre qu'on ne croit , sont celles qui constamment occupées de leurs devoirs fuient le grand jour des sociétés , et préfèrent des plaisirs purs et tranquilles au sein de leur famille , de leurs parens , de leurs amis , à l'éclat bruyant et scandaleux du grand monde. Ce n'est pas dans ces asyles de la modestie et de la vertu que nos amateurs vont étudier les femmes. Il n'y a rien là d'assez piquant pour le triomphe du déshonneur et les jouissances de la malignité.

Il y aurait bien des choses à dire sur les différentes causes qui ont influé et qui influent sur le caractère et les mœurs des femmes , et sur les moyens de les ramener à l'honorable place qu'elles doivent occuper dans l'ordre de la nature et des sociétés bien constituées. On sent que ce n'est pas dans quelques lignes d'un préambule que l'on pourrait traiter un sujet qui exigerait d'être considéré sous des rapports civils , politiques et moraux. Mais nous avons cru ce peu d'observations nécessaires , avant de rapporter le résultat des *Pensées* de Chamfort sur les femmes. Il a fort bien peint celles qu'il a observées ; mais il y aurait trop d'injustice à généraliser ses tableaux. Au reste , ils ne seront point perdus pour la philosophie et pour les mœurs ; en mettant sous nos yeux les *produits* de notre vieille *civilisation* que l'on croyait si *perfectionnée* , il fera naître le desir de la voir se régénérer. Certainement , ou notre révolution sera manquée , ou elle pro-

duira de grands changemens dans notre ordre moral. En fait de mœurs , tout est encore à créer.

L'amour est un sentiment qui , pour paraître honnête , a besoin de n'être composé que de lui-même , de ne vivre et de ne subsister que par lui.

Toutes les fois , que je vois de l'engouement dans une femme , ou même dans un homme , je commence à me défier de sa sensibilité. Cette règle ne m'a jamais trompé.

En fait de sentimens , ce qui peut être évalué n'a pas de valeur.

L'amour est comme les maladies épidémiques. Plus on les craint , plus on y est exposé.

Un homme amoureux est un homme qui veut être plus aimable qu'il ne peut ; et voilà pourquoi presque tous les amoureux sont ridicules.

Il y a telle femme qui s'est rendue malheureuse pour la vie , qui s'est perdue et déshonorée pour un amant qu'elle a cessé d'aimer parce qu'il a mal ôté sa poudre , ou mal coupé un de ses ongles , ou mis son bas à l'envers.

Une ame fiere et honnête , qui a connu les passions fortes , les fuit , les craint , dédaigne la galanterie ; comme l'ame qui a senti l'amitié , dédaigne les liaisons communes et les petits intérêts.

Les femmes d'un état mitoyen , qui ont l'espérance ou la manie d'être quelque chose dans le monde , n'ont ni le bonheur de la nature , ni celui de l'opinion. Ce sont les plus malheureuses créatures que j'aie connues.

Les femmes ont des fantaisies, des engouemens, quelquefois des goûts. Elles peuvent même s'élever jusqu'aux passions. Ce dont elles sont le moins susceptibles, c'est l'attachement. Elles sont faites pour commercer avec nos faiblesses, avec notre folie, mais non avec notre raison. Il existe entre elles et les hommes des sympathies d'épiderme, et très-peu de sympathies d'esprit, d'ame et de caractère. C'est ce qui est prouvé par le peu de cas qu'elles font d'un homme de 40 ans. Je dis, même celles qui sont à-peu-près de cet âge. Observez que quand elles lui accordent une préférence, c'est toujours d'après quelques vues malhonnêtes, d'après un calcul d'intérêt ou de vanité, et alors l'exception prouve la règle, et même plus que la règle. Ajoutons que ce n'est pas ici le cas de l'axiôme, qui prouve trop ne prouve rien.

C'est par notre amour-propre que l'amour nous séduit; hé ! comment résister à un sentiment qui embellit à nos yeux ce que nous avons, nous rend ce que nous avons perdu, et nous donne ce que nous n'avons pas ?

Quand un homme et une femme ont l'un pour l'autre une passion violente, il me semble toujours que, quels que soient les obstacles qui les séparent, un mari, des parens, etc., les deux amans sont l'un à l'autre, *de par la nature*; qu'ils s'appartiennent de droit divin, malgré les lois et les conventions humaines.

On vous dit quelquefois, pour vous engager à aller chez telle ou telle femme, *elle est très aimable*; mais si je ne veux pas l'aimer ! Il vaudrait mieux

dire, *elle est très-aimante*, parce qu'il y a plus de gens qui veulent être aimés, que de gens qui veulent aimer eux-mêmes.

Si l'on veut se faire une idée de l'amour-propre des femmes, dans leur jeunesse, qu'on en juge par celui qui leur reste, après qu'elles ont passé l'âge de plaire.

Il me semble, disait M. de..... à propos des faveurs des femmes, qu'à la vérité cela se dispute au concours, mais que cela ne se donne ni au sentiment, ni au mérite.

Les jeunes femmes ont un malheur qui leur est commun avec les rois, celui de n'avoir point d'amis. Mais heureusement elles ne sentent pas ce malheur plus que les rois eux-mêmes. La grandeur des uns et la vanité des autres leur en dérobe le sentiment.

On dit, en politique, que les sages ne font point de conquêtes : cela peut aussi s'appliquer à la galanterie.

Il est plaisant que le mot, connaître une femme, veuille dire, coucher avec une femme, et cela dans plusieurs langues-anciennes, dans les mœurs les plus simples, les plus approchantes de la nature; comme si on ne connaissait point une femme sans cela. Si les patriarches avaient fait cette découverte, ils étaient plus avancés qu'on ne croit.

Les femmes font avec les hommes une guerre où ceux-ci ont un grand avantage, parce qu'ils ont les filles de leur côté.

Il y a telle fille qui trouve à se vendre, et ne trouverait pas à se donner.

Soyez aussi aimable, aussi honnête qu'il est pos-

sible, aimez la femme la plus parfaite qui se puisse imaginer, vous n'en serez pas moins dans le cas de lui pardonner ou votre prédécesseur ou votre successeur.

Peut-être faut-il avoir senti l'amour pour bien connaître l'amitié.

Le commerce des hommes avec les femmes ressemble à celui que les Européens font dans l'Inde ; c'est un commerce guerrier.

Pour qu'une liaison d'homme à femme soit vraiment intéressante, il faut qu'il y ait entre eux jouissance, mémoire ou désir.

Une femme d'esprit m'a dit un jour un mot qui pourrait bien être le secret de son sexe ; c'est que toute femme, en prenant un amant, tient plus de compte de la manière dont les autres femmes voient cet homme, que de la manière dont elle le voit elle-même.

Madame de.... a été rejoindre son amant en Angleterre, pour faire preuve d'une grande tendresse, quoiqu'elle n'en eût guère. A présent, les scandales se donnent par respect humain.

Je me souviens d'avoir vu un homme quitter les filles d'Opéra, parce qu'il y avait vu, disait-il, autant de faussetés que dans les honnêtes femmes.

Il y a des redites pour l'oreille et pour l'esprit ; il n'y en a point pour le cœur.

Qu'est-ce que c'est qu'une maîtresse ? Une femme près de laquelle on ne se souvient plus de ce qu'on sait par cœur, c'est-à-dire de tous les défauts de son sexe.

Le tems a fait succéder dans la galanterie le piquant du scandale au piquant du mystère.

Il semble que l'amour ne cherche pas les perfection^s réelles ; on dirait qu'il les craint. Il n'aime que celles qu'il crée , qu'il suppose ; il ressemble à ces rois qui ne reconnaissent de grandeurs que celles qu'ils ont faites.

Ce qui rend le commerce des femmes si piquant , c'est qu'il y a toujours une foule de sous-entendus , et que les sous-entendus , qui entre hommes sont gênans , ou du moins insipides , sont agréables d'un homme à une femme.

On dit communément : la plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a ; ce qui est très-faux : elle donne précisément ce qu'on croit recevoir , puisqu'en ce genre c'est l'imagination qui fait le prix de ce qu'on reçoit.

Celui qui n'a pas vu beaucoup de filles ne connaît point les femmes , me disait gravement un homme , grand admirateur de la sienne qui le trompait.

En amour , il suffit de se plaire par ses qualités aimables et par ses agrémens. Mais en mariage , pour être heureux , il faut s'aimer , ou du moins se convenir par ses défauts.

L'amour plaît plus que le mariage , par la raison que les romans sont plus amusans que l'histoire.

L'hymen vient après l'amour , comme la fumée après la flamme.

Le mot le plus raisonnable et le plus mesuré qui ait été dit sur la question du célibat et du mariage est celui-ci : Quelque parti que tu prennes , tu t'en repentiras. Fontenelle se repentit , dans ses dernières années , de ne s'être pas marié. Il oubliait 95 ans passés dans l'insouciance.

En fait de mariages, il n'y a de reçu que ce qui est sensé, et il n'y a d'intéressant que ce qui est fou. Le reste est un vil calcul.

On marie les femmes avant qu'elles soient rien et qu'elles puissent rien être. Un mari n'est qu'une espèce de manœuvre qui tracasse le corps de sa femme, ébauche son esprit et dégrossit son âme.

Le mariage, tel qu'il se pratique chez les grands, est une indécence convenue.

Nous avons vu des hommes, réputés honnêtes, des sociétés considérables, applaudir au bonheur de Mlle....., jeune personne, belle, spirituelle, vertueuse, qui obtenait l'avantage de devenir l'épouse de M....., vieillard mal-sain, repoussant, malhonnête, imbécille, mais riche. Si quelque chose caractérise un siècle infâme, c'est un pareil sujet de triomphe, c'est le ridicule d'une telle joie, c'est ce renversement de toutes les idées morales et naturelles.

L'état de mari a cela de fâcheux, que le mari qui a le plus d'esprit peut être de trop par-tout, même chez lui, ennuyeux, sans ouvrir la bouche, et ridicule, en disant la chose la plus simple. Être aimé de sa femme, sauve une partie de ces travers. Delà vient que M..... disait à sa femme : ma chère amie, aidez-moi à n'être pas ridicule.

Le divorce est si naturel, que dans plusieurs maisons il couche toutes les nuits entre deux époux.

Grace à la passion des femmes, il faut que l'homme le plus honnête soit ou un mari, ou un sigisbé ; ou un crapuleux, ou un impuissant.

La pire de toutes les mésalliances est celle du cœur.

Ce n'est pas tout d'être aimé, il faut être apprécié, et on ne peut l'être que par ce qui nous ressemble. Delà vient que l'amour n'existe pas, ou du moins ne dure pas entre des êtres dont l'un est trop inférieur à l'autre; et ce n'est point là l'effet de la vanité, c'est celui d'un juste amour-propre dont il serait absurde et impossible de vouloir dépouiller la nature humaine. La vanité n'appartient qu'à la nature faible ou corrompue; mais l'amour-propre, bien connu, appartient à la nature bien ordonnée.

Les femmes ne donnent à l'amitié que ce qu'elles empruntent à l'amour. Une laide, impérieuse, et qui veut plaire, est un pauvre qui commande qu'on lui fasse la charité.

L'amant, trop aimé de sa maîtresse, semble l'aimer moins, et *vice versa*. En serait-il des sentimens du cœur comme des bienfaits? Quand on n'espere plus pouvoir les payer, on tombe dans l'ingratitude.

La femme qui s'estime plus pour les qualités de son ame ou de son esprit, que pour sa beauté, est supérieure à son sexe. Celle qui s'estime plus pour sa beauté que pour son esprit, ou pour les qualités de son ame, est de son sexe. Mais celle qui s'estime plus pour sa naissance ou pour son rang, que pour sa beauté, est hors de son sexe, et au-dessous de son sexe.

Il paraît qu'il y a dans le cerveau des femmes une case de moins, et dans leur cœur une fibre de plus que chez les hommes. Il fallait une organisation particulière pour les rendre capables de supporter, soigner, caresser des enfans.

C'est à l'amour maternel que la nature a confié

Y 2

la conservation de tous les êtres; et pour assurer aux mères leur récompense, elle l'a mise dans les plaisirs, et même dans les peines attachées à ce délicieux sentiment.

En amour, tout est vrai, tout est faux, et c'est la seule chose sur laquelle on ne puisse pas dire une absurdité.

Un homme amoureux, qui plaint l'homme raisonnable, me paraît ressembler à un homme qui lit des contes de fées, et qui raille ceux qui lisent l'histoire

L'amour est un commerce orageux, qui finit toujours par une banqueroute; et c'est la personne qui on fait banqueroute qui est déshonorée.

Une des meilleures raisons qu'on puisse avoir de ne se marier jamais, c'est qu'on n'est pas tout-à-fait la dupe d'une femme tant qu'elle n'est point la vôtre.

Avez-vous jamais connu une femme qui voyant un de ses amis assidu auprès d'une autre femme, ait supposé que cette femme lui fût cruelle? On voit par-là l'opinion qu'elles ont les unes des autres. Tirez vos conclusions.

Quelque mal qu'un homme puisse penser des femmes, il n'y a pas de femme qui n'en pense encore plus mal que lui.

NOTICES ET ANNONCES.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Bibliothèque britannique, ou recueil extrait des ouvrages anglais, périodiques et autres, des mémoires et transactions

des sociétés et académies de la Grande-Bretagne, d'Asie et d'Amérique, rédigé à Geneve par une société de gens de lettres. — On souscrit à Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs, et chez Buisson, rue Hautefeuille.

Tel est le titre d'un recueil dont le prospectus vient de tomber dans nos mains. Cette entreprise ne peut qu'être utile aux progrès des connaissances humaines, si elle est dirigée avec autant de goût que d'impartialité. Les éditeurs y montrent une grande prédilection pour les productions des sciences et de la littérature anglaise, et pour le gouvernement de la Grande-Bretagne. Notre objet n'est point de leur contester cette opinion de prééminence; c'est une affaire de sentiment, mais ce n'est pas sans quelque surprise que nous avons lu le paragraphe suivant, relatif à la nation française.

« Et s'il était une nation travaillée à la fois par la guerre, par l'influence de principes également séduisans et destructeurs de l'ordre social : si dans un fatal aveuglement, cette nation ne cherchait point à NEUTRALISER le levain qui l'AGITE . en étudiant et en s'appliquant les principes sur lesquels repose encore la prospérité des autres peuples : si elle s'obstinait enfin à se nourrir du poison même qui la dévore, c'est alors qu'il faudrait gémir sur les conséquences de cet isolement, déjà si déplorable sous des rapports moins menaçans. »

Nous ne releverons point ici tout ce que ce paragraphe contient d'injurieux et de faux sur les principes de la révolution française. Ils sont mieux appréciés par ses ennemis mêmes, et le seront bientôt par l'Europe juste et impartiale. On aurait dû s'attendre que, dans la position où se trouvent placés les éditeurs, ils auraient été à portée de mieux voir et de mieux juger. A ce langage, si peu convenable à des gens de lettres qui parlent de raison et de philanthropie, on croirait entendre des émigrés ou des Anglais eux-mêmes. Au reste, nous devons remercier les éditeurs d'avoir si fort

insisté dans leur prospectus sur la sage *neutrallité* dans laquelle ils disent que Geneve s'est renfermée dans les circonstances actuelles. Nous les invitons à être un peu plus corrects dans leur style , et moins irréfléchis dans leurs assertions.

Quoi qu'il en soit , comme en matière de sciences et de littérature , il ne peut être question d'aucun préjugé , et que la république des lettres est véritablement la république *universelle* , nous extrairons volontiers de ce recueil tout ce qui nous paraîtra pouvoir concourir à leurs progrès , seul but que doivent se proposer les hommes de lettres et les savans de tous les pays.

L I V R E S F R A N Ç A I S .

Synonymes français , par Girard ; nouvelle édition , considérablement augmentée , mise dans un nouvel ordre , et enrichie de notes , par Beauzée. Deux volumes in-12. Prix , 500 liv.

Histoire des révolutions d'Angleterre , par le pere Doriéans , continuée par H. F. Turpin ; nouvelle édition , augmentée d'un discours préliminaire sur les avantages et les abus de la constitution britannique. Six volumes in-8°. Prix , 2000 l.

Narcisse dans l'isle de Vénus , poëme en 4 chants ; par Malfilatre. Nouvelle édition in-8°. , sur carré fin d'Angoulême , avec figures. Prix , 250 liv.

On a tiré quelques exemplaires sur grand raisin-vélin. Prix , 500 liv.

A Paris , chez Maradan , libraire , rue du Cimetiere-André-des-Arcs , n°. 9.

Le mérite de ces trois ouvrages est depuis long-tems apprécié par le public. Nous reviendrons plus particulièrement sur la continuation de l'histoire des révolutions d'An-

gleterre , par le cit. Turpin , homme de lettres recommandable , doyen de la littérature , qu'on regrette de ne pas voir à l'institut national , et qui par ses longs travaux a droit sans doute aux récompenses du gouvernement.

L'Homme aux 40 écus , par Voltaire. Un vol. in-12 broché ; nouvelle édition. Prix , 50 liv. franc de port par la poste , ou 12 sous en numéraire.

Peinture des Idées , ou *Critique des Grammaires* , ouvrage élémentaire à l'usage des écoles , des instituteurs , et de tous ceux qui étudient les langues. Un vol. in-8°. imprimé sur beau papier. Prix , 150 liv. franc de port par la poste , ou 1 liv. 16 sous en numéraire.

Des Devoirs de l'homme , ouvrage traduit du latin de M. T. Cicéron ; avec des notes et la vie de l'auteur , par Emmanuel Brosselard , homme de loi. Un vol. in-8°. de 400 pages. Beau papier et belle typographie. Prix , broché , 2 liv. 8 sous en numéraire , ou 250 liv. en assignats , franc de port par la poste jusqu'aux frontières.

Ces trois ouvrages se trouvent à Paris , chez Morin , libraire et commissionnaire , rue Christine , n°. 12 , section du Théâtre-Français.

Il faut affranchir les lettres et assignats , et bien écrire son adresse.

Précis de la langue française , in-8°. ; par Blondin. Prix , 15 s.

Précis de la langue anglaise , in-8°. ; par le même. 1 l. 5

Précis de la langue italienne , in-8°. ; par le même. 1 5

Pieces on various subjects both in prose and poetry , in-8° ; par le même. 1 16

A Paris , chez l'auteur , cloître Saint-Benoît , n°. 363 , et chez tous les libraires.

Ces différentes méthodes élémentaires ont été mentionnées avec éloge dans le rapport qu'a fait Lakanal au conseil des Cinq-cents, dans la séance du 14 brumaire.

Les Soirées littéraires, tome 1^{er}. ; in-8°. broché. Prix, 125 liv. franc de port. Chez Morin, libraire, rue Christine, n°. 12, à Paris.

Fidèles à leur engagement, les rédacteurs des *Soirées littéraires* viennent d'en faire paraître un 1^{er}. volume composé de morceaux choisis de l'ancienne littérature, de celle du moyen âge, et de productions légères de nos jours. Le premier essai mérite une approbation générale, tant pour l'exécution et la conduite de l'ouvrage, que pour le but vraiment utile et louable qu'il présente. Les jeunes auteurs y trouvent un moyen très-facile d'essayer leurs talens, et de se faire connaître.

Il paraît tous les quinze jours une livraison de 48 pages d'impression, et six de ces livraisons formeront un volume tous les trois mois. On souscrit chez le citoyen HONNERT, directeur, rue du Colombier, n°. 1160, et chez Morin, libraire, rue Christine.

Le prix de la souscription est de 75 liv. pour trois mois, de 125 liv. pour six mois, et de 275 liv. pour l'année.

Les aventures de Friso, roi des Gangarides et des Prasiates, par M. G. de Haren, avec quelques autres pièces du même auteur, traduites du hollandais sur la seconde édition. Deux volumes in-8°. Prix, 250 liv. en assignats, et 5 l. en numéraire, et 210 liv. pour les personnes qui en prendront douze ou six exemplaires. A Paris, chez Couret jeune, rue des Saints-Peres, n°. 3, (1796).

NOUVELLES ÉTRANGERES.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 15 janvier 1796.

Nous avons annoncé précédemment que les cours co-partageantes avaient bien voulu accorder à Stanislas Auguste, la liberté de choisir sa retraite où bon lui semblerait. Ce prince a pensé qu'il trouverait en Italie celle qui convient le mieux à sa situation, à ses goûts, à ses projets ; et a paru empressé de s'y rendre. Mais Catherine II a jugé qu'il était prudent de le tenir plus immédiatement sous sa main, de l'observer de près, de le contenir tant que la guerre durerait. Ce n'est qu'à la paix générale qu'il lui sera permis de quitter le théâtre de son étonnante prospérité, et de ses revers, plus étonnans encore.

Tant de précautions contre un homme, que presque toutes les pages de son histoire politique, et particulièrement les dernières, peignent comme si peu dangereux, et qui se trouverait d'ailleurs, dans quelque lieu qu'il allât, dépouillé de tous moyens d'exercer quelque vengeance, quand on lui supposerait assez d'énergie pour en concevoir le projet, décelent les terreurs qui poursuivent les tyrans au milieu même de leurs triomphes les plus éclatans, mais qui malheureusement, loin de ralentir leur ambition, semblent y donner une activité nouvelle.

C'est ce qu'atteste la conduite de Catherine II. Une usurpation n'est pour elle qu'un acheminement à une usurpation plus grande. C'est après avoir pendant long-tems déchiré la Pologne par ses intrigues et par ses armes ; c'est après en avoir partagé les lambeaux, et pris des mesures pour que ce riche butin ne lui soit ni ravi, ni même contesté, qu'elle s'avance vers la Turquie, en la menaçant d'une semblable destinée.

On pourrait espérer que tous les cabinets de l'Europe se réuniraient pour rendre vaines ces menaces, si tous avaient pour règles de leur politique les principes les plus communs de la justice, de l'humanité, et même leurs intérêts bien entendus. On doit croire du moins que ceux qui ne se laissent pas entraîner par les passions du moment, aveugler par la cupidité, séduire par l'appas perfide de quelques aggrandissemens, viendront au secours de l'Empire Ottoman. Cependant ce n'est pas sur des faits, sur des démonstrations publiques, sur quelques préparatifs extraordinaires que l'on peut à cet égard établir des conjectures. Si quelques puissances ont des vues favorables aux Turcs, elles sont secrètes encore, et jusqu'à présent les Turcs paraissent être réduits à leurs propres moyens.

Cet isolement, qui, s'il durait, pourrait devenir si funeste à l'Europe, a porté l'inquiétude, et non le découragement dans le conseil du grand-seigneur. Il semble au contraire qu'il ne serve qu'à accroître son énergie et son activité. On en peut juger par les mesures de force et de prudence dont il est constamment occupé, par son application à éloigner

tout ce qui pourrait tendre à affaiblir ses ressources et ses moyens , et à employer tout ce qui peut y donner le plus heureux développement. Ainsi , une jalousie intéressée avait souvent fait naître des dissensions funestes dans l'armée. On en a supprimé la cause , en assimilant , pour la solde , les Janissaires aux Spahis. Ainsi, l'on cherche à entretenir l'heureuse disposition des esprits , qui commencent à repousser les préjugés contre la discipline et les manœuvres européennes ; et un corps de quarante mille hommes, façonnés à cette manœuvre et à cette discipline , est prêt à entrer en campagne. Au surplus , des couriers viennent d'être expédiés aux gouverneurs des côtes pour rassembler le plus grand nombre possible de gens de mer et de matelots. On fait d'immenses apprêts pour l'armement de la flotte ; et toutes les fabriques d'armes et d'équipement pressent avec ardeur leurs travaux.

De Francfort-sur-le-Mein , le 20 janvier.

On saisit dans toute l'Allemagne , et particulièrement à Vienne , les moindres indices , les moindres apparences d'après lesquels on croit pouvoir se livrer à des conjectures sur ce qui se passe dans le secret des cabinets politiques. Des conférences ministérielles , des messages extraordinaires , l'arrivée , le départ d'un courier , le délai apporté à la promotion des généraux , à la nomination de quelques régimens vacans , tout sert de texte aux commentaires , tout est interprété comme présage de paix ou de guerre , selon la diversité des opinions , des passions

et des intérêts. Cependant , l'on s'arrête plus généralement aux idées qui laissent entrevoir un terme prochain aux calamités qui pesent depuis trop long-tems sur l'Allemagne ; et l'on aime à croire que la cour impériale n'est pas éloignée d'entrer en négociation. Néanmoins , on n'apperçoit aucun ralentissement dans ses préparatifs pour une prochaine campagne. Mais on n'en devrait rien conclure contre ses intentions pacifiques. L'adage : *Si vis pacem , para bellum* , est devenu trivial en politique. Au surplus , c'est le feld-maréchal , comte de Clairfait , qui doit , dit-on , lever toutes les incertitudes , et éclaircir tous les doutes ; et il est arrivé le 12 à Vienne. On ne parle point encore du résultat des renseignements , ou des conseils qu'il a pu donner , et auxquels on ne peut pas douter que les services qu'il a rendus en dernier lieu ne prêtent une grande autorité. On ne s'entretient que de la reconnaissance que l'empereur , sa famille et sa cour lui ont témoignée. Il aurait des droits bien plus étendus encore à ce sentiment , qui serait partagé par tous les amis de la justice et de l'humanité , s'il profitait de la considération dont il jouit pour concourir à rendre la paix à sa patrie.

Depuis que la cour de Berlin s'est sagement retirée de la coalition , et a fait sa paix particulière avec la France , beaucoup d'écrivains allemands ont cru qu'ils ne pouvaient exercer leur plume d'une manière plus agréable à l'empereur , et conséquemment plus profitable pour eux , qu'en attaquant le roi de Prusse et sa politique. Il n'est pas hors de vraisemblance que leur zèle n'ait été excité , encouragé , et qu'ils

aient été les échos fideles de la cour impériale. Cependant, l'empereur vient de les condamner au silence, et a fait défendre leurs écrits sous des peines très-sévères. N'est-ce pas là enaore un texte assez fécond pour exercer les spéculateurs politiques ? Nous le leur abandonnons. Cependant, nous avouons qu'un retour si subit, si prononcé à un système d'égards et de ménagemens envers la cour de Berlin n'est pas insignifiant dans les circonstances actuelles. Mais quel en est le véritable sens ?.... La confiance que l'on doit avoir dans la loyauté de Frédéric-Guillaume ne nous permet d'en admettre aucun qui soit de nature à alarmer les amis de la paix, quoique d'après les rapports les plus récents, qui annoncent que l'on remarque entre le cabinet Prussien et les cabinets de Vienne, de Pétersbourg et de Londres beaucoup d'union, et que tout conserve à Berlin un aspect guerrier, on pût n'être pas sans quelques inquiétudes.

ITALIE. *De Gênes, le 20 janvier.*

Les considérations propres à engager le roi de Sardaigne à se séparer de la coalition, et à faire sa paix particulière avec la France, se multiplient à mesure que de nouveaux renseignemens nous font mieux connaître la situation de ce prince. Ses dettes se sont accrues à un point exorbitant. Elles ont augmenté depuis le 1^{er} janvier 1793 jusqu'à la fin d'octobre 1795 de 130 millions, fardeau excessif pour un prince, dont les revenus, dans le tems qu'il possédait la Savoye et le comté de Nice, ne montaient pas à plus de 24 millions. On est obligé de recourir

à des impositions extraordinaires. Un édit du 2 de ce mois ordonne que toutes celles qui ont été mises pour la guerre, continueront d'être perçues cette année. D'un autre côté, il regne un grand découragement dans les armées; les désertions y sont fréquentes; les recrutemens se font avec beaucoup de difficultés; et ce n'est qu'avec des dépenses énormes que l'on parvient à se procurer des vivres. La mésintelligence entre le soldat piémontais et le soldat autrichien donne des craintes, des inquiétudes continues. Mais ceux qui ne sont point partisans du système qui ramenerait dans ce pays la tranquillité dont il a si grand besoin, opposent à de si puissans motifs de traiter avec la France, la disposition des esprits dans les états du roi de Sardaigne, qui n'est point favorable au régime actuel. Ils prétendent que la fermentation qu'elle produit pourrait éclater d'une manière très-dangereuse pour les prérogatives royales, si la République Française était reconnue. Cependant l'on doit croire que la crainte de ces maux, incertains et éloignés, cédera à la force des circonstances présentes. Quoi qu'il en soit, l'on fait des préparatifs pour une nouvelle campagne; et l'on garnit les forteresses d'Alexandrie, de Tortone et de Valence; et l'on y envoie beaucoup d'ingénieurs.

ANGLETERRE. De Londres, le 15 janvier.

Le cabinet de Vienne a témoigné des inquiétudes à notre ministère sur ses dispositions actuelles. Celui-ci s'est empressé de le rassurer en lui déclarant qu'il ne se séparerait jamais de ses alliés. Ce fait

prouverait que les bruits de paix avaient obtenu quelque crédit, fondé sans doute sur le dernier message du roi au parlement. Mais cette démarche pouvait-elle faire illusion aux politiques éclairés ? Elle ne devait tromper que ceux qui ne connaissant pas assez le machiavélisme de M. Pitt, ses vues, ses intérêts particuliers, et son système d'extension coloniale, ne suspectaient pas sa bonne-foi. Il paraît qu'il est déterminé à tenter une quatrième campagne, si le mécontentement qui le poursuit ne lui ravit pas le pouvoir dont il fait un usage si fatal ; et s'il parvient à étouffer les cris du peuple qui, peu séduit par la perspective qu'il lui présente de la réunion des possessions hollandaises dans les Indes aux possessions anglaises, continue d'exprimer, de la manière la plus énergique, ses vœux pour la paix. Une foule immense rassemblée, il y a quelques jours, sur le passage de M. Fox à Haleswarth, s'écriait : *Fox ! pour la vie, point de guerre, et le prompt rapport des bills.*

Au reste, nos succès en Asie peuvent être fortement balancés par les revers dont nous sommes menacés en Amérique.

Le poste important de la Goyave, dans l'isle de la Grenade, a été emporté par les Français, le 16 octobre.

Un ennemi plus redoutable encore contribue à détruire chaque jour les forces britanniques aux Antilles, c'est la fièvre jaune : elle fait les plus grands ravages, tant parmi les troupes que sur les vaisseaux. L'*Annibal*, de 74 canons, sorti de la Jamaïque avec un tiers de son équipage, a perdu, après une courte croisière, 3 lieutenans et 40 hommes par cette contagion.

L'insurrection des negres cause beaucoup de troubles et

d'inquiétudes dans cette isle. Le manque de vivres aggrave encore la triste position des habitans de ces contrées ; et pour comble de malheur elles vont se trouver privées de la plus grande partie des secours qui leur étaient destinés par les désastres arrivés à la flotte de l'amiral Christian , qui , suivant les dépêches que l'amirauté en a reçues le 4 de ce mois , se trouve réduit à 93 transports et 9 vaisseaux de guerre , avec lesquels l'amiral continuait sa route par un vent favorable.

Le 27 novembre , Henri-Redhead-Acias Yorck fut déclaré coupable par le jury , sur une accusation de conspiration contre la chambre des communes , contre le gouvernement du royaume , et pour avoir fomenté un esprit de mécontentement et de sédition parmi les fideles sujets de sa majesté , contre le roi et son gouvernement , et pour avoir , à cet effet , convoqué une nombreuse assemblée de plus de 4000 ames à Sheffield , pour y entendre des écrits , des résolutions et des discours scandaleux et inflammatoires.

Pour ces causes , Henri Yorck est condamné à payer 200 livres sterling au roi , à être emprisonné pendant deux ans , et à l'expiration de ce terme , à trouver des cautions pour sa bonne conduite pour le terme de sept ans ; à déposer ensuite 1000 livres sterling , et ses deux cautions , 250 livres chaque.

Voici le discours séditionnel que le juge Ashursl a reproché au prévenu pendant l'interrogatoire :

« Citoyens , je répète ma première assertion , continuez comme vous avez fait jusqu'à présent dans la culture de la raison ; disseminez dans tout le pays les connaissances qui sont si nécessaires au bonheur de l'homme , et que vous avez acquises vous-mêmes ; apprenez à vos enfans et à vos concitoyens les leçons sacrées de la vertu , lesquelles sont les bases de tout gouvernement ; apprenez-leur à se res-
pecter

pecter eux-mêmes et à aimer leur patrie ; apprenez-leur à faire , à tous les hommes , ce qu'ils voudraient qu'on leur fit à eux-mêmes , et leur amour ne sera pas borné à leur pays , mais il s'étendra à tout le genre humain. Quand une pareille révolution de sentiment aura dispersé les brouillards du préjugé ; quand , par la voie continuelle de la presse , le plus abject habitant des cabanes sera éclairé , et que le soleil de la raison brillera , dans son plein méridien , sur nous , alors la voix impérative du peuple entier signifiera aux 558 messieurs de la chapelle Saint-Etienne (lieu des séances de la chambre des communes) , de se mêler de leurs propres affaires ; en bon français , *de s'aller promener.* »

On s'est plaint dans quelques papiers français de la révolution que la signification et l'assemblage de certains mots ont éprouvée ; ce qui a enrichi ou plutôt appauvri la langue nouvelle française , en y introduisant des expressions que des hommes qui l'ont étudiée dans les meilleurs écrivains ne peuvent concevoir.

Notre feuille intitulée *Evening-Post* , ou *Journal du Soir* , se plaint du même inconvénient dans la langue anglaise ; et il est assez curieux de voir dans l'extrait suivant les exemples et les autorités des expressions absolument neuves qui se sont glissées dans nos locutions.

Le Peuple. — Une multitude grossière qui doit tout supporter. (Burke.)

La balance des pouvoirs. — Le partage de la Pologne. (L'impératrice de Russie , le roi de Prusse et l'empereur d'Allemagne.)

La liberté de parler. — Le silence. (Pitt et Grenville.)

Désintéressement. — Pension de 4,500 livres par an. (Burke.)

Criminels acquittés. — Personnes déclarées par un jury , innocentes des charges qu'on leur imputait. (Windham.)

Mouvement rétrograde. — Position avantageuse prise après une bataille pour rendre le succès plus certain. (Sir James Murray.)

Marcher sur Paris. — Retourner de Quiberon. (Jenkinson.)

Raisonnement. — Majorité.

Liberté raisonnable. — Voir tout, entendre tout et ne rien dire. (M. Pitt.)

Liberté de la presse. — N'écrire que pour un parti. (papiers de la trésorerie.)

Licence. — Liberté d'examen. (Partisans de la guerre.)

Jacobins. — Ceux qui s'opposent à la guerre. (Même autorité.)

Bon gouvernement. — Vigueur au-delà de la loi. (Windham.)

Moyens variés. — Changement de côtés.

Unité de but. — Pension.

Compassion. — Déportation pendant 14 ans. (Windham, Pitt et consorts.)

Optum cum dignitate. — Un bénéfice simple.

Droits de l'homme. — Le peuple n'a rien à faire avec les lois que de leur obéir.

(*Extrait du Courier ou Gazette du Soir.*)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Rapport des représentans Camus, Lamarch et Quinette.

C'est à la journée de Gemmapes, à cette journée si glorieuse pour la République naissante, que le rapport dont nous allons enfin rendre compte, place l'origine des projets ambitieux de Dumourier et de sa trahison; dès cette époque Dumourier fut traître dans le fond de l'ame; l'im-

mense victoire à laquelle il venait de concourir enfla son cœur naturellement présomptueux, et acheva de le corrompre au lieu de l'élever aux sentimens d'une gloire qui pouvait être si belle en restant pure, si méritée en ne l'exagérant pas. Dans cette victoire, dont la proclamation de la République avait été le premier signal, et qui ne pouvait, en effet, être remportée que par les prodiges de la valeur républicaine, Dumourier vit seulement l'ouvrage de ses talens; il pensa que lui seul devait en recueillir tous les avantages; il regarda la Belgique comme une conquête légitime pour lui seul, comme une propriété qu'il avait acquise. Il est certain que par lui-même et par les hommes qui lui étaient dévoués, il employa plusieurs moyens pour pénétrer les intentions des Belges sur son projet de les gouverner, et pour les rendre favorables. Mais ayant trouvé dans toutes les âmes des espérances et des vœux qui repoussaient les siens, il fit une incursion dans la Hollande pour chercher dans une nouvelle conquête de nouvelles ressources à son ambition.

Le projet auquel Dumourier s'arrêta alors, fut d'abandonner aux Impériaux toute la Belgique, de leur céder le terrain jusqu'aux anciennes frontières, de leur vendre les clefs de la patrie; le plan qu'il se traça pour exécuter ce projet, fut de mettre la division entre les gardes nationales et les troupes de lignes par des préférences concertées, de mettre la division entre la Convention nationale et le conseil exécutif, en adressant tour-à-tour aux ministres contre la Convention, et à la Convention contre les ministres, les plaintes les plus amères et les plus outrageantes; de mettre sur-tout la division dans le sein même de la Convention nationale, en rendant suspecte une partie de ses membres par les éloges hypocrites qu'il lui adressait, et en irritant l'autre par les injures et les accusations les plus révoltantes.

Les perfides desseins de Dumourier ne tardèrent pas à se décèler par les déclamations auxquelles il se livrait sans cesse contre la Convention et ses commissaires, par l'affectation qu'il montrait dans ses continuelles proclamations à contrarier et à rendre inutiles tous les arrêtés que les commissaires pouvaient prendre. Mais ceux-ci pour le reprimer étaient sans cesse retenus par la prodigieuse popularité qu'il s'était acquise auprès du soldat; ils avaient besoin d'une extrême prudence pour l'arrêter dans sa marche audacieuse; en attaquant Dumourier avant d'avoir détrompé l'armée qui se croyait liée à sa fortune, les commissaires couraient le

risque de le pousser tout-à-coup au but qu'il s'était marqué , par la même force qu'il fallait tourner contre lui pour l'en repousser ou pour l'y écraser. Mais Dumourier devait provoquer cette prudence à sortir des bornes qu'elle s'était prescrites. On me compare à César , dit-il un jour à Camus ; mais si l'on m'attaque , je mériterai davantage l'honneur de cette comparaison , et en prononçant ces derniers mots l'insolent porta la main sur son épée. Si vous voulez être César , je serai Brutus , lui répartit vivement Camus , en lui appuyant son pistolet sur la poitrine.

Enfin , une dénonciation , appuyée de preuves incontestables , accusa Dumourier de faits trop graves et trop imminens pour ne pas forcer les commissaires à lui opposer toute leur autorité : ils lui ordonnerent de se rendre à Lille , et son refus acheva de le démasquer. La Convention , pour venger l'autorité que Dumourier avait méconnue , rendit un décret qui le mandait à sa barre ; et pour faire exécuter ce décret , le comité de défense générale nomma quatre nouveaux commissaires , Camus , Bancel , Quinette et Lamark , et leur adjoignit le ministre de la guerre , Beurnonville , qui connaissait et pouvait commander l'armée.

Mais alors Beurnonville était , comme tout le monde , dénoncé et poursuivi par Marat , et pour se rendre où l'intérêt de son pays et l'ordre du gouvernement l'appelaient , il fut obligé de se justifier devant Marat ; pour l'y faire consentir , il ne fallait pas moins , sans doute , que cet intérêt suprême devant lequel le véritable ami de la patrie ne doit plus songer à sa fierté , ni même à sa gloire. Le ministre de la guerre parla avec une telle force de vérité de tout ce qu'il avait fait , pensé , senti qu'il put obtenir grace devant le ministre de la délation et de la proscription.

Les nouveaux commissaires arrivés à Lille y trouverent Miranda qui accusa positivement Dumourier d'avoir voulu s'engager à marcher sur Paris ; cet Espagnol , dont la conduite a été à cette époque même , et sur-tout depuis si incompréhensible , prétendit lui avoir répondu qu'il n'obéirait jamais qu'à la Convention.

Les commissaires n'avaient demandé aucune escorte ; mais à l'entrée du camp , un détachement de hussards de Berchigny entoura leur carrosse et celui de Beurnonville : quels sont ces hommes armés qui nous environnent , dirent les commissaires ? C'est une garde d'honneur que Dumourier vous envoie , dit quelqu'un de la troupe. A ces mots , ils ne douterent plus que le général traître ne voulût s'assurer de leurs personnes.

Dumourier les reçut d'un air froid , mais qui laissait penser de l'inquiétude ; vous venez me faire ariêter , leur dit-il ; les commissaires répondirent qu'ils lui apportaient le décret par lequel la Convention nationale le mandait à sa barre. Je ne m'y rendrai pas , s'écria-t-il , je suis nécessaire à mon armée ; une immense cavalerie la menace ; qui l'arracherait aux dangers dont elle est assaillie et pressée de toutes parts , si je l'abandonnais ? Moi , repartit vivement Beurnouville. Vous ! c'est-à-dire que vous venez me souffler mon commandement. Les commissaires insistèrent avec plus de force pour obtenir de sa part une obéissance volontaire ; ils le rappellerent long-tems et avec instance au respect de ces principes qui prononcent la condamnation du militaire dès l'instant qu'il les met en oubli. — Cette armée que vous appelez la vôtre est à la République , lui dirent-ils ; cette armée , et le général qui la commande , doivent être également soumis aux lois de la République ; vous ne seriez plus rien pour cette armée , si vous lui donniez un ordre contraire à ces lois ; vous ne seriez plus pour la République qu'un traître bientôt atteint et puni par sa puissance. Faut-il vous rappeler l'exemple de Lafayette auquel vous avez succédé ? Dumourier ne répondit à ces raisons que par des déclamations violentes contre la Convention nationale. La France marche à sa ruine , dit-il , je veux la sauver ; mais pour la sauver , et moi avec elle , il faut que je n'aie pas me faire assassiner à Paris. Quinette et Lamarck s'offrirent de l'accompagner , et lui engagèrent leur foi que sa vie ne serait point menacée. Cette offre , qui ne laissait aucune excuse à Dumourier le mit en fureur , et il la repoussa par une injure atroce. Ce n'est point répéta-t-il souvent , sur la foi d'assassins que je me croirai en sûreté contre les assassinats.

Dumourier prononçait souvent le nom de *Valenciennes* , et il engageait les commissaires et le ministre à s'y rendre. Il était près de huit heures du soir ; les commissaires voyant que toutes leurs instances n'obtenaient rien sur Dumourier , entrèrent dans son cabinet où ils prirent un arrêté par lequel ils le suspendirent des fonctions de général , et nommèrent pour le remplacer Valence , dont tous les sentimens étaient encore ignorés ; ils rentrèrent ensuite dans le salon qu'ils venaient de quitter ; ils le trouvèrent rempli des officiers de l'état-major ; Dumourier était à leur tête. Les commissaires ordonnèrent qu'on fit venir Valence ; tous les officiers restèrent immobiles dans le plus profond silence. Camus s'a-

dressa alors à Dumourier : — Vous connaissez le décret qui vous mande à la barre de la Convention nationale. — Non , lui dit Dumourier. — Vous méconnaissiez donc la loi ? — Je suis nécessaire à l'armée. — Nous ordonnons que les scellés soient mis sur vos papiers. — Qu'on les mette en sûreté. — Vu votre désobéissance à la loi , nous vous déclarons suspendu. — Suspendu ! se récrièrent ensemble tous les officiers : nous le sommes tous ; on nous enlève notre général , notre pere. Il est tems , reprit Dumourier , avec dédain , que cette comédie finisse : allons officiers , faites votre devoir ; et se retournant avec plus de douceur du côté de Beurnonville : et vous aussi , lui dit-il , mon cher Beurnonville , vous êtes arrêté. Alors les commissaires et le ministre furent entourés de ces mêmes hussards de Berchigny qui les avaient déjà environnés à l'entrée du camp , et qu'on avait voulu leur faire prendre pour une garde d'honneur. Ils furent conduits et gardés long-tems dans un cabinet , au milieu des sabres nuds. Là on fit plusieurs tentatives pour séduire Beurnonville qui les repoussa toutes avec hauteur. Pourquoi vouliez-vous rester parmi ces assassins , lui dit-on ; ils vous tueraient : je sais , répond Beurnonville , de quels malheurs on est sans cesse menacé dans une révolution ; mais le plus grand de tous les malheurs , c'est de trahir sa patrie , et celui-là je ne le redoute pas. Un officier lui demanda s'il se rappelait qu'ils avaient sauté ensemble dans les lignes de Gemnaps ; oui , dit Beurnonville , et je ne me serais jamais douté que les troupes qui combattaient sous mes ordres les Autrichiens , m'entoureraient un jour comme leur prisonnier , et qu'elles seraient pour cela commandées par vous.

Pendant l'ordre est donné de partir : les commissaires ne voulaient le recevoir que par écrit. Des écritures , s'écrie Dumourier à ses satellites ; employez la force contre ces formalistes , s'ils refusent d'obéir. On partit dans trois voitures. Les citoyens qui avaient suivi le ministre et les commissaires ne voulurent point être séparés de leur sort. La nuit était profondément obscure ; on prit des chemins détournés ; où nous mène-t-on , demanda Beurnonville ? — à Valenciennes , répondit un adjudant nommé Rainville ; si vous mentez , lui dit Beurnonville , je vous tue sur la place ; et l'adjudant qui le connaissait très-capable de tenir sa parole , s'éloigna très-vite. Où nous mène-t-on donc , reprit Beurnonville plus fortement : à Rumilli , répondit un cocher qui n'était pas dans le secret ; c'était la route de Tournai. C'est

alors que Beurnonville , croyant que l'escorte n'était que de vingt-cinq hommes , s'élança de sa voiture avec son aide-de-camp , un jeune Bordelais nommé Mendoire : ils frappèrent et dissipèrent d'abord à coups de sabre les hussards qui étaient autour de la voiture ; mais l'escorte qu'ils avaient cru n'être que de vingt-cinq hommes était de deux cents ; elle accourut bientôt toute entière. Que pouvaient deux hommes contre deux cents ? Cependant enveloppés , serrés de tous les côtés , ayant à peine le moindre espace pour se mouvoir , ils continuèrent à se battre , et ils ne cessèrent que lorsqu'une large blessure à la cuisse ne permit plus à Beurnonville de se tenir debout ; son aide-de-camp en le soutenant et en le couvrant de son corps , le fit rentrer dans la voiture ; les hussards furieux en brisèrent aussi-tôt les glaces ; ils auraient mis en pièces la voiture elle-même , si le cocher épouvanté ne l'avait dérobée à leurs coups en prenant le grand galop.

C'est à Tournai où les trois voitures et leur escorte arrivèrent bientôt ; que se consumma la trahison de Dumourier ; les commissaires et le ministre y furent remis à Clairfait , qui dit , quand on les lui annonça : *Il ne faut pas refuser le bien qu'on nous fait* : « Ce n'est pas ainsi , a observé » Camus dans ce rapport , que répondit Camille au maître » d'école de Falisque : celui-ci voulait lui livrer les enfans » confiés à ses soins ; mais Camille était républicain ; il » était général des troupes romaines ; et Clairfait !..... »

Les prisonniers ne restèrent pas long-tems à Tournai ; ils traversèrent successivement différentes villes et différents états. Par-tout ils excitèrent l'intérêt du peuple ; par-tout les grands leur prodiguèrent l'injure et la menace ; mais ils reconnaissaient sur-tout les émigrés aux bruyans transports de leur joie féroce : une foule de ces lâches barbares accouraient de tous côtés sur leurs pas , et les suivaient continuellement en se félicitant , par des outrages contre la liberté , de les voir accablés du poids de leurs chaînes , et de les croire dévoués à la mort ; ainsi , sur nos théâtres on représente ces peuples de la Tauride , agitant en chantant les fers de leurs prisonniers , et rendant grâce à la divinité du sang qu'ils vont répandre , par des imprécations contre l'humanité. (La suite de cet extrait au prochain numéro.)

Nous allons indiquer bien succinctement les divers travaux du Corps législatif depuis le 5 pluviôse jusqu'au 15.

Le Corps législatif a annulé toutes les nominations faites par l'assemblée primaire de Corstilhon, département de l'Arriège.

Il a ordonné que les appels des jugemens rendus par les tribunaux correctionnels, qui étaient interjetés devant les tribunaux de district, seraient portés devant ceux des départemens.

Il a rendu une loi qui autorise les commissaires du Pouvoir exécutif à ne pas résider dans les chefs-lieux de canton, lorsque la population des Chef-lieux est au-dessous de deux mille âmes ; mais la même loi oblige néanmoins les commissaires à résider dans l'arrondissement du canton.

Le Corps législatif a adjoint deux substitués au jury du tribunal criminel du département de la Loire inférieure.

Deux lois ont été rendues, dont les effets, nécessairement unis, doivent être très-étendus et très-heureux : l'une fixe au 30 de ce mois le brûlement public et solennel des formes, planches, matrices, poinçons, et de tous les us tensiles qui ont servi ou dû servir à la fabrication des assignats ; l'autre porte que tout l'arriéré de la contribution foncière sera payé dans un délai déterminé.

C'est Ramel qui a provoqué ces deux lois par un rapport général et très-circonstancié sur l'état des finances de la République ; l'arriéré des contributions est de 13 milliards ; que l'action d'un gouvernement juste, mais inflexible, fasse payer sa dette à chaque membre de la société ! L'état n'aura plus besoin que de ses revenus ordinaires pour se soutenir au plus haut degré de puissance et de prospérité.

Il faut sans doute désirer et faire la paix ; mais il ne faut la désirer et la faire que glorieuse, comme nous avons fait la guerre. Quoiqu'ose prétendre M. Pitt, la République Française ne paiera pas des indemnités pour l'acquit de ses petites vanités et de ses grandes folies ministérielles. Le Directoire exécutif, qui a le sentiment de la dignité et de la force nationale, prépare une campagne dont les résultats feront enfin les incertitudes des rois coalisés sur leur

propres intérêts, puisque pour eux l'intérêt de la justice et de l'humanité n'est rien. — Afin de compléter ces préparatifs d'une campagne, qui destinée à terminer la guerre sera terrible pour nos ennemis, le Directoire exécutif a été autorisé, comme il l'avait demandé, à mettre en réquisition tous les chevaux de luxe, et à faire une levée du trentième sur les chevaux de labour dans toute l'étendue de la République.

Dans des discours très-violens. Baudin et Lakanal ont présenté des mesures trop rigoureuses pour être justes, contre les jeunes gens de la première réquisition qui veulent se soustraire à l'obligation de défendre leur patrie. Le conseil des Cinq-cents a pensé que la loi même de la première réquisition prescrit toutes les mesures dont elle a besoin pour être exécutée.

Lakanal connaît tout le prix des arts, des sciences, et des lettres; comment a-t-il pu penser que quelques exceptions accordées aux jeunes gens qui les cultivent avec un succès très-marqué, pourraient être très-dangereuses? Ce n'est pas en faveur des jeunes gens artistes, savans ou hommes de lettres qu'il faut accorder ces exceptions, mais en faveur de la République qui a tant besoin, pour sa gloire et pour son bonheur, de réparer trop de pertes qu'elle a déjà faites dans les arts, les sciences et les lettres. Les grands talens sont des exceptions si rares de la nature : sa loi ne court aucun risque à les reconnaître.

Siméon a été encore dénoncé au conseil des Cinq-cents; une pétition des patriotes de Toulon ne l'a pas, comme Lesage-Senault, accusé d'avoir émigré, mais d'avoir été le complice des conspirateurs qui ont livré cette place aux Anglais. Le conseil des Cinq-cents a passé également à l'ordre du jour sur cette accusation qui n'était pas mieux prouvée que la première. Siméon s'est plaint avec un sentiment très-douloureux d'être en proie à tant de dénonciations que sa conduite ne devait pas lui attirer; il serait bien coupable si sa douleur n'était qu'une hypocrisie.

Le conseil des Cinq-cens a repoussé, à une immense majorité, la pétition que Vaublanc lui a présentée pour venir siéger dans son sein malgré le jugement rendu contre lui, c'est-à-dire malgré sa participation à la criminelle révolte du 13 vendémiaire. Pastoret a beaucoup parlé pour appuyer cette pétition ; mais toute son éloquence a moins prouvé en faveur de Vaublanc que contre le corps électoral qui l'a nommé à la représentation d'une République.

La discussion sur les baux de toute espèce a été continuée. Les avis ont été divers, mais peu différens. Aucune résolution n'a été prise encore.

Le conseil des Anciens a approuvé la résolution qui leve la suspension de la nouvelle loi sur la marine. Il a rejeté celle qui levait la suspension de la loi du 9 floréal, relative aux successions non encore ouvertes des parens d'émigrés. — Ce conseil a sanctionné la résolution qui ordonne l'envoi à toutes les armées et à tous les départemens du discours prononcé par Treilhard le jour de la fête anniversaire de la mort de Louis XVI.

PARIS. *Nonidi 19 pluviôse, l'an 4^e. de la République.*

L'abondance des matières ne nous ayant pas laissé assez de place dans le dernier numéro pour l'article consacré aux nouvelles de Paris et de l'intérieur, nous allons réunir, dans le tableau le plus resserré, les faits les plus importants qui se sont passés dans le cours des deux dernières décades.

Nous n'entrerons pas dans tous les détails relatifs à la fête qui a eu lieu le 1^{er}. de ce mois, concernant le serment de fidélité à la République et de haine à la royauté, prêté au Champ-de-Mars par le Directoire exécutif, les ministres et tous les fonctionnaires, en présence d'une multitude immense ; nous dirons seulement que cette cérémonie, favorisée par le tems le plus propice, a été extrêmement imposante ; la foule était grande ; les troupes de ligne nombreuses ; Rewbell, président du Directoire, a prononcé un discours très-énergique, et au moment où il prononça le serment, il fut répété par la multitude avec un enthousiasme

siasme qui prouve que le gouvernement républicain compte plus d'amis que ne voudraient le faire croire les partisans insensés de la royauté. On a remarqué entr'autres, dans le discours de Rewbell, le paragraphe suivant :

« Il ne peut plus y avoir en France d'autre souverain que le Peuple, et d'autre règne que celui de la loi ; tous les partis doivent s'abaisser devant elle. Ce tems, où d'insolens et farouches dominateurs, sans autre vertu qu'un patriotisme feint, sans autre talent que celui d'une cynique impudence, sans autre mérite que celui d'être souvent les organes, peut-être les complices et toujours le jouet de ces royalistes et de cette faction de l'étranger, qu'ils feignaient de poursuivre ; ce tems, disons-nous, où l'anarchie et la terreur venaient dicter des lois jusques dans le sein du sénat, ne reviendra plus. Que les bons citoyens se rassurent, qu'ils contemplent l'accord touchant qui regne entre le Corps législatif et le Pouvoir exécutif, et ils ne pourront plus douter du salut de la patrie. Les indifférens même doivent s'empresser de se rattacher à la République, et de se réunir à cette grande masse de Républicains, devant laquelle toute faction va disparaître. »

Depuis le moment où Benezech est entré dans le ministère de l'Intérieur, il a été en butte, dans certaines feuilles, à des dénunciations répétées chaque jour avec un acharnement qui décelait un parti résolu probablement à lui donner un successeur, mieux disposé sans doute à seconder les vues d'une faction qui cherche à s'accréditer et à se ressaisir de l'autorité qu'elle avait si humainement exercée depuis le 31 mai. D'un autre côté, d'autres journalistes s'étaient déclarés les défenseurs de Benezech. Pour faire cesser cette espèce de lutte, ce ministre s'était déterminé à donner sa démission. Le Directoire l'a constamment refusée, et lui a adressé deux lettres pour l'inviter à rester à son poste, et à se mettre au-dessus de la censure des uns, comme des éloges des autres ; ce ministre a déferé à cette invitation, et le Directoire l'a autorisé à donner à cette correspondance toute la publicité qu'il jugerait convenable.

Cette correspondance a été en effet publiée dans tous les journaux, et cette raison nous dispense de l'insérer ici. Nous ne connaissons point Benezech, nous n'avons aucunes relations avec lui ; il n'est pas dans l'esprit de ce journal de prodiguer les éloges, mais nous devons dire que ce ministre a trouvé Paris dans un dénuement absolu de subsistances ; qu'il

l'a approvisionné en peu de tems, et que le peuple lui doit d'être sans inquiétudes sur cet objet, ce qui ne favorise pas les projets de ceux qui cherchent des prétextes à des mouvemens. Nous ajouterons que tous ceux qui sont à portée de l'apprécier, parlent de son infatigable activité et de son intelligence dans l'administration.

Qu'est-il résulté de cette conduite ferme et prononcée du gouvernement ? Benczech a encore été attaqué deux ou trois jours par les écrivains qui s'étaient mis à sa poursuite ; mais enfin ils se sont tus. C'est ce qui arrivera toutes les fois que les dénunciations n'auront aucun fondement, et que le gouvernement saura faire respecter les ministres qui sont dignes de sa confiance. La confiance ne se commande pas sans doute ; c'est par cette raison que le gouvernement doit être attentif à ne faire aucun choix que repousse la saine opinion publique, qui, dans un état libre, est une autorité qu'il ne faut jamais dédaigner. Mais l'opinion publique n'est point celle de l'esprit de parti toujours disposé à tromper, parce qu'il est trompé lui-même par ses propres passions. S'il y avait jamais dans l'un des ministères un homme dont l'incapacité fût évidente, et pût devenir nuisible aux intérêts de la République, il est probable que le gouvernement ne le laisserait pas long-tems en place.

Depuis que le gouvernement a fait taire les tracasseries suscitées contre le ministre de l'intérieur, on remarque qu'il se prononce de jour en jour avec plus de force contre les anarchistes et toute espèce de partis. Le club du *Panihéon* perd beaucoup de son influence, et l'on assure que celui qui s'est formé au *Carrousel*, et dont les principes, dit-on, doivent causer une vive inquiétude aux amis de l'ordre, est surveillé avec une très-grande vigilance. Cependant nous ne pouvons dissimuler que la liste qui vient d'être publiée des membres composans les douze municipalités de Paris, a rappelé des noms connus par le rôle qu'ils ont joué dans les tems, dont le souvenir réveille des idées d'oppression et d'alarme qui ne sont pas destinées à disparaître.

Les trois mois de la présidence de Rewbell étant expirés, le Directoire a élu parmi ses membres le citoyen Letourneur pour président.

Le nouvel envoyé du grand-duc de Toscane a eu sa première audience du Directoire, et a prononcé le discours suivant :

*Discours de l'ambassadeur du grand-duc de Toscane , au
Directoire exécutif.*

Citoyen président, je viens déposer dans vos mains le gage de la confiance, dont son altesse royale, le grand-duc de Toscane, m'a honoré, en me chargeant de résider près du Directoire exécutif, en qualité de son ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire. Je n'apporte ici que la franchise de la jeunesse, le dévouement d'une personne qui est sincèrement attachée au système de politique, que le gouvernement toscan a eu la sagesse d'adopter, le sentiment de respect et de l'estime la plus marquée pour le gouvernement de la République Française, et pour les individus qui sont investis des pouvoirs émanés de la nation elle-même : voilà les seuls titres que je puis, que je veux faire valoir auprès de vous pour mériter votre confiance. Je me crois heureux de représenter ici un prince qui, depuis le commencement de la guerre actuelle, s'est armé du bouclier de la raison et de la philosophie, pour surmonter tous les préjugés, et qui n'a jamais songé, et qui ne songe à d'autres liens politiques, qu'à ceux que la justice, le droit des gens et le bonheur de son peuple lui prescrivent : qui a reconnu formellement le gouvernement républicain, aussitôt que le vœu sacré du Peuple Français lui a été annoncé; qui, contraint de renoncer momentanément à son système de politique, par une violence connue de toute l'Europe, et à laquelle il lui était impossible de résister, n'a été que pendant un mois l'ennemi apparent de la France; qui, franchissant tous les obstacles, a recherché de nouveau son amitié; qui n'a cru avoir atteint le but de ses desirs qu'en renouant avec elle les liaisons précieuses qui doivent contribuer au bonheur des deux états.

Quoiqu'on ne puisse rien ajouter à la loyauté du caractère du grand-duc de Toscane, j'aime à renouveler, en son nom, au Directoire exécutif, les assurances les plus positives; que sa volonté et ses principes sont invariables, et qu'il n'est empressé qu'à lui donner des preuves de la sincérité des sentimens dont il est animé.

Quant à la démarche faite par mon prédécesseur, démarche que le grand-duc avait jugée, depuis long-tems, incompétente en elle-même, et contraire aux instructions qu'il lui avait données; le désaveu formel que mon gouvernement en a fait, et l'empressement qu'il a mis à m'envoyer

près de vous , sont une marque éclatante de la considération qu'il a pour la République et la Nation Française. Je m'attends à une parfaite réciprocité de votre part ; cette attente est fondée sur les maximes sacrées du droit public que vous avez proclamées , et sur la conduite que vous avez constamment suivie , en vous faisant une vraie gloire de respecter indistinctement tous les gouvernemens et toutes les nations qui vous sont restés fidèlement attachés. Je ne puis donc douter que le Directoire exécutif ne soit empressé de saisir toutes les occasions qui se présenteront , de donner au grand-duc de nouvelles marques d'une confiance qu'il a droit d'exiger , et d'effacer tout ce qu'il pourrait y avoir eu de désagréable dans les circonstances dont l'affaire de mon prédécesseur a été accompagnée.

Je ne puis finir mon discours d'une manière plus conforme aux vœux de mon souverain , qu'en vous assurant que je n'ai d'autre desir que de voir la paix , l'abondance et la félicité régner sur la France.

Réponse du président du Directoire exécutif à l'ambassadeur du grand-duc de Toscane.

Monsieur le ministre plénipotentiaire du grand-duc du Toscane :

Le Directoire exécutif a entendu , avec intérêt , l'expression de vos sentimens et l'assurance que vous lui donnez de l'attachement de votre gouvernement à la République Française. Cette déclaration solennelle est un nouveau gage de l'union et de la bonne harmonie que le Directoire exécutif desire entretenir avec le grand-duc de Toscane.

Autant le gouvernement français déploiera de force et d'énergie contre les ennemis de la liberté et de l'indépendance nationale , autant les gouvernemens qui se rapprocheront de lui , avec franchise et loyauté , doivent compter sur sa bienveillance et son amitié.

Puisse bientôt luire sur l'univers ce beau jour pour l'humanité et la philosophie , où les puissances , aveuglées sur leur propre intérêt , renonçant enfin au fol et chimérique espoir de ravir au Peuple Français la liberté qui lui est plus chère que la vie , réuniront dans cette enceinte les rameaux d'olivier qui manquent encore au faisceau de l'union générale de tous les Peuples !

On lit avec intérêt une lettre adressée par le ministre

de la marine aux armateurs , capitaines , officiers de bâtimens armés en course. Il y a près de douze ans qu'un Anglais , voyageur philosophe , nommé Spillard , partit de la Grande-Bretagne. Il a parcouru à pied plus de 23,000 lieues à travers une partie de l'Europe , de l'Asie , de l'Afrique et de l'Amérique septentrionale. Deux fois il a été pris dans les parages de Charles Town par des corsaires français. Sa personne a été relâchée , mais on a retenu ses collections comme pouvant appartenir au gouvernement britannique. Une propriété semblable se classe d'elle-même parmi les objets que les nations civilisées sont convenues de respecter au milieu des guerres. Ce n'est qu'un dépôt confié aux mains des capteurs de Spillard. Le ministre les invite à lui faire passer ce qui peut faire partie de la collection du voyageur anglais , pour être déposé entre les mains du Directoire exécutif.

Tout indique que la guerre de la Vendée tire à sa fin. Les chouans sont également comprimés. On a lieu d'espérer que la paix et l'ordre vont enfin se rétablir dans ces contrées , où l'étranger veut vainement entretenir le foyer des dissensions civiles.

Voici l'extrait des dernières nouvelles officielles adressées au Directoire :

Alençon , 27 nivôse. A une petite affaire qui a eu lieu dans le district d'Avranches , les rebelles ont laissé 20 hommes sur le champ de bataille ; nous n'avons perdu aucun homme.

Dans le département de Maine et Loire , plusieurs compagnies de grenadiers ont attaqué les brigands , et en ont tué 25.

Le 19 nivôse , les chouans s'étaient rassemblés en grand nombre à Marigné , Laigné et Pemmeirieux , pour arrêter un convoi de grains ; ils ont été attaqués , battus et contraints de passer la rivière à la nage , laissant 50 morts sur la rive qu'ils abandonnaient.

Angers , 5 pluviôse. Le général de division Rey , a tué aux brigands 250 hommes près la commune de Louvigné.

Du Fief (commune de Poirée) 29 nivôse. Au commencement de nivôse , Charette était réduit à 100 hommes de cavalerie , et à 300 déserteurs. Les paysans l'avaient abandonnés. Le 25 , au moment où il se mettait en marche ,

seize cavaliers républicains ont suffi pour dissiper sa troupe. On lui a tué 25 ou 30 hommes.

Le 26 , les paysans découvrirent aux républicains les lieux où plusieurs détachemens de rebelles s'étaient réfugiés ; ils furent surpris et taillés en pièces.

Ancenis , 30 nivôse. Le 28 , le passage du Moulin de l'Ange aux Moines , a été enlevé par les républicains ainsi que le château de Villejégue , et six brigands ont mordu la poussière. Le même jour on s'est emparé de 150 quintaux de grains. La même lettre nous apprend qu'on traite avec beaucoup d'humanité les paysans égarés qui rentrent dans le sein de la République. La discipline se rétablit tous les jours dans l'armée républicaine.

Le général Hoche a écrit au Directoire , que sur les plaintes des habitans de Sainte-Lumine , il avait fait destituer à la tête de son corps un chef de bataillon , qui loin de le contenir , lui avait donné l'exemple du pillage et des vexations envers cette commune.

P. S. Charette est poursuivi sans relâche , et Puysaye a été tué.

AVIS AUX ANCIENS SOUSCRIPTEURS.

Nous prévenons tous les Souscripteurs à l'ancien prix de 50 liv. pour l'année , ou 25 liv. pour six mois , qu'à dater du 1^{er} pluviôse , leur abonnement est expiré , et que le prix est de 300 liv. pour trois mois. Ceux qui n'auront pas fait leur renouvellement dans le plus court délai , ne recevront plus ce journal. Nous réitérons cet avis pour les personnes qui n'auraient pas été instruites à temps , pour effectuer leur renouvellement à l'époque ci-dessus indiquée.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 PLUVIÔSE, l'an quatrième de la République.
(Vendredi 19 Février 1796 , vieux style.)

LITTÉRATURE.

Lettre sur la traduction de la JÉRUSALEM DÉLIVRÉE, en vers français, par BAOUR-LORMIAN. Deux volumes in-8°. A Paris, chez MARADAN, libraire, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs, n°. 9. L'an 4°. (1796.)

Vous voulez, mon ami, que je vous dise mon opinion sur la traduction en vers du Tasse, par le citoyen Baour-Lormian. Je cède au plaisir de m'entretenir avec vous. Voici donc les réflexions que cette lecture m'a fait naître et les impressions qu'elle m'a laissées.

C'est une bien grande entreprise que la traduction d'un long poëme en vers alexandrins ; et quand l'on songe que ce poëme est d'un genre dans lequel la langue française n'a pas encore été suffisamment assouplie, on doit sentir combien les difficultés se multiplient à chaque pas. Corneille, Racine et Voltaire ont contribué, chacun pour sa part, quoique avec des degrés de perfection très-inégaux, à fixer la langue de la tragédie ; ils lui ont fait prendre successivement presque tous les tons qui peuvent lui convenir ; et leurs formes imprimées dans toutes les mémoires et conservées dans toutes les oreilles,

Tom. XX.

A a

fournissent au jeune écrivain qui débute des objets d'imitation , des guides , des points d'appui.

Dans le genre libre ou familier , nous avons également plusieurs chef-d'œuvres. Le *Lutrin* , le *Vert-vert* , la *Pucelle* , les *Contes de la Fontaine* et ceux de *Voltaire* , offrent tour à tour des modèles de narration burlesque , de plaisanterie originale , de grace naïve et fine , de grace vive et légère. Mais la *Henriade* n'a pas encore naturalisé le genre épique parmi nous. La narration soutenue est sur-tout d'une extrême difficulté dans ce genre. Nos grands vers semblent exiger des beautés d'idées ou d'images à chaque hémistiche. Ces associations brillantes de mots qui rapprochent et concentrent pour ainsi dire les impressions , y sont devenues indispensables. L'harmonie faible et monotone de la langue ne permet guère d'y conserver la simplicité des Grecs ; et sans simplicité , plus de naturel et de rapidité dans les récits. En un mot , rien de si difficile que de bien narrer en français dans la poésie élevée.

On peut croire que la traduction des ouvrages écrits dans une langue dont les formes et les beautés se rapprochent beaucoup de celles de la nôtre , doit être infiniment plus aisée ; et je pense en effet que les écrivains s'y trouvent avec moins de peine pour le *Tasse* et l'*Arioste* , que pour *Homère* et *Virgile*. Mais cette circonstance même rend le lecteur moins indulgent. Presque toutes les personnes qui cultivent leur esprit , lisent l'italien. On peut se le rendre aussi familier dans quelques mois , que les langues anciennes dans plusieurs années. Une traduction qui ne conserve pas des beautés dont il est si facile de jouir

dans l'original lui-même, est bientôt mise en oubli, ou les comparaisons continuelles qu'on en fait, rendent la sévérité du jugement bien redoutable.

Le citoyen Baour-Lormian a dû faire toutes ces réflexions en commençant son travail.

Il en est quelques autres que des amis véritables auraient pu lui suggérer.

Un grand ouvrage en vers ne peut être le produit de quelques années de travail. Dans les momens d'inspiration, l'écrivain qui s'est bien rendu maître de sa langue, fait quelquefois des morceaux avec facilité : mais il n'y a que les hommes médiocres qui fassent facilement un long poëme. Racine mettait deux ans à écrire une tragédie ; et le Lutrín, qui est fort court, en a coûté sept ou huit à Boileau. La difficulté me paraît plus grande encore pour une traduction ; je parle de la difficulté d'écrire. Quand on travaille sur son propre fonds, comme on a conçu et pensé dans sa langue, on rencontre moins d'embarras pour l'exécution ; et d'ailleurs on peut faire prendre aux idées la tournure qui convient le mieux. Quand on traduit au contraire, il faut conserver non-seulement les idées de l'original, mais aussi sa couleur, son mouvement, et autant qu'il est possible le caractère de ses tours ; on est alors obligé de se replier de cent manières, et de faire passer devant son esprit toutes les formes possibles, afin de rencontrer celle qui réunit toutes ces conditions à la condition non moins indispensable sans doute, de l'harmonie, de l'élégance, etc. Et malgré tant d'entraves, il faut encore être toujours libre, comme si l'on ne traduisait pas. Une traduction du Tasse qui n'aurait coûté

A a a

que dix ou douze ans de travail passerait encore auprès des véritables juges en poésie, pour avoir été faite un peu à la hâte. Ecrire en vers français est peut-être ce qu'il y a de plus difficile ; et la difficulté s'accroît ici de la gêne du fonds dont on ne peut s'écarter, et de la nature du genre qui demande beaucoup plus d'art et de soin.

Enfin, dans un tems où les affaires publiques absorbent toute l'attention, il n'est pas facile de l'attirer sur des ouvrages de poésie ; il faut alors pouvoir l'entraîner de force avec le talent de Delille ou de Fontane (1).

Je rassemble ces observations pour montrer combien le citoyen Lormian s'est placé sur un mauvais terrain : et l'on assure même qu'il n'a voulu s'épargner aucune espèce d'obstacle ; je m'explique.

Lorsqu'un ouvrage va paraître, le plus mauvais service que puissent lui rendre les amis de l'auteur, c'est de l'annoncer avec emphase. Le poëme de Bernard quoique plein de choses charmantes, et celui de Roucher, quoiqu'étincelant de beautés, et même de créations poétiques, ont payé cher à leur publication, les éloges excessifs qu'ils avaient reçus dans les lectures particulières. Il n'y a qu'une chose qui puisse être plus dangereuse encore : c'est que l'auteur n'attende pas les éloges, qu'il se fasse sa part lui-même, et qu'il enlève aux autres le plaisir de lui apprendre le secret de son talent. Il est assez naturel qu'on soit moins occupé de faire la réputation d'un

(1) Je les cite principalement comme traducteurs. Nous avons encore quelques talens dans d'autres genres.

homme qui la croit faite , ou qui s'en occupe directement lui-même avec tant de franchise et de zèle.

Vous voyez donc bien, mon ami, que le citoyen Lormian se trouve environné de toutes les circonstances qui peuvent rendre un succès difficile; c'est une considération qu'il ne faut pas perdre de vue, pour apprécier d'une manière équitable et son ouvrage en lui même, et l'effet qu'il a produit. Ce qui rend le public si sévère à son égard, est précisément ce qui doit exciter (que ce jeune poète me pardonne le mot) notre indulgence : je la regarde ici comme une justice.

Et franchement je pense qu'après avoir été trop loué d'abord par quelques amis inconsiderés, il a depuis été mis au-dessous de sa véritable valeur.

Dans la critique un peu dure qu'en a fait le journal de Paris, on a cité plusieurs fragmens du morceau d'Herminie, qui sûrement auraient besoin de passer et de repasser sous le crayon d'un censeur rigoureux : en général, ce morceau tout entier est manqué. Le calme, la pureté, l'élégance simple et facile qui en font le charme, la paix des champs au milieu du fracas des batailles, le langage de la bergerie et le son des douces musettes interrompant les cris du carnage et les accens tumultueux des clairons : en un mot, cet admirable contraste des fureurs de la gloire militaire et du bonheur de l'innocence, qui suffirait seul pour immortaliser le génie du Tasse, disparaît presque entièrement dans la traduction.

Le morceau d'Armide au camp des chrétiens fournirait des détails encore plus defectueux. Il fallait une touche bien légère et bien sûre pour rendre

sans aeterie un caractere si étranger au genre du poëme ; pour saisir d'une maniere vraie, cette beauté, ces manieres, ces graces en quelque sorte tout artificielles ; pour ne pas blesser un goût délicat dans ce mélange de la plus noire dissimulation et d'une ingénuité feinte, de la coquetterie la plus audacieuse et d'une réserve profondément calculée. Le cit. Lormian n'a point triomphé des difficultés que présentait l'original. Enfin, pour terminer ces observations critiques, que je ne veux pas pousser fort loin, je citerai seulement deux morceaux rapportés par le jeune poëte lui-même dans sa préface : il sera facile de voir que la traduction en a fait évanouir presque toutes les beautés.

Le premier de ces morceaux, imité de Virgile, représente le calme profond de la nuit, quand les hommes et les animaux sont également plongés dans le sommeil. Voici les vers de Virgile :

*Nox erat, et placidum carpebant fessa soporem
Corpora per terras ; sylvæque et sæva quierant
Æquora ; cum medio voluntur sidera lapsu ,
Cum tacet omnis ager ; pecudes pictæque volucres
Quæque lacus latè liquidas , quæque aspera dumis
Rura tenent , somno posita , sub nocte silenti ,
Lenibant curas , et corda oblita laborum.*

La coupe des vers, le son des syllabes, les images, enfin, le trait de sentiment qui termine la tirade, tout concourt à l'effet. En prononçant le *nox erat*, vous vous trouvez déjà au milieu des ombres et du silence ; le *corpora per terras*, rejeté à l'autre vers, vous représente tous les animaux étendus et immobiles ; le mot *æquora*, détaché plus nettement, vous

arrête encore mieux sur les ondes paisibles ; le son de *quierant* peint l'étendue de leur repos ; *sava* en fait encore mieux ressortir la profondeur. Mais faites attention à ce vers plein de douceur et de silence ; *cum medio voluntur sidera lapsu* ; et sur-tout à ce trait si heureux par l'expression et par l'harmonie , *cum tacet omnis ager*. Voyez comme le poète vous ramène au contraste du jour par la seule épithète des oiseaux, *pictaque volucres*. Enfin, quelle mollesse ! quel charme ! quelle douce émotion dans le dernier trait , *positæ sub nocte silenti, lenibant curas, et corda oblita laborum ! Corda oblita !* l'ame et le talent de Virgile sont tout entiers dans ce seul mot.

Voici l'imitation du Tasse :

*Era la notte allor, ch'alto riposo
Han l'onde, e i venti, e pareva muto il mondo
Gli animai lassi, e quei, che'l mare ondoso,
O dè liquidi laghi alberga il fondo,
E chi si giace in tana, o in mandra ascoso,
Ei pinti augelli nell' obbligo profondo
Sotto il silenzio dè secretti orrori
Sopian gli affanni, et raddolciano i cori.*

On voit avec quel soin le Tasse saisit tous les traits de l'original ; quelle attention il met à reproduire ses coupes et les sons de ses mots ; comme il rapproche et resserre les impressions.

Era la notte allor rend très-bien *nox erat*. En liant ce premier membre au suivant par le *che*, le poète perd beaucoup de l'effet ; mais l'*alto riposo* à la fin du vers fait à merveille.

Han l'onde e i venti, e pareva muto il mondo. Les différens objets sont bien détachés ici par le son. *Pareva*

muto il mondo ne vaut cependant pas *cùm tacet omnis ager*. *Parea muto* est un peu affecté. Pourquoi *parea* ? Il ne paraît pas seulement ; il est en effet muet. Virgile dit *cùm tacet*. *Il mondo* : à ce mot on reconnaît un moderne. Nous parlons toujours du monde à propos de rien : nous noyons ainsi les impressions dans un espace indéterminé. Les anciens particularisent ; c'est *le monde* qui les entoure ; c'est *les champs, les côteaùx, les plaines* : point de mots abstraits, ou trop généraux.

Ce qui suit est bien. *I pinti augelli* traduit mot à mot *le pictæ volucres*. *Nell' obbligo profondo* marche toujours à côté du latin. *Sotto il silenzio de secretti orrori* est très-beau.

Le dernier vers est bien loin de Virgile. *Sopian gli affanni* est cependant bien ; mais *raddolciano i cori* ne peut se comparer à *corda oblita*.

Voyons maintenant le citoyen Lormian.

Les étoiles brillaient sur le front de la nuit :
 Un silence profond enchaînait la nature ;
 Et les vents et les flots suspendaient leur murmure ;
 Les habitans des mers, des lacs et des forêts ,
 Les timides oiseaux , sous le feuillage épais ,
 Les monstres dévorans au fond des antres sombres ,
 Tous les êtres enfin , protégés par les ombres ,
 Dans les bras du sommeil oubliaient tour-à-tour
 Les peines, les plaisirs et les travaux du jour.

Era la notte est bien délayé dans ce long vers :

Les étoiles brillaient sur le front de la nuit.

Il ne s'agit pas d'étoiles dans le Tasse. Dans Virgile il y a : *Medio voluntur sidera cursu*, pour désigner minuit ; c'est alors en effet que tout repose ; les hommes aussi bien que les animaux ; mais le poète

italien ne paraît pas y avoir pensé. Cette expression figurée, *le front de la nuit*, est un peu hors de propos dans un moment où il ne faut occuper l'imagination et l'oreille que de calme, de silence, de sommeil.

Un silence profond enchaînait la nature ;

Virgile et le Tasse parlent, l'un des bois et des mers, l'autre des eaux et des vents. Ce mot la *nature* est encore pis que *le monde* ; il est employé trop souvent dans notre poésie. Quand il s'agit de peindre et d'émouvoir, il faut attacher l'esprit sur des objets individuels. Vous remarquerez que dans ces deux premiers vers l'on ne retrouve plus ces coupes, ces suspensions qui vous arrêtent à chaque mot dans les deux originaux, comme pour vous faire mieux goûter la paix dont ils vous environnent.

Passons les deux vers suivans qui n'ont point de caractère. *Les timides oiseaux* : ils ne le sont pas tous. Le Tasse dit, *i pinti augelli*. Il ne dit pas un mot de *feuillages épais* ; et avec raison : plusieurs oiseaux sont cachés ailleurs que sous le feuillage.

Les monstres dévorans au fond des antres sombres ,

Ce vers est encore bien long ; il rend bien peu *o che giace in tana, o in mandra ascoso*.

Tous les êtres enfin, protégés par les ombres, ne serait pas mal s'il en était question dans l'italien. *Tous les êtres* est bien froid. Je ferais ici le même reproche au mot *être* qu'à celui *nature*. *Protégés* n'est pas tout-à-fait la nuance juste. Quand vous arrivez à ce vers, la tirade qui devait être coupée pour la justesse de l'effet, commence à paraître d'une longueur et d'une lourdeur assomante ; *enfin*, n'exprime que la fatigue de celui qui prononce les vers.

Les deux derniers dénaturent l'idée du Tasse. Oubliaient tour à tour est mauvais : ils n'oublient pas tour à tour ; ils oublient tout , et l'oublient en même tems.

Si l'on veut voir des impressions du même genre , rendues dans notre langue avec la touche d'un grand maître , on n'a qu'à lire ces beaux vers de la première scène d'Iphigénie.

Quel important besoin

Vous a fait devancer l'aurore de si loin ?

A peine un faible jour vous éclaire et me guide :

Vos yeux seuls et les miens sont ouverts dans l'Aulide.

Avez-vous dans les airs entendu quelque bruit ?

Les vents nous auraient-ils exaucés cette nuit ?

Mais tout dort ; et l'armée , et les vents , et Neptune.

L'harmonie des langues anciennes n'a rien produit de plus parfait.

Le second morceau , cité par le traducteur du Tasse , est encore une imitation de Virgile : c'est la comparaison du rossignol qui pleure ses petits enlevés par le laboureur.

Qualis populeâ mærens philomela sub umbrâ

Amissos quaritur fœtus , quos durus arator

Observans nido , implumes detraxit : at illa

Flet noctem , ramoquæ sedens , miserabile carmen

Integrat , et mæstis latè loca quæstibus implet.

Quel charme ! quelle douceur ! quelle harmonie ravissante dans le premier vers ! comme ces *a de populeâ , philomela , umbrâ* caractérisent bien , et le lieu paisible de la scène , et l'attention qu'excite le chant de l'oiseau , et la tristesse dans laquelle il est plongé !

Observans nido implumes detraxit :

Vous voyez le laboureur épier le nid et saisir impitoyablement les petits : ce vers coupé après *destraxit*, vous montre la main cruelle qui se retire et les emporte.

At illa

Flet noctem , ramoque sedens , miserabile carmen

Integrat ,

Il n'y a point ici de suspension ; vous suivez tout cela d'un trait. Cette longueur de phrase, qui n'est coupée que par la séparation des mots, ne vous fait-elle pas entendre les cadences prolongées du rossignol. La fin, *et mæstis latè loca quæstibus implet*, est admirable. La voix et les plaintes de l'oiseau désolé remplissent au loin les campagnes, et tout partage sa douleur.

Le Tasse reste au-dessous de tant de beautés.

Come usignuol , cui'l villan duro invole

Dal nido i figli non pennuti ancora ;

Che in miserabil canto , afflitte et sole ,

Piange le notti , e n'empie à boschi , e l'ora.

Cependant il se rapproche souvent du poète latin. Les deux derniers vers sont fort beaux. On y retrouve, sinon tous les traits de l'original, du moins le sentiment qui les a dictés.

Entendons le traducteur français.

Ainsi, quand sur son char éclairant les forêts,

Phébé montre aux mortels son front mélancolique,

Philomèle cachée au sein d'un chêne antique,

Module en sons plaintifs ses douloureux ennuis.

Sa voix interrompant le long calme des nuits,

Accuse l'oiseleur dont la perfide adresse

Ravit les fruits naissans, gages de sa tendresse.

Les deux premiers vers ne sont qu'une longue paraphrase. Le premier ne signifie rien. Si la lune éclaire les forêts, elle doit éclairer autre chose : pourquoi donc en particulier *les forêts* ? Le second vers est encore plus insignifiant. Il ne s'agit pas de la mélancolie de la lune ; il ne s'agit même pas de lune ; c'est la nuit , la nuit noire ; et la douleur du rossignol en a quelque chose de plus sombre et de plus touchant. *Cachée au sein d'un chêne antique*, est d'une harmonie bien désagréable. *Module en sons plaintifs ses douloureux ennuis* , ce vers ne peint rien : il exprime même assez mal ce qu'il veut dire. *Ses douloureux ennuis ! Quels ennuis ?* Le traducteur n'a pas encore parlé des petits enlevés ; c'est pour les deux derniers vers qu'il réserve ce qui devait être dit d'abord.

Sa voix interrompant le long calme des nuits , est un beau vers ; il est seulement mal amené. Ce qui suit ne vaut pas grand'chose. Le trait charmant *non pennuti ancora* , *l'implumes* de Virgile est entièrement mis de côté. Qu'est-ce que *les fruits naissans* , *gages de sa tendresse* ? Quelle impropriété ! quel vague d'expression !

Roucher a essayé de rendre , non le tableau tout entier , mais les accens mêmes du rossignol.

Le tendre oiseau caché dans un taillis sauvage ,
De ses tons variés animant le rivage ,
Tantôt traîne sa voix en soupirs languissans ,
Tantôt la précipite en rapides accens ,
La coupe quelquefois d'un magique silence ,
Et plus brillante encor la roule et la balance.

Il y a des choses à reprendre dans ces vers ; mais

on y reconnaît un homme qui réfléchit sur ses impressions, et qui s'est rendu l'instrument poétique très-familier.

Si vous avez lu l'ouvrage du citoyen Lormian, vous verrez bien, mon ami, que ce n'est pas l'envie de critiquer qui m'a fait choisir les deux morceaux que je viens de citer : il y en a de plus défectueux dans presque tous les chants.

Cependant, je le répète, son ouvrage est maintenant beaucoup trop dédaigné : ou plutôt ce n'est pas l'ouvrage en lui-même dont je prendrai la défense ; il n'était sûrement pas en état de paraître dans le public. Mais je crois que l'auteur peut donner un poète à la France ; il a reçu de la nature plusieurs qualités précieuses ; et moins de précipitation, un meilleur système de travail, des amis sévères pourraient en faire un écrivain. Je ne cite en preuve que le passage suivant ; il est assez long pour faire connaître sa manière. Il me semble que des juges sans prévention doivent y démêler un talent véritable. C'est le début du poème.

Je chante les combats et ce chef magnanime
 Qui d'un joug odieux sut affranchir Solime ;
 Qui, de la piété ranimant le flambeau ,
 Du fils de l'Eternel délivra le tombeau :
 En vain les habitans du ténébreux rivage
 Contre ses bataillons déployerent leur rage ;
 En vain pour s'opposer à ses vastes projets
 Et l'Asie et l'Afrique armerent leurs sujets ,
 Sous les saints étendards la Puissance immortelle
 Réunit ses guerriers , et seconda leur zele.

O Muse ! dont le front n'est point ceint des lauriers,

Qui du sommet du Pinde ombragent les sentiers ;
 Mais qui dans l'Empirée , au sein de l'harmonie ,
 D'une couronne d'or brilles enorgueillie !
 Muse , embellis mes chants ! d'une divine ardeur
 Allume ma pensée et pénètre mon cœur !
 De tes chastes attrait , si négligeant l'usage ,
 Si de la fiction empruntant le langage ,
 J'orne de quelques fleurs l'austere vérité ,
 Fille du ciel , pardonne à ma témérité !

Tu le sais , du Parnasse adoptant les vains songes ,
 L'homme court s'enivrer de ses rians mensonges ;
 D'un vers facile et pur il aime les douceurs ,
 Et marche avec plaisir sur les pas des Neuf-sœurs.
 Ainsi , l'enfant malade écarte avec colere
 Le vase qui recèle une boisson amere ;
 Ses bords sont-ils empreints d'une douce liqueur ?
 Il boit , et doit la vie à cette heureuse erreur.

Et toi , mon seul appui , mon asyle et mon guide ,
 Alphonse ! si jadis sur la plaine liquide
 Tu sauvas des écueils et des flots inconstans
 Mon frère esquif battu par les fougueux autans ,
 Daigne accueillir ces vers , et souris à l'hommage
 Que je te consacrais aux portes du naufrage !
 Peut-être quelque jour mon vol audacieux
 Ira sur tes destins interroger les Dieux ;
 Et ma muse fidele , en célébrant ta gloire ,
 Des hauts faits de Bouillon répètera l'histoire !

Oui , j'en conçois l'espoir ! et s'il faut que jamais
 Les Chrétiens réunis par les nœuds de la paix ,
 D'armes et de vaisseaux chargent l'onde écuminante ;
 S'il faut que , déployant une force imposante ,
 Ils arrachent encore au Thrace belliqueux ,
 L'empire florissant qu'il a conquis sur eux ;
 Alors tu choisiras si ton bras les seconde ,

Ou du trident des mers , ou du sceptre du monde.
 Émule de Bonillon , préside à mes accords !
 Suis-moi dans les combats , et soutiens mes efforts !

Déjà le char du Dieu qui verse la lumière
 Avait fourni cinq fois son oblique carrière ,
 Depuis que des Chrétiens les nombreux bataillons
 Avaient dans l'Orient planté leurs pavillons.
 Sous leurs bras aguerris Antioche et Nicée
 Voyaient fuir la splendeur de leur gloire éclipsée ;
 Et maître de Tortose ils attendaient le jour
 Qui devait du printems amener le retour.

Déjà les noirs hivers précipitant leur course
 Reportaient les frimats chez les peuples de l'ourse ;
 Les bois se décoraient d'un feuillage naissant :
 Quand l'Éternel du haut de ce trône éclatant ,
 Qui s'élève encor plus sur la voûte immortelle ,
 Que l'empire infernal ne s'abaisse sous elle ;
 L'Éternel pénétrant l'immensité des airs
 D'un seul de ses regards embrassa l'univers , etc.

Ce morceau n'est pas sans tache ; mais il y a beaucoup de liberté dans la marche , beaucoup d'abondance et de facilité dans l'expression , une coupe et des balancemens heureux dans les périodes , un grand sentiment de l'harmonie générale ; en tout une véritable phrase poétique ; ce qui n'est pas commun , même chez des écrivains qui jouissent d'une assez grande réputation. :

Du fils de l'Éternel délivra le tombeau ,
 est un très-beau vers. Il entre bien dans le sujet ; il en exprime le terme d'une manière grande , simple et précise.

Ne nous appesantissons pas , mon ami , sur les

reproches qu'il serait facile de mêler ici à des éloges mérités. N'oublions pas que le citoyen Lormian est très-jeune ; qu'il a fait sa traduction comme l'on disait dans les collèges *stans pede in uno* : songeons sur-tout que le début de quelques grands poètes n'avait pas donné de si belles espérances. Ainsi donc, l'intérêt des lettres, et le sentiment de ce qu'on doit à de premiers essais, sur tout à des essais qui supposent beaucoup de courage puisqu'ils sont de vastes entreprises, nous engagent également à repousser toute censure décourageante. Mais pour que le citoyen Lormian retrouve à l'avenir le public moins sévère, il faut qu'il le devienne d'avantage avec lui-même ; et je lui prédis que son talent est perdu sans ressource, s'il travaille encore six mois avec la même négligence.

Il est toujours curieux de rechercher pourquoi un homme qui pourrait bien faire, fait mal ; et souvent il serait utile aux progrès de l'art de le déterminer avec quelque précision. Le citoyen Lormian nous a mis en partie dans le secret de ses fautes. Sa préface nous apprend qu'il s'est fait un système de traduction libre, dans lequel, rejetant tout ce qu'il désespère de rendre avec facilité, il amplifie et développe ce qui lui paraît susceptible d'embellissement. Il avoue qu'il a supprimé, corrigé, paraphrasé, et quelquefois ajouté, suivant qu'il l'a cru plus avantageux à l'effet de l'ouvrage. Je pense bien comme lui, qu'on ne peut pas toujours tout traduire, et qu'il faut bien tâcher de regagner d'un côté ce qu'on est forcé de perdre de l'autre. Sûrement le *mot-à-mot* est la mort d'une traduction en vers ;

vers ; mais il est nécessaire de bien s'expliquer sur ce qu'on entend par le *mot-à-mot*.

Ce qui caractérise un écrivain n'est pas seulement le fonds de ses pensées et l'ordre dans lequel elles s'enchaînent ; c'est dans les tours de phrase, dans le mouvement, dans la nuance souvent fugitive de l'expression, dans la place même des mots, que se trouvent cachés, non-seulement les plus grands artifices du style, mais aussi ces principes délicats de l'harmonie générale d'un dessin savant. A mesure qu'on étudie les grands modèles, on voit, comme un ancien rhéteur le disait d'Homère, que vouloir leur enlever un trait, c'est vouloir arracher un clou de la massue d'Hercule. Pour peu qu'on les altère, on les dénature ; et plus on les suit pas à pas, plus aussi l'on peut se flatter de les atteindre. Il y a pour ainsi dire un *mot-à-mot* de l'image, du sentiment du mouvement poétique, auquel il faut s'attacher fidèlement, si l'on veut donner quelque chose de plus que la tapisserie à l'envers de Themistocle.

La paraphrase est pire encore. Quand on ajoute des beautés à des beautés, comme Virgile l'a souvent fait en imitant Homère, ce n'est point une paraphrase, c'est des créations sur un fond donné. Mais quand on délaie, comme le traducteur du Tasse, des choses qui n'ont d'effet que par leur rapprochement ; quand on met des vers vides et vagues, des *nugæ sonoræ* à la place de ces vers pleins de force et de rapidité, dont le caractère et la vie sont dans la précision, l'on fait à-peu-près ce que vous avez entendu faire souvent aux gens qui veulent expliquer et développer les bons mots.

Turgot , qui au milieu des affaires se délassait en cultivant toutes les sciences et toutes les parties de la littérature , s'était fait sur l'art de la traduction des idées toutes contraires à celles du citoyen Lormian. Il croyait que la meilleure était la plus fidelle , et que la plus fidelle devait avec du soin devenir la plus élégante. Il prouvait facilement par les exemples, que les traductions infidelles sont encore mauvaises sous presque tous les autres rapports. C'est dans ces principes qu'il a fait en prose celle des idylles de Gessner et de plusieurs morceaux de poésies Erses ; et c'est-là sans doute ce qui leur a conservé dans notre langue cette teinte originale qui ne fait pas la moindre partie de leur charme.

Les auteurs du Magasin Encyclopédique viennent de publier un fragment considérable d'une traduction des Géorgiques qu'il avait commencée dans le même esprit. Celle-ci est en vers ; et Turgot y lutte à la fois contre Virgile et contre Delille.

J'avoue franchement qu'il me paraît quelquefois égaler au moins le dernier ; sans quelques imperfections de pure fabrique , je pense qu'il l'égalerait presque toujours ; et ce qui n'est pas douteux , c'est qu'il a suivi de bien plus près l'original. Je ne puis me refuser au plaisir de vous en rappeler quelques vers , dont l'effet tient sur-tout à cette fidélité rigoureuse que le traducteur s'était imposée. Il semble que ce soit elle qui l'ait rendu grand poète ; du moins ne l'a-t-il été nulle part ailleurs au même degré.

Quid tempestates autumnæ et sidera dicam ? etc.

Rappellerai-je ici l'automne et les tempêtes

Que les astres douteux balancent sur nos têtes ,

Lorsque déjà moins longs , les jours sont moins ardens ;
 Tremblez alors ; tremblez , quand l'humide printemps
 Fond sur les épis verts , dont les bulles naissantes
 Déjà s'enflent de lait sur leurs tiges flottantes.

J'ai vu dans l'instant même où le cultivateur
 Livrait ses champs dorés au fer du moissonneur ;
 Tous les vents soulevés dans leur horrible guerre ,
 Disperser jusqu'au chaume arraché de la terre ,
 Et des moissons , au loin , dans les airs obscurcis
 Lancer en tourbillon les fragiles débris.

Souvent de toutes parts d'innombrables nuages
 S'étendent ; leurs flancs noirs gonflés par les orages
 Se déchargent soudain d'un immense amas d'eaux ;
 Le ciel fond en torrens. Les bœufs et les travaux ,
 Les trésors des guerets sont noyés sous les ondes :
 Tout déborde ; les lacs , les rivières profondes ,
 Qui roulant à grand bruit jusqu'aux gouffres amers ,
 Font reculer du choc et bouillonner les mers.

Le roi des Dieux lui-même , assis sur la tempête ,
 Balance au haut des airs sa foudre toute prête ;
 La terre en a tremblé jusqu'en ses fondemens ;
 Les animaux ont fui ; des peuples pâlisans
 Les cœurs sont consternés d'effroi. Le Dieu terrible
 Frappé d'un trait brûlant la cime inaccessible
 De Rhodope ou d'Athos. Les vents plus irrités
 Déchirent l'air ; l'eau tombe à flots précipités ;
 De sifflemens aigus les forêts retentissent ;
 Et les rives , au loin , les montagnes gémissent.

Vous voyez , mon ami , que le mouvement est
 par-tout celui de Virgile ; que les coupes de vers ,
 les images , l'harmonie , quelquefois même les mots ,
 se correspondent dans l'original et dans la traduc-
 tion , avec la plus étonnante exactitude. Aussi ,

B b 2

jamais on n'a fait mieux sentir en français la manière du poète latin ; cette richesse et ce naturel d'expression , ce mélange de force , de précision , d'éclat et de charme qu'il ne partage qu'avec le seul Racine.

Fond sur les épis verts dont les bulles naissantes
S'enflent déjà de lait sur leurs tiges flottantes.

Ne croit-on pas entendre Virgile ? Comme l'intérêt doux et tendre que ce poète sait attacher à tout, perce à travers la simple description , des jeunes grains qu'un suc laiteux commence à gonfler ?

Souvent de toutes parts d'innombrables nuages
S'étendent :

Quelle immensité ! quel entassement dans ce vers !
comme il embrasse et presse tout l'horison !

Le *collecta ex alto nubes* n'a de supériorité que par celle de la langue. *Ex alto* ajoute cependant quelque chose.

Se décharge soudain d'un immense amas d'eaux ,
est au dessus de l'original. Le *diluit* rejeté à l'autre vers est bien rendu par *tout débordé* ; que le traducteur y rejette également les trois vers qui suivent, sont de la plus grande beauté.

*Ipse pater mediâ nimborum in nocte , corruscâ
Fulmina molitur dextrâ.*

Quelqu'admirable que soit ici Virgile , Turgot l'égale.

Des peuples palissans ,
Les cœurs sont consternés d'effroy :

Vous croyez toujours lire le latin. Même marche ,

même coupe , mêmes effets : cela devient encore plus sensible dans ces vers :

Le Dieu terrible

Frappe d'un trait brûlant la cime inaccessible
De Rhodope ou d'Athos. Les vents plus irrités
Déchirent l'air : l'eau tombe à flots précipités :

L'ingeminant austri , et densissimus imber a peut-être moins de mouvement.

De sifflemens aigus les forêts retentissent ;
Et les rives au loin , les montagnes gémissent.

La coupe et le balancement du dernier vers sont d'une grande beauté ; l'harmonie du tout est parfaite ; il n'y a que la précision du vers où Virgile a resserré ces diverses impressions qui puisse le mettre au-dessus :

Nunc nemora ingenti vento , nunc littora plagunt.

On dit que le citoyen Lormian se propose de traduire Homere. Mais je le prévient que s'il fait cette traduction comme celle du Tasse , cela lui réussira beaucoup plus mal encore. Les anciens ont une maniere qu'on ne sent bien qu'après un long commerce avec eux. Il ne suffit pas d'entendre leur langue ; il faut avoir réfléchi long-tems sur le caractère des impressions qu'on reçoit dans leur lecture. Chez les modernes , les moyens de l'art sont plus apparens et plus sensibles ; chez les anciens , ils sont cachés plus profondément dans le dessin de l'ouvrage et dans le mécanisme du style. Homere est sur-tout remarquable par cette maniere de négliger des beautés qui se présentent d'elles-mêmes , afin de mieux déguiser l'artifice des autres , afin

sur-tout de leur conserver cette couleur *native* et cet air *spontané* qu'on ne retrouve aussi purs dans aucun autre écrivain. Ce qu'on peut se permettre d'ajouter, de retrancher, de corriger en le traduisant, n'est donc pas facile à déterminer, même avec beaucoup de talent et de tact : et l'art de compenser par plus de richesse ou d'éclat dans l'expression, ce qu'on perd en harmonie, en souplesse, en charme continu de langue, l'art plus difficile d'allier l'élévation, la hardiesse, la chaleur, le mouvement que nous exigeons toujours dans nos vers, à la simplicité souvent naïve, au naturel heureux, à la libre abondance qui caractérisent particulièrement le père de la poésie, demandent plus de tems et de méditation pour préparer le travail, que le citoyen Lormian n'en met d'ordinaire, ce me semble, à l'achever.

Mais cet objet nous entraînerait dans une longue discussion ; et je m'apperçois que j'ai passé de beaucoup les bornes d'une lettre.

Je finis, etc. etc.

Ce 4 pluviôse, an 4^e. de la République.

S C I E N C E S.

Essais de physique par M. A. PICTET; tome I^{er}. 1790.

*A Genève. — In-8°. de 212 pages, avec une planche ;
et se trouve à Paris, chez CUCHET, libraire, rue
Serpente.*

L n'est jamais trop tard pour annoncer de bons ouvrages de sciences. La mode n'exerce pas sur eux son bizarre empire. Rompons sur cet excellent volume un silence que la continuité et la rapidité des courans de la révolution ont seules occasionné.

L'auteur prévient que plusieurs des idées générales qu'il expose sur le feu dans son I^{er}. chapitre (1790) sont analogues à celles qu'a développées, dans son *Traité élémentaire de chimie*, un savant Français dont la hache des factions a tranché le jour, parce qu'il semblait que l'amour des richesses l'avait associé aux traitans. Mais Pictet, atteste ses illustres amis les Saussure, les Sennebier, qu'il les avait fait connaître deux ou trois ans avant la publication de l'ouvrage de Lavoisier. L'exposé de ses travaux prouvera contre l'opinion du plagiat, au moins, autant que ces témoignages.

L'introduction de ce volume, consacré tout entier au feu, ou à la chaleur et à la lumière, s'ouvre par la distinction des quatre états dans lesquels le feu s'offre à nous, soit que le feu soit considéré comme une substance, soit qu'on ne le suppose qu'un simple mouvement opéré dans la matière.

B b 4

Pictet penche pour le premier sentiment ; et en cela , il s'accorde parfaitement avec de Saussure , Lavoisier et les autres chimistes français. Il a regardé le feu comme l'agent universel dont la puissance modifie la loi d'affinité qui tend à unir les molécules de la matière pour en former des aggrégés. En supposant dans cette analyse le mot *calorique* , substitué par l'école française à ceux de feu , de chaleur et de fluide igné , on pourra adapter les expériences de Pictet aux découvertes modernes :

Le feu *thermométrique* , ou le *calorique libre* , ou la chaleur , est le feu libre , ou développé par une cause quelconque , se répandant autour d'un foyer , ou centre , pénétrant les corps et augmentant leur volume ; ce qui a fait construire les thermomètres. Dans cet état , le feu *tend* continuellement à se mettre en équilibre , comme les fluides. Cet équilibre porte le nom de *température* ; et Pictet donne celui de *tension* à la tendance qu'a le feu à abandonner un corps qui en est pénétré abondamment pour se porter vers un autre qui en est dépourvu.

La *tension* est en raison directe de la densité d'un corps , et inverse de la *chaleur spécifique* , c'est-à-dire de la faculté plus ou moins grande pour le contenir ou le retenir. Cette chaleur spécifique est le second état du feu ; c'est la capacité , ou mieux encore , c'est l'*affinité* de ce corps avec le feu , mais affinité de cohésion , non l'*affinité* chimique ou *élective*. — Une éponge sèche , du papier brouillard et un bois poreux , chacun du poids d'une livre , soient plongés au même instant dans l'eau. Le tems qu'ils mettront à s'humecter complètement sera la mesure de leur

affinité respective avec l'eau ; et ils suivront cet ordre , le papier brouillard , l'éponge et le bois. A température égale , les chaleurs spécifiques de divers corps sont en raison directe de leur affinité avec la chaleur.

La *chaleur latente* de Black est le troisieme état du feu ; c'est la chaleur modifiée par l'état particulier d'aggrégation des molécules d'une substance qui passe de la solidité à la fluidité , et ensuite à la fluidité élastique. Pictet l'appellerait volontiers *chaleur de liquidité* ou de *vaporisation* , comme on dit , eau de *cristallisation*.

Enfin , le feu existe intimement et chimiquement combiné dans les corps dont il forme un des principes constituans : c'est alors le *feu principe* ou *combiné* que l'on a souvent confondu avec la *chaleur latente*.

Après la distinction et l'exposition de ces quatre états du feu , l'auteur rappelle que la lumière existe quelquefois sans chaleur , telle est celle de la lune ; et que la chaleur existe aussi quelquefois sans lumière. Il trouve cependant de l'analogie entre ces deux substances ; il observe ensuite que le feu agit dans un plan horizontal , comme toutes les émanations qui tendent du centre à la circonférence , c'est-à-dire en raison inverse des quarrés des distances.

Ici commence la suite des expériences ingénieuses de notre physicien , et nous devons rappeler à nos lecteurs combien la ville de Geneve a bien mérité de la physique par les travaux de ses citoyens. Les connaissances météorologiques y ont reçu un grand degré de perfection. A la vérité , le voisinage des plus hautes montagnes de l'Europe a

favorisé leur travail ; mais aussi quelle sagacité, quelle patience, quel courage n'ont-ils pas développés dans ces recherches ! Revenons à Pictet. Il voulut s'assurer d'abord si le feu avait une tendance à se mouvoir de bas en haut, comme les anciens l'avaient cru, et comme nos sens nous engagent à le croire. Deux thermomètres placés aux bouts d'un tube de verre de 44 pouces de longueur, et communiquant par un cylindre de cuivre de quatre lignes de diamètre renfermé dans ce tube que l'on pouvait vider d'air, lui ont appris par la comparaison des tems employés à les échauffer, et ensuite à les laisser refroidir, que cette tendance est réelle, ou que le feu y est plus léger qu'un autre fluide éthéré dans lequel il nage, ou enfin qu'il est essentiellement léger.

Pour échauffer le cylindre de laiton, Pictet faisait porter sur un espace de 2 pouces, situé au milieu du tube, le cône de rayons solaires rassemblés par une lentille d'un pied de diamètre et de 19 pouces de foyer. Malgré la forte chaleur (39 degrés) qu'éprouvait la barre de cuivre à l'endroit auquel répondait le foyer de la lentille, on n'observait après le refroidissement aucune des couleurs qui naissent à la surface du cuivre, et des autres métaux quand ils sont exposés dans l'air à un degré de chaleur pareil. Ces couleurs viennent donc d'un commencement de combinaison du métal avec l'air ambiant (avec l'oxygène, ce qui forme une combustion) : elle n'avait pas lieu dans les expériences de Pictet où l'air était supprimé.

Le physicien s'assura ensuite, par le moyen de

deux miroirs concaves et d'un matras rempli d'eau bouillante, que la chaleur sans lumière était susceptible de réflexibilité, comme la lumière; qu'elle avait aussi la propriété commune avec elle d'être absorbée par les corps noirs. (Ce fut à l'aide d'un thermomètre d'air que ces expériences furent faites, parce que les autres n'ont pas une aussi grande sensibilité.) Il observa ensuite que de deux surfaces blanches, celle qui était polie réfléchissait plus efficacement la chaleur que celle qui était terne; que les corps noirs transmettaient mieux la chaleur que les autres corps; que le verre, même transparent, interceptait puissamment la chaleur.

Ce n'était pas assez d'avoir vérifié la réflexibilité de la chaleur, Pictet voulut connaître si elle jouissait, comme la lumière, de la réfrangibilité; mais il n'en obtint aucun signe avec des lentilles de verre. Il augure cependant qu'attendu la difficile prémétabilité du verre par le feu on obtiendrait un résultat plus satisfaisant avec des lentilles métalliques.

Les deux miroirs concaves et un boulet échauffé, presque à l'incandescence, lui servirent à démontrer que la vitesse du feu *rayonnant* dans l'air est aussi rapide que celles du son ou de la lumière; mais que la chaleur *propagée*, ou qui s'introduit dans les corps, est plus lente à les pénétrer.

Les miroirs de verre sont de beaucoup moins actifs pour faire ces expériences, que ceux de métal, ou même de plâtre doré; ce qui prouve que les miroirs de verre ne réfléchissent point les rayons par leur surface antérieure, mais par la surface métallique dont ils sont revêtus par derrière.

Par la substitution d'un matras plein de neige au boulet chauffé, entre deux miroirs concaves d'étain, placés à dix pieds et demi l'un de l'autre, notre auteur apprit que le froid se réfléchissait comme la chaleur. Mais ce phénomène qui paraissait donner de l'action à une négation (au froid) se réduit par le raisonnement à une nouvelle preuve de la réflexibilité de la chaleur. En effet, la neige n'est pas active dans cette expérience; c'est le thermomètre qui joue relativement à elle le même rôle que le boulet échauffé jouait précédemment vis-à-vis de lui. Le thermomètre, par la réflexion, s'enrichissait de l'excès de chaleur du boulet: ici la neige acquiert le surplus de la chaleur du thermomètre relativement à elle.

Pour connaître les propriétés de la transmission de la chaleur au travers de différens fluides élastiques et dans le vide même, Pictet employa un très-grand ballon renfermant un thermomètre, un hygromètre, un électromètre, et une éprouvette ou manomètre. Il échauffait le thermomètre placé au centre du ballon, sans réchauffer sensiblement le fluide dont le ballon était rempli, par la chaleur de deux bougies que réfléchissaient deux miroirs concaves. L'emploi des bougies était fondé sur l'égalité de chaleur qu'elles fournissent pendant la combustion.

Ses expériences avec la boule du thermomètre noircie et non noircie lui donnent lieu d'observer que la lumière a quelque influence sur la boule noircie, et de rappeler que les thermomètres à esprit de vin coloré en rouge foncé, ne sont d'accord avec ceux à

mercure que pendant la nuit, tandis qu'ils se tiennent plus haut pendant le jour, et même de dix degrés quand ils sont exposés aux rayons immédiats du soleil.

Le physicien genevois trouva que les parois du ballon interceptaient environ les $\frac{2}{3}$ de l'émanation calorifique, qui parviendrait sans elles au thermomètre. — Il attribue à l'inertie du mercure dans le thermomètre, la longueur du premier intervalle de tems, soit de l'échauffement, soit du refroidissement, plus grande que celle de l'intervalle second et des suivans: effet observé par Muschembrock dans ses pyromètres. — Dans le vide humide, la marche de l'hygromètre fut telle qu'on aurait pu la prévoir d'après les expériences de Saussure. — Le vide humide était moins bon conducteur que le vide sec. — Dans le vide humide et dans le vide rempli de vapeurs d'éther, la durée de l'échauffement fut à-peu-près la même; mais celle du refroidissement a été d'un quart plus longue dans le vide éthéré. — L'échauffement a été plus prompt d'un tiers dans le vide électrisé, que dans celui qui ne l'était pas; mais lorsqu'on a isolé les bougies, la différence s'est trouvée en sens contraire.

Le chap. VII est consacré aux expériences relatives à la vaporisation et à l'hygrométrie. — Le ballon étant vide d'air et saturé de vapeur aqueuse, l'hygromètre marquant 98 (humidité extrême) fut transporté dans un appartement où le thermomètre était à zéro, c'est-à-dire 4 degrés plus bas que dans le premier. Après l'intervalle d'une seule minute la vapeur se déposa en rosée et en gouttes concrètes

du côté qui répondait à la croisée. Alors l'hygromètre marcha rapidement vers la sécheresse ; mais il remonta à l'humidité quand l'intérieur du ballon fut descendu à zéro. L'expérience inverse donna un résultat analogue. — Avant le transport, le feu et le cheveu retiennent toute l'eau. A l'arrivée dans l'endroit froid, le feu se porte hors du ballon, dépose la vapeur sur les parois, et l'hygromètre va au sec à cause du départ de la vapeur qui l'humectait. Cet instrument en reprend ensuite quand le feu vaporise l'eau qui excède la rosée, et il va à l'humidité extrême. — Le froid de la croisée détermine le dépôt de la rosée, et c'est aussi lui sans doute (et non la lumière) qui détermine le côté du vase sur lequel se forment les végétations salines.

Les caves et les souterrains qui ont une certaine profondeur sont en général secs en hiver et très-humides en été. — L'atmosphère d'été est plus chaude que la terre, et le feu se meut de haut en bas dans les premières couches du sol avec l'eau qu'il charrie. Il la dépose sur ses couches successivement à mesure qu'il les pénètre et qu'elles sont plus fraîches. Les caves se chargent ainsi d'humidité jusqu'à une certaine profondeur. La marche du feu pendant l'hiver est inverse, et la sécheresse est produite. Le *maximum* de sécheresse des caves est donc au printemps, et le *minimum* en automne.

Le rédacteur pense que cette explication doit s'appliquer au mouvement de fermentation qu'éprouvent les vins au printemps, et non à la prétendue sympathie avec la floraison de la vigne.

De tous ces faits, Pictet conclut avec raison que

le feu est l'agent unique de l'évaporation , et non l'air agissant comme dissolvant chimique.

On trouve dans le chap. VIII les résultats des expériences faites par ce physicien pour connaître la température de l'air à différentes hauteurs. Il observa à chaque instant du jour, 1°. un thermomètre suspendu à un mât isolé de 75 pieds de hauteur ; 2°. un second fixé à 5 pieds de terre ; 3°. enfin , un troisième couché sur la terre avec sa boule enterrée.

— Au haut du mât, l'augmentation et la diminution de la chaleur suivaient la marche la plus uniforme ; là , les termes les plus extrêmes de la chaleur et du froid étaient les plus rapprochés. Le thermomètre placé à l'ombre à 5 pieds de terre avait une marche qui s'accordait le mieux avec celle du plus élevé ; leurs hauteurs absolues étaient semblables entre 9 heures du matin et 3 heures après midi , quoiqu'il fût à l'ombre et le supérieur au soleil. — La plus grande fraîcheur précède immédiatement et accompagne le lever du soleil ; la plus grande chaleur est ordinairement vers 3 heures du soir. Les vents altèrent la marche du thermomètre ; un nuage qui cache le soleil les fait descendre subitement , et leur marche n'est jamais plus régulière que dans les jours d'automne qui sont calmes et uniformément couverts.

Voici une anomalie surprenante dans la marche composée des thermomètres supérieur et de 5 pieds. Ils sont d'accord environ $2\frac{1}{2}$ heures après le lever du soleil. A mesure que le soleil s'élève , le thermomètre inférieur s'échauffe relativement au supérieur : leur plus grande différence est à 3 heures du soir d'environ 2 degrés , dont l'inférieur est plus élevé. Le

maximum dépassé, ils se rapprochent, s'atteignent quelque tems avant le coucher du soleil, et se dépassent dans le sens opposé. L'inférieur se tient alors plus bas que le supérieur : la différence augmente rapidement dès que le soleil est couché ; elle va enfin jusqu'à 2 degrés, et quelquefois davantage, vers la fin du crépuscule du soir. La différence persiste pendant la nuit et pendant le crépuscule du matin ; mais, quelque tems après le lever du soleil ils commencent à se rapprocher pour s'atteindre, et se croiser environ 2 heures après.

Un brouillard qui n'atteint que le haut du mât, sans descendre à terre, élève le thermometre supérieur de 0. 7 de degrés.

DE LUC a observé dans la mesure des hauteurs, par le barometre, que les observations du lever du soleil et de 3 heures du soir ne pouvaient cadrer avec ses règles : les premieres donnaient constamment les hauteurs trop petites, et les dernieres, pour l'ordinaire, trop grandes ; en voici la raison : l'observation du thermometre à 5 pieds de terre, faite par les Géodésiens, leur donne l'air plus froid qu'il ne l'est réellement ; car à 70 pieds il est plus chaud, quelquefois de 2 degrés, comme on l'a dit plus haut. La correction soustractive de DE LUC est alors trop forte, et les hauteurs sont jugées trop petites. — Le contraire a lieu au *maximum* de la chaleur diurne, et l'effet est inverse. — DE LUC a donc eu raison de proposer, comme la plus favorable à l'exactitude des observations barométriques, la cinquieme partie du tems que le soleil demeure sur l'horison, celle où les deux thermometres se croisent ; mais

il

il faut que le thermometre soit placé à l'ombre.

La température moyenne des 24 heures d'une journée d'été au mois d'août, déduite de 48 observations, à l'ombre et à 5 pieds de terre, a été à Geneve de $16^{\circ} 1$. — Cette température a été indiquée par le thermometre à 8 heures du matin, et à 7 heures $\frac{3}{4}$ du soir. Ce serait donc à une de ces deux époques qu'il faudrait observer, si l'on voulait connaître, par une seule observation, la température moyenne des 24 heures d'une journée d'été. — La différence entre l'heure la plus froide et la plus chaude du même jour fut de $12^{\circ} 8$.

De semblables observations faites en mars donnerent pour la chaleur moyenne d'une journée de printems, $5^{\circ} 8$. Cette température fut celle de 8 heures du matin et de 10 heures du soir. La différence entre les températures extrêmes de cette journée fut de $7^{\circ} 9$.

Le IX^e. et dernier chap. de ces intéressantes recherches est consacré à la chaleur produite par le frottement. — Le frottement des corps quartzeux et de l'acier trempé produit des étincelles dans l'air, et seulement une faible lumière phosphorique dans le vide. — La chaleur excitée par le frottement dans le vide est plus grande que dans l'air, et beaucoup plus que dans l'air condensé. — Des brins de coton frottant contre la boule du thermometre produisaient une chaleur infiniment supérieure à celle des expériences précédentes.

On peut donc conclure de ses résultats que ce n'est pas l'air qui cause la chaleur dans le frottement, que ce n'est pas davantage la dureté des substances ;

mais on ne connaît pas encore la qualité des corps d'où dépend cette production. (Le rédacteur pense que c'est la présence ou l'absence d'une affinité pour l'oxygène.) — Quant au choc du briquet contre la pierre; la présence des étincelles dans l'air est due à deux causes : 1°. à la dureté de la pierre, qui détache des parcelles d'acier sous la forme de rubans ; 2°. à la combustibilité de l'acier qui, porté par le frottement à une haute température, entre en combustion, décompose le gaz oxygène, et s'oxide sous forme de scories, ou d'éthiops noir. — Ces étincelles, ou cette lueur vive n'a pas lieu dans le vide, parce qu'il est dépourvu de gaz oxygène.

Ce tome I^{er}. fait vivement desirer la publication du II^e.

ANNONCES.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Lettres on the subject of the concert of princes, etc. ; ou lettres sur la coalition des princes relativement à la France et à la Pologne. Deuxième édition ; in-8°. de 391 pages, avec cette épigraphe : *Facilis est descensus Averni.* (VIRG.) — A Londres, chez Robinson-Pater-noster-Row.

A View of the United-States of America. etc. ; ou tableau des Etats-Unis d'Amérique, depuis 1787 jusqu'en 1794, composé d'après des documens authentiques. Par TENCH COXE de Philadelphie, commissaire du revenu public. — A Philadelphie et à Londres, chez Johnson. 1795.

Nous donnerons dans nos prochains numéros quelques morceaux de ces ouvrages intéressans.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 8 décembre 1795.

AUJOURD'HUI à midi, les deux chambres de la législature des Etats-Unis se sont assemblées dans la salle du congrès, et le président Washington leur a adressé un discours, dans lequel il fait un tableau de la situation politique actuelle des Etats-Unis.

« Il est maintenant au choix des Etats-Unis de terminer la guerre avec les tribus ennemies des Indiens du N. O de l'Ohio. Il a déjà un traité provisoire conclu entre le commandant de l'armée américaine et les Indiens. Les Creeks et les Cherokees, les seuls Indiens des tribus du Midi qui eussent attaqué les frontières des Etats-Unis, ont ratifié depuis peu leurs anciens traités avec la république. Cependant la perspective flatteuse qu'offrait ce pays s'obscurcit de nouveau par une suite des assassinats qu'on dit que quelques habitans de la Georgie ont commis sur des partis de chasseurs Creeks ; mais des mesures ont été prises pour prévenir ou adoucir les suites funestes et ordinaires de pareils outrages, et l'on peut espérer que les hostilités pourront être prévenues.

» L'empereur de Maroc a reconnu le traité fait avec son pere. L'agent américain à Alger a écrit que les conditions du traité conclu avec le dey et la régence du pays, ont été stipulées de manière à faire espérer une prompte paix.

C c 2

« Les derniers avis de Madrid apprennent que l'envoyé près de ce cabinet a reçu l'assurance positive que la négociation serait bientôt terminée à la satisfaction des Etats-Unis.

(Cette négociation a sur-tout pour objet la navigation du Mississipi et la liberté de construire des vaisseaux de ligne.)

On apprend qu'elle vient d'être terminée à Madrid. »

Enfin , le président a notifié au congrès qu'il a été négocié un traité d'amitié , de commerce et de navigation avec la Grande-Bretagne ; il le prévient qu'il a été d'avis de consentir à sa ratification , à une condition qui excepte une partie des articles ; lui président a ajouté sa sanction , et l'on attend le résultat du côté du roi de la Grande-Bretagne.

« La situation intérieure des Etats-Unis , ajoute Washington , ne nous présente pas moins de justes sujets de contentement et de satisfaction , que leurs relations extérieures : tandis que plusieurs des nations de l'Europe se sont vues entraînées avec leurs possessions américaines , dans une querelle plus ruineuse , plus sanglante et plus désastreuse que jamais ; où les maux d'une guerre étrangère ont été encore aggravés par des convulsions et des insurrections domestiques ; où plusieurs des arts les plus utiles à la société ont été presque entièrement découragés , où la disette des subsistances a ajouté un nouveau surcroît à toutes les autres calamités : tandis que l'espoir même du retour de la paix et du repos est encore empoisonné par le sentiment des charges énormes qui pèsent de plus en plus sur toutes les branches de l'industrie , et menacent d'entraver tous les ressorts futurs du gouvernement ; notre patrie , par une faveur du ciel , et un bonheur spécial qui présente le contraste le plus frappant , n'a cessé de jouir d'une tranquillité générale. — Notre agriculture , notre commerce , nos manufactures sont plus florissans que jamais ; si notre commerce a éprouvé quelques entraves , nous avons fait les plus fortes remontrances pour les faire

cesser, et elles seront d'ailleurs surabondamment compensées par les avantages multipliés que nous promet notre neutralité. Notre population s'accroît avec une rapidité qui surpasse tous les calculs, augmente en proportion notre force et nos ressources, et garantit notre future sécurité. De toutes parts, l'union présente les signes d'une amélioration rapide et variée, et avec des charges si légères qu'à peine elles sont senties, avec des ressources entièrement proportionnées aux besoins pressans, avec des réglemens fondés sur les vrais principes d'une liberté raisonnable; enfin, avec des lois douces et salutaires : est-ce trop dire, que notre pays offre le spectacle d'un bonheur national, qui, si jamais il a été égal, n'a du moins jamais été surpassé ?

„ Après ces réflexions, Washington recommande au congrès de s'occuper de l'état militaire des Etats-Unis, qui lui semble devoir être augmenté. Il appelle également son attention sur la milice, et l'invite à rechercher les imperfections que l'expérience peut avoir fait découvrir dans le système actuel.

„ Il demande s'il ne conviendrait pas de prendre des mesures pour augmenter les fonds destinés à la liquidation de la dette publique, et annonce qu'on mettra sous les yeux du congrès l'état des revenus, celui des sommes empruntées et remboursées conformément aux différens actes, et celui des sommes nécessaires pour le service de l'année prochaine. „

Washington termine son discours par cette observation. „ La modération dans la discussion des matieres importantes qui seront soumises à votre examen dans le cours de cette session, et les égards mutuels qu'on se doit lors même qu'on diffère d'opinion, sont trop nécessaires pour la paix, le bonheur et le bien de notre patrie, pour que je me permette de vous les recommander. „

A L L E M A G N E.

De Hambourg , le 25 janvier 1796.

Le roi de Prusse vient d'effectuer la prise de possession de la partie de la Pologne qui lui est écnue en partage. Douze mille hommes de ses troupes , accompagnés d'une nombreuse artillerie , sont entrés le 9 dans Varsovie. On dit que quelques acclamations se sont fait entendre. Cependant les précautions que l'on a cru devoir prendre n'annonceraient pas que les Prussiens fussent bien sûrs de la disposition des esprits en leur faveur. Les armes qu'à son départ le général russe avait fait restituer aux habitans de Varsovie , leur sont enlevées. On leur a ordonné de les remettre eux-mêmes ; et l'on a promis aux dénonciateurs qui feraient connaître ceux qui ne se soumettraient pas promptement à cet ordre , une récompense de 50 ducats et le secret. Une garde de 2000 hommes est continuellement sur pied pour épier et comprimer les moindres mouvemens ; non-seulement les voies de fait , mais même des paroles insultantes , ou des murmures contre des détachemens , ou des individus de cette garde feraient des délits graves que l'on punirait sévèrement ; une proclamation en a averti les habitans de Varsovie , ce qui pourrait faire croire qu'ils n'avaient pas observé envers les soldats de Frédéric-Guillaume les égards que les lieutenans de ce prince ont annoncé leur appartenir.

On introduit la langue allemande dans la gestion

des affaires et dans l'administration de la justice. Cette innovation doit éloigner des places et des tribunaux ceux des Polonais nés ou élevés dans la classe qui y était ordinairement appelée ; car dans cette classe la langue allemande est généralement ignorée.

La perception des douanes , accises et droits publics va être réglée sur le pied prussien , et déjà le conseiller-privé , Brietzenstein , à qui cette administration doit être confiée , est arrivé à Varsovie.

La portion que la Prusse vient d'acquérir par le nouveau partage , a reçu le nom de *Prusse septentrionale*. On calcule que cette portion , avec l'ancien démembrement , connu sous le nom de *Prusse occidentale* et celui de *Prusse méridionale* , forme une étendue de pays de 2684 lieues carrées , et contient 2,648,000 ames.

Quelques jours avant l'entrée des Prussiens à Varsovie , les Autrichiens avaient fait la leur dans Cracovie. Il paraît que dans cette dernière ville on est mieux préparé, ou naturellement plus docile au joug que dans la première. Le magistrat en corps , les fonctionnaires publics , les négocians et tous les corps de métier ont été , drapeaux déployés , et au son de la musique , à la rencontre des troupes de l'empereur. Le soir , des illuminations ont célébré l'événement de la journée. De si lâches flatteries ne sont pas propres à entretenir , à enflammer l'intérêt que les amis de la liberté ont pu prendre au sort des Polonais.

Le prince Repnin est commandant-général de la partie de Pologne échue à la Russie. On sait que l'impératrice a fait confisquer les biens de plusieurs seigneurs polonais

qui avaient pris part à l'insurrection de Kosciuszko : le comte Oginski , l'un des plus riches seigneurs de Pologne , qui s'était retiré à Vienne au commencement de l'insurrection , a vu ses immenses biens confisqués , parce que son neveu qu'il avait laissé à la tête de ses affaires a fourni quelques mille paysans à l'armée insurgente de Lithuanie. L'impératrice a fait don au prince Repnin des terres du comte Oginski , qui par là s'est vu dépouillé de toute sa fortune , qu'on évalue à plus d'un million de florins par an. Il a écrit de Vienne au prince Repnin , pour lui exposer le triste sort auquel il se trouverait réduit si cette confiscation devait subsister. Le prince lui a répondu de Grodno : « Il est vrai que l'impératrice m'a mis en possession de vos terres ; mais vous en tirerez les revenus votre vie durant. Je me flatte que ma donatrice ne désapprouvera pas que j'en agisse ainsi envers un ancien ami. »

Vous avez pleuré la Peyrouse. On prétend ici avoir des nouvelles de ce savant et intrépide voyageur. On dit que l'*Astrolabe* , vaisseau sur lequel il s'était embarqué , mouilla en 1794 dans une baie de l'isle de Java ; que là il fut instruit de la révolution française ; qu'à l'occasion de cet événement , des querelles et des rixes sérieuses s'élevèrent parmi les gens de son équipage , et que les Hollandais , dans les possessions desquelles ils se trouvaient , prirent prétexte de ce désordre pour faire prisonnier l'équipage , et s'emparer des cartes et journaux de la Peyrouse. On ajoute que le gouvernement a donné les ordres les plus précis aux commandans des colonies hollandaises , nouvellement conquises , de prendre toutes les mesures possibles pour que rien ne soit distrait de ces précieux manuscrits.

De Vienne , le 21 janvier.

L'arrivée de la fille du dernier roi des Français dans cette capitale a précédé de quelques jours celle du général Clairfayt. Ces deux personnages ont partagé la curiosité du public et les attentions de la cour. Mais l'on doit croire que le moins important n'a pas fait le moins de sensation chez un peuple , accoutumé à plus de respects , à plus d'hommages envers ceux que le hasard de la naissance a placés dans les premiers rangs de la société , qu'envers ceux qui ne lui offrent d'autres titres de recommandation que de grands talens ou de grandes vertus. Cependant l'empereur a daigné descendre des hauteurs de l'étiquette autrichienne en faveur d'un général , à qui il avoue , dans un rescrit adressé à la diète de Ratisbonne , que l'Allemagne doit son salut. Accompagné de son frère l'archiduc Charles , il lui a fait une visite d'une demi-heure , et des courtisans n'ont pas manqué de penser et de dire que par cette démarche seule les services de Clairfayt étaient payés. Mais il paraît que François II ne se croit pas quitte encore envers ce général. Il doit lui donner , dit-on , avant son départ , le ruban à quatre rangs de brillans de la grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse , dont le maréchal Laudhon avait été décoré. Ces hochets fastueux , témoignages équivoques de bienveillance de la part d'un seul homme , valent-ils la simple branche de laurier qui dans les républiques est le gage de l'estime et de la reconnaissance de toute une nation ?

On continue toujours ici avec une grande activité les préparatifs d'une nouvelle campagne. Les ressources connues pour faire face aux dépenses qu'ils occasionnent sont épuisées. Nos têtes financières se tourmentent pour en trouver d'autres. Voici celles que l'on a découvertes en dernier lieu, et qu'on suppose devoir être abondantes. C'est au clergé qu'on demande d'abord des sacrifices. Il a été fort empressé, et il l'est encore, à souffler le feu de la guerre. Il ne lui a fallu que des intrigues et des déclamations; pour l'alimenter, il faut de l'argent. Nous doutions qu'il se déterminât à en fournir, si sa haine contre la révolution française ne l'emportait encore sur sa cupidité. Quoi qu'il en soit, les prélats en fonctions payeront 27 pour 100 de leur revenu; les évêques, tréfonciers et chanoines, 10; et tous les autres bénéficiers simples, 5. C'est aussi en ne payant pas ce que l'on doit que l'on veut se préparer des moyens de dépenses. Ainsi les employés et les pensionnaires subiront des retenues proportionnelles sur ce qu'ils ont à recevoir du trésor impérial.

Malgré tant d'efforts extraordinaires, on doute à Londres et à Pétersbourg du zèle de François II, pour ce qu'on y appelle *la cause générale de l'Europe*. On l'accuse de refroidissement, et il n'y a pas de moyens que Georges et Catherine ne croient devoir employer pour le réchauffer, le ranimer et le retenir dans la coalition. On ne doit pas s'étonner de leurs soins à cet égard. On sait en effet que sans le puissant concours de ce prince, les espérances les plus chères qui leur ont mis les armes à la main ne pourraient jamais se réaliser. L'Angleterre verrait bientôt sans

doute une coalition redoutable se former contre la domination qu'elle prétend exercer sur les mers ; et la Russie contre celle qu'elle veut établir dans les états du grand-seigneur.

ITALIE. *De Gênes, le 30 janvier.*

Les Corses paraissent supporter très-impatiemment le joug de l'Angleterre. Il s'élève journellement des rixes sanglantes entre les soldats de cette puissance et les soldats nationaux. Ce n'est qu'avec les plus grandes précautions que tout ce qui porte l'uniforme britannique, ou est attaché à la nouvelle administration, échappe au fer de la haine et de la vengeance. La cour de Londres est obligée de rappeler ses régimens, et de les remplacer par des régimens étrangers à sa solde. Mais cette mesure n'est propre qu'à ménager le sang anglais ; on ne présume pas que des troupes nouvelles soient moins maltraitées, puisqu'elles auront le même objet à remplir que celles qui les auront précédées, et qu'elles agiront au nom du même maître.

Le parlement que l'on avait établi avec tant d'éclat, et dont on avait fait espérer tant d'opérations propres à assurer le bonheur et la prospérité du peuple, a terminé sa session sans avoir pris aucune résolution remarquable. Il s'est borné à annoncer que le collège, où les enfans naturels sont entretenus aux dépens du public, sera supprimé ; que les dîmes des évêques seront réduites, et que l'on rouvrira les universités et les séminaires. Le peuple paraît attacher une grande importance à ces mesures, et en verrait l'exécution avec joie.

Le calme n'est point rétabli en Sardaigne ; chaque jour , au contraire , la fermentation s'y accroît , s'y développe de manière à en faire présager des suites funestes. On va même jusqu'à dire qu'il y a un parti bien pris de se soustraire entièrement au gouvernement piémontais. Nous sommes portés à croire qu'il y a de l'exagération dans cette nouvelle , d'autant plus que les troubles actuels n'ont point pour objet les prérogatives du trône. La question de savoir par qui les pouvoirs administratifs seront exercés , sous l'autorité suprême du roi , paraît en être l'unique cause. Quoi qu'il en soit , l'on ne peut pas douter que la Sardaigne ne donne beaucoup d'inquiétudes à Victor-Amédée ; et peut-être ces inquiétudes ne sont-elles pas étrangères aux motifs qui peuvent le porter à rechercher la paix , dont on prétend toujours qu'il s'occupe. Cependant il en est de beaucoup plus graves , de beaucoup plus pressans encore , auxquels on serait étonné qu'il n'eût pas cédé depuis long-tems , si l'on ne savait combien de petits intérêts , de petites passions peuvent aveugler les princes , et les éloigner de ce que leur commande le soin de leur gloire , de leur puissance , et même de leur sûreté. En se réunissant à la maison d'Autriche , à qui l'on peut supposer des vues non moins étendues sur l'Italie , que sur l'Allemagne , n'était-ce pas de la part de la cour de Turin travailler à se donner quelque jour un maître , et dès-à-présent un rival capable de la frustrer de la considération , de l'influence auxquelles sa position lui permet de prétendre ?

Le ministre d'Espagne dans cette ville a expédié des couriers extraordinaires à tous les agens diplo-

matiques de sa cour en Italie. Ce fait rapproché de quelques autres, tels que l'entrevue des cours de Madrid et de Lisbonne à Badajoz, les armemens, qui loin d'être rallentis, comme ils semblaient devoir l'être par la paix avec la France, ont dans les ports espagnols une activité nouvelle, semble confirmer le bruit déjà répandu qu'il est survenu un grand changement dans le système politique de l'Espagne, dont le cabinet de Saint-James n'aurait pas à s'applaudir. En effet, si les conjectures actuelles se réalisent, le despotisme maritime qu'affecte, que veut soutenir et étendre, ce cabinet orgueilleux, serait fortement menacé. Les forcés dont elle peut appuyer ses usurpations consistent en 114 vaisseaux de ligne, 309 frégates, corvettes ou cutters. L'Espagne, la France, la Hollande réunies, comme on ne peut douter qu'elles le seraient, en auraient de supérieures à y opposer; les vaisseaux de ligne de ces trois puissances sont au nombre de 164; l'Espagne en a 80; la France, 72; et la Hollande, 12.

H O L L A N D E. *De la Haye, le 30 janvier.*

Le moyen d'assurer notre indépendance, et de nous délivrer à jamais du joug du stadhouder, et du joug, non moins pesant, et plus honteux de l'ambitieuse Angleterre, était sans doute de nous donner de nouvelles lois constitutionnelles, et d'assembler à cet effet, à l'exemple de la France, une Convention nationale. Mais plus ce moyen était prompt et sûr, plus il a dû déplaire à nos anciens oppresseurs; ils ont multiplié les intrigues pour le faire rejeter;

et l'on sait que trois provinces de l'Union ont cédé à leurs perfides suggestions. Les patriotes bataves ont confié au gouvernement français les alarmes, les inquiétudes que cette scission répandait parmi eux. Celui-ci les a rassurés, en leur annonçant, par l'organe du ministre des relations extérieures, *qu'il déploierait toute sa prépondérance, afin de faire triompher le vœu de la majorité des Provinces-Unies*. On devait attendre de cette promesse généreuse plus d'effet que de celles dont l'ancien cabinet de Versailles a si souvent bercé les patriotes bataves. Mais les esprits se rapprochent enfin; deux des provinces dissidentes, Frise et Groningue, ont retiré leur opposition. Cette réunion à la majorité a été dans la première l'effet d'un mouvement par lequel la volonté du peuple, que ses mandataires avaient feint jusqu'alors de méconnaître, s'est prononcée de manière à ne plus leur laisser ni prétextes, ni excuses. La Zélande persiste dans ses protestations.

ANGLETERRE. *De Londres, le 1^{er} février.*

La flotte de l'amiral Christian, composée de 8 vaisseaux de ligne et d'une chaloupe canonnière, est rentrée le 29 janvier matin à Spithead avec environ 40 bâtimens de transports et vaisseaux marchands, tristes restes d'un convoi de 220 voiles environ dont elle était composée à son départ d'Angleterre il y a environ 49 jours. On attend d'heure en heure des nouvelles de quelques-uns des 180 bâtimens qu'a dispersés cette longue suite de tempêtes, l'une des plus terribles, dont nos annales maritimes aient conservé

le souvenir. On croit qu'une partie aura été jetée sur les côtes des isles Canaries et de Madere, et que d'autres seront entrés dans les ports d'Irlande. Les vaisseaux rentrés à Spithead sont dans un état de délabrement très-facile à concevoir.

Cet événement, auquel nous avaient préparé les nouvelles précédentes de l'amiral Christian, a répandu ici une grande consternation. On éprouve les plus vives inquiétudes sur le sort de nos possessions des Indes occidentales que cette flotte était destinée à défendre et à ravitailler. Le mécontentement est extrême. On entend dire par-tout qu'une administration plus sage et plus active aurait prévenu tant de malheurs. On se rappelle les reproches que les chefs de l'opposition adressaient, il y a deux mois, au ministère sur ce sujet. Ils l'accusaient alors de conduire cette expédition avec la plus grande imprévoyance. Ils lui prédisaient les suites funestes des retards qu'il avait apportés à cet armement. Ils disaient dans le parlement, et d'autres annonçaient dans les papiers publics, qu'une expédition pour les Indes occidentales, faite dans une telle saison, éprouverait les plus grands revers ; puisque, d'après l'opinion de tous les navigateurs expérimentés, on ne pouvait plus attendre des vents d'est.

En effet, le ministère avait d'abord déclaré que la flotte partirait le 10 octobre, et le 18 novembre il manquait encore trois mille tonneaux d'embarquement. On avait fait camper les soldats qui faisaient partie de l'expédition dans une isle insalubre, où 1200 d'entre eux étaient malades. Les bâtimens de transport pour les troupes n'étaient pas arrivés à

Cork le 28 novembre. Ainsi, depuis le 15 septembre, époque où une partie des troupes a été embarquée, jusqu'au 10 décembre, jour où nos vaisseaux ont quitté les côtes, il s'est écoulé près de trois mois en opérations tardives et en mesures mal combinées, et la flotte n'est partie que deux mois après l'époque où le ministère avait positivement assuré qu'elle mettrait à la voile.

C'est à ce retard, dont le ministère ne peut dire avoir ignoré les conséquences, puisqu'on les lui avait d'avance annoncées tant de fois, que le public a droit d'attribuer tous les désastres de cette expédition. Un tel revers, indépendamment de la perte énorme qui en résulte pour nous, peut avoir une terrible influence sur la destinée de nos colonies occidentales. Les inquiétudes à cet égard sont d'autant mieux fondées, qu'on craint, d'après plusieurs faits récents, que l'Espagne, rapprochée depuis quelques tems de la France par un sentiment général de paix et de bienveillance, ne s'y réunisse bientôt plus étroitement par le sentiment particulier d'une ancienne amitié fondée sur leur commun intérêt.

On s'attend, lorsque la session parlementaire sera rouverte, à de vives et longues discussions sur cette malheureuse expédition navale. On ne doute pas que l'opposition ne tire un grand parti contre le ministère de tout ce qui a précédé et suivi cet événement; qu'elle ne demande des éclaircissemens précis sur tout ce qui s'est passé; et qu'elle n'invoque fortement et avec succès le droit qu'a la nation d'être instruite de tous les détails d'une affaire si importante, afin de savoir sur qui doivent tomber le

le blâme et la peine d'une imprévoyance qui a causé tant de malheurs.

Cette époque de la session du parlement sera marquée aussi par de nouveaux efforts de l'opposition pour obtenir la paix ; et ces efforts ne tarderont pas à être secondés par le vœu public. L'opinion générale du peuple se forme ici d'une manière si lente, si insensible, si régulière, qu'il est très-difficile d'en apercevoir, hors de cette île, d'une manière distincte, la marche et les progrès successifs. *Nous commençons lentement*, disait à ce sujet un de nos anciens ministres très-célèbre en Europe ; *mais quand nous avons commencé, nous finissons*. Aussi les hommes qui, du continent, observent ce phénomène politique avec des yeux peu exercés, ne croient-ils encore ni à l'existence, ni à la force secrètement active de cette opinion, parce qu'elle n'a pas déjà éclaté comme la foudre, ou tout entraîné devant elle comme un torrent. C'est en se *concentrant* que l'opinion agit avec l'impétuosité qui fait renverser les donjons de la tyrannie ; mais c'est en *s'étendant* qu'elle devient la conscience nationale, la vraie puissance souveraine de l'état ; et qu'elle déploie cette force bienfaisante de lumières par laquelle les peuples fondent, d'une manière durable et paisible, leur liberté et leur bonheur.

Afin de parvenir plus promptement au but qu'elle se propose, l'opposition a résolu de faire former sous ses auspices une association générale dans toute la Grande-Bretagne, qui doit obtenir par la voie de l'opinion publique la révocation des deux derniers actes parlementaires concernant les assemblées po-

pulaires et la sûreté de la personne du roi. C'est le club des Whigs qui dirigera cette entreprise. Il a déjà publié une déclaration accompagnée de la formule suivante, qui doit être souscrite par tous ceux qui prendront part à cette confédération.

« Nous soussignés, nous rappelant les efforts constans et remarquables que nos ancêtres ont faits dans tous les tems pour le bien public et la liberté de la nation, nous nous promettons réciproquement les uns aux autres, et nous nous obligeons solennellement envers notre patrie de mettre tout en œuvre, d'une manière légale et constitutionnelle, afin d'effectuer la révocation des deux actes sur les assemblées, et la sûreté de la personne du roi et de son gouvernement; attendu que nous tenons ces deux statuts pour une atteinte portée aux droits anciens et indubitables et aux libertés des Anglais, ainsi qu'on les a demandés par la glorieuse révolution de 1668, et qu'on les a enfin accordés par le bill des droits. » *Signé*, C. J. Fox.

L'objet de la déclaration qui précède cette formule est d'exposer à la nation « pourquoi une société de particuliers se croit appelée à proposer au peuple une grande mesure nationale. » Le club des Whigs ajoute : « La justice qu'elle doit à sa propre réputation, et son respect pour le jugement du public exigent qu'elle annonce les motifs qui la portent à un tel procédé. »

Hier, les membres du club et les autres amis de Charles Fox ont célébré avec un grand éclat, à la taverne de la Couronne et de l'Ancre, et à celle de Londres, l'anniversaire de la naissance du chef de l'opposition. Parmi les toasts qui ont été portés, on a remarqué ceux-ci, dont le caractère particulier mérite d'être remarqué. — *Les droits du Peuple.* — *Puisse le Peuple se souvenir toujours que ces droits ne dépendent que de lui-même !* — *La liberté du monde !* (Toast ordinaire de Charles Fox.) — *Paix avec la République Française !* — *A la maison de Brunswick et aux principes auxquels elle doit la couronne, etc.*

La nation fatiguée des secousses violentes d'une

guerre qui depuis trois ans agite les deux mondes, soupire après le repos et la paix. L'obstination personnelle du roi et les vues ambitieuses du ministère semblent être les principaux obstacles qui s'y opposent. L'administration actuelle montre la même résistance au vœu public, les mêmes projets d'égarer l'opinion et de maîtriser la pensée, la même insensibilité aux malheurs du peuple, que celle qui dirigea la guerre contre les colonies anglaises de l'Amérique. Ce système de conduite aura sans doute aussi bientôt le même résultat. Mais comme le cours des choses a amené un nouvel ordre d'idées et de sentimens, dont toute l'adresse des gouvernemens modernes ne peut plus que ralentir l'action, et qui se fortifient par les moyens mêmes qu'on emploie à les combattre, ce résultat pourrait ne pas se borner, comme à l'époque de la guerre d'Amérique, à une simple catastrophe ministérielle.

Nos politiques continuent de s'épuiser en conjectures sur la paix. La nouvelle de l'armistice entre les armées de France et de l'Empire vient d'être annoncée par le gouvernement d'une manière très-concise dans sa gazette officielle du 26. Il s'est contenté de donner la conclusion de l'armistice. On considère cet événement de deux manières très-différentes. Les uns croient que l'Autriche n'est pas éloignée de faire sa paix particulière avec la France, et de rejeter sur nous tout le poids de la guerre; digne récompense de la perfidie avec laquelle nous avons entrepris, exécuté, et prolongé cette malheureuse guerre. Ils fondent leurs conjectures sur l'opinion généralement établie en Europe, d'après une expérience constante, que nous sommes des alliés très-incommodes, dont on doit toujours se séparer le plutôt possible; qui par notre hauteur, notre dureté, nos procédés envieux et despotiques rendons les secours de l'alliance très-désagréables et très-coûteux; et dont l'amitié passagère n'est presque jamais utile, par l'acharnement avec lequel nous poursuivons toujours nos propres intérêts, sans égard à ceux d'autrui. Mais cette conjecture ne supposant autre chose, sinon

qu'une nation doit faire ce qui lui est utile, laisse dans la question un grand nombre de probabilités contraires.

D'autres croient que l'armistice est une mesure indiquée au cabinet de Vienne par celui de Saint-James, pour arriver d'une manière plus prompte et plus facile à des négociations de paix avec la France.

Quoi qu'il en soit, on pense généralement ici que dans l'état des choses, une telle suspension d'armes doit avoir un autre objet que de gagner simplement du tems, sur-tout de la part de l'Autriche qu'on ne croit pas vouloir nuire aux intérêts de l'Empire.

Au milieu de toutes les sollicitudes de notre cabinet, par rapport à la politique générale de l'Europe, et à la situation particulière de l'empire britannique, l'une des choses dont il paraît le plus frappé, c'est le silence qu'ont gardé jusqu'à ce jour le Directoire exécutif et les membres de la Législature, sur le dernier message du roi concernant la paix. Les auteurs des papiers ministériels ne se donnent pas même la peine de cacher leur surprise et celle du gouvernement. Le ministère, que ses correspondans ont toujours si bien instruit, comme le prouvent notre conduite politique et nos succès militaires dans tout le cours de cette guerre, le ministère était persuadé que la France, épuisée d'hommes, de ressources de toute espèce, et sur-tout de courage et d'esprit public, allait à l'instant profiter des premières ouvertures qu'on daignait lui faire, pour conclure en hâte une paix passagère, au prix de son honneur, de sa sûreté, de la foi des traités, et du droit des peuples.

Déchu de ces hautes prétentions, le ministère fait dire maintenant « qu'on voit bien que le Directoire ne regarde pas le moment actuel comme convenable pour traiter de la paix, et qu'il n'est pas vraisemblable qu'on entende parler d'aucune ouverture de paix de la part de la France pendant toute la durée de l'emprunt forcé. (*Times*, du 5 janvier.)

Il est d'ailleurs aisé de voir à la manière dont

on insiste sur cet emprunt forcé, et sur les sommes qu'il doit procurer au trésor public, soit en numéraire, soit en assignats, qu'on avait évidemment compté sur l'épuisement des finances de la France pour lui dicter des conditions de paix qui pussent convenir aux intérêts particuliers de l'Angleterre. Si l'on doutait que, dans ces négociations, le gouvernement fût capable de consulter autre chose que l'avidité et l'orgueil britannique, il suffirait de l'entendre lui-même, s'exprimant par la voie d'un des papiers, qu'on sait partager avec le *True-Briton* l'honneur d'être l'organe plus particulier de ses intentions. Il est utile de faire connaître cette espèce de *déclaration ministérielle*, telle qu'elle se trouve dans le *Times* du 5 janvier. On verra si la paix tient uniquement à la disposition que montrera la France à rentrer dans ses anciennes limites, comme quelques personnes le disent d'un ton si niais, et d'autres avec tant de perfidie.

On assure d'abord, que les derniers succès des armées autrichiennes ont entièrement changé les circonstances de la guerre, et doivent donner aux alliés les plus grandes espérances; que la gloire et l'intérêt de la Grande-Bretagne exigent qu'elle poursuive vigoureusement la guerre; qu'elle doit rendre impossible pour plusieurs années le rétablissement de la marine de France, seul moyen qu'ait cet Empire de nuire à l'Angleterre; qu'il faut empêcher, à la conclusion de la paix, que la France conserve aucune espèce d'influence en Hollande, et qu'elle retienne les électors, les Pays-Bas autrichiens et le pays de Liège. « Le dernier message du roi, ajoute-t-on, annonce sa disposition à traiter de la paix à des termes justes et convenables pour lui-même et pour ses alliés. Suivant notre opinion, S. M. n'en doit pas dire davantage dans l'état actuel des choses; mais elle doit laisser à l'ennemi le soin de faire quelques propositions. »

Voici l'article le plus curieux de la *déclaration ministérielle*; on y trouvera, sur la théorie des *indemnités*, les principes que M. Pitt professe au parlement depuis le commencement de 1793 jusqu'aujourd'hui.

« L'objet le plus difficile à discuter est la nature des INDEMNITÉS que ce pays a droit d'attendre pour les dépenses

D d 3

qu'il a été forcé de faire dans le cours de la guerre. En calculant ces prétentions, nous devons naturellement tenir compte des succès récents de nos allies, de l'état florissant de ce pays, de l'état d'épuisement et de détresse de l'ennemi, résultant du désordre de ses finances, et du blocus de ses ports par nos flottes victorieuses qui rendent impossible pour lui toute communication avec les pays étrangers. »

« Nous devons naturellement demander pour indemnités des *établissements coloniaux* de nos ennemis. Nous avons en notre possession la *Martinique*, qui est la clef et le boulevard des isles des Indes occidentales. Il est extrêmement nécessaire de retenir cette possession, quand ce ne serait que comme une sûreté contre les attaques à venir. *Tabago* devrait nous être cédée, et *Sainte-Lucie* nous être rendue, car cette dernière isle offre à nos vaisseaux dans la saison d'hiver un havre sûr et vaste. Nous rendrions aux Français le *cap Saint-Nicolas* et les autres postes importants de *Saint-Domingue*, que nous leur avons pris, à condition qu'ils rendront à l'Espagne cette partie de l'isle qui vient d'être cédée à la France; cession qui a excité les justes plaintes de notre cour, comme étant une infraction au traité d'*Utrecht*. Pour cet utile rétablissement de sa propriété, l'Espagne nous abandonnerait l'isle de *Minorque*, et nous restituerions en retour la *Corse* à la France, que l'on sait avoir un extrême desir de rentrer en possession de cette isle. Cet échange serait aussi très-agréable à la cour d'Espagne qui a toujours vu d'un oeil d'envie et de mécontentement notre conquête de la Corse. »

« Dans les Indes orientales, la Grande-Bretagne retiendrait la possession du *cap de Bonne-Espérance* qui est plus précieuse pour nous que pour toute autre nation, parce qu'elle est la clef des Indes orientales. Cette propriété n'est pas un objet de revenu pour les Hollandais; et il est extrêmement douteux qu'ils l'eussent long-tems gardée, quand nous ne nous en serions pas emparés; car les habitans desiraient depuis long-tems de se rendre indépendans des états-généraux. *Ceylan* est aussi d'une haute importance pour la Grande-Bretagne, à cause du havre spacieux de *Trinquemale*, où toute les forces navales d'Angleterre pourraient être en sûreté. Lorsqu'on se rappelle combien notre flotte dans la dernière guerre eut de peine à trouver sur la côte de Coromandel un havre où elle pût se mettre à l'abri des moussons, on espere et on attend que les ministres stipuleront la possession de cette isle précieuse. Après que *Trinquemale* eut été repris sur nous, par l'escadre française de M. de Suffren, les Français étaient

toujours à la côte de Coromandel au moins un mois plutôt que notre flotte , qui était obligée d'aller chercher un abri à *Bombay*. Ceux qui ont été dans l'Inde à cette époque , savent combien notre commerce et notre marine eurent à souffrir dans ces circonstances. »

« Il est aussi de l'intérêt de chaque puissance qui a des possessions en Amérique , de demander le rapport du décret qui accorde aux negres une liberté sans bornes. — Le rapport de ce décret doit former une des conditions de la paix générale. »

« La manière dont on a accueilli à Paris le dernier message du roi , semble prouver que la France n'est pas disposée , soit en nous cédant les propriétés que nous avons conquises sur elle , soit en nous garantissant celles que nous avons conquises sur les *Hollandais* , à nous accorder cette juste indemnité à laquelle nous donnent droit les dépenses que nous avons faites dans une guerre où nous a entraîné l'ambition téméraire des révolutionnaires français. Nous ne devons donc espérer d'obtenir ces indemnités qu'en réduisant notre ennemi à un plus grand état de faiblesse. »

Que les personnes qui , sans être étrangères au sentiment de l'honneur national , et de la dignité des hommes libres , parlent chaque jour en France de l'urgente nécessité de la paix , avec si peu de mesure et de connaissance des faits , se demandent , dans le silence d'une conscience indépendante , si elles auraient le courage de mettre leurs noms au bas du traité dont elles viennent de lire les articles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Suite et fin de l'extrait des rapports de Camus , Lamarck et Quinette.

Les officiers autrichiens qui escortaient les captifs républicains , n'auraient pas dû tolérer ces revoltans excès de la fureur des émigrés ; et ils les excitaient : cependant , les émigrés sont hais et méprisés dans tous les lieux où ils errent et vivent ; les commissaires et Beurnonville avaient vu par-

D d 4

tout cette haine et ce mépris se montrer sans ménagement , et aimer à se manifester. Était-ce donc pour haïr et mépriser davantage les émigrés, qu'on les autorisait, qu'on les provoquait à se livrer à tous les mouvemens de leurs détestables ames ? N'était-ce là qu'un effet de ce sentiment contradictoire , inexplicable , qui fait quelquefois aimer aux hommes le spectacle des vices qui leur sont le plus en horreur , ou plutôt n'est-ce pas que la haine et le mépris auxquels les émigrés sont par-tout dévoués , étaient moins forts encore dans le cœur de ces officiers autrichiens , que leur haine contre la République et les Républicains , et qu'à la satisfaction de ce sentiment ils en sacrifiaient deux ? Mais les commissaires et Beurnonville reçurent des témoignages d'estime de tous les officiers prussiens auxquels ils eurent affaire. Un général de cette nation vint leur faire visite à Francfort , et désapprouva hautement la conduite de l'empereur à leur égard ; une visite d'un genre bien différent leur fut aussi rendue à Francfort par un certain prince de Ligne ; il fit à Beurnonville plusieurs questions de la manière la plus impertinente. Que faisiez-vous avant la révolution ? dans quel corps serviez-vous ? Les députés et le ministre se promenaient sans lui répondre et le regarder. — Mais vous servez une mauvaise cause ; c'est dommage , car vous êtes brave. Beurnonville perdit patience ; je sers la plus belle des causes , répondit-il ; mais sachez que tous les Français sont braves. A ces mots , ce prince entra en fureur ; il n'y a point ici de Français , s'écria-t-il ; vous êtes tous des traîtres , des scélérats ; vous serez tous pendus. Le silence du mépris fut la seule réponse à ces insolentes folies. Beurnonville annonça cependant à l'officier de garde qu'il jetterait le prince de Ligne par la fenêtre s'il revenait le lendemain , et le prince ne parut plus.

Un autre homme que la marque de la noblesse allemande a rendu également fou , mais d'une manière plus piquante que le prince de Ligne , est un certain maréchal de Taun , commandant de la ville de Pragen. Lorsque les quatre députés y passerent dans leur long et pénible voyage , ils n'étaient plus avec Beurnonville. Le ministre avait été obligé de se séparer d'eux à Visbourg ; la maladie dont il commençait à être travaillé en partant de Paris avait fait , au milieu des fatigues et des dangers continuels , les progrès les plus menaçans pour sa vie ; sans force pour continuer à suivre ses compagnons d'infortune , il leur avait fait les adieux les plus touchans : *Vous vous rappelez* , leur avait-il dit , *qu'à ce moment*

et Dumourier nous a livrés à l'empereur , nous avons juré de ne pas séparer nos destinées : si je survais aux maux qui ne me laissent pas dans ce moment la force de vous accompagner , je vous chercherai , je demanderai qu'on me réunisse à vous , et je monterai avec vous sur l'échafaud , si un échafaud est le terme qui vous a été préparé par la trahison. Mais si je meurs ici de la maladie qui m'y arrête , et si vous revoyez notre Patrie , dites aux Français que je suis mort fidele à mes devoirs et à la République.

Mais revenons au maréchal de Taun que Beurnonville nous a fait un instant oublier ; il fit conduire Camus et Bancal dans des chambres particulieres , et il retint avec lui Lamarck et Quinette. Il leur dit que Valenciennes venait d'être pris , que la France toute entiere allait l'être incessamment , qu'il ne restait d'autre ressource à tous les Français que de se livrer à discrétion au maître du maréchal de Taun , à l'empereur ; Lamarck et Quinette lui répondirent que les revers , loin d'abâttrre les Français , ranimaient leur courage ; ils lui citerent la guerre de 1712 , où le prince Eugene , maître d'une partie de la Champagne , croyait qu'il allait s'avancer jusqu'à Paris , lorsqu'il fut forcé dans les lignes de Marchiennes. Le maréchal ne comprit rien à cette citation ; il savait si bien l'histoire de sa nation , qu'il assura qu'elle était invincible ; il aurait pensé et dit qu'il n'y avait au monde que des Autrichiens , s'il ne s'était rappelé , et s'il n'avait parlé des autres nations pour les humilier et les haïr en l'honneur des Autrichiens ; il dit en effet que les Autrichiens , après avoir vaincu , subjugué les Français , tourneraient leurs armes contre les Prussiens à qui ils feraient subir le même sort ; il entretint beaucoup les deux députés de sa fortune particuliere , de ses vastes domaines où il possédait 18 à 20,000 hommes ; il parlait des hommes comme s'il avait compté des troupeaux.

Un Autrichien cependant rendit les députés témoins d'un trait qui contraste d'une manière bien douce avec la conduite du prince de Ligne et du maréchal de Taun ; ce fut un officier supérieur de cette armée impériale qu'on disait prête à détruire la République Française et tous les Républicains ; il saisit un moment où il était environné de peu de monde , pour s'avancer vers les députés ; et il leur dit avec transport : *Vous n'aimez pas les rois , je ne les aime pas plus que vous ; mais soyez tranquilles , vous avez beaucoup d'amis en Allemagne , et même à Vienne. Respublica manebit , et florebit.*

Il est impossible de concevoir comment Beurnonville et

les quatre députés ont pu résister à tout ce qu'ils ont souffert dans la citadelle d'Herbernstein , où ils furent d'abord tous renfermés , et dans les cachots plus affreux encore de Komigrats , d'Olmütz et de la forteresse de Spilzberg ; quand on lirait les détails de tant de maux dans le rapport même qui peut seul en donner une idée , on douterait à chaque instant de l'existence de ceux qui les ont racontés. Les prisonniers avaient demandé la permission d'écrire à Vienne pour réclamer contre le long supplice qu'on leur faisait endurer. Elle leur fut refusée , et l'officier porteur de ce refus , leur annonça en même tems que leurs noms ne devaient plus être prononcés : *Est capricius Casaris*. Ces mots furent la seule raison et la seule consolation qu'il donna à des malheureux qui voyaient dans un pareil ordre l'anéantissement de toute espérance ; et par ces mots d'un langage et d'un sentiment si barbares , le stupide esclave caractérisait très-bien , sans s'en douter , les volontés du despote , les lois du despotisme.

La violation inouïe du droit des gens , commise dans le comté de Chiavene , sur les ambassadeurs français Maret et Semonville , correspondait avec la trahison de Dumourier ; la même intrigue fut la cause de ce double attentat.

Semonville était envoyé par la République Française près la Porte Ottomane , et Maret en Toscane ; munis des ordres du ministre des relations extérieures , ils se rendirent ensemble à Toulon , et ils y demandèrent un vaisseau pour les transporter à leur destination. Le commandant du port le leur refusa ; le ministre des relations extérieures leur écrivit de passer par la Suisse pour ne pas rester plus long-tems arrêtés devant des difficultés sous prétexte qu'il avait ainsi la faiblesse d'éluder , au lieu d'employer l'autorité de sa place à les faire cesser et à les punir dans l'instant même qu'elles lui étaient dénoncées ; les deux ambassadeurs traversèrent la Suisse en évitant à chaque pas des pièges qui leur étaient tendus par les émigrés dont ce pays était alors rempli ; mais arrivés à la frontière , ils la trouvèrent garnie d'un cordon de troupes autrichiennes ; ce nouveau danger n'étonna pas leur courage , et ils délibéraient sur les moyens de s'y soustraire en se rendant au poste qui leur avait été assigné , et qu'ils avaient accepté lorsque la maison où ils étaient logés à Chiavene fut tout-à-coup investie et forcée par une partie des troupes autrichiennes ; tous les individus qui se trouvaient dans cette maison en furent chassés avec violence avant d'avoir pu rien faire pour la défendre. Les ambassadeurs en furent arrachés , et traînés les menottes

aux mains , comme de vils criminels , sur le bord du lac , où un bateau qui devait les conduire à Mantoue les attendait ; leurs domestiques les suivirent , et en se déclarant citoyens français , ils réclamèrent des fers à ce titre respectable : on les en chargea , et on les jetta au fond du même bateau à côté des deux ambassadeurs. Le premier coup de rame fut pour ces prisonniers , qu'on croyait humiliés , abattus par leur malheur , le signal de chants patriotiques ; le rivage en retentit , et les echos les répéterent au loin. Bientôt les bords du lac furent couverts d'habitans qui applaudissaient aux prisonniers , et d'émigrés qui les insultaient. Un domestique de Semonville en soulevant hors du bateau sa tête chargée de chaînes , s'écria : *Tout Français qui n'est pas un lâche ne peut être ici que les fers aux pieds ou les armes à la main.* Ces mots énergiques , sublimes dans la circonstance où ils furent prononcés , marquent à jamais la différence qu'il y a entre un valet des rois et le serviteur d'un républicain. *Le caprice de César* avait réservé aux prisonniers de Mantoue les mêmes traitemens qu'à ceux des forteresses de Konigrats , d'Olmütz et de Spitzberg. Lamarre y succomba ; ce jeune homme plein d'esprit , et de cette sensibilité qui est la source des plus grands talens , était secrétaire d'une des légations : se sentant consumé par les ardeurs d'une fièvre qui allait dévorer bientôt le dernier de ses jours , il avait demandé pour unique et dernière faveur de voir un de ses amis prisonnier à côté de lui , et cette faveur lui avait été refusée. Lamarre , au moment de mourir , se souleva de dessus son grabat ; il porta une main mal assurée sur les barreaux de sa prison , et recueillant le peu de force qu'il allait perdre , il s'écria : *Ami , reçois mon dernier soupir ; il appartient à ma Patrie et à mes amis.* Lamarre expira en finissant de proférer ces paroles.

Le caprice de César a perpétué sur tous les prisonniers les traitemens de leur insupportable captivité , jusqu'au moment où elle a cessé à Richeu , petit village de la Suisse. Jusqu'à ce moment , ils avaient voyagé séparés , et sans savoir pour quel motif on les avait tirés de leurs cachots ; c'est au bailli de Richeu , homme de bien et excellent patriote , qu'ils furent remis par les Autrichiens ; ils trouverent dans sa maison un exemplaire de la constitution , et des gazettes choisies. Avec quelle avidité et quel bonheur il les lut ! Bientôt la remise de Marie-Thérèse ayant été faite à Basle , on leur déclara qu'ils étaient libres. — A cette nouvelle , qui les pénétra d'un sentiment délicieux , ils s'écrièrent ensemble : *Vive la République ! Ce vœu continuera de s'ac-*

complir malgré les caprices sanguinaires de tous les monarques de l'Europe.

Les quatre députés, Beurnonville, les deux ambassadeurs, tous ceux qui avaient partagé leur sort furent reçus et traités à Basle avec les plus grands égards et les témoignages du plus grand intérêt ; leur maison était continuellement remplie de monde qui venait rendre hommage à leurs malheurs et au caractère avec lequel ils les avaient supportés ; on leur donna plusieurs fêtes qui furent toutes embellies par les chants patriotiques. C'est à Basle que des maires officieux déchirèrent avec prudence le voile épais qui leur avait caché tous les événemens arrivés en France pendant leur longue captivité. Que de sentimens différens remplirent et agiterent leurs âmes à ces étonnans récits ! La surprise, la douleur, l'admiration, l'horreur, la joie, mille impressions contraires firent dans leurs cœurs, sans avoir le tems de s'y succéder. A force de sentir, bientôt ils ne sentirent plus rien ; cette foule d'événemens, mis sous leurs yeux en si peu de tems, ne laisserent dans leur esprit que des souvenirs confus ; ils furent à-peu-près comme pourrait être un aveugle-né à qui une main puissante rendrait tout-à-coup la vue ; frappé à la fois de mille objets divers, il ne pourrait de long-tems en distinguer aucun, et ne conserverait de tous qu'une faible réminiscence.

Nous n'allons encore qu'indiquer succinctement les divers travaux du Corps législatif, depuis le 15 pluviôse jusqu'au 25.

Le Corps législatif a suspendu l'emprunt qui avait été ouvert par voie de tontine nationale, en vertu d'un décret du 26 messidor dernier.

Les emplacements et les déplacements continuels des établissemens publics dans les maisons nationales les plus importantes ne faisaient pas perdre seulement à la nation une partie essentielle de ses revenus, mais devenaient à chaque instant pour elle un objet de dépenses énormes en prétendues réparations, en prétendus arrangemens qui ne laissaient après eux que des désordres et des ruines irréparables ; les effets les plus précieux qui étaient dans ces maisons, sous le prétexte d'être changés de place, passaient dans des mains très-habiles à leur en retrouver une meilleure, en se les appropriant ; le Corps législatif a suspendu le cours de ces abus ruineux ; il a ordonné qu'aucun déplacement d'administration

ne pourrait se faire à Paris, ni dans les départemens, jusqu'au moment où, sur un rapport qui lui sera fait incessamment, il aura établi un mode fixe pour juger de l'utilité de ces divers emplacements ou déplacements pour les ordonner et les faire exécuter pour l'unique avantage de la nation.

Le Corps législatif s'occupe sans cesse de rechercher, dans des suppressions de dépenses inutiles, des augmentations de ressources et de fortunes nationales; il a supprimé l'agence temporaire des poids et mesures. Quelques personnes se sont élevées contre cette loi, en pensant qu'elle allait faire avorter ce beau projet inutilement tenté par César et Charlemagne, et dont la gloire devait être réservée aux représentans d'un peuple libre d'établir l'uniformité des poids et mesures : on leur a répondu que les travaux dont l'agence des poids et mesures était chargée n'étaient pas supprimés avec elle; mais que pour les exécuter, l'existence et les dépenses d'une agence particulière n'étaient pas nécessaires; que ces travaux étaient une attribution naturelle du ministère de l'intérieur, et qu'ils se continueraient et s'acheveraient dans ses bureaux par les hommes éclairés qui les ont commencés.

Le sort d'un état, sa force et ses prospérités dépendent beaucoup du discernement avec lequel son gouvernement économise et dépense tour-à-tour. Dépenser à propos n'est pas diminuer ses richesses, mais en faire un emploi qui les augmente. Le Corps législatif a accordé au ministre de la marine 13 millions en numéraire, et 15 au ministre de l'intérieur. Qu'on réfléchisse à l'emploi que ces deux ministres peuvent faire et feront des sommes qui leur sont accordées; l'un, pour protéger notre commerce sur les mers, pour défendre nos colonies et celles de nos alliés contre les forces de nos ennemis communs; l'autre, pour rétablir le commerce intérieur sur ses véritables rapports, en encourageant l'agriculture et tous les genres d'industrie; pour augmenter le fond de toutes les matières commerciales, et mettre ainsi dans toutes les valeurs une égalité plus proportionnée qui rende toutes les consommations plus faciles et moins coûteuses. On sentira que ces 28 millions ne

sont qu'une avance faite pour produire à la nation des bénéfices incalculablement au dessus de sa valeur. Cependant Bentabolle, Montmayou, Bourdon (de l'Oise) se sont récriés avec violence contre le titre énonciatif de ces sommes, *valeur en numéraire*. Mais lorsqu'on fait une demande de fonds applicables à un compte déterminé de dépense, il faut spécifier la demande en la même valeur, qu'on a été obligé de prendre pour base de ses calculs, afin de déterminer avec précision le compte des dépenses. Le numéraire seul a dans ce moment une valeur déterminé, ou dont on puisse du moins calculer les variations avec quelque certitude. Ce n'est donc que d'après sa valeur qu'on peut déterminer un compte de dépenses quelconques. Mais Bourdon (de l'Oise), Bentabolle et Montmayou ne veulent pas que les assignats soient avilis, ils ne veulent pas souffrir que les assignats soient au-dessous de leur valeur nominale. Serait-il donc de l'intérêt de la nation que les assignats remontassent maintenant à leur valeur nominale, quand bien même cela serait possible? Bentabolle, Montmayou, Bourdon (de l'Oise) ont-ils pensé que si cela arrivait, l'hypothèque des assignats ne pourrait plus répondre à la masse qui en a été émise? Deux cents millions de biens nationaux suffisent pour assurer l'hypothèque de cette masse énorme dans la dépréciation qu'elle a fait subir à l'assignat. La nation a une richesse immense dans le reste de ses biens, libres de toute hypothèque, elle peut trouver dans une heureuse disposition de ces biens, des ressources que la manie de remettre les assignats au pair tient suspendues, et qu'elle lui ferait perdre à jamais, si elle pouvait se réaliser. Mais quel moyen peut-il y avoir de relever un papier-monnaie qui depuis si long-tems est tombé dans l'opinion? Serait-ce de relever les échafauds qui sous le regne de Robespierre et de la terreur dépeuplaient la terre de la liberté pour remplir quelques coffres forts? Mais Bourdon (de l'Oise), Montmayou et Bentabolle même ne se sont-ils pas aperçus que leurs têtes pouvaient être ainsi menacées par cette hache qui en a fait tomber un si grand nombre d'irréparables?

L'exercice de la contribution foncière sera compté

à l'avenir du 1^{er}. germinal au 30 ventôse. La même loi a fixé la matière des objets soumis à la contribution foncière, et le mode de sa répartition en différens rôles.

La question de savoir à quelle autorité serait attribué le droit de prononcer sur les réclamations des citoyens inscrits sur des listes d'émigrés, s'est continuée pendant plusieurs jours au conseil des Cinq-cents. Il a porté une résolution par laquelle le Directoire exécutif est chargé de statuer sur toutes les demandes en radiation de la liste des émigrés, formées par des individus qui ont réclamé dans les délais et les formes prescrites par les lois ; l'examen de ces réclamations fera partie des attributions du ministre de la police générale.

Le Directoire exécutif, en annonçant au conseil des Cinq-cents que les distributions de viande et de pain qui se font à Paris aux frais du gouvernement cesseraient d'avoir lieu le 1^{er}. ventôse prochain, l'avaient engagé à s'occuper d'améliorer le sort des rentiers et des pensionnaires de l'état. Le conseil, après avoir délibéré sur ce sujet plusieurs jours de suite en comité secret, a réglé le montant de ces indemnités, si nécessaires, dans la proportion suivante : Pour 100 francs, 1000 francs ; pour 200, 1900 ; pour 300, 2700 ; pour 400, 3400 ; pour 500, 4000 ; pour 600, 4500 ; pour 700, 4900 ; pour 800, 5200. — Pour 900 francs, 5400 ; pour 1000, 5500 ; pour 1100, 5600 ; et ainsi de suite en augmentant toujours de 100 liv.

Ce conseil a rendu une autre résolution sur les décharges et les taxes additionnelles de l'emprunt forcé ; le montant des décharges et réductions accordées à ceux qui étaient surchargés, doit être entièrement reversé, d'après cette résolution, sur les citoyens aisés qui ont été oubliés dans la confection des rôles, et sur ceux qui n'ont pas été taxés selon leur fortune ; en conséquence, ces administrateurs de départemens pourraient taxer jusqu'au cinquantième, c'est à dire à 12,000 liv. valeur métallique, les fortunes de 600,000 liv. et au-dessus, valeur de 1790, et les citoyens qui auraient été surtaxés seraient remboursés.

PARIS. *Nonidi 29 pluviôse, l'an 4^e. de la République.*

Le général Jourdan a reçu ici les témoignages les plus flatteurs et les mieux mérités de l'estime du gouvernement. Le Directoire lui a fait présent de beaux chevaux, d'une armure et d'un équipement complet. Dans une fête que lui a donné le ministre de l'intérieur, une musique guerrière a fait entendre l'air de la *bataille de Fleurus*, et tous ceux qui pouvaient lui rappeler ses victoires. Les *sourds-muets* et les *aveugles* vinrent lui présenter des vers ingénieux à sa louange. Les esprits malveillans qui savent tirer profit de tout, et les esprits mal-adroits qui ne savent jamais appercevoir ni apprécier les convenances, n'ont pas manqué de répandre que cet accueil fait au général Jourdan était un oubli affecté des services du général Pichegru. Pour dissiper des impressions dont il est aisé de découvrir le motif secret, le gouvernement a fait insérer dans les feuilles du jour, et sur-tout dans la Gazette réputée officielle, une note dans laquelle il a rappelé les témoignages de reconnaissance rendus à l'armée du Nord, en la personne de Pichegru, lors du séjour de ce général à Paris, et combien il était naturel de saisir la circonstance de la présence de Jourdan, pour s'acquitter des mêmes sentimens envers la brave armée de Sambre et Meuse qu'il commande. Ainsi, les remarques de ces observateurs officieusement perfides seront sans effet, et ces deux généraux, faits pour s'estimer réciproquement, continueront à être émules en gloire et en triomphe, comme ils le sont en dévouement pour la République.

Le représentant du peuple Ramel a accepté le ministère des finances, et est entré en exercice.

Aubert-Dubayet, ministre de la guerre, nommé à l'ambassade de Constantinople, se dispose à partir pour sa nouvelle distinction. Il doit être accompagné d'officiers expérimentés dans le génie, l'artillerie et la tactique. Le représentant du peuple Petiet, membre du conseil des Anciens, le remplace au ministère; il était auparavant commissaire-ordonnateur-général de l'armée des côtes de Brest. On parle avantageusement de ses connaissances, de son activité et de son esprit d'ordre et d'économie.



